



Luxembourg, le 22 juin 2015
(OR. en)

10152/15

**COHOM 66
CFSP/PESC 293
CSDP/PSDC 373
FREMP 142
INF 116
JAI 490
RELEX 504**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Conseil

en date du: 22 juin 2015

Nº doc. préc.: 9593/15 COHOM 55 CFSP/PESC 211
CSDP/PSDC 319 FREMP 134 INF 108 JAI 425
RELEX 450 + COR 1

Objet: Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2014

Les délégations trouveront en annexe le projet de rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2014.

Table des matières

Préface.....	11
Contexte général	11
Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques de l'UE.....	12
Mise en œuvre des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme.....	14
Les droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures	20
Démocratie et État de droit	22
Promouvoir l'universalité, agir aux niveaux multilatéral et régional	23
I Droits de l'homme et démocratie dans l'ensemble des politiques de l'UE.....	25
Intégration des droits de l'homme dans toutes les analyses d'impact.....	25
Partenariat avec la société civile (y compris la liberté d'association et de réunion)	26
Évaluation périodique de la mise en œuvre	31
II Promouvoir le caractère universel des droits de l'homme	31
Adhésion universelle.....	31
Une culture des droits de l'homme et de la démocratie dans l'action extérieure de l'UE.....	32
III Poursuivre des objectifs cohérents, au niveau interne et sur le plan international	34
Soutien effectif à la démocratie	34
Des capacités permanentes dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie au sein du Conseil de l'UE	36
Accroître la cohérence des politiques	38
Respect des droits économiques, sociaux et culturels.....	39
IV Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques et instruments de l'action extérieure de l'UE.....	40
Œuvrer à une approche basée sur les droits dans le cadre de la coopération au développement	40
Assurer le fonctionnement du commerce de façon à faire progresser les droits de l'homme	42
Tenir compte des droits de l'homme dans les activités de prévention des conflits et de gestion des crises	44
Intégrer les droits de l'homme dans les activités de lutte contre le terrorisme	47
Faire en sorte que les droits de l'homme sous-tendent la dimension extérieure des travaux dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice (LSJ).....	50
Veiller à la promotion des droits de l'homme dans le cadre de la dimension extérieure de la politique sociale et de l'emploi.....	54

V	Mise en œuvre des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme.....	57
	Abolition de la peine de mort.....	57
	Élimination de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	60
	Appui efficace aux défenseurs des droits de l'homme	62
	Promotion et protection des droits de l'enfant.....	64
	Protection des droits des femmes et protection contre la violence sexiste	67
	Respect du droit international humanitaire	72
	Exercice des droits de l'homme par les personnes LGBTI	76
	Liberté de religion ou de conviction	77
	Liberté d'expression en ligne et hors ligne.....	80
	Mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	83
	Administration de la justice	87
	Réaction en cas de violations: veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes	88
	Promouvoir le respect des droits des personnes appartenant à des minorités (y compris la prévention du racisme et de la xénophobie).....	90
	Une politique renforcée sur les questions autochtones	92
	Droits de l'homme concernant les personnes handicapées.....	94
VI	Collaboration avec les partenaires bilatéraux.....	96
	Impact sur le terrain grâce à des approches ad hoc.....	96
	Impact par le dialogue.....	97
	Utilisation efficace et interaction des instruments de la politique extérieure de l'UE	99
VII	Travailler dans le cadre des institutions multilatérales.....	100
	Faire progresser le multilatéralisme effectif	100
	Répartition efficace des charges dans le cadre des Nations unies	100
	Renforcer les mécanismes régionaux en matière de droits de l'homme	105
VIII	Contribution du Parlement européen au rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2014	112
	Examen, par le Parlement, de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme	112
	Prise en compte des droits de l'homme au niveau des commissions parlementaires.....	117
	Soutien à la démocratie	126
	Rôle des visites effectuées par les délégations dans le domaine des droits de l'homme et du soutien à la démocratie.....	129
	Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit et réseau du prix Sakharov	135
	Questions relatives aux pays et aux régions	139

I	Pays candidats et candidats potentiels	139
	Albanie	140
	Bosnie-Herzégovine	141
	Ancienne République yougoslave de Macédoine	142
	Islande	142
	Kosovo*	143
	Monténégro	144
	Serbie	144
	Turquie	145
	Aide multibénéficiaire.....	146
II	Pays de l'EEE/AELE	147
	Norvège	147
	Suisse	147
	Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin	148
III	Politique européenne de voisinage.....	149
	Arménie	149
	Azerbaïdjan	151
	Biélorussie	153
	Géorgie	157
	République de Moldavie	159
	Ukraine	161
	Égypte	166
	Israël	170
	Palestine*	172
	Jordanie	174
	Liban	176
	Syrie	178
	Tunisie	179
	Algérie	181
	Maroc	184
	Sahara occidental	186
	Libye	187
IV	Russie et Asie centrale	189
	Russie	189

Kazakhstan	192
La République kirghize	194
Tadjikistan	196
Turkménistan	198
Ouzbékistan	199
V Afrique	202
Union africaine (UA) – Stratégie commune UE-Afrique	202
Angola	203
Bénin	204
Botswana	205
Burkina Faso	207
Burundi	207
Cameroun	210
Cap-Vert	211
République centrafricaine	212
Tchad	214
Union des Comores	215
République du Congo (Congo Brazzaville)	217
Côte d'Ivoire	220
République démocratique du Congo	221
Djibouti	223
Guinée équatoriale	224
Érythrée	225
Éthiopie	227
Gabon	229
Gambie	230
Ghana	232
Guinée	234
Guinée-Bissau	235
Kenya	236
Lesotho	237
Liberia	239
Madagascar	241
Malawi	243

Mali	244
Mauritanie	245
République de Maurice	247
Mozambique.....	248
Namibie.....	251
Niger.....	253
Nigeria.....	255
Rwanda.....	256
Sao Tomé-et-Principe	258
Sénégal.....	259
République des Seychelles.....	262
Sierra Leone	263
Somalie.....	264
Afrique du Sud	266
Soudan du Sud	268
Soudan.....	269
Swaziland.....	271
Tanzanie.....	272
Togo	274
Ouganda	275
Zambie	276
Zimbabwe.....	277
VI Proche-Orient et péninsule arabique	280
Bahreïn	280
Iran	282
Iraq	284
Koweït.....	286
Oman.....	287
Qatar.....	287
Arabie saoudite	288
Émirats arabes unis	289
Yémen	290
VII Asie	293
Afghanistan	293

Bangladesh	296
Bhoutan	298
Brunei	299
Myanmar/Birmanie	300
Cambodge	303
République populaire de Chine	305
Hong Kong	307
Taïwan	307
Mongolie	308
Inde	309
Indonésie	310
Japon	311
République de Corée	312
République populaire démocratique de Corée (RPDC)	314
Laos	314
Malaisie	316
Maldives	317
Népal	318
Pakistan	320
Philippines	323
Singapour	324
Sri Lanka	325
Thaïlande	326
Timor-Oriental	328
Viêt Nam	329
VIII Océanie	332
Australie	332
Fidji	332
Nouvelle-Zélande	333
Papouasie – Nouvelle-Guinée	334
Samoa	335
Petits États insulaires du Pacifique – Kiribati, République des Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Tonga, Tuvalu, Îles Cook, Niue	336
Îles Salomon	338

Vanuatu	339
IX Les Amériques	340
Canada	340
États-Unis d'Amérique	341
X Amérique latine et Caraïbes.....	345
Antigua-et-Barbuda	345
Argentine	345
Bahamas	346
Barbade	347
Belize	348
Bolivie	349
Brésil	351
Chili	352
Colombie	353
Costa Rica	355
Cuba	356
Dominique	357
République dominicaine	358
Équateur	360
El Salvador	361
Grenade	363
Guatemala	364
Guyana	365
Haïti	366
Honduras	368
Jamaïque	369
Mexique	370
Nicaragua	373
Panama	374
Paraguay	375
Pérou	375
Saint-Christophe-et-Niévès	377
Sainte-Lucie	377
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	378

Suriname	379
Trinité-et-Tobago	380
Uruguay	381
Venezuela	383

*Projet de rapport annuel de l'UE sur les
droits de l'homme et la démocratie
dans le monde en 2014*

PARTIE THÉMATIQUE

Préface

Contexte général

En 2014, l'UE a continué de s'employer à promouvoir le respect des droits de l'homme dans le monde et à préconiser le respect du droit international humanitaire. Le cadre stratégique de l'UE et le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie¹, adoptés en juin 2012, restent des documents de référence pour la politique extérieure de l'UE dans ce domaine, dans lesquels sont fixés les principes directeurs et les grandes priorités de l'action de l'UE. Ces documents visent à améliorer l'efficacité et la cohérence de la politique de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et à placer les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'Union. Le plan d'action a expiré à la fin de 2014.

Pendant la période de référence, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a lancé une vaste consultation avec d'autres institutions (la Commission, le Conseil et le Parlement européen), les États membres et les acteurs concernés (y compris en particulier des organisations de la société civile et des établissements universitaires) afin d'évaluer les principaux acquis du plan d'action 2012-2014 et en préparer un nouveau. Selon une évaluation interne menée par le SEAE et les services de la Commission, il est apparu que le plan d'action 2012-2014 a joué un rôle important pour favoriser la participation de l'ensemble des acteurs de l'UE et a contribué à intégrer les considérations liées aux droits de l'homme dans l'ensemble des politiques menées par l'Union dans le domaine extérieur. Ce plan d'action a également encouragé les institutions et les acteurs concernés à relever ensemble de façon plus systématique les défis en matière de droits de l'homme et a contribué à renforcer la visibilité et la responsabilité de l'UE. Dans le cadre de ce plan d'action, l'UE a rationalisé ses procédures (par exemple en créant des points de contact pour les droits de l'homme dans les délégations de l'UE), défini les bonnes pratiques et mis au point des instruments innovants, tels que les stratégies par pays en matière de droits de l'homme.

¹ Cf. Conseil de l'Union européenne, *Droits de l'homme et démocratie: cadre stratégique de l'UE et plan d'action de l'UE*, doc. 11855/12 du 25 juin 2012.

Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques de l'UE

En 2014, le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, a achevé la deuxième année de son mandat. Le RSUE agit sous l'autorité de la haute représentante et vice-présidente (HR/VP), en s'appuyant sur les orientations fournies par les ambassadeurs membres du Comité politique et de sécurité (COPS) au sein du Conseil, et en coordination avec le SEAE, les services de la Commission et le Parlement européen.

Sa principale tâche, telle qu'elle est définie dans son mandat, est d'accroître la cohérence, l'efficacité et la visibilité des droits de l'homme dans la politique étrangère de l'UE. À cette fin, il s'est attaché avant tout à intensifier le dialogue sur les droits de l'homme avec les partenaires stratégiques de l'UE, notamment grâce aux visites rendues aux États-Unis, au Brésil et au Mexique, à établir des relations avec des pays en transition et des partenaires régionaux, y compris le Myanmar/la Birmanie, le Pakistan et l'Égypte, à améliorer la visibilité et l'engagement de l'UE dans les mécanismes multilatéraux et régionaux qui traitent des questions relatives aux droits de l'homme, ainsi qu'à coopérer avec la société civile et à renforcer les moyens d'action de celle-ci. Il a également axé ses travaux sur la promotion des grandes priorités de l'UE, notamment celles qui sont couvertes dans les lignes directrices de l'UE sur les droits de l'homme, et sur d'autres thèmes tels que la liberté d'expression en ligne et hors ligne, les droits de la femme, une approche du développement basée sur les droits de l'homme, la lutte contre la torture, l'abolition de la peine de mort ainsi que les entreprises et les droits de l'homme.

Grâce à cette action, notamment à l'organisation de plus d'une douzaine de réunions au niveau ministériel sur les droits de l'homme avec, entre autres, la Chine, le Bahreïn, la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et l'Afrique du Sud, ainsi qu'aux contacts avec des centaines d'intervenants de premier plan, le RSUE s'est efforcé de soutenir les travaux importants effectués par les structures de l'UE et des États membres actives dans le domaine des droits de l'homme et de créer les conditions permettant de nouer de nouveaux dialogues approfondis et des contacts constructifs avec les gouvernements étrangers, les organisations internationales et la société civile partout dans le monde.

Le SEAE s'est également employé à rationaliser ses mécanismes et procédures internes, afin d'accroître l'efficacité de son action dans le domaine des droits de l'homme. Grâce à l'action concertée des délégations de l'UE, des chefs de mission, des institutions de l'UE et des États membres, le Comité politique et de sécurité (COPS) a pu approuver 132 stratégies par pays en matière de droits de l'homme. La mise en œuvre de ces stratégies a donné lieu à une collaboration plus intense en la matière entre les délégations de l'UE et les ambassades des États membres ainsi qu'à des dialogues consacrés aux droits de l'homme mieux structurés et plus cohérents.

En 2014, l'UE a organisé des dialogues et des consultations formels consacrés aux droits de l'homme avec 37 pays et groupements régionaux partenaires, dont - pour la première fois - un de ces dialogues avec le Myanmar/la Birmanie. En outre, bon nombre des 79 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont parties à l'accord de Cotonou ont entretenu un dialogue avec l'UE. En revanche, le dialogue engagé avec la Russie sur les droits de l'homme a été suspendu et celui prévu avec l'Azerbaïdjan a été reporté. L'UE a poursuivi les efforts consentis pour améliorer l'incidence et l'efficacité des dialogues, notamment en établissant des liens entre ceux-ci et d'autres instruments politiques, en créant des mécanismes de suivi et en examinant des dossiers individuels dans le cadre des discussions. La plupart des dialogues sur les droits de l'homme ont été précédés de réunions de consultation avec les organisations de la société civile à Bruxelles et dans les pays concernés et suivis de réunions d'évaluation à l'intention de ces organisations. L'UE a continué de prendre publiquement position sur des questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre des déclarations prononcées par la HR/VP ou son porte-parole. En outre, des démarches confidentielles ont eu lieu tout au long de l'année pour des affaires plus sensibles.

Le SEAE a organisé des sessions de formation à intervalles réguliers sur les droits de l'homme et la démocratie. Un inventaire des formations organisées dans le domaine des droits de l'homme par les États membres a également été lancé, le but étant d'avoir une vue d'ensemble des meilleures pratiques et d'étudier les possibilités de synergie. En septembre 2014, il a été décidé de créer un réseau informel de points de contact pour l'organisation de formations dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie dans les États membres de l'UE. Afin de s'assurer que les questions relatives aux droits de l'homme font partie intégrante des activités des délégations de l'UE, les délégations ainsi que les missions et opérations PSDC avaient toutes désigné avant la fin de 2014 des points de contact pour les droits de l'homme et/ou les questions d'égalité entre hommes et femmes. Le Groupe " droits de l'homme" du Conseil (COHOM), chargé de tous les aspects relatifs aux droits de l'homme dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne, a adopté les priorités stratégiques de l'UE pour l'année dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme, ce qui a permis aux efforts consentis par l'UE au sein des Nations unies d'aboutir.

Les efforts se sont intensifiés en 2014 pour examiner les questions relatives à la cohérence entre les politiques extérieures et intérieures de l'UE en matière de droits de l'homme. Le Conseil a adopté des conclusions spécifiques en juin, dans lesquelles il estime que la cohérence est importante pour la crédibilité de l'UE dans le cadre de ses relations extérieures, et déterminante si elle entend montrer l'exemple dans le domaine des droits de l'homme. En 2014, la Commission européenne demeurait déterminée à intégrer les droits de l'homme dans ses analyses d'impact accompagnant des propositions dans le domaine de l'action extérieure de l'UE. À cette fin, des lignes directrices spécifiques ont été élaborées en 2014 pour que soit analysé l'impact sur les droits de l'homme des accords commerciaux.

Mise en œuvre des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme

Tout au long de 2014, l'UE a axé ses travaux sur certains thèmes liés à des enjeux spécifiques dans le domaine des droits de l'homme, touchant à la fois les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels.

Dans le cadre de ses relations bilatérales avec des pays tiers, l'UE s'est employée à promouvoir le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique par des déclarations publiques et lors des dialogues et des consultations sur les droits de l'homme qu'elle a mis en place avec des partenaires partageant les mêmes convictions. En septembre 2014, l'UE a organisé une manifestation en marge de la réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre de la dimension humaine afin d'analyser - avec la société civile - les tendances observées récemment dans l'exercice de la liberté de réunion pacifique dans la région de l'OSCE.

Lors des sessions du Conseil des droits de l'homme (CDH) de l'ONU et de la réunion de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies en octobre, l'UE a insisté sur l'importance du travail accompli par les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Elle a exprimé son inquiétude face au rétrécissement de l'espace laissé à la société civile dans de nombreux pays, aux restrictions croissantes imposées aux organisations non gouvernementales ainsi qu'au harcèlement et aux violations graves des droits de l'homme dont les militants font l'objet. L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme² (IEDDH) reste un outil financier essentiel pour soutenir les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme, y compris les journalistes et les blogueurs.

En mai 2014, conformément à la détermination de l'UE de continuer à défendre la liberté d'opinion et d'expression en ligne et hors ligne, le Conseil a adopté des orientations dans le domaine des droits de l'homme portant sur ce sujet. S'appuyant sur les instruments et documents existants, ces orientations rappellent les principes essentiels et comprennent des priorités et des outils clairement définis à l'intention des délégations de l'UE et des ambassades des États membres, ainsi que des services de l'UE au niveau central, afin qu'ils puissent mieux assurer la promotion et la défense de ce droit. L'UE a condamné à plusieurs reprises, par des déclarations publiques et dans le cadre de ses relations bilatérales, les attaques visant les journalistes et les blogueurs.

En septembre 2014, l'UE a organisé une manifestation parallèle sur la liberté d'expression en ligne, en marge de la réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a organisée à Varsovie. Le forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme, tenu en décembre 2014, qui était consacré à la protection et à la promotion de la liberté d'expression, a réuni plus de 200 représentants d'ONG venus du monde entier et a permis l'adoption d'un certain nombre de recommandations qui guideront l'action de l'UE dans ce domaine crucial.

² Règlement (UE) n °235/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument financier pour la démocratie et les droits de l'homme dans le monde (JO L 77 du 15.3.2014, p. 85). <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0235>.

L'UE a réaffirmé son opposition à la peine de mort et a usé de tous les outils diplomatiques à sa disposition pour plaider en faveur de son abolition partout dans le monde, conformément aux lignes directrices de l'UE en la matière. Par d'importantes actions de lobbying et de sensibilisation, l'UE a pris une part active à l'alliance interrégionale pour la promotion de la résolution que l'Assemblée générale des Nations unies a fini par adopter en décembre, dans laquelle est demandé une nouvelle fois un moratoire sur le recours à la peine de mort. Grâce aux efforts de sensibilisation de l'UE, la résolution, coparrainée par 95 États, a obtenu le nombre sans précédent de 117 voix favorables, 37 voix contre et 34 abstentions, ce qui constitue une amélioration importante par rapport à des résolutions similaires adoptées les années précédentes.

En décembre 2014, l'UE a célébré le 30^e anniversaire de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, lors d'une manifestation organisée à Bruxelles. L'UE a incité tous les pays à ratifier et à mettre en œuvre cette convention et son protocole facultatif et a soutenu activement la création de mécanismes de contrôle indépendants. En outre, la question de la torture et des mauvais traitements ainsi que des cas individuels ont été systématiquement soulevés durant les dialogues sur les droits de l'homme avec des pays tiers et à l'occasion de visites. Parallèlement, l'UE a continué de mettre en œuvre les orientations en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'UE demeure déterminée à soutenir les défenseurs des droits de l'homme, qui jouent un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont réaffirmé cette volonté dans des conclusions du Conseil adoptées en juin pour marquer le 10^e anniversaire de l'adoption des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme. Le Conseil a souligné le rôle particulièrement important que jouent les femmes défenseurs des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme issus de groupes vulnérables et marginalisés. En mai, les délégations de l'UE ont reçu des indications précises pour la mise en œuvre de ces orientations, exposant les meilleures pratiques pour le traitement des dossiers. Tout au long de l'année, les délégations de l'UE se sont employées activement à protéger les défenseurs des droits de l'homme qui se heurtent dans de nombreux pays à la pression croissante des autorités et d'acteurs non étatiques. Les diplomates de l'UE ont observé le déroulement de procès, rendu visite à des militants en prison et publié des déclarations sur des dossiers individuels.

Cette année, l'UE a célébré le 25^e anniversaire de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Pour marquer cet anniversaire et les engagements pris par l'UE à l'égard des enfants dans ses politiques intérieures et extérieures, le Conseil a adopté, en décembre, des conclusions sur la promotion et la protection des droits de l'enfant. L'UE a activement soutenu la campagne "Des enfants, pas des soldats", lancée conjointement par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF, qui vise à prévenir d'ici 2016 le recrutement et, en dernier ressort, l'utilisation d'enfants par les forces armées gouvernementales dans les conflits. Conformément à la convention n° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, l'UE a préconisé l'établissement de listes des travaux dangereux dans 33 pays afin de protéger les enfants à cet égard en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Europe et Asie centrale. Durant les dialogues sur les droits de l'homme avec certains pays, l'accent a été mis en particulier sur le travail des enfants.

L'UE n'a cessé d'accorder une attention prioritaire à la protection des droits des femmes et à la lutte contre la violence à caractère sexiste. Ces questions ont systématiquement été intégrées dans les programmes de l'UE et incluses dans les messages au public et les dialogues avec les gouvernements, les organisations régionales et la société civile. Soutenir les femmes défenseurs des droits de l'homme et les organisations de femmes figurait également au nombre des priorités. Les Nations unies sont demeurées la principale enceinte au sein de laquelle l'UE œuvre en faveur de ses priorités stratégiques dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. Ainsi, l'UE a joué un rôle important dans la négociation des conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme des Nations unies. L'UE et l'ONU Femmes ont continué de mettre en œuvre le protocole d'accord qu'elles ont conjointement adopté en 2012. Des résultats fondamentaux ont été obtenus en ce qui concerne la communication, le dialogue sur l'action à mener et les activités communes d'information ainsi que la formation et la planification de programmes conjoints UE-ONU Femmes. Dans ce contexte, la conférence intitulée "Le printemps des femmes", réunissant des femmes parlementaires des pays arabes et des membres du Parlement européen, s'est tenue en novembre 2014 à Bruxelles. Pour ce qui est des violences sexuelles dans les conflits, l'UE a participé activement au Sommet mondial qui s'est tenu en juin 2014 à Londres, et s'est engagée à y donner suite par des mesures concrètes dans les domaines des droits de l'homme, de la prévention des conflits, de la gestion de crises, de la médiation et de l'aide humanitaire. Durant le Sommet de la fille qui a eu lieu en juillet, l'UE a annoncé la mobilisation de plus de 100 millions d'euros pour les sept prochaines années en faveur de l'égalité hommes-femmes et du bien-être des enfants, y compris des projets concrets concernant l'élimination de la mutilation génitale féminine ainsi que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés.

En ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), l'UE a établi un dialogue avec plusieurs pays et, le cas échéant, a entrepris les démarches diplomatiques nécessaires, en particulier en Afrique et en Asie centrale, pour inviter les pays à revoir ou à abroger une législation qui est discriminatoire à l'égard des personnes LGBTI ou qui viole des dispositions antidiscriminatoires arrêtées au niveau international. En outre, l'UE a plaidé en faveur des droits des personnes LGTBI dans le cadre des dialogues pertinents sur les droits de l'homme et, à l'aide de l'instrument financier IEDDH, a apporté un soutien aux défenseurs des droits fondamentaux des personnes LGBTI et aux ONG mettant en œuvre des projets visant à lutter contre la discrimination dont ces personnes font l'objet. L'Union européenne a activement participé aux efforts multilatéraux, en particulier au sein des Nations unies, pour lutter contre la discrimination, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Au Conseil des droits de l'homme, à Genève, l'UE a contribué activement et avec succès à l'adoption, en septembre, de la résolution sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Un an après l'adoption des orientations de l'UE relatives à la liberté de religion ou de conviction, l'UE a continué de concentrer son action sur cette liberté fondamentale, qui est de plus en plus remise en cause dans le monde. Compte tenu des atrocités et des violations des droits fondamentaux de l'homme dont font l'objet les personnes appartenant à des minorités religieuses et à des groupes vulnérables, en particulier en Iraq et en Syrie, l'UE a pris des mesures, y compris au niveau multilatéral, pour souligner la nécessité de préserver le caractère pluriethnique et multiconfessionnel de ces pays. L'UE s'est attachée à renforcer les résolutions relatives à la liberté de religion ou de conviction aussi bien au sein du Conseil des droits de l'homme que de l'Assemblée générale des Nations unies. Lors de la session du Conseil des droits de l'homme de mars 2014, la résolution sur la liberté de religion ou de conviction parrainée par l'UE a été une nouvelle fois adoptée par consensus.

L'UE a contribué à la promotion et à la protection des droits des personnes appartenant à des minorités en joignant ses forces à celles des Nations unies et d'autres organisations internationales et multilatérales telles que l'OSCE et le Conseil de l'Europe. En septembre 2014, une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies intitulée "Conférence mondiale sur les peuples autochtones" s'est tenue à New York; il s'agissait de la toute première conférence mondiale sur le sujet. L'UE a contribué activement aux travaux préparatoires de la conférence, œuvrant pour que les peuples autochtones y participent et présentant des contributions coordonnées en vue de l'adoption par consensus d'un document final. L'UE a également organisé une manifestation parallèle sur le suivi des droits des peuples autochtones. Se fondant sur les résultats de la conférence, l'UE a entamé des travaux pour renforcer sa politique sur les peuples autochtones, comme le prévoit le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.

L'UE est partie à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Conformément à cette convention, l'UE est déterminée à œuvrer en faveur des droits des personnes handicapées dans l'action qu'elle mène au niveau interne, mais aussi externe. En 2014, la Commission européenne a préparé le premier rapport de l'UE aux Nations unies ainsi que le prévoit la convention. Ce rapport précise comment l'UE met en œuvre ladite convention dans le cadre de textes législatifs, d'actions et d'instruments de financement.

Prônant le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme, l'UE considère que les droits économiques, sociaux et culturels font partie intégrante de sa politique extérieure dans le domaine des droits de l'homme. Au cours de l'année, l'UE a accordé une attention croissante à ce domaine dans le cadre des dialogues consacrés aux droits de l'homme qu'elle tient avec ses principaux pays partenaires. Au niveau multilatéral, l'UE a activement soutenu plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies s'occupant des droits économiques, sociaux et culturels, et a coopéré de manière étroite avec eux.

En 2014, l'UE a continué à mettre en œuvre et à promouvoir les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés par les Nations unies en 2011. De son côté, l'UE a adopté en septembre la directive concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, avancée majeure qui contribue à la mise en œuvre d'actions correspondant à un comportement responsable des entreprises. Les sociétés concernées seront tenues de communiquer des informations sur les politiques, les risques et les résultats en ce qui concerne notamment le respect des droits de l'homme. Dans le cadre de son action extérieure, l'UE a débattu de cette question avec un nombre croissant de pays partenaires. Lors de la session de juin du Conseil des droits de l'homme, l'UE a soutenu la résolution renouvelant le mandat du groupe de travail chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. En septembre 2014, un séminaire conjoint a eu lieu à Addis Abeba, à l'occasion duquel l'Union africaine et l'UE se sont engagées à conjointement promouvoir et mettre en œuvre les principes directeurs des Nations unies dans les deux régions et à travailler dans les domaines de coopération potentielle.

Les droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures

En 2014, l'UE a continué de s'employer à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans toutes ses actions extérieures. De nouvelles mesures ont été prises en vue d'appliquer une approche de la coopération au développement fondée sur les droits de l'homme qui soit plus efficace.

En 2014, l'UE a continué de formuler sa position et sa stratégie afin de donner suite à la conférence Rio+20 et au programme de développement pour l'après-2015. Dans un certain nombre de déclarations, approuvées par le Conseil, l'UE a préconisé l'intégration des questions relatives aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la bonne gouvernance dans le programme mondial de développement. Dans ses dernières conclusions de l'année, adoptées en décembre, le Conseil souligne qu'il est important que le programme pour l'après-2015 englobe tous les droits de l'homme.

L'UE s'est également employée à mettre au point une politique commerciale pleinement compatible avec les droits de l'homme. Dans ce contexte, dans le cadre du nouveau règlement SPG³ (Système de préférences généralisées), qui est entré en vigueur en janvier 2014, 14 pays se sont vu accorder des préférences SPG+. En outre, l'UE a préconisé des mesures au niveau multilatéral afin qu'il soit procédé au contrôle des exportations de la technologie de surveillance susceptible d'être utilisée à des fins de violation des droits de l'homme. Au début de 2014, la Commission a soumis au Conseil et au Parlement européen une proposition visant à modifier le règlement (CE) n° 1236/2005 concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale ou la torture.

Durant l'année, l'UE a pris des mesures supplémentaires pour tenir compte de ses politiques en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes dans les missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Conformément aux procédures de gestion de crises adoptées en 2013⁴, des considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité entre hommes et femmes ont été prises en compte durant le processus de planification des nouvelles missions et opérations. Une analyse de la situation dans ces deux domaines a été intégrée aux documents de planification, y compris pour la mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine⁵ et l'opération militaire de l'UE en République centrafricaine (EUFOR RCA)⁶. En 2014, des conseillers ou des points de contact pour les droits de l'homme et les questions d'égalité entre hommes et femmes ont été nommés dans toutes les missions et opérations PSDC. Ceux-ci ont pour tâche à la fois d'intégrer ces questions dans l'action de la mission ou de l'opération et de mener certaines activités précises. Le système d'alerte avancée concernant les conflits, qui comprend bon nombre d'indicateurs liés aux droits de l'homme, a été progressivement déployé au niveau mondial au cours de l'année. L'UE a continué d'aller plus loin dans l'engagement qu'elle a pris en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité aussi bien au niveau intérieur, dans le cadre de la task force informelle des États membres de l'UE, qu'au niveau extérieur, en œuvrant pour l'élaboration de plans d'action nationaux avec des pays tiers. Le deuxième rapport sur les indicateurs de l'UE pour l'approche globale de la mise en œuvre par l'UE des résolutions a été publié en janvier 2014.

³ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/october/tradoc_150025.pdf.

⁴ <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7660-2013-REV-2/en/pdf>.

⁵ http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/euam-ukraine/index_en.htm.

⁶ http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eufor-rca/index_en.htm.

Dans les efforts qu'il a déployé pour intégrer les droits de l'homme dans les activités de lutte contre le terrorisme, le SEAE, en coopération avec les autres institutions de l'UE, a élaboré des orientations pour la lutte contre le terrorisme qui doivent être appliquées dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre avec des pays tiers de projets d'assistance en matière de lutte contre le terrorisme. Approuvées par les États membres en novembre, ces orientations tiennent compte du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

Démocratie et État de droit

En 2014, l'UE a poursuivi ses efforts pour soutenir les réformes et les valeurs démocratiques en apportant son appui aux processus électoraux dans le monde entier. À cette fin, la Commission a déployé des missions d'observation électorale et des missions d'experts électoraux. En outre, une aide technique et financière a été fournie aux instances chargées des élections et aux observateurs nationaux. Au total, huit missions d'observation électorale ont été déployées pour observer neuf élections. Si l'UE n'observe pas d'élections dans la région de l'OSCE, elle a fermement soutenu l'OSCE/BIDDH dans le cadre des élections présidentielle et législatives en Ukraine.

De manière générale, l'UE a renforcé son action visant à soutenir la démocratie, afin d'accroître la cohérence entre les instruments de l'UE et les activités des États membres de l'UE ainsi que d'acquérir une compréhension commune du contexte local, grâce à un partenariat renforcé avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris le gouvernement et la société civile. Dans ce contexte, l'UE a retenu douze délégations de l'UE pour lancer une deuxième vague d'actions pilotes de soutien à la démocratie en mars 2014, actions qui ont débuté en juin. À partir de 2014, certains financements accordés dans le cadre de l'IEDDH contribuent à ces actions pilotes.

Promouvoir l'universalité, agir aux niveaux multilatéral et régional

L'UE a continué à attacher une importance particulière à la promotion du caractère universel des droits de l'homme dans ses déclarations et ses explications de vote, lors de manifestations et de conférence publiques ainsi que dans ses publications. Dans ses contacts bilatéraux, y compris lors des dialogues sur les droits de l'homme, l'UE a régulièrement encouragé les pays tiers à ratifier et à mettre en œuvre les instruments de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'à reconsidérer ou à retirer leurs réserves.

Au cours de 2014, l'UE est restée active dans le domaine de la justice transitionnelle, s'investissant dans des pays en transition grâce à des activités de médiation, à des dialogues politiques et à des missions PSDC. Un projet de politique de l'UE sur la justice transitionnelle est en cours d'élaboration et devrait être adopté au début de 2015, ce qui fera apparaître l'importance que l'UE attache à cette question, renforcera la cohérence de l'action menée par l'UE en la matière et fournira des orientations au personnel de l'UE et de ses États membres qui travaillent sur cette thématique.

Durant l'année 2014, l'UE a continué de mettre en œuvre les lignes directrices de l'Union concernant la promotion du droit humanitaire international et de travailler à la diffusion de ce droit auprès de toutes les parties à des conflits armés, y compris les acteurs armés non étatiques. L'UE a continué à renforcer son action en faveur du respect du droit international humanitaire dans le cadre de l'aide humanitaire qu'elle fournit. L'UE et ses États membres ont soutenu l'initiative conjointe de la Suisse et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour le renforcement du respect du droit international humanitaire (DIH) et ont réaffirmé leur volonté de promouvoir le respect de ce droit par l'ensemble des États et des acteurs non étatiques impliqués dans des situations de conflit en assistant à la Conférence des hautes parties contractantes à la quatrième Convention de Genève organisée le 17 décembre à Genève. La Commission a continué d'apporter un concours financier à un projet destiné à renforcer la capacité du CICR à organiser des actions d'information et de formation sur le DIH à l'intention des forces armées et de sécurité ainsi que des acteurs armés non étatiques dans les principaux pays touchés par des conflits, à savoir l'Iraq, la Colombie et la République démocratique du Congo.

Pour la première fois, sur la base de l'accord de coopération et d'assistance qu'elles ont conclu en 2006, la Cour pénale internationale (CPI) et l'UE ont organisé une table ronde conjointe CPI-UE en vue de mener des consultations et d'assurer des échanges réguliers sur des questions d'intérêt mutuel, notamment la coopération, la complémentarité, le soutien diplomatique et la prise en compte des questions liées à la Cour, ainsi que les campagnes d'information et de sensibilisation.

L'UE a également poursuivi ses efforts et ses activités de mobilisation afin d'encourager d'autres pays à ratifier le Statut de Rome, ses campagnes systématiques de démarches à l'appui de la CPI ainsi que sa politique consistant à inclure des clauses relatives à la CPI dans les accords conclus avec des pays tiers. De la même manière, la coopération avec les mécanismes et les organes de l'ONU (l'examen périodique universel, les rapporteurs spéciaux et les organes de suivi des traités) et la mise en œuvre des recommandations de ces organes sont désormais devenues des éléments de base du dialogue bilatéral sur les droits de l'homme entre l'UE et les pays tiers. En outre, dans le cadre de ses contacts bilatéraux, l'UE encourage régulièrement des pays tiers à adresser une invitation permanente aux rapporteurs spéciaux des Nations unies.

L'UE a continué d'apporter tout son soutien au système multilatéral de protection des droits de l'homme. Tout au long de l'année, la délégation de l'UE a coordonné les positions de l'UE et de ses États membres dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et d'agences spécialisées de l'ONU. L'année 2014 a été une nouvelle année chargée pour le Conseil des droits de l'homme, l'UE y jouant un rôle dynamique et central, en particulier en ce qui concerne les résolutions par pays et des questions thématiques telles que la liberté de religion ou de conviction et les droits de l'enfant. L'UE a par ailleurs participé pleinement à des dialogues et à des négociations sur d'autres sujets et a présenté un front uni pour la plupart des résolutions.

L'UE a continué de coopérer étroitement avec le Conseil de l'Europe en 2014. Conformément au protocole d'accord de 2007, les deux organisations ont eu des contacts réguliers tant au niveau politique qu'au niveau des groupes de travail, la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratisation étant au cœur de leurs relations. L'UE a continué, en 2014, à prêter un soutien essentiel et à contribuer de manière importante aux travaux de l'OSCE. L'UE a continué de soutenir activement les efforts déployés par l'OSCE dans la région qu'elle couvre pour relever les défis qui se posent à la sécurité dans ses trois "dimensions": la dimension politico-militaire, la dimension économique et environnementale et la dimension humaine.

I Droits de l'homme et démocratie dans l'ensemble des politiques de l'UE

Intégration des droits de l'homme dans toutes les analyses d'impact

Lorsque le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie a été adopté en 2012, la Commission européenne s'est engagée à intégrer les droits de l'homme dans les analyses d'impact qu'elle prépare pour accompagner des propositions législatives et non législatives, des mesures d'exécution et des accords commerciaux ayant d'importantes incidences sur le plan économique, social et environnemental ou définissant les futures politiques. La méthode utilisée s'appuie sur les orientations élaborées par les services de la Commission pour évaluer l'incidence de propositions et initiatives sur les droits fondamentaux dans les analyses d'impact (AI)⁷.

Pour ce qui est des accords commerciaux et d'investissement, il est procédé à une analyse d'impact avant que la Commission ne propose d'ouvrir des négociations. Durant le processus de négociation, une évaluation plus détaillée de l'impact sur le développement durable (SIA) est également réalisée pour toutes les grandes négociations commerciales. Depuis 2011, une analyse des incidences potentielles sur les droits de l'homme est systématiquement incluse dans toutes les analyses d'impact du commerce et évaluations de l'impact du commerce sur le développement durable (EICDD).

En 2014, des rapports finaux incluant une analyse de l'impact potentiel sur les droits de l'homme ont été publiés pour les SIA se rapportant aux accords de libre-échange approfondis et complets avec l'Égypte et la Jordanie. En outre, une évaluation ex post de l'accord de libre échange entre l'UE et le Mexique est en cours de réalisation. Elle comportera une analyse d'impact sur les droits de l'homme, qui servira de modèle aux futures évaluations ex post des accords commerciaux de l'UE.

Afin de rationaliser l'évaluation de l'impact d'initiatives commerciales et d'investissement sur les droits de l'homme, la Commission européenne a élaboré en 2014 des lignes directrices spécifiques sur le sujet.

⁷ "Orientations opérationnelles sur la prise en compte des droits fondamentaux dans les analyses d'impact de la Commission", publiées en 2011 (doc. SEC(2011)567 final). http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/files/operational-guidance_fr.pdf.

Selon la déclaration des principes et normes adoptés par la Banque européenne d'investissement (BEI) en matière sociale et environnementale, la BEI limite ses financements aux projets qui respectent les droits de l'homme. Le manuel révisé des bonnes pratiques environnementales et sociales, publié par la BEI en janvier 2014, vise à promouvoir des processus de saine diligence solides et réactifs pour ce qui concerne les droits de l'homme. Il expose l'approche qu'a la Banque de la saine diligence pour toutes les opérations menées dans l'ensemble des régions tout au long du cycle du projet qui intègrent effectivement les droits de l'homme. L'année 2014 a en outre été la première année où les normes révisées ont été appliquées. Au cours de l'année 2015, la BEI entend examiner dans quelle mesure elles sont efficaces pour tenir compte des considérations liées aux droits de l'homme dans le cadre d'investissements.

Partenariat avec la société civile (y compris la liberté d'association et de réunion)

En 2014, l'UE a continué de renforcer son interaction avec la société civile, aussi bien en tant que partenaire de premier plan consulté sur les principales évolutions de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme, que comme bénéficiaire d'un soutien politique et financier. L'UE a pris l'habitude d'organiser systématiquement des consultations avec la société civile à Bruxelles et dans les pays partenaires avant les dialogues sur les droits de l'homme⁸, ainsi que des réunions d'information par la suite (voir point 32). De la même manière, la société civile a été consultée sur plusieurs évolutions stratégiques, notamment l'élaboration ou la révision d'orientations ou de lignes directrices, et lors de la préparation des stratégies par pays en matière de droits de l'homme, au niveau local et/ou au niveau des services centraux de l'UE. Les représentants de la société civile entretiennent des contacts réguliers avec le groupe "droits de l'homme" du Conseil (COHOM) et sont systématiquement informés de ses conclusions. Enfin, en octobre 2014, la Commission a organisé la deuxième réunion du Forum politique sur le développement à Bruxelles, réunissant plus de 140 représentants des organisations de la société civile, des pouvoirs locaux, des États membres et des institutions de l'UE. Le cadre créant des conditions favorables pour la société civile était à l'ordre du jour et les participants sont convenus de la nécessité d'approfondir les connaissances et d'assurer un suivi des progrès. Les forums et les dialogues politiques ont été complétés pendant toute l'année par de nombreuses réunions techniques avec les organisations de la société civile, au cours desquelles l'UE a partagé des informations sur ses activités et ses stratégies tout en facilitant l'accès à des financements et à des aides.

⁸ En outre, des séminaires ad hoc réunissant les organisations de la société civile ont été organisés dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme avec la Colombie, le Chili, la République kirghize, le Brésil, le Mexique, la République de Moldavie, le Myanmar/la Birmanie, l'Afrique du Sud et le Tadjikistan.

L'approche globale qu'a l'UE de la question des migrations et de la mobilité (AGMM), qui forme le cadre général de la politique extérieure de l'UE en matière de migration et de mobilité, met en évidence le rôle de la société civile dans sa mise en œuvre. Les organisations de la société civile participent systématiquement aux dialogues relatifs aux migrations, ainsi qu'aux cadres spécifiques de coopération et aux partenariats pour la mobilité, et seront associées aux futurs programmes communs pour l'immigration et la mobilité. De même, la stratégie 2012-2016 de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains^[1] souligne le rôle des organisations de la société civile à cet égard, ainsi que leur participation aux mécanismes d'orientation nationaux et transnationaux. Plus précisément, la stratégie de l'UE prévoit la création d'une plate-forme européenne des organisations de la société civile et des fournisseurs de services qui assistent et protègent les victimes de la traite, tant dans les États membres que dans certains pays tiers.

Le 16^e forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme, qui s'est tenu les 4 et 5 décembre 2014 à Bruxelles, a porté principalement sur la question de la liberté d'expression en ligne et hors ligne. Le forum, ouvert par le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, réunissait plus de 200 représentants de la société civile venus du monde entier ainsi que des représentants des mécanismes internationaux et régionaux actifs dans le domaine des droits de l'homme et des fonctionnaires des institutions de l'UE et des États membres. Le forum a fourni à la société civile une occasion importante de participer aux débats et d'apporter une contribution aux stratégies de l'UE dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les efforts que l'UE déploie pour veiller à la bonne mise en œuvre des orientations, l'action que mène l'UE pour soutenir le rôle des défenseurs des droits de l'homme, les mesures que prend l'UE face à l'aggravation de l'environnement dans lequel ces derniers évoluent ainsi que la tendance dans un nombre croissant de pays au recours à des lois et pratiques restrictives pour les ONG.

[1]

http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/crime/docs/trafficking_in_human_beings_ereadication-2012_2016_fr.pdf

Tout au long de l'année, le RSUE pour les droits de l'homme a continué d'insister à de nombreuses occasions sur le soutien que l'UE apporte à une société civile dynamique et solide, y compris lors de visites dans certains pays et de dialogues sur les droits de l'homme. À l'occasion du 10^e anniversaire, en 2014, des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme, le RSUE s'est efforcé, lors de plusieurs manifestations, de mettre davantage en évidence tous ceux qui défendent les droits de l'homme dans le monde, ainsi que l'action importante que mènent les délégations de l'UE et les ambassades des États membres sur le terrain. Le RSUE a en outre rencontré des centaines de représentants des ONG internationales et locales ainsi que des défenseurs des droits de l'homme, tant à Bruxelles que lors de ses visites officielles. Il a également continué de répondre aux préoccupations que suscitent la répression exercée contre les défenseurs des droits de l'homme et des projets de lois sur les ONG lors des contacts approfondis qu'il a engagés avec des fonctionnaires, des membres de la société civile, des parlementaires et des institutions actives dans le domaine des droits de l'homme dans les pays où il s'est rendu au cours de l'année.

Tout au long de 2014, compte tenu de la détermination manifestée dans le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie, la liberté d'association et de réunion pacifique est demeurée pour l'UE l'une des actions prioritaires dans le domaine des droits de l'homme. L'UE a condamné les restrictions injustifiées de ces droits dans plusieurs déclarations publiques (par exemple, avant la réunion que l'OSCE a tenue le 4 septembre 2014 à Vienne, à l'occasion de laquelle l'UE a engagé la Russie à se conformer pleinement aux engagements qu'elle a pris au niveau international de respecter la liberté de réunion et d'association pacifiques). L'UE a également soulevé cette question à l'occasion de plusieurs dialogues bilatéraux avec des pays partenaires consacrés aux droits de l'homme.

En 2014, il est également fait état à plusieurs reprises des préoccupations de l'UE concernant la liberté d'association en Égypte, dans les conclusions de février du Conseil ainsi que dans les déclarations de l'UE lors de la session de septembre du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations unies. Tout au long de l'année, lors des sessions du Conseil des droits de l'homme ainsi que durant la réunion de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies en octobre, l'UE a également insisté sur l'importance du travail accompli par les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Elle a exprimé son inquiétude face au rétrécissement de l'espace laissé à la société civile dans de nombreux pays, aux restrictions croissantes imposées aux organisations non gouvernementales ainsi qu'au harcèlement et aux violations graves des droits de l'homme dont les militants font l'objet. L'UE a en outre défendu le droit de parole des ONG et d'autres acteurs au sein même du Conseil des droits de l'homme et s'est opposée à ceux qui voulaient empêcher des ONG de participer à des conférences et à d'autres réunions des Nations unies.

L'UE a continué de recueillir des suggestions et de renforcer la cohérence interne ainsi que la coopération multilatérale afin de trouver les meilleures façons d'aborder cette question. En février 2014, le SEAE a mené des discussions approfondies avec des correspondants des points de contact chargés des droits de l'homme dans les délégations de l'UE présentes dans des pays où la société civile est menacée, notamment à propos du droit à la liberté de réunion et d'association. Des consultations sur cette question ont eu lieu avec les chefs de délégations de l'UE à l'occasion de leur réunion annuelle en septembre.

En 2014, les organisations de la société civile ont continué d'être le principal bénéficiaire de l'aide accordée au titre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). La nouvelle stratégie pluriannuelle pour 2014-2017, adoptée par la Commission le 21 octobre 2014⁹, renforce encore la capacité de cet instrument à opérer sans le consentement du gouvernement hôte. L'IEDDH peut faire porter son action principalement sur des questions sensibles et des approches innovantes et coopérer directement avec les organisations de la société civile isolées ou marginalisées. Il vient compléter tous les autres instrument de l'UE qui intègrent les droits de l'homme et la démocratie dans leurs activités.

⁹ [Décision d'exécution C(2014) 7529 final de la Commission]

En 2014, la Commission a lancé plus de 500 nouvelles initiatives clés avec le soutien de l'IEDDH, ce qui représente un budget de plus de 150 millions d'euros et concerne plus de 135 pays. Ces initiatives s'ajoutent à plus de 1449 projets en cours, déployés sur le terrain avec l'aide de l'IEDDH. En outre, l'appel mondial à propositions invitant à lutter contre la discrimination a donné lieu à 28 nouvelles initiatives clés gérées à Bruxelles ainsi qu'à des appels à propositions lancés au niveau local par les délégations de l'UE dans 101 pays, représentant au total plus de 100 millions d'euros. Toutes ces initiatives ont permis de renforcer le rôle que joue la société civile locale sur le terrain pour promouvoir les droits de l'homme et les réformes démocratiques, faciliter la réconciliation pacifique de groupes d'intérêt et consolider la participation et la représentation politiques dans le monde entier.

En 2014, la Commission a également adopté son programme thématique en faveur des organisations de la société civile et des autorités locales dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement. L'action au niveau national constituera la partie centrale de ce programme. Ce dernier prévoit également une action en faveur du renforcement des réseaux régionaux et mondiaux d'organisations de la société civile afin de renforcer leur contribution au développement, en particulier dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Enfin, la Commission a lancé le processus pour élaborer des feuilles de route par pays pour la coopération avec la société civile en 2014. Ce processus envisagé dans la communication de septembre 2012 de la Commission européenne intitulée "Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures"¹⁰ a pour objectif de mettre au point un cadre stratégique commun pour la coopération des délégations de l'UE avec la société civile au niveau national, en coordination avec les États membres présents localement. Les feuilles de route s'appuient sur une analyse globale d'un environnement porteur pour la société civile et fixent les priorités correspondantes pour l'UE. Au cours de l'année, plus de 65 feuilles de route ont été élaborées et de nombreuses délégations les ont utilisées pour nouer des contacts avec un large éventail d'organisations de la société civile en vue d'établir une coopération plus stratégique.

¹⁰ COM(2012) 492 final.

Évaluation périodique de la mise en œuvre

Le présent rapport annuel est axé sur les progrès de l'UE et ses principales réalisations dans la mise en œuvre des dispositions du Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.

La partie thématique reprend les dispositions du plan d'action, tandis qu'une section distincte examine, pays par pays, les mesures prises et les progrès réalisés par l'UE pour la promotion et la défense des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde entier.

II Promouvoir le caractère universel des droits de l'homme

Adhésion universelle

Conformément à l'article 21 du traité sur l'Union européenne et sur la base du cadre stratégique et du plan d'action en faveur des droits de l'homme, l'UE a continué de promouvoir en 2014 des normes universelles en matière de droits de l'homme, pour qu'elles servent de base à son dialogue avec les pays tiers et les organisations régionales. À l'heure où l'on célèbre le 10^e anniversaire des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme, l'UE a accordé une attention particulière à la promotion du caractère universel des droits de l'homme, dans ses déclarations et ses explications de vote, lors d'événements publics et de conférences ainsi que dans des publications. Dans ses contacts bilatéraux, notamment dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme, l'UE a régulièrement prôné la ratification et l'application effective des instruments de l'ONU en la matière ainsi que le réexamen ou le retrait des réserves.

Conformément à la décision 2011/168/PESC du Conseil concernant la Cour pénale internationale (CPI) et au Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, l'UE a poursuivi ses efforts et ses activités de mobilisation afin d'encourager d'autres pays à ratifier le Statut de Rome. L'UE a poursuivi ses campagnes systématiques de démarches à l'appui de la CPI ainsi que sa politique consistant à inclure des clauses relatives à la CPI dans les accords conclus avec des pays tiers (par exemple l'accord de partenariat stratégique avec le Canada, paraphé en octobre 2014).

De la même manière, la coopération avec les mécanismes et les organes de l'ONU (l'examen périodique universel, les rapporteurs spéciaux et les organes de suivi des traités) et la mise en œuvre de leurs recommandations sont désormais devenues des éléments de base du dialogue bilatéral sur les droits de l'homme entre l'UE et les pays tiers. En outre, dans le cadre de ses contacts bilatéraux, l'UE encourage régulièrement des pays tiers à adresser une invitation permanente aux rapporteurs spéciaux des Nations unies.

Depuis 2003, après l'entrée en vigueur du Statut de Rome, l'UE a en outre fourni, au titre de l'IEDDH, des financements s'élevant à plus de 30 millions d'euros pour des campagnes mondiales en faveur de la ratification lancées par des organisations de la société civile et pour des projets liés à la CPI (voir point 27).

Une culture des droits de l'homme et de la démocratie dans l'action extérieure de l'UE

Tout au long de 2014, le SEAE a assuré des formations sur les droits de l'homme et la démocratie, notamment dans le cadre de cycles de formations consacrés à cette thématique, d'une durée d'une semaine, organisés trois fois au cours de l'année (en février, en juin et en novembre 2014). Ces trois sessions générales sur la politique et les opérations en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE ont été suivies par des modules spécialisés consacrés aux thèmes suivants: non-discrimination (liberté d'expression, liberté de religion ou de conviction, droits des personnes handicapées, droits des personnes LGBTI), droits économiques, sociaux et culturels, monde de l'entreprise et droits de l'homme, égalité des sexes, droits de l'enfant, soutien à la démocratie et observation des élections, droits de l'homme dans le contexte des Nations unies et droits de l'homme au Conseil de l'Europe. Pour certaines de ces formations, le SEAE a fait appel aux compétences d'universitaires, de représentants des ONG du Réseau des droits de l'homme et de la démocratie, et de fonctionnaires d'agences des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Des membres du personnel des institutions de l'UE, des agents des missions et opérations PSDC et des diplomates des États membres ont participé à ces modules de formation.

Un inventaire des formations organisées dans le domaine des droits de l'homme par les États membres a été lancé pour recueillir les bonnes pratiques et étudier les possibilités de synergie (comme le partage d'équipements et de ressources). À cette fin, en septembre 2014, il a été décidé de créer un réseau informel de points de contact pour l'organisation de formations dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie dans les États membres de l'UE.

Plusieurs autres formations ont été consacrées aux droits de l'homme et à la démocratie dans le cadre des sessions préalables au déploiement à l'intention du personnel des délégations, des séminaires pour les diplomates des États membres, des cycles d'encadrement pour les nouveaux fonctionnaires du SEAE, des séminaires régionaux organisés par la DG Coopération internationale et développement (DEVCO) et de la conférence annuelle organisée avec le PNUD sur le thème de la démocratie et de l'assistance électorale. Une présentation sur les droits de l'homme et la démocratie est désormais systématiquement prévue dans toutes les formations préalables à un détachement.

En plus des réunions d'évaluation régulières avec le Comité politique et de sécurité, le groupe "droits de l'homme" (COHOM) et d'autres groupes de travail géographiques ainsi que le Parlement européen, le RSUE pour les droits de l'homme s'est adressé à tous les chefs de délégation de l'UE ainsi qu'à tous les conseillers dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes des missions PSDC au sujet des meilleures pratiques permettant d'inscrire les droits de l'homme dans l'ensemble de l'action extérieure de l'UE. Il a également tenu plusieurs réunions avec certains chefs de délégation, afin de discuter de la situation des droits de l'homme dans leur pays d'accueil et de la réponse coordonnée de l'UE.

En 2014, l'UE a en outre continué de soutenir l'éducation aux droits de l'homme dans le monde, grâce à divers instruments financiers, dont l'IEDDH. Des projets soutenus par des établissements universitaires et des ONG dans différentes régions ont ciblé toute une série de personnes, depuis les écoliers jusqu'aux responsables locaux et aux services de police, sans négliger les catégories les plus vulnérables. Le Centre européen interuniversitaire pour les droits de l'homme et la démocratisation (EIUC) et son réseau mondial de programmes de masters régionaux en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, dans les Balkans, dans le Caucase et en Amérique latine sont des exemples de projets réussis dans ce domaine. Ce réseau, qui regroupe plus de 80 universités dans le monde, est un centre d'excellence interdisciplinaire qui dispense une formation postuniversitaire sur les droits de l'homme. En 2014, l'EIUC a poursuivi les négociations visant à mettre en place un nouveau master régional en gouvernance démocratique dans la région MENA.

III Poursuivre des objectifs cohérents, au niveau interne et sur le plan international

Soutien effectif à la démocratie

En 2014, la Commission a soutenu les processus électoraux dans le monde entier en déployant des missions d'observation électorale (MOE) et des missions d'experts électoraux ainsi qu'en apportant une assistance technique et financière aux organismes de gestion électorale et aux observateurs nationaux. Au total, la Commission a déployé huit MOE pour observer neuf élections. Des MOE ont été déployées aux Maldives (élections législatives), en Guinée Bissau (élections présidentielle et législatives), au Malawi (élections présidentielle, législatives et locales), en Égypte (élection présidentielle), au Kosovo (élections législatives), au Mozambique (élections législatives) et en Tunisie (élections présidentielle et législatives). La Commission a mis en place une équipe d'évaluation des élections en Afghanistan pour l'élection présidentielle, qui a également observé le contrôle des scrutins, exercice qui a eu lieu à la suite de l'accord négocié par le secrétaire d'État américain, M. John Kerry.

En outre, huit missions d'experts électoraux ont été déployées au cours de l'année. Des missions d'experts électoraux ont été envoyées en Égypte (référendum constitutionnel), en Libye (assemblée constituante), en Thaïlande (élections législatives), en Iraq (élections législatives), en Algérie (élection présidentielle), en Mauritanie (élection présidentielle), en Bolivie (élections présidentielle et législatives) et aux Fidji (élections législatives).

L'UE n'observe pas d'élections dans la région de l'OSCE. Cependant, l'UE a apporté un appui à l'OSCE/BIDDH pour les élections présidentielle et législatives en Ukraine. Les efforts consentis par l'UE ont permis le déploiement de 100 nouveaux observateurs à court terme (OCT) provenant des États membres de l'UE ainsi que de pays candidats à l'adhésion à l'UE. Dans de nombreux cas, les missions d'observation électorale de l'UE ont aidé les pays partenaires à surmonter des situations de crise et à traverser des périodes de transition démocratiques et/ou faisant suite à un conflit. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le suivi des recommandations des missions d'observation électorale de l'UE, suivi qui est essentiel pour renforcer l'efficacité de ces missions.

L'UE a renforcé encore son action visant à soutenir la démocratie. Sur la base des conclusions du Conseil de novembre 2009, intégrées au nombre des recommandations dans le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, l'UE a retenu, en mars 2014, douze délégations de l'UE représentant toutes les régions pour lancer une deuxième vague d'actions pilotes de soutien à la démocratie. Les actions ont débuté en juin. Les efforts portent principalement sur les méthodes de travail et s'articulent autour des six domaines d'action retenus: cohérence et coordination, contexte local et partenariat, intégration et visibilité. L'objectif recherché est de mieux mettre en phase les instruments financiers et non financiers avec l'action des États membres de l'UE et d'approfondir la compréhension du contexte local afin de parvenir à une plus grande efficacité grâce à des partenariats renforcés. L'exercice produira des résultats analytiques et sera, en temps utile, mieux défini dans les plans d'action.

Les premiers retours d'informations sont positifs en ce qui concerne la définition d'activités de soutien mutuel entre les dialogues politiques (et/ou concernant les droits de l'homme) et une variété d'interventions avec des instruments financiers, y compris en faveur du développement du secteur juridique, le développement des capacités d'institutions clés, notamment dans les organismes de gestion électorale, et les organisations de la société civile. Ces informations font état d'une cohérence et d'une coordination plus poussées avec les États membres ainsi que de diverses initiatives pour travailler avec les acteurs nationaux. Il est nécessaire de poursuivre les travaux pour aider au renforcement de la représentation dans les régimes démocratiques: partis, parlements, organes décentralisés, entre autres. Il convient de continuer à développer les concepts clés qui relèvent de la représentation, la participation, la transparence, la responsabilité et l'égalité entre homme et femmes, y compris au niveau local.

À partir de 2014, certains financements accordés dans le cadre de l'IEDDH contribuent aux actions pilotes en apportant l'aide d'experts pour la mise en œuvre d'activités. Une action importante est également menée en faveur de la société civile par l'élaboration de feuilles de route dans presque toutes les délégations.

2014 a été la première année complète d'activité du Fonds européen pour la démocratie (FEDEM). Le budget pour la période 2013-2015, qui s'élève à quelque 27 millions d'euros, comprend la subvention de l'UE pour les coûts administratifs et des contributions volontaires de quatorze États membres de l'UE ainsi que de la Suisse et du Canada destinées à financer des projets relevant du FEDEM. Fin 2014, le FEDEM avait reçu plus de mille deux cents demandes de soutien et a accepté de financer plus de cent trente demandes pour un montant total d'environ 8 millions d'euros, réparti à parts égales entre les pays du voisinage oriental et ceux du voisinage méridional. Tout au long de 2014, le FEDEM, qui est indépendant de l'UE, a été utilisé dans le voisinage de l'UE pour compléter les instruments de l'UE et en particulier l'IEDDH. Il a apporté un soutien direct, en particulier à de nouveaux partisans de la démocratie et à des organisations locales, et a continué à être actif dans tous les pays du voisinage, y compris la Syrie, la Libye, l'Égypte et l'Azerbaïdjan, où d'autres donateurs éprouvent des difficultés à poursuivre leurs activités. En décembre 2014, le conseil d'administration du FEDEM a décidé que ce dernier pouvait mettre en œuvre et financer un nombre limité d'activités en dehors du voisinage de l'UE.

Des capacités permanentes dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie au sein du Conseil de l'UE

Le groupe " droits de l'homme" (COHOM) se charge de tous les aspects relatifs aux droits de l'homme dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne et contribue au processus décisionnel du Conseil dans ce domaine en accomplissant les travaux préparatoires des débats sur les droits de l'homme et la démocratie qui ont lieu au sein du Comité politique et de sécurité (COPS), du Comité des représentants permanents (Coreper) et du Conseil. Durant l'année, le COHOM s'est réuni 44 fois aussi bien en formation des capitales qu'en formation de Bruxelles, afin de continuer de promouvoir le développement effectif de la politique de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, y compris les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et les dialogues et consultations sur les droits de l'homme avec des pays tiers, et d'en superviser l'application dans le monde entier.

Le COHOM a poursuivi sa coopération avec les groupes géographiques du Conseil s'occupant de la situation des droits de l'homme dans les pays relevant de leur zone de compétence géographique ainsi qu'avec les groupes thématiques compétents du Conseil¹¹, afin d'intégrer les droits de l'homme dans tous les aspects des relations extérieures de l'UE. Le COHOM coopère également avec le groupe "Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes" (FREMP) (voir point 8).

Au début de 2014, le COHOM a débattu des priorités stratégiques définies par l'UE pour l'année dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme, ce qui a contribué au succès de la session du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies lors de la 69^e session de cette dernière. Tout au long de l'année, le SEAE et les services de la Commission coordonnent les positions de l'UE et de ses États membres au sein du COHOM sur des questions thématiques ou géographiques spécifiques soulevées dans les enceintes multilatérales.

Le COHOM a continué de procéder à des échanges de vues périodiques avec le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme. Il a également tenu régulièrement des discussions avec des représentants d'organisations internationales et régionales ainsi que de la société civile. Parmi les personnalités de haut niveau figuraient le président de la sous-commission "droits de l'homme" du Parlement européen, le représentant régional pour l'Europe du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, les rapporteurs spéciaux des Nations unies et le directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE.

Les groupes d'étude du COHOM, qui appuient les travaux de ce dernier dans des domaines prioritaires précis, en particulier la mise en œuvre des orientations de l'UE en matière de droits de l'homme, ont poursuivi leurs activités en 2014. Neuf groupes d'étude étaient actifs en 2014 et ont réuni les experts compétents du SEAE, des services de la Commission et des États membres.

¹¹ GCD, COSCE, COTER, GPM, Civcom, CONUN.

Accroître la cohérence des politiques

Au sein de l'UE, les institutions de cette dernière et ses États membres, lorsqu'ils appliquent le droit de l'UE, sont tenus de respecter les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Dans son action extérieure, l'UE est résolue à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans tous les secteurs, conformément à l'article 21 du traité sur l'Union européenne.

L'UE a intensifié ses efforts en 2014 pour continuer de traiter des questions relatives à la cohérence entre les politiques extérieures et intérieures de l'UE dans le domaine des droits de l'homme. Lors de sa session de juin 2014, le Conseil "Justice et affaires intérieures" a adopté des conclusions¹² dans lesquelles il mesure l'importance d'assurer la cohérence entre les aspects internes et externes afin de renforcer la crédibilité de l'Union dans le cadre de ses relations extérieures et de montrer l'exemple dans le domaine des droits de l'homme. À cette fin, le Conseil a jugé important de renforcer la coopération entre divers groupes de travail du Conseil, notamment entre le groupe "Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes" au sein de l'UE et le groupe "droits de l'homme" dans le domaine de l'action extérieure, en particulier par des échanges réguliers d'informations et des réunions conjointes, le cas échéant, consacrées à des sujets précis. Dans cet esprit, la coopération entre le FREMP et le COHOM s'est intensifiée en 2014 grâce à échanges périodiques. Les efforts devront se poursuivre pour renforcer encore la cohérence entre les politiques extérieures et intérieures de l'UE dans le domaine des droits de l'homme.

¹² http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/jha/143099.pdf

Respect des droits économiques, sociaux et culturels

L'Union européenne attache une très grande importance à l'interdépendance de tous les droits de l'homme et à l'indivisibilité des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels, qu'elle considère être des principes fondamentaux du droit international relatif aux droits de l'homme.

Au niveau multilatéral, l'UE a activement soutenu plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies s'occupant des droits économiques, sociaux et culturels et a coopéré de manière étroite avec eux, invitant plusieurs d'entre eux à une réunion du COHOM. Au nombre des rapporteurs spéciaux des Nations unies s'occupant des droits économiques, sociaux et culturels figurent les représentants spéciaux sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement, le droit à l'éducation, le droit à l'alimentation, le droit au logement ainsi que sur l'extrême pauvreté.

En outre, l'UE a accordé une attention croissante à ce domaine dans le cadre des dialogues consacrés aux droits de l'homme qu'elle tient avec différents partenaires de pays tiers.

La promotion des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit à un niveau de vie suffisant ainsi qu'à des normes fondamentales en matière de travail, a été renforcée dans le cadre du programme indicatif pluriannuel de l'IEDDH pour la période 2014-2017. Une grande variété de projets au titre de l'IEDDH sont soutenus pour défendre les droits économiques, sociaux et culturels dans le monde entier. Ces projets ont contribué en 2014 à renforcer les syndicats, à sensibiliser aux problèmes liés aux rémunérations en Asie, à protéger le patrimoine et les populations des zones rurales en Angola, à promouvoir l'intégration sociale de la minorité ethnique Menja grâce à l'émancipation économique en Éthiopie ainsi qu'à réduire la discrimination économique et la violence sur le lieu de travail en Inde dans les fabriques de vêtements destinés à l'exportation.

IV Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques et instruments de l'action extérieure de l'UE

Œuvrer à une approche basée sur les droits dans le cadre de la coopération au développement

En 2014, le Conseil et le Parlement européen ont adopté les nouveaux instruments financiers d'aide extérieure (2014-2020), dans le cadre desquels les droits de l'homme et la démocratie font partie des principes essentiels et/ou font l'objet de programmes spécialisés, notamment¹³ l'IEDDH, le programme thématique en faveur des organisations de la société civile et des autorités locales dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement et l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix¹⁴. Tous sont utilisés, directement ou indirectement, pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratie conformément au cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie et au programme pour le changement¹⁵.

En 2014, le SEAE et les services de la Commission ont achevé de mettre au point l'exercice de programmation bilatérale avec les pays partenaires, la Commission a adopté des documents de programmation stratégique et des programmes indicatifs pluriannuels pour la période 2014-2020. Les droits de l'homme, la démocratie et d'autres éléments essentiels à la bonne gouvernance ont été pris en compte comme des secteurs prioritaires clés ou dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits dans d'autres domaines de coopération.

¹³ Cela concerne particulièrement l'instrument de financement de la coopération au développement, le Fonds européen de développement (FED), l'Instrument européen de voisinage (IEV) et l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II).

¹⁴ Règlement (UE) n° 230/2014.

¹⁵ En 2011, l'UE a adopté deux réformes destinées à rendre sa politique en matière de développement plus stratégique et plus ciblée: le programme pour le changement en douze points et les nouvelles politiques et règles en matière d'appui budgétaire.

http://eacea.ec.europa.eu/intra_acp_mobility/funding/2012/documents/agenda_for_change_fr.pdf.

L'attachement de l'UE à l'approche fondée sur les droits a été officialisé dans le document de travail de 2014 des services de la Commission consacré à une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme¹⁶. En mai 2014, le Conseil se félicitait dans ses conclusions de ce pas important et insistait sur les principes essentiels qu'il comporte. La boîte à outils présentée dans le document de travail des services de la Commission donne des indications concrètes sur la manière d'appliquer une approche fondée sur les droits à tout programme ou projet de développement, en s'appuyant sur cinq principes de travail: application de l'ensemble des droits, participation et accès au processus décisionnel, non-discrimination et égalité d'accès, transparence et accès à l'information.

Parallèlement à l'exercice de programmation, la Commission a continué d'évaluer le respect des valeurs fondamentales dans ses programmes d'appui budgétaire. À partir du 1^{er} janvier 2013, la méthode définie à cet égard dans les lignes directrices en matière d'appui budgétaire est appliquée en tous points pour tous les nouveaux programmes d'appui budgétaire.

En 2014, l'UE a continué de formuler sa position et sa stratégie afin de donner suite à la conférence Rio+20 et au programme de développement pour l'après-2015. L'UE a défendu avec force l'intégration des questions relatives aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la gouvernance dans le programme mondial de développement. L'UE a rédigé plusieurs déclarations, qui ont été approuvées au niveau du Conseil, la dernière l'ayant été en décembre 2014¹⁷. L'UE a contribué activement à de nombreuses discussions internationales, y compris aux sessions des groupes de travail ouverts des Nations unies, aux réunions du Conseil des droits de l'homme et aux débats informels de l'Assemblée générale.

¹⁶ SWD(2014) 152 final, Bruxelles, 30 avril 2014.

¹⁷ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/146311.pdf.

Assurer le fonctionnement du commerce de façon à faire progresser les droits de l'homme

Les accords de libre-échange de l'UE sont liés, au moyen de "clauses passerelles", aux accords-cadres politiques correspondants, qui comprennent des clauses sur les droits de l'homme. S'il n'y a pas d'accord d'association ou d'accord-cadre en vigueur, une clause distincte sur les droits de l'homme est intégrée dans les accords de libre-échange. Le principal intérêt d'une clause sur les droits de l'homme réside dans le fait qu'elle témoigne de l'attachement des deux parties aux droits de l'homme et qu'elle constitue une base juridique pour des mesures appropriées, notamment la suspension des accords en cas de graves violations de ces droits (voir section 33).

L'ouverture aux échanges commerciaux, conjuguée à la bonne gouvernance et à des politiques nationales avisées, contribue notamment à la croissance inclusive, au développement durable et, partant, à l'amélioration de la situation des droits de l'homme. En 2014, dans le droit fil de la communication intitulée " Commerce, croissance et développement - Ajuster la politique commerciale et d' investissement aux pays qui ont le plus besoin d'aide"¹⁸, l'UE a continué d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés ainsi que d'autres qui ont le plus besoin d'assistance, à rejoindre le système commercial mondial et à tirer le plus grand parti possible des échanges. Cette démarche se fonde en particulier sur la politique de l'UE en matière d'aide pour le commerce, ses préférences commerciales unilatérales et ses accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

¹⁸ [COM(2012) 22] http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/january/tradoc_148992.EN.pdf.

Le nouveau règlement relatif au système de préférences généralisées (SPG) s'applique depuis le 1^{er} janvier 2014. Quatorze pays se sont vu accorder des préférences SPG+ dans le cadre du nouveau système. Le nouveau règlement renforce les mécanismes de surveillance du respect des conventions internationales (y compris les principales conventions relatives aux droits de l'homme) par les bénéficiaires du SPG+, et la Commission communiquera au Conseil et au Parlement européen, tous les deux ans, un bilan de la mise en œuvre des conventions concernées par les bénéficiaires de ce système. . En 2014, le dialogue entre l'UE et les bénéficiaires du SPG+ sur la mise en œuvre des conventions s'est intensifié, et l'UE a commencé à mettre en place des moyens novateurs supplémentaires permettant de soutenir la mise en œuvre, le respect de l'application et le suivi des traités sur les droits de l'homme et des conventions de l'OIT à prendre en considération. En réponse notamment aux demandes du Parlement européen, la Commission a procédé à un réexamen général du règlement (CE) n° 1236/2005 concernant le commerce de biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale ou la torture¹⁹. Début 2014, une proposition de modification du règlement visant à actualiser la liste des biens faisant l'objet de contrôles à l'exportation a été présentée au Conseil et au Parlement européen. En 2013, l'Arrangement de Wassenaar a instauré des contrôles sur les exportations de certaines technologies de surveillance. L'UE a dès lors mis en œuvre des contrôles portant sur des logiciels d'intrusion et du matériel de surveillance d'internet spécifiques, au moyen d'un règlement délégué de la Commission du 22 octobre 2014.

La Commission procède aussi actuellement à une évaluation des options à long terme permettant de s'attaquer à cette problématique, et elle a adopté une communication portant sur un réexamen des politiques relatives au contrôle des exportations, y compris une option concernant la possibilité d'adapter certaines dispositions de l'actuel règlement (CE) n° 428/2009 afin de contrôler les exportations de technologies sensibles susceptibles d'être utilisées en violation des droits de l'homme, par exemple dans des zones de conflit ou par des régimes autoritaires. À la suite de la détérioration progressive de la situation en Syrie, le Conseil a décidé, en mai 2014, de prolonger l'interdiction d'exportation d'équipements ou de logiciels principalement destinés à être utilisés, par le régime syrien, pour la surveillance ou l'interception des communications sur internet ou par téléphone, initialement imposée en application du règlement (UE) n° 36/2012.

¹⁹ Règlement d'exécution (UE) n° 1352/2011 de la Commission du 20 décembre 2011.

En 2014, l'UE, qui de longue date a œuvré en faveur du traité sur le commerce des armes (TCA), instrument majeur pour le renforcement de la responsabilité et de la transparence dans le commerce des armes, a continué de promouvoir la ratification du TCA par tous les États membres des Nations unies. Fin 2014, le dépôt du 50^e instrument de ratification, avec une importante contribution des États membres de l'UE, a donné lieu à l'entrée en vigueur du TCA. Selon l'article 7 du traité, lorsque la décision d'exporter des armes est prise, il convient d'évaluer le risque qu'elles servent à commettre ou à faciliter de graves violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, y compris des actes de violence à caractère sexiste. Cette évaluation du risque s'ajoute à l'interdiction d'exportation prévue à l'article 6, lorsque les armes concernées pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves de la convention de Genève, des attaques dirigées contre des civils ou d'autres crimes de guerre définis par les accords internationaux en la matière.

Tenir compte des droits de l'homme dans les activités de prévention des conflits et de gestion des crises

En 2014, l'UE a pris des mesures supplémentaires pour tenir compte de ses politiques en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes dans la planification, la mise en œuvre, la conduite et l'évaluation des missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Conformément aux procédures de gestion de crise de 2013²⁰, les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes ont été prises en compte durant le processus de planification des nouvelles missions et opérations, et une analyse de la situation dans ces deux domaines a été intégrée aux documents de planification, y compris pour la mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine et l'opération militaire de l'UE en République centrafricaine (EUFOR RCA).

²⁰ <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7660-2013-REV-2/en/pdf>.

En 2014, toutes les missions et opérations PSDC comptaient des conseillers ou des points de contact pour les droits de l'homme et l'égalité des sexes, qui ont notamment pour tâche d'intégrer ces thématiques dans l'action de la mission ou de l'opération et de mener certaines activités. Celles-ci consistent, par exemple, à accroître le soutien qu'apporte la mission EUPOL Afghanistan aux femmes policières de la police nationale afghane, à renforcer les moyens dont l'EUPOL Afghanistan même dispose en matière de conseils sur l'égalité des sexes et à dispenser, dans le cadre de l'EUTM Mali et de l'EUTM Somalia, une formation aux forces armées locales sur le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme.

Les conseillers en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes affectés aux missions PSDC se sont réunis à Bruxelles en juin 2014 pour leur séminaire annuel, qui leur offre une occasion très utile de procéder à un échange de bonnes pratiques et de recenser les défis communs. Afin de rendre ce partage d'informations plus systématique, une communauté de praticiens fonctionnant sur la base de courriels est actuellement mise en place pour permettre des échanges plus fréquents entre les missions et les opérations ainsi qu'avec les experts concernés au niveau central.

Des volets " droits de l'homme" et "Égalité des sexes" ont été intégrés à bon nombre de cours PSDC organisés par le Collège européen de sécurité et de défense et par des États membres, et des sessions de formation thématiques spécialisées ont également été dispensées sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, les enfants confrontés aux conflits armés et la protection des civils.

Les travaux se sont poursuivis concernant l'approche globale de l'UE à l'égard de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité et des résolutions qui lui y ont fait suite. Le deuxième rapport sur les indicateurs de l'UE pour l'approche globale à l'égard de la mise en œuvre des résolutions a été publié en janvier 2014, la priorité étant accordée - pour la période sur laquelle portera le rapport suivant - à la justice transitionnelle, à la participation des femmes à la vie politique et à leur émancipation économique, à la participation des femmes aux processus de paix et à la prévention de la violence sexuelle en période de conflit. Le séminaire annuel des États membres de l'UE sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU, qui s'est tenu en juillet 2014, a porté essentiellement sur le 15^e anniversaire à venir de l'adoption de la résolution et sur la manière de tenir compte des questions de paix et de sécurité dans les négociations qui vont avoir lieu au sujet du programme de développement pour l'après-2015. La task force informelle de l'UE sur la résolution 1325 du CSNU a continué de se réunir régulièrement, avec la participation des États membres, de l'OTAN, d'ONU Femmes, de l'OSCE et de la société civile. Un site web spécial a également été créé, qui contient l'ensemble des documents fondamentaux sur l'approche de l'UE à l'égard de la résolution 1325 du CSNU²¹. Une évaluation externe du volet "Préparation aux crises" de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix a été finalisée à la mi-2014. Il y est indiqué que ce volet contribue à la concrétisation des engagements de l'UE concernant les femmes, la paix et la sécurité. Ce soutien spécifique concernant les femmes, la paix et la sécurité est actuellement mis en œuvre dans dix-sept pays et trois régions du monde: l'Afghanistan, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, El Salvador, la Guinée-Bissau, les îles Salomon, l'Inde, le Liberia, le Népal, le Nicaragua, le Pérou, la République démocratique du Congo, la République kirghize, le Sénégal, le Tchad, le Yémen, l'Amérique centrale, l'Asie du Sud et le sud de l'Afrique centrale. Une étude sur l'égalité des sexes dans les zones en situation fragile ou touchées par un conflit a été commanditée en 2014 par le Service des instruments de politique étrangère de la Commission européenne, dans le but de fournir aux décideurs politiques des informations et des orientations concernant les débats essentiels et les questions qui se font jour dans ce domaine.

²¹ http://eeas.europa.eu/special-features/working-with-women/article21_en.htm.

En 2014, le système d'alerte rapide concernant les conflits a été progressivement déployé au niveau mondial. Les instruments et la méthodologie élaborés pour ce système d'alerte rapide comprennent de nombreux indicateurs liés aux droits de l'homme, comme le respect du cadre international relatif aux droits de l'homme, l'égalité des sexes, la liberté de la presse et le respect des libertés civiles et politiques. Les délégations présentes dans des pays jugés risqués en termes de conflit violent à moyen et long terme ont été invitées à fournir des évaluations et à proposer des options en matière d'action préventive. De même, des ateliers sur l'analyse des conflits se sont tenus dans divers pays et au sujet d'un certain nombre de pays. Là également, la méthodologie tient compte des aspects liés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes.

Intégrer les droits de l'homme dans les activités de lutte contre le terrorisme

Conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, le SEAE et les services de la Commission ont élaboré un document d'orientation concernant la lutte contre le terrorisme, qui a été approuvé par les États membres en novembre 2014. Le but de ce document d'orientation est de faire en sorte qu'il soit tenu compte des considérations relatives aux droits de l'homme et, le cas échéant, du droit international humanitaire dans le cadre des projets d'assistance en matière de lutte contre le terrorisme planifiés et mis en œuvre avec des pays tiers.

La façon dont les efforts en matière de lutte contre le terrorisme sont menés peut avoir un effet notable sur le respect global des droits de l'homme par un État. Par exemple, dans certains pays, la définition du terrorisme est vague et s'applique de manière très large; lorsque des opérations de lutte contre le terrorisme sont menées, certains droits de l'homme (dont le droit à la vie ou l'interdiction de la torture) peuvent être menacés; il arrive que des opérations servent à éliminer des opposants politiques.

L'UE finance un certain nombre de projets de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, souvent dans des pays présentant un piètre bilan en matière de respect des droits de l'homme. Aussi est-il particulièrement important qu'elle partage avec ces pays une approche soucieuse des droits de l'homme, afin de les encourager à davantage respecter ces droits.

Le document d'orientation précité doit s'appliquer aux projets de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme que l'UE mènera dans des pays tiers, ainsi qu'aux projets dans le domaine de la sécurité ou de la justice s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Il fournit une vue d'ensemble et une série d'instruments permettant d'évaluer les obligations en matière de droits de l'homme ou de droit international humanitaire. Il s'adresse à l'ensemble des institutions de l'UE et des partenaires associés à la mise en œuvre des projets, à quelque stade que ce soit (planification, mise en œuvre et suivi/évaluation), dans un souci de cohérence accrue au niveau de l'approche suivie pour toutes les actions de l'UE. S'ils le souhaitent, les États membres peuvent également se servir de ce document d'orientation pour leurs propres projets.

L'UE ne cesse de communiquer au niveau politique au travers de dialogues sur la lutte contre le terrorisme menés avec un grand nombre de partenaires et d'organisations internationales de premier plan. Ces dialogues politiques consistent à procéder à des échanges de vues sur les développements essentiels en matière de lutte contre le terrorisme et constituent une occasion importante de soulever des questions fondamentales. Ils contribuent à renforcer le consensus bilatéral et international ainsi que les efforts déployés au niveau international pour prévenir et combattre le terrorisme. Ils font partie de l'approche globale suivie par l'UE pour renforcer le climat de confiance établi avec ses principaux partenaires. En 2014, des réunions s'inscrivant dans le cadre du dialogue politique sur la lutte contre le terrorisme se sont tenues avec les Nations unies, les États-Unis, le Canada, la Turquie, l'Arabie saoudite et l'Australie. Des consultations spécifiques sur la lutte contre le terrorisme ont également eu lieu avec l'Indonésie et les Émirats arabes unis. Conformément au plan d'action, l'UE a discuté à chacune de ces occasions de la question fondamentale du respect des droits de l'homme et de l'État de droit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et a œuvré en faveur de ce respect.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, l'UE croit fermement dans le rôle essentiel que jouent les Nations unies pour lutter contre la menace que représente le terrorisme au niveau mondial. La résolution 1373 (2001) du CSNU et la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies de 2006 constituent des instruments majeurs de la coopération multilatérale en matière de lutte contre le terrorisme. La stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies est en tous points compatible avec l'approche de l'UE concernant la lutte contre le terrorisme. Les programmes de l'UE et des Nations unies dans ce domaine reposent sur le même principe, à savoir promouvoir l'approche de la justice pénale tout en protégeant les droits de l'homme et en faisant respecter l'État de droit. Des questions spécifiques de la coopération UE-Nations unies en matière de lutte contre le terrorisme liées aux combattants terroristes étrangers et à la lutte contre l'extrémisme violent ont été examinées avec les agences concernées des Nations unies. L'UE et ses États membres ont salué l'adoption de la résolution 2170 (2014) du CSNU, condamnant les atteintes flagrantes et généralisées que des groupes extrémistes portent aux droits de l'homme en Iraq et en Syrie, et celle de la résolution 2178 (2014) sur la condamnation de l'extrémisme violent, soulignant la nécessité d'empêcher les combattants terroristes étrangers de se déplacer et de bénéficier d'un soutien; ces résolutions sont conformes aux conclusions adoptées par le Conseil de l'UE le 30 août 2014²². L'UE et ses États membres soutiennent par ailleurs résolument les mesures prévues par la résolution 2178 (2014) du CSNU, y compris les efforts destinés à renforcer l'action que mène la communauté internationale pour lutter contre l'extrémisme violent, objectif que l'UE continuera de poursuivre en priorité car il s'agit d'une condition préalable pour s'attaquer durablement au fléau que constitue le terrorisme.

Tout au long de l'année, l'UE a continué à faire des déclarations aux Nations unies et au sein d'autres instances internationales, condamnant les attentats terroristes et plaidant pour une approche en matière de lutte contre le terrorisme qui repose sur le respect des droits de l'homme et l'État de droit et qui soit pleinement conforme au droit international.

²² http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/144538.pdf

Faire en sorte que les droits de l'homme sous-tendent la dimension extérieure des travaux dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice (LSJ)

Le respect et la protection des droits de l'homme sont au cœur des politiques de l'UE en matière de justice et d'affaires intérieures. Dans ce contexte, les droits de l'homme sont un élément transversal de la politique de l'UE en matière de migration, de sorte qu'il en sera tenu compte dans le programme à venir de l'UE en la matière, et de l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM), cadre général de la politique extérieure de l'UE en matière de migration et élément fondamental de sa politique en matière de retour et de réadmission. Aussi la protection des droits de l'homme est-elle systématiquement prise en compte dans tous les cadres de l'AGMM, en particulier dans les dialogues sur les migrations et la mobilité menés avec des pays et régions tiers, ainsi que dans le cadre des partenariats pour la mobilité (PM) et des programmes communs pour les migrations et la mobilité (PCMM) conclus avec des pays tiers, des dialogues sur la question des visas et de la mise en œuvre des accords de réadmission conclus par l'UE. En outre, l'UE a plaidé en faveur du renforcement de la protection des droits de l'homme des migrants au sein des instances internationales. Cela a aussi été le cas lors du sommet du Forum mondial pour la migration et le développement qui s'est tenu à Stockholm du 14 au 16 mai 2014.

La protection des droits des migrants constitue également un élément transversal des travaux de la Task force pour la Méditerranée. Dans le cadre de l'AGMM, celle-ci a donné une impulsion nouvelle aux efforts de l'UE visant à renforcer le dialogue et la coopération avec les pays de transit et d'origine du sud de la Méditerranée. En mai 2014, la Commission a diffusé un document de travail de ses services sur la mise en œuvre de la communication sur la Task force pour la Méditerranée, recensant une série de mesures prises par l'UE et ses États membres pour protéger les droits des migrants et des réfugiés dans les pays de transit et d'origine.

Parallèlement, des questions liées aux migrations, dont le recours à la détention arbitraire et la traite des êtres humains, ont fait l'objet de discussions dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme menés avec des pays tiers concernés.

La traite des êtres humains constitue une violation flagrante des droits de l'homme, raison pour laquelle l'UE place la protection de ces droits au centre de sa politique. En 2014, elle a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016 ainsi que du document d'orientation générale 2009²³ sur le renforcement de la dimension extérieure dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Dans le deuxième rapport sur la mise en œuvre du document d'orientation générale, diffusé en décembre 2012, le Conseil a arrêté une liste des pays et régions tiers prioritaires avec lesquels l'UE devrait renforcer sa coopération et ses partenariats en matière de lutte contre la traite des êtres humains. En juin 2014, le SEAE et les services de la Commission ont diffusé une note commune contenant des informations sur les activités de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains dans un certain nombre de pays et régions prioritaires, ainsi qu'un inventaire des moyens et des instruments dont l'UE dispose à cet égard. Ce document constitue pour les délégations et les États membres de l'UE un instrument de référence pour le renforcement de la coopération et l'amélioration de la cohérence des mesures destinées à lutter contre la traite des êtres humains.

Les délégations de l'UE présentes dans les pays prioritaires ont été invitées à mettre en place des partenariats et à assurer une coordination et une cohérence dans les pays en question, en nommant une personne de contact pour les questions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains, en organisant des réunions de coordination, en suivant de près les projets que finance l'UE pour lutter contre la traite des êtres humains et en assurant un échange régulier d'informations avec les autorités desdits pays. Pour leur faciliter la tâche, les services de la Commission ont organisé en juin 2014, à l'intention du personnel des délégations en question, une formation de trois jours consacrée à la coopération extérieure dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et axée en particulier sur les pays et régions prioritaires.

²³ Adopté par le Conseil le 30 novembre 2009 (doc. 6865/10 CRIMORG 38 JAIEX 22 RELEX 163 JAI 168).

La prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre celle-ci, ainsi que la protection des personnes qui en sont victimes, sont systématiquement prises en considération dans l'ensemble des accords et partenariats pertinents conclus avec des pays tiers, ainsi que dans tous les dialogues que mène l'UE sur les migrations et la mobilité, y compris les partenariats pour la mobilité, les programmes communs pour les migrations et la mobilité et les dialogues sur la libéralisation du régime des visas. Parallèlement, l'UE aborde la question de la traite des êtres humains dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme qu'elle mène avec plus de quarante pays de par le monde, dans la mesure où il s'agit d'un élément important de son plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Elle appuie également les efforts internationaux dans ce domaine, plaidant, dans diverses enceintes des Nations unies, pour la prévention, la protection des victimes et l'assistance à celles-ci, la mise en place d'un cadre législatif global, l'élaboration de politiques et l'application des lois, et l'amélioration de la coopération et de la coordination internationales en ce qui concerne les activités de lutte contre la traite des êtres humains.

En termes de soutien des pays partenaires en développement, l'UE a continué de mettre en œuvre une série de projets portant sur l'ensemble des questions liées aux migrations, dans le cadre d'instruments à la fois thématiques et géographiques. Conformément à l'AGMM, tous les projets suivaient une approche centrée sur les migrants et comportaient un important volet transversal sur les droits de l'homme. De nouveaux projets ont été lancés pour soutenir les réfugiés déplacés et les communautés d'accueil dans des pays voisins de la Syrie, ainsi que pour soutenir les catégories particulièrement vulnérables de migrants, comme les victimes de la traite et les travailleurs domestiques migrants.

Les migrations et l'asile sont une priorité absolue dans le cadre du programme thématique concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent (GPGC) relevant de l'instrument de coopération au développement, qui a été adopté en 2014 pour une période de sept ans. Ce volet du programme vise à renforcer la gouvernance des migrations dans les pays en développement, en veillant notamment à maximiser l'effet positif des migrations et de la mobilité sur le développement. Le programme suit une approche centrée sur les migrants et met en particulier l'accent sur la nécessité de promouvoir les avantages de la migration pour les migrants mêmes et pour leurs communautés d'origine, tout en soutenant leur intégration dans les communautés d'accueil. La protection des droits de l'homme des migrants et notamment des catégories vulnérables de migrants constitue un objectif transversal. La Commission a adopté le programme thématique doté d'une enveloppe de 46,3 millions d'euros pour le volet "Migrations et asile" du GPGC, montant qui a été affecté à huit projets. Ceux-ci comprenaient notamment un projet global visant à soutenir les migrants qui se trouvent dans des pays en crise, une action globale destinée à prévenir la traite des êtres humains et le trafic de migrants ainsi qu'à lutter contre ces activités illégales, et une action spécifique visant à s'attaquer aux flux de migration mixte en Afrique orientale, l'accent étant mis en particulier sur les déplacements forcés, la traite des êtres humains et le trafic de migrants et les migrants qui se trouvent bloqués dans une situation de vulnérabilité dans la région.

Le respect des droits fondamentaux, de la dignité humaine et des droits de l'homme est également l'un des principes directeurs de la stratégie antidrogue et du plan d'action antidrogue de l'UE. Il s'agit là d'une partie intégrante de la politique antidrogue et d'un élément fondamental du "modèle de l'UE" en matière de lutte contre la drogue.

Veiller à la promotion des droits de l'homme dans le cadre de la dimension extérieure de la politique sociale et de l'emploi

Les principales normes du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont consacrées par ses huit conventions fondamentales. L'UE œuvre en faveur de la ratification et de la mise en œuvre effective de ces conventions; elle coopère à cette fin avec l'OIT et participe notamment aux travaux permanents sur les normes du travail et aux travaux des organes de surveillance de l'OIT. Parallèlement, dans le cadre de la dimension extérieure de sa politique sociale et de l'emploi, l'UE promeut les principes du travail décent, y compris le respect des conventions fondamentales de l'OIT, dans ses relations avec les pays partenaires, et ce au travers des dialogues politiques bilatéraux et régionaux et de la mise en œuvre de projets d'aide au développement.

En 2014, à l'occasion de sa 103^e session, la Conférence internationale du travail (CIT) a adopté un protocole et une recommandation relatifs à la convention (n° 29) sur le travail forcé de 1930, qui est l'une des huit conventions fondamentales de l'OIT. La nouvelle norme vise les formes modernes du travail forcé, y compris dans le contexte de la traite des êtres humains, en contribuant à améliorer la prévention du travail forcé, la protection des victimes, l'accès à la justice et les mesures d'indemnisation, ainsi que le contrôle de l'application, notamment dans le cadre de la coopération et/ou de l'assistance internationales. L'UE et ses États membres ont participé activement aux travaux préparatoires consacrés à cette nouvelle norme. La contribution coordonnée de l'UE aux travaux de la CIT de juin 2014 a été très importante et a permis à ceux-ci d'être couronnés de succès. Les États membres devraient prendre les mesures nécessaires pour ratifier le protocole d'ici la fin de 2016.

L'UE a contribué à promouvoir le travail décent pour les gens de mer, dans le contexte de l'adoption d'amendements à la convention du travail maritime intervenue lors de la session de la CIT.

Les amendements adoptés, que l'UE a pleinement soutenus avant la session de la Conférence²⁴, assurent aux gens de mer une protection en cas d'abandon ainsi qu'une garantie financière en cas de mort ou d'invalidité liée au travail. Les efforts de l'UE en faveur du travail décent se sont davantage concrétisés lorsque le Conseil de l'UE a adopté, en janvier 2014, une décision autorisant les États membres à ratifier la convention (n° 189) de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques. Cette décision a été proposée par la Commission en mars 2013 et approuvée par le Parlement européen. La Commission a une nouvelle fois demandé aux États membres de ratifier la convention dans le cadre de la stratégie de l'UE contre la traite des êtres humains.

En ce qui concerne la politique d'élargissement, l'UE a discuté avec la Turquie, pays candidat, de la compatibilité de la législation turque relative aux syndicats avec les normes de l'UE et les conventions pertinentes de l'OIT, en particulier la convention n° 87 (liberté d'association) et la convention n° 98 (droit d'organisation et de négociation collective).

La politique européenne de voisinage (PEV) a mis en avant la nécessité de poursuivre les efforts visant à ratifier et à mettre en œuvre effectivement les conventions fondamentales de l'OIT.

Un certain nombre de pays voisins se rallient souvent aux positions de l'UE et de ses États membres lors des travaux de l'OIT. Dans le cadre des relations avec la Géorgie et la République de Moldavie, des accords d'association, y compris des dispositions relatives à une zone de libre-échange approfondi et complet, ont été signés en juin 2014 et sont entrés provisoirement en application le 1^{er} septembre 2014. Ils comprennent un engagement de mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'OIT qui ont été ratifiées. L'accord d'association avec l'Ukraine a également été signé en 2014. Son application provisoire a commencé en novembre 2014 mais a été reportée d'un an en ce qui concerne le volet relatif à la zone de libre-échange approfondi et complet. En Ukraine, en raison du conflit qui touche l'est du pays et de ses répercussions négatives sur l'ensemble de la situation socioéconomique, le respect des normes du travail et des droits du travail s'est fortement détérioré.

²⁴ Décision 2014/346/UE du Conseil du 26 mai 2014: http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:JOL_2014_172_R_0003&from=FR

L'UE a par ailleurs participé activement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et au processus de suivi de la conférence Rio+20, montrant ainsi qu'elle soutient l'emploi productif, un travail décent pour tous, y compris la création d'emplois, des garanties en termes de droits du travail, la protection sociale et le dialogue social, ainsi que la lutte contre les inégalités.

L'UE a œuvré en faveur des droits économiques et sociaux dans le cadre des discussions menées au sein d'instances internationales telles que le G20. En 2014, les dirigeants du G20 ont délivré un message fort selon lequel leur priorité absolue était de renforcer la croissance mondiale pour offrir aux gens du monde entier un meilleur niveau de vie et des emplois de meilleure qualité. Ils ont réaffirmé leur volonté de réduire le chômage des jeunes, dont le taux est inacceptably élevé, en prenant des mesures visant à ce que les jeunes soient scolarisés, suivent une formation ou aient un emploi. Ils sont également convenus de la nécessité de s'attaquer à l'informalité ainsi qu'au chômage structurel et de longue durée en renforçant les marchés du travail et en ayant des systèmes de protection sociale appropriés. L'amélioration de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail a été mentionnée parmi les priorités.

La mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'OIT a également été encouragée dans le cadre de l'aide au développement.

Le devoir de diligence sociale de la Banque européenne d'investissement repose sur les normes du travail fondamentales de l'OIT. Les normes de la banque excluent expressément les pratiques telles que le travail des enfants, la servitude ou le travail forcé. Lorsque le pays hôte ne défend pas les droits d'association et de négociation collective des travailleurs, les emprunteurs sont néanmoins censés s'attacher à permettre la mise en place de mécanismes de substitution acceptables pour recueillir les plaintes et protéger les droits des travailleurs pour ce qui est de l'environnement de travail et des conditions d'emploi. Dans un cas comme dans l'autre, ou lorsque la législation est muette, les emprunteurs sont tenus de ne pas empêcher des travailleurs de chercher à participer à des organisations syndicales ou à des négociations collectives et de ne pas exercer de discriminations ni de mesures de rétorsion à l'égard des travailleurs qui le font effectivement. Les emprunteurs sont tenus de se pencher sur le respect des normes du travail fondamentales dans leur chaîne logistique, en veillant à ce que leurs principaux sous-traitants et leurs fournisseurs de premier rang les appliquent également et en incluant comme il se doit ces normes dans leurs documents de marché, contrats et dispositions de suivi.

Les organisations de la société civile qui s'emploient à promouvoir la mise en œuvre des normes du travail et l'établissement de conditions de travail décentes ont bénéficié d'un soutien au travers de l'IEDDH.

En février 2014, à l'occasion de sa 52^e session, la Commission du développement social des Nations unies a examiné le thème prioritaire intitulé "Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous". Dans sa résolution, elle a invité les États membres des Nations unies à tenir dûment compte de l'élimination de la pauvreté, de l'inclusion sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous dans le futur programme de développement pour l'après-2015. Le Forum de la société civile a demandé instamment aux gouvernements de mettre en œuvre la recommandation n° 202 de l'OIT concernant les socles nationaux de protection sociale et l'Agenda pour le travail décent en ce qu'ils peuvent contribuer efficacement à garantir le plein emploi productif et la sécurité des revenus.

V Mise en œuvre des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme

Abolition de la peine de mort

Tout au long de l'année 2014, l'UE n'a cessé de réaffirmer son opposition à la peine de mort et a usé de toutes les voies diplomatiques à sa disposition pour plaider en faveur de son abolition partout dans le monde. La ferme opposition de l'UE à la peine capitale se reflète dans ses orientations, mises à jour et révisées en 2013, tandis que la réalisation de progrès en vue de l'abolition constitue l'une des priorités absolues énoncées dans le cadre stratégique et le plan d'action en matière de droits de l'homme et de démocratie.

Le 10 octobre, pour commémorer la Journée européenne et mondiale contre la peine de mort, l'UE et le Conseil de l'Europe ont fait une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé qu'ils étaient opposés au recours à la peine capitale en toutes circonstances et qu'ils étaient déterminés à agir pour qu'elle soit abolie partout dans le monde. Dans cette déclaration, tant la haute représentante, Catherine Ashton, que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, ont souligné qu'ils étaient vivement préoccupés par les reculs observés dans certains pays, par exemple les récents procès collectifs qui se sont conclus par d'innombrables condamnations à mort, l'élargissement du champ d'application de la peine de mort dans la législation de différents pays ou la reprise des exécutions après une interruption de plusieurs années²⁵. Le 10 octobre toujours, les délégations de l'UE présentes de par le monde, en particulier dans les pays favorables au maintien de la peine de mort, ont organisé diverses manifestations et mis au maximum en avant le programme abolitionniste, y compris dans le cadre de leurs contacts avec les responsables officiels et les représentants de la société civile.

L'UE a soutenu les mesures prises récemment par l'Union africaine en vue de l'adoption d'un protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à l'abolition de la peine de mort. Elle s'est également félicitée des récentes ratifications (El Salvador et Gabon) du deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1989, visant à abolir la peine de mort, le nombre d'États parties ayant ainsi été porté à quatre-vingt-un. Dans le cadre de ses contacts avec les pays tiers, l'UE a continué d'encourager tous les États qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier ce protocole à l'occasion de son 25^e anniversaire.

Par ailleurs, l'UE a déploré que la peine de mort continue d'être largement appliquée dans d'autres parties du monde. L'Iran, l'Iraq, l'Arabie saoudite, l'Afghanistan, la Biélorussie, l'Égypte, le Japon, Singapour, la Chine, Taïwan et les États-Unis ont certes été l'objet d'une attention particulière, mais des déclarations ont été faites et des démarches entreprises à l'égard de nombreux autres pays, sur la base des normes minimales définies par le droit international et des orientations de l'UE concernant la peine de mort.

²⁵ http://eeas.europa.eu/statements/docs/2014/141009_03_fr.pdf.

L'UE a continué d'exprimer son opposition à la peine de mort dans toutes les enceintes multilatérales appropriées, en particulier les Nations unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Elle a participé à la réunion ministérielle de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies, coorganisée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, l'Italie, le Chili, la Mongolie, la Tunisie et le Bénin, sur le thème "Leadership and moving away from the death penalty" (New York, 25 septembre 2014).

Par d'importantes actions de lobbying et de sensibilisation, l'UE a pris une part active à l'alliance interrégionale pour la promotion de la résolution 69/186 (18 décembre 2014) de l'Assemblée générale des Nations unies appelant une nouvelle fois à l'instauration d'un moratoire sur le recours à la peine de mort. Cette résolution, coparrainée par quatre-vingt-quinze États, a été adoptée avec 117 voix pour, ce qui constitue un record, 37 voix contre et 34 abstentions, soit une amélioration significative par rapport à l'adoption de résolutions similaires en 2007, 2008, 2010 et 2012.

L'UE a fait six déclarations sur la peine de mort au sein du Conseil permanent de l'OSCE, critiquant les condamnations à mort prononcées dans des États membres de l'OSCE (Biélorussie et États-Unis). Une autre déclaration, faite le 10 octobre lors de la Journée européenne et mondiale contre la peine de mort et fondée sur la déclaration commune de la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a également été prononcée au sein du Conseil permanent. L'UE a en outre fait part de ses préoccupations concernant la poursuite de l'application de la peine de mort, au cours de manifestations organisées par l'OSCE en 2014, dont la réunion annuelle sur la mise en œuvre de la dimension humaine (septembre) et une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la prévention de la torture (avril).

L'IEDDH constitue un élément essentiel de l'action résolue que mène l'UE contre la peine de mort. Au travers de cet instrument, elle est le principal bailleur de fonds soutenant les efforts déployés par les organisations de la société civile en faveur de l'abolition. L'IEDDH soutient actuellement huit projets en cours sur la peine de mort, retenus dans le cadre de deux appels à propositions lancés au niveau mondial en 2008 et 2011. Ces projets mettent l'accent sur trois grands axes de progrès: la réforme des codes pénaux, le respect des instruments internationaux et régionaux pertinents et la mise en place de conditions propices à de nouvelles abolitions.

Les projets en cours sur la peine de mort qui bénéficient du soutien de l'IEDDH couvrent dans l'ensemble des pays où la peine de mort n'a pas encore été abolie, y compris des pays d'Asie (Chine, Inde, Taïwan, etc.), des Amériques (Caraïbes et États-Unis), d'Afrique (Liberia, Mali, Ouganda, etc.), d'Europe orientale (Biélorussie et Russie) et de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Jordanie, Maroc et Tunisie). L'aide apportée dans ce cadre l'est au travers des programmes de soutien par pays de l'IEDDH et d'appels mondiaux.

Élimination de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

L'UE a poursuivi la mise en œuvre de ses orientations en ce qui concerne la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle a encouragé tous les pays à ratifier et à mettre en œuvre la convention contre la torture et son protocole facultatif et a évoqué des cas individuels de torture et de mauvais traitements dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme qu'elle a menés avec des pays tiers, et lors des visites effectuées dans ces pays. Elle a également fait des déclarations destinées à féliciter les pays tiers qui ont ratifié la convention et/ou son protocole facultatif.

L'UE a continué de renforcer sa coopération avec des enceintes multilatérales comme le Conseil de l'Europe, les Nations unies et l'OSCE, ainsi qu'avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'élimination de la torture. Elle a participé activement à la réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la prévention de la torture que l'OSCE a organisée à Vienne en avril 2014. Le 11 avril, avec le concours de la Norvège, elle a organisé une manifestation parallèle sur la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort dans la région couverte par l'OSCE.

Une déclaration a été faite à l'occasion de la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin). L'UE s'est déclarée en faveur de l'initiative relative à la convention contre la torture lancée par le Danemark, le Chili, l'Indonésie, le Ghana et le Maroc en mars 2014, et s'est à nouveau exprimée en ce sens lors de la manifestation parallèle organisée le 23 septembre au cours de la semaine de l'Assemblée générale des Nations unies à New York. Le 3 décembre, une manifestation a été organisée à Bruxelles pour attirer l'attention sur le 30^e anniversaire de l'adoption de la convention contre la torture ainsi que pour examiner les moyens de parvenir à une mise en œuvre la plus vaste possible de la convention. Cette manifestation a été organisée en coopération avec la société civile et a réuni des intervenants de haut niveau et des représentants d'organisations internationales et régionales, de la société civile et d'États membres de l'UE. Il en est ressorti qu'il était urgent et nécessaire de relancer le débat sur la torture pour parvenir à une ratification et une mise en œuvre universelles de la convention ainsi que pour battre en brèche le sentiment selon lequel la torture peut être tolérée pour des raisons "exceptionnelles". L'UE a un rôle important à jouer dans ce débat. L'anniversaire de l'adoption de la convention a également été mis en exergue dans la déclaration de la haute représentante et vice-présidente sur la Journée des droits de l'homme (10 décembre).

Tout au long de l'année, le SEAE et les services de la Commission ont coopéré étroitement avec la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen en ce qui concerne à la fois la préparation et le suivi de la résolution du Parlement européen du 11 mars sur l'éradication de la torture dans le monde.

Les actions de l'Union en matière d'élimination de la torture comprennent des mesures visant à prévenir le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le règlement (CE) n° 1236/2005 du Conseil concerne le commerce de tels biens. Les listes de biens interdits et contrôlés en vigueur figurent dans le règlement d'exécution (UE) n° 775/2014 de la Commission. La proposition de modifications du règlement (CE) n° 1236/2005 du Conseil présentée en 2014 par la Commission est en cours d'examen au Parlement européen et au sein du Conseil de l'UE.

L'UE a continué à apporter un important soutien financier à des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme du monde entier s'employant à faire de l'interdiction absolue de la torture et des mauvais traitements une réalité pour tous, à soutenir la réhabilitation des victimes de la torture et leurs familles et à aider des pays à remplir leurs engagements, par exemple par la mise en place de mécanismes de prévention nationaux indépendants. Ces dernières années, un montant de 12 millions d'euros par an en moyenne, prélevé sur l'IEDDH, a été consacré à des actions de lutte contre la torture.

Appui efficace aux défenseurs des droits de l'homme

L'UE reste déterminée à soutenir les défenseurs des droits de l'homme, qui jouent un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont réaffirmé cette détermination dans des conclusions adoptées lors de la session du Conseil du 23 juin 2014, marquant le 10^e anniversaire de l'adoption des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme, et ils ont souligné le rôle particulièrement important joué par les défenseurs (hommes et femmes) des droits de l'homme issus de groupes vulnérables et marginalisés.

En mai, les délégations de l'UE ont reçu des conseils détaillés sur la mise en œuvre des orientations concernant les défenseurs des droits de l'homme, exposant les meilleures pratiques pour le traitement des dossiers. Tout au long de l'année, les délégations de l'UE se sont employées activement à protéger les défenseurs des droits de l'homme, qui ont continué de se heurter dans de nombreux pays à la pression croissante des autorités et d'acteurs non étatiques. Des diplomates de l'UE ont observé le déroulement de procès, rendu visite à des militants en prison et fait des déclarations sur des cas individuels. L'UE a régulièrement évoqué des cas individuels lors de réunions bilatérales, dont des dialogues politiques de haut niveau, et a demandé instamment aux gouvernements de pays partenaires de relâcher des défenseurs des droits de l'homme emprisonnés. Les représentants de la société civile sont désormais consultés à intervalles réguliers par les délégations de l'UE et les ambassades des États membres, y compris lors des réunions annuelles formelles qui se tiennent avec les défenseurs des droits de l'homme.

Au titre de l'IEDDH, des montants importants ont été alloués au soutien des défenseurs des droits de l'homme. Quinze nouveaux projets, d'un montant de plus de 15 millions d'euros, ont été lancés en leur faveur. Ces nouvelles actions sont venues s'ajouter aux cent cinquante projets existant dans ce domaine, qui représentent un montant total de plus de 120 millions d'euros. En outre, un nouvel appel à propositions d'un montant de 15 millions d'euros a été lancé le 3 décembre 2014. Ainsi qu'il est indiqué dans le nouveau règlement relatif à l'IEDDH pour la période 2014-2020, cet appel vise à mettre en place un mécanisme global pour les défenseurs des droits de l'homme, assorti de trois grandes priorités: i) mettre l'accent sur les situations les plus difficiles et les défenseurs des droits de l'homme les plus vulnérables; ii) fournir une aide d'urgence ainsi qu'à moyen et long terme aux défenseurs des droits de l'homme; et iii) assurer une coordination et des actions de sensibilisation. Ces trois grandes priorités seront poursuivies au travers de quatre types d'activités: i) soutien aux défenseurs des droits de l'homme sur le terrain, y compris dans les situations d'urgence, soutien aux organisations locales de défenseurs des droits de l'homme et réinstallation temporaire; ii) formation, suivi et mobilisation; iii) coordination et synergies, y compris gestion de la plateforme de réinstallation temporaire (soutenue par la Commission dans le cadre d'un autre projet en cours au titre de l'IEDDH); et iv) actions de sensibilisation et visibilité.

Par ailleurs, en 2014, la Commission a continué d'accorder directement aux défenseurs des droits de l'homme des subventions ponctuelles d'urgence d'un montant allant jusqu'à 10 000 euros. À la fin de 2014, plus de deux cents subventions, représentant un montant total de plus de 1,6 million d'euros, avaient été octroyées. Ce type de soutien a permis d'aider les défenseurs des droits de l'homme (à titre individuel et/ou dans le cadre d'organisations) de différentes manières, par exemple en fournissant une aide médicale, en couvrant des frais de justice, en achetant du matériel de sécurité pour leurs bureaux ou leurs domiciles, en permettant une réinstallation d'urgence des militants menacés et en aidant les familles des défenseurs emprisonnés ou décédés. Le rapport intitulé "Delivering on Human Rights Defenders", disponible en anglais à l'adresse www.eidhr.eu/library, présente un tableau complet des actions financées par l'IEDDH en faveur des défenseurs des droits de l'homme à l'échelle mondiale.

Le Parlement européen a continué de soutenir résolument les défenseurs des droits de l'homme, tout particulièrement dans le cadre des travaux menés par la sous-commission des droits de l'homme. Le prix Sakharov, décerné par le Parlement européen pour récompenser des personnalités d'exception qui luttent contre l'intolérance, le fanatisme et l'oppression dans des circonstances particulièrement difficiles, a été attribué en 2014 à Denis Mukwege, médecin de la République démocratique du Congo qui consacre sa vie à aider les victimes de violence sexuelle ou de violence à caractère sexiste.

Promotion et protection des droits de l'enfant

Cette année, l'UE a commémoré le 25^e anniversaire de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ainsi que l'attribution du prix Nobel de la paix à Malala Yousafzai et à Kailash Satyarthi, militant indien des droits de l'enfant. Pour marquer cet anniversaire et l'engagement pris par l'UE à l'égard des enfants dans ses politiques intérieures et extérieures, le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion et la protection des droits de l'enfant au début du mois de décembre. Les délégations de l'UE et les bureaux de l'UNICEF de par le monde ont également saisi cette occasion pour s'associer à l'organisation d'activités destinées à marquer le lancement du "Manuel sur les droits de l'enfant: Intégrer les droits de l'enfant dans la coopération pour le développement"²⁶, mis au point par l'UE et l'UNICEF et officiellement diffusé en 2014. La DG Coopération internationale et développement et l'UNICEF ont aussi commémoré cet anniversaire en organisant, le 20 novembre, une conférence publique mettant en lumière les progrès et enjeux pour le programme de l'après-2015. Par ailleurs, la haute représentante et vice-présidente, Federica Mogherini, a prononcé l'allocution d'ouverture du débat que le Parlement européen a tenu en plénière sur le 25^e anniversaire de la convention des Nations unies relative aux droits de l'homme²⁷.

Dans le cadre de son étroite coopération avec l'UNICEF et les Nations unies, l'UE a activement soutenu la campagne intitulée "Des enfants, pas des soldats", qui a été lancée conjointement par l'UNICEF et le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le sort des enfants en temps de conflit armé et qui vise à mettre fin, d'ici 2016, au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées gouvernementales dans les conflits. Lors de la visite que le représentant spécial des Nations unies a effectuée à Bruxelles en décembre, l'UE a réaffirmé qu'elle soutenait fermement cette campagne.

²⁶ <http://www.unicef.org/french/eu/crtoolkit/>.

²⁷ https://www.youtube.com/watch?v=_m-cpAnZ8Wk&list=UUw6E9hgCbubPf_IsofVkiqg.

Plus de 108 000 enfants confrontés à un conflit armé ont bénéficié de la décision de consacrer la dotation du prix Nobel décerné à l'UE en 2012 à l'assistance aux enfants se trouvant dans des situations de conflit. L'initiative de l'UE intitulée "Les enfants de la paix" s'est muée en un programme d'assistance pluriannuel pour l'éducation dans les situations d'urgence, le montant engagé en 2014 s'étant élevé à pas moins de 6 712 500 euros (avec les contributions nationales du Luxembourg et de l'Autriche). En 2014, douze nouveaux projets s'inscrivant dans le cadre de cette initiative ont été retenus dans dix pays, au bénéfice de 155 000 enfants supplémentaires.

L'UE reste déterminée à éliminer le travail des enfants et en particulier ses pires formes. Selon l'OIT, le nombre estimé d'enfants contraints de travailler dans le monde est passé de 246 millions à 168 millions²⁸ entre 2000 et 2012. Toutefois, 85 millions d'enfants travailleurs âgés de 5 à 17 ans effectuent un travail dangereux, soit l'une des pires formes de travail des enfants. Cela signifie qu'ils travaillent dans un environnement qui nuit directement à leur santé, leur sécurité et/ou leur développement moral. En 2014, conformément à la convention n° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, l'UE a préconisé l'établissement de listes des travaux dangereux dans trente-trois pays de deux régions, à savoir l'Afrique subsaharienne et l'Europe/Asie centrale. Fin 2014, dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement, la Commission a accordé des subventions d'un montant de 5,4 millions d'euros pour fournir des services sociaux de base aux enfants et jeunes travailleurs migrants dans les zones frontalières du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali, et pour faire en sorte qu'au Maroc les mères célibataires et leurs enfants puissent exiger le respect de leurs droits et de leur dignité.

²⁸ (Rapport de l'OIT intitulé "Mesurer les progrès de la lutte contre le travail des enfants. Estimations et tendances mondiales 2000-2012", publié le 23 septembre 2013).

Les droits de l'enfant ont fait l'objet de discussions lors du sommet UE-Afrique d'avril 2014, au cours duquel l'Union africaine et l'UE ont réaffirmé leur volonté de protéger les femmes et les enfants touchés par des conflits armés et de prévenir la violence sexuelle, qui touche particulièrement les femmes et les enfants. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise au point d'un module de formation préalable aux déploiements portant sur la protection des enfants et destiné au personnel des missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Conformément à l'article 7 de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, l'UE a continué de sensibiliser à l'importance que revêt l'accès des enfants à une identité par la mise en œuvre de systèmes efficaces d'enregistrement des naissances, étant donné qu'il s'agit là d'une exigence préalable pour jouir de nombreux autres droits (droit de vote, droit au travail, droit d'accès aux services de santé et d'éducation, etc.) et que cela protège les enfants contre diverses formes de violence. La protection des enfants contre toutes les formes de violence reste une priorité majeure. L'UE continue de soutenir des actions visant à lutter contre les pratiques traditionnelles et les normes sociales préjudiciables aux enfants, y compris les mutilations génitales féminines/l'excision, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, ainsi que les infanticides commis sur les filles. De plus amples informations figurent à la section 20 du présent rapport.

L'UE a continué de poursuivre sa stratégie en faveur de la prise en compte des droits de l'enfant dans l'ensemble des domaines et des politiques liés au développement, et elle s'emploie continuellement à faire en sorte que les enfants aient droit à des services de base de qualité comme les soins de santé, l'éducation, la distribution d'eau et l'assainissement, conformément aux engagements pris en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La réalisation des objectifs que sont l'enseignement primaire pour tous et l'"Éducation pour tous" vise à accroître la participation des enfants marginalisés, tels que les enfants souffrant d'un handicap, faisant l'objet d'une stigmatisation ou affectés par des facteurs socioéconomiques.

Protection des droits des femmes et protection contre la violence sexiste

La participation des femmes à la vie politique et leur émancipation économique, les initiatives visant à lutter contre la violence sexiste et les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'égalité des sexes dans le cadre de la coopération au développement et la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité (voir section 12) ont figuré parmi les questions auxquelles l'UE a donné la priorité dans ses relations avec les pays tiers au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport.

La question de l'égalité des sexes a été prise en compte dans tous les programmes de l'UE ainsi que dans les messages publics, les dialogues politiques et sur les droits de l'homme menés avec les gouvernements, et les dialogues avec la société civile. Soutenir les femmes défendant les droits de l'homme et les organisations de femmes a aussi été une priorité. L'émancipation des femmes a continué de faire partie des priorités de l'ancienne haute représentante et vice-présidente, Catherine Ashton, notamment dans le cadre de ses rencontres avec des femmes de Syrie, d'Iran et d'Ukraine. La nouvelle haute représentante et vice-présidente, Federica Mogherini, a souligné à plusieurs occasions, y compris lors de la session du Conseil des affaires étrangères de décembre, qu'elle entendait personnellement faire en sorte que l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes restent des questions prioritaires dans les relations extérieures de l'UE en général. Le RSUE pour les droits de l'homme a également continué à mettre fortement l'accent sur la protection et la promotion des droits de la femme à de nombreuses occasions et a mis à profit les visites qu'il a effectuées dans divers pays ainsi que les dialogues sur les droits de l'homme pour aborder cette question et faire part de conseils pratiques et de l'expertise de l'UE. Renouveler le dialogue avec les responsables des droits de la femme de pays stratégiques et d'organisations régionales a aussi été l'une des priorités du RSUE.

Le conseiller du SEAE pour les questions d'égalité des sexes a continué de jouer un rôle important dans la fourniture de conseils politiques aux diplomates en poste au niveau central et dans les délégations de l'UE, assurant la liaison avec les autres institutions de l'UE et organisations internationales et œuvrant à la cohérence de l'action menée.

L'UE a continué de dispenser une formation spécialisée aux diplomates sur la manière de tenir compte des questions liées à l'égalité des sexes dans leur travail quotidien et au cours de leurs détachements dans des pays tiers. Elle a continué d'inscrire ses politiques en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes dans le cadre de la PSDC. Les Nations unies sont demeurées l'enceinte au sein de laquelle l'UE œuvre en faveur de ses priorités stratégiques, en particulier dans le domaine de l'égalité des sexes. Lors de la 26^e session du Conseil des droits de l'homme, l'UE a coparrainé une résolution intitulée "Élimination de la discrimination à l'égard des femmes" et s'est ralliée au consensus sur celle intitulée "Intensification de l'action menée pour éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes". L'UE a apporté son soutien aux travaux d'ONU Femmes, du rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, et du représentant spécial des Nations unies sur les violences sexuelles commises en période de conflit. En 2014, l'UE et ONU Femmes ont poursuivi la mise en œuvre du protocole d'accord signé en avril 2012, dans le cadre d'un programme de travail arrêté d'un commun accord. Des résultats fondamentaux ont été obtenus en ce qui concerne la communication, le dialogue sur l'action à mener, les activités communes d'information, la formation et la planification de programmes conjoints UE-ONU Femmes.

Les efforts visant à intégrer les droits de la femme dans les missions d'observation électorale de l'UE ont été renforcés par la révision intégrale des lignes directrices en matière d'observation électorale des équipes de base en ce qui concerne la participation des femmes au processus électoral. Lors du séminaire des experts de haut niveau en matière d'élections qui s'est tenu à Bruxelles en avril 2014, les questions d'égalité des sexes ont figuré parmi les principaux sujets abordés et plusieurs propositions concrètes ont été formulées, qui sont actuellement testées dans le cadre de missions menées dans des pays tels que la Guinée-Bissau et le Mozambique.

En novembre 2014, une conférence intitulée "Le printemps des femmes" s'est tenue à Bruxelles dans le cadre du projet conjoint mené avec ONU Femmes en vue de réunir des députées des pays arabes et des membres du Parlement européen pour renforcer l'expertise, l'échange d'expériences et le réseautage sur les questions fondamentales que sont l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'Union européenne et les pays arabes. L'UE a continué de participer activement à l'initiative intitulée "Equal Futures Partnership", qui vise à éliminer les obstacles à la participation des femmes à la vie politique et à leur émancipation économique.

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, la priorité a également été donnée aux efforts visant à mettre un terme à la violence sexuelle en période de conflit. L'UE a pris une part active au sommet mondial intitulé "Mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits", organisé à Londres en juin, et s'est engagée à y donner suite par des mesures concrètes dans les domaines des droits de l'homme, de la prévention des conflits, de la gestion de crises, de la médiation et de l'aide humanitaire. La Commission soutient aussi actuellement plusieurs projets qui visent essentiellement à éliminer la violence sexuelle et sexiste et qui sont centrés sur l'égalité des sexes dans les situations d'urgence dans différents pays, dont la République démocratique du Congo et la Syrie. Au cours du sommet consacré aux filles qui s'est tenu à Londres en juillet, l'UE a pris des engagements pour mettre un terme aux mutilations génitales féminines ainsi qu'aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés. L'UE a axé ses efforts sur la mise en œuvre de la communication de 2013 sur l'éradication des mutilations génitales féminines²⁹, dans laquelle sont définies des mesures concrètes visant à lutter contre ces pratiques, l'accent étant surtout mis sur la prévention et l'aide aux victimes. En juin 2014, le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les mutilations génitales féminines".

²⁹ COM(2013) 833 final.

Le quatrième rapport sur la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité des sexes dans le cadre de la coopération au développement donne un aperçu général des différentes manières dont la Commission a soutenu les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer la situation des femmes en matière d'égalité des droits et d'émancipation au cours de l'année écoulée. Ce rapport montre que la prise en compte de l'égalité des sexes s'est accentuée dans vingt domaines d'action différents, qui comprennent désormais des indicateurs axés sur l'égalité des sexes. Il y est par ailleurs souligné qu'il importe de promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre du dialogue politique. Dans les conclusions qu'il a adoptées en mai 2014, le Conseil a demandé qu'un nouvel instrument soit mis au point pour succéder au plan d'action sur l'égalité des sexes. Il a indiqué que le nouveau plan d'action pour la période 2016-2020 devrait s'appuyer sur les avancées réalisées et les leçons tirées, et remédier aux insuffisances et défis existants. Les délégations de l'UE ont joué un rôle actif dans ce domaine d'action. Une majorité d'entre elles (66 sur 78, au lieu de 57 en 2013) ont dit avoir soulevé la question de l'égalité des sexes au moins une fois dans le cadre du dialogue politique mené avec les pays partenaires. Dans l'ensemble, cette question, importante s'il en est, est aussi régulièrement abordée dans le cadre du dialogue que l'UE mène avec les organisations de la société civile au niveau national. Neuf délégations de l'UE ont fait savoir que la question de l'égalité des sexes est systématiquement à l'ordre du jour des réunions qu'elles organisent à intervalles réguliers, tandis que vingt-huit ont déclaré tenir régulièrement des réunions à ce sujet avec des organisations de la société civile.

En mars 2014 s'est tenue à New York la 58^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations unies, principal organe décisionnel à l'échelle mondial sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les négociations menées dans le cadre de cette session ont essentiellement porté sur le thème prioritaire que sont "Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement pour les femmes et les filles" et ont abouti à l'adoption de conclusions concertées. La valeur ajoutée qu'apportent ces conclusions réside dans le recensement des lacunes constatées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'appel lancé en faveur d'un objectif à part entière et de la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans le futur cadre pour l'après-2015. La position unie de l'UE a contribué à ce que la 58^e session de la CSW soit couronnée de succès. En ce qui concerne le programme pour l'après-2015, il est indiqué dans la communication de la Commission intitulée "Une vie décente pour tous: de la vision à l'action collective" (COM(2014) 335) que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes constituent un des domaines prioritaires et des conditions essentielles au développement durable, à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des aspects des OMD en souffrance.

Les questions d'égalité des sexes ont gagné en importance dans les relations entre l'UE et d'autres partenaires internationaux: l'OTAN, l'OSCE et le Conseil de l'Europe; dans le cadre du dialogue UE-pays ALC (Amérique latine et Caraïbes) sur les questions d'égalité des sexes et du programme de travail entre l'UE et le Secrétariat de la Ligue des États arabes; à travers la mise en œuvre du plan d'action 2013-2017 de Bandar Seri Begawan visant à consolider le partenariat renforcé entre l'ASEAN et l'UE, qui porte notamment sur la promotion de l'égalité des sexes et le bien-être des femmes; et dans le cadre de la feuille de route arrêtée d'un commun accord entre l'Union africaine (UA) et l'UE, dans laquelle l'engagement a été pris de veiller à ce que les femmes participent et soient représentées pleinement et effectivement dans les processus de paix et de sécurité. Lors du quatrième sommet Afrique-UE, qui s'est tenu à Bruxelles les 2 et 3 avril 2014, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et de l'Afrique ont réaffirmé qu'ils accordaient beaucoup d'importance à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes. En ce qui concerne le Partenariat oriental et le voisinage méridional, la Commission a commencé à établir un consensus concernant les engagements de l'UE en faveur de la prise en compte de la question de l'égalité des sexes, à discuter des défis propres à chaque pays en matière d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes et à procéder à un échange d'idées et de bonnes pratiques au niveau des différents secteurs et des délégations.

La question de l'égalité des sexes a été systématiquement prise en compte dans les grands domaines d'action de l'aide humanitaire (protection, hébergement, aide alimentaire, santé, eau, assainissement et hygiène, par exemple) et, le 1^{er} janvier 2014, un marqueur relatif à l'égalité des sexes a été introduit pour favoriser une programmation soucieuse des questions liées à l'égalité des sexes et à l'âge et permettre un suivi de cette programmation en évaluant la mesure dans laquelle chaque action humanitaire intègre des considérations liées à l'égalité des sexes et à l'âge. Ce marqueur contribue aussi à assurer la mise en œuvre du document de travail des services de la Commission intitulé "Le genre dans l'aide humanitaire: Adapter l'assistance à des besoins différents" (SWD(2013) 290 final), adopté en 2013, ainsi que la cohérence par rapport à ce document.

Le nouvel instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, le programme thématique concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent relevant de l'instrument de coopération au développement et l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix ont été adoptés en mars 2014. Chacun d'eux mentionne les acteurs non étatiques comme bénéficiaires potentiels de leurs projets et actions et accorde la priorité aux projets portant sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes.

L'UE a continué d'appuyer la participation d'experts en matière d'égalité des sexes aux efforts de médiation, ainsi que la participation des femmes à ces processus. Elle a déjà entrepris une série d'actions pour promouvoir la pleine participation, sur un pied d'égalité, des femmes à la prévention et au règlement des conflits, aux négociations de paix, à la consolidation de la paix, au maintien de la paix, aux interventions humanitaires et à la reconstruction après un conflit. En Côte d'Ivoire, la Commission a contribué pour un montant de 1 million d'euros aux activités informelles liées aux négociations de paix, y compris les campagnes de sensibilisation des organisations de femmes en faveur du rôle des femmes dans le processus de paix et de réconciliation. Les femmes participant au réseau pour la paix et la sécurité en Afrique occidentale ont bénéficié du soutien de l'UE pour promouvoir le dialogue et les échanges. Au Guatemala, la Commission a apporté son soutien à un projet dans le cadre duquel trois cent quatre-vingt-six femmes autochtones ont reçu une formation en médiation et en négociation, ce qui a permis de résoudre cent différends fonciers. Quatre mille cent quatre-vingt-one femmes ont participé à ce processus. La délégation de l'UE en Guinée-Bissau a commencé il y a peu à apporter un soutien aux femmes intervenant comme médiatrices dans des conflits locaux, dans le cadre d'un programme de consolidation de la paix. Aux Maldives, la Commission soutient, par l'intermédiaire des Nations unies, un projet local de médiation en situation de conflit, dont vingt-trois participants sur trente-sept (soit 62 %) sont des femmes.

Respect du droit international humanitaire

Il importe de faire la distinction entre le droit international en matière de droits de l'homme et le droit international humanitaire. Ceux-ci constituent des corpus juridiques distincts et, même s'ils visent tous deux principalement à protéger les personnes, ils comportent des différences importantes: en particulier, le droit international humanitaire s'applique en période de conflit armé ainsi qu'en période d'occupation. À l'inverse, le droit en matière de droits de l'homme s'applique à toute personne relevant de la juridiction de l'État concerné aussi bien en temps de paix qu'en période de conflit armé.

L'UE figure parmi les principaux défenseurs du droit international humanitaire. Dans le cadre de son action extérieure, elle a continué à soutenir la promotion du droit international humanitaire auprès de toutes les parties à un conflit armé, y compris les acteurs non étatiques armés. Elle a poursuivi la mise en œuvre des lignes directrices concernant le droit international humanitaire, adoptées en 2005 et actualisées en 2009, qui constituent un moyen d'encourager les États tiers et les acteurs non étatiques à respecter ce droit.

Au cours de 2014, l'UE, en tant qu'organisation internationale, a continué de s'employer à mettre en œuvre les bonnes pratiques prescrites par le document de Montreux lors de la passation de contrats avec des entreprises de sécurité privées pour la protection des délégations de l'UE et des opérations PSDC. Ainsi, elle s'efforce de passer des contrats avec des entreprises qui ont souscrit au code de conduite international applicable aux entreprises militaires et de sécurité privées. Lors du Forum sur le document de Montreux du 16 décembre 2014, l'UE a été admise au sein du Groupe des amis de la présidence (Suisse et Comité international de la Croix-Rouge (CICR)), aux côtés des États-Unis et de la Chine. Tout au long de l'année, elle a continué d'encourager d'autres pays et organisations internationales à signer le document de Montreux (signé à ce jour par cinquante et un États, dont vingt-trois États membres de l'UE, et trois organisations internationales).

En 2014, l'UE a continué à renforcer son action en faveur du respect du droit international humanitaire dans le cadre de l'aide humanitaire qu'elle fournit. À la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014) du CSNU intervenue le 22 février, M^{me} Georgieva, membre de la Commission, a fait une déclaration dans laquelle elle a dit saluer cette résolution, qui met l'accent sur l'accès humanitaire en Syrie, et a appelé à ce qu'elle se concrétise sur le terrain. Elle en a également profité pour rappeler que toutes les parties au conflit devraient respecter le droit international humanitaire. Tout au long de l'année, la Commission a continué de plaider en faveur de la pleine mise en œuvre des résolutions relatives à l'accès humanitaire et au droit international humanitaire en Syrie, et ce dans toutes les enceintes, y compris la réunion ministérielle de haut niveau sur la situation humanitaire et en matière de développement en Syrie qui s'est tenue le 23 septembre sous la présidence de M^{me} Georgieva, lors de la semaine de l'Assemblée générale des Nations unies.

L'UE et ses États membres ont soutenu l'initiative de la Suisse et du CICR en faveur d'un plus grand respect du droit international humanitaire. Les travaux, facilités par la Suisse et le CICR, ont montré qu'il était largement admis que les mécanismes en place pour contrôler le respect de ce droit étaient à la fois insuffisants et inadéquats. La nature spécifique du droit international humanitaire justifie que l'on confère à celui-ci un mécanisme de contrôle qui lui soit propre.

L'Union européenne et ses États membres ont assisté à la conférence des hautes parties contractantes à la quatrième convention de Genève qui s'est tenue à Genève le 17 décembre. Organisée par la Suisse, dépositaire des conventions de Genève, la conférence a réuni des représentants de cent vingt-six hautes parties contractantes à la quatrième convention de Genève. Ceux-ci ont adopté par consensus une déclaration en dix points rappelant l'applicabilité du droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. L'UE et ses États membres ont fait une déclaration dans laquelle ils ont réaffirmé leur volonté de promouvoir le respect du droit international humanitaire par tous les États et acteurs non étatiques. Il est également rappelé dans cette déclaration que l'UE considère la quatrième convention de Genève comme applicable aux territoires occupés par Israël depuis la guerre de 1967, y compris la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la Bande de Gaza. Il y est aussi clairement mentionné que le respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme est fondamental pour la paix et la sécurité dans la région.

En 2014, conformément à l'engagement qu'elle avait pris lors de la 31^e conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue en 2011, de poursuivre ses efforts en faveur de la sensibilisation et de la formation au droit international humanitaire dans les pays tiers, l'UE a continué à apporter un soutien financier à un projet visant à renforcer la capacité du CICR à former et sensibiliser au droit international humanitaire les forces armées/de sécurité et les acteurs non étatiques armés de pays majeurs touchés par un conflit, en l'occurrence l'Iraq, la Colombie et la RDC. Elle a également continué de soutenir la Fondation suisse de déminage et l'Appel de Genève, finançant un projet visant à dispenser une formation sur le droit international humanitaire à des acteurs non étatiques armés au Soudan, et une réunion des signataires des actes d'engagement dont le but était de passer en revue et promouvoir la mise en œuvre des actes en question.

Les deux missions PSDC de formation militaire de l'UE, l'EUTM Mali et l'EUTM Somalia, intègrent le droit international humanitaire dans leurs programmes. Le droit international humanitaire et la protection des civils au sens large ont été une préoccupation majeure dans la mise en œuvre des autres missions militaires de l'UE, en particulier de l'EUFOR RCA.

L'UE continue de soutenir résolument la Cour pénale internationale (CPI). Elle soutient la CPI, y compris, par exemple, la mention systématique d'une clause relative à celle-ci dans les accords conclus avec des pays tiers et les démarches visant à rendre le Statut de Rome vraiment universel, et, une fois que des États tiers l'ont ratifié, elle les invite instamment, si nécessaire, à honorer les obligations légales qui leur incombent en vertu du traité.

Les États membres de l'UE ont réalisé des progrès dans la concrétisation des engagements qu'ils avaient pris lors de la 31^e conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue en 2011. Le 27 janvier 2014, le Portugal a ratifié la convention de 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et, le 22 avril 2014, le troisième protocole additionnel aux conventions de Genève. La Suède a ratifié ce troisième protocole additionnel le 21 août 2014. La Slovaquie a ratifié la convention de 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées le 15 décembre 2014. Le 12 février 2014, l'Estonie a ratifié le protocole facultatif à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. L'Allemagne, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, Malte, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Slovénie ont déposé leurs instruments de ratification du traité sur le commerce des armes le 2 avril 2014, l'Autriche, la Belgique et le Luxembourg le 3 juin 2014, la Suède le 16 juin 2014, et le Portugal et la République tchèque le 25 septembre 2014. Le protocole V relatif aux restes explosifs de guerre à la convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a été ratifié par la Grèce le 21 octobre 2014.

La réunion annuelle de 2014 des conseillers et points de contact pour les droits de l'homme et l'égalité des sexes affectés aux missions et opérations PSDC de l'UE a été axée en particulier sur la protection des civils et l'importance du droit international humanitaire.

Exercice des droits de l'homme par les personnes LGBTI

La mise en œuvre des lignes directrices visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)³⁰, adoptées en 2013, a inspiré les actions menées par l'UE en 2014.

Le 17 mai 2014, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, la HR/VP Ashton a fait une déclaration au nom de l'UE³¹. Les délégations de l'UE à travers le monde ont publié cette déclaration et certaines d'entre elles ont organisé à cette occasion des activités menées en coopération avec la société civile du pays concerné.

Au cours de l'année écoulée, l'UE a noué avec plusieurs pays un dialogue sur l'introduction de textes législatifs entraînant des discriminations à l'encontre des personnes LGBTI, notamment en Afrique et en Asie centrale, et a fait des déclarations dans lesquelles elle a appelé des pays tels que le Nigeria, l'Ouganda et la Gambie à abroger la législation qui viole des dispositions en matière de non-discrimination arrêtées sur le plan international.

En outre, l'UE a continué de préconiser la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes LGBTI par des dialogues portant sur les droits de l'homme, une diplomatie discrète et le soutien de l'IEDDH aux défenseurs des droits fondamentaux des personnes LGBTI et à des ONG mettant en œuvre des projets visant à lutter contre la discrimination dont font l'objet ces personnes, ainsi que par des débats sur la manière d'améliorer la situation de celles-ci organisés avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et des organisations de la société civile. Toujours au cours l'année écoulée, des militants LGBTI venus de différents pays du monde ont été accueillis à Bruxelles.

L'Union européenne a continué de participer activement aux efforts multilatéraux déployés, notamment au sein des Nations unies, pour lutter contre la discrimination, y compris la discrimination fondée sur l'orientation ou l'identité sexuelles. Au Conseil des droits de l'homme (CDH), à Genève, l'UE a fait campagne et recueilli un soutien en faveur de l'adoption, le 26 septembre, de la résolution sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

³⁰ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/foraff/137584.pdf.

³¹ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/foraff/142615.pdf.

Dans différentes enceintes des Nations unies, l'UE s'emploie à faire en sorte que toute personne, y compris LGBTI, bénéficie des droits de l'homme sans discrimination. En septembre, lors de la 69^e session de l'Assemblée générale, à New York, le groupe restreint interrégional pour les questions relatives aux LGBTI, dans lequel l'UE et certains de ses États membres sont représentés, a organisé une manifestation parallèle consacrée aux droits de l'homme des personnes LGBTI. En liaison avec les Nations unies et dans le cadre de la Campagne "Libres et égaux" organisée par celles-ci, l'UE a contribué activement à une manifestation liée aux droits de l'homme des personnes LGBTI. En mai, dans le cadre du forum de l'IEDDH, l'UE a organisé avec la société civile une table ronde portant plus particulièrement sur l'Afrique. En liaison avec le ministère norvégien des affaires étrangères, le ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, l'ONG HIVOS et la Baring Foundation, l'UE a également apporté son soutien à la conférence Wilton Park sur le thème de la promotion des droits fondamentaux des personnes LGBTI, qui s'est tenue au Royaume-Uni en septembre 2014.

Dans le cadre de l'IEDDH, l'UE apporte son soutien à plusieurs projets visant à protéger les droits des personnes LGBTI, par exemple en donnant à des organisations des moyens d'agir pour lutter contre les lois homophobes et les discriminations dont font l'objet les personnes LGBTI, en sensibilisant le public à la discrimination et aux violences que subissent les minorités sexuelles, en luttant contre les violences visant les personnes LGBTI les plus vulnérables et en leur apportant une aide d'urgence (allant de l'aide psychosociale et médicale à la médiation et à l'aide à la réintégration). L'appel à propositions global concernant la lutte contre la discrimination lancé par l'IEDDH comportait un lot portant plus particulièrement sur les questions LGBTI (d'un montant de 5 millions d'euros). Des projets ont été sélectionnés en 2014, dont la mise en œuvre devrait démarrer au début de 2015.

Liberté de religion ou de conviction

Un an après l'adoption, en juin 2013, des orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction, l'UE a continué de concentrer son action sur cette liberté fondamentale remise en cause dans le monde. L'UE a réaffirmé qu'elle est déterminée à défendre la liberté de religion ou de conviction, qui sont des droits à exercer par tous et partout, sur la base des principes d'égalité, de non-discrimination et d'universalité.

La question de la violence constituant l'un des domaines d'action prioritaires mis en exergue dans les orientations précitées, l'UE a accordé une attention particulière aux cas où elle s'est produite au cours de l'année écoulée. Des faits de violence et des actes terroristes visant des personnes, des membres de communautés religieuses ou des sites religieux pour des raisons de religion ou de conviction ont été condamnés à travers des actions diplomatiques, des déclarations et des conclusions du Conseil des affaires étrangères. L'UE a également mis en exergue des violations flagrantes de la liberté de religion ou de conviction. Des situations spécifiques en Syrie, en Iraq, en République centrafricaine, au Nigeria, en Iran, en Birmanie/au Myanmar, au Soudan, au Pakistan et au Brunei ont suscité des préoccupations particulières à différents niveaux.

En Iraq et en Syrie, l'UE a été tout particulièrement choquée par les atrocités et les violations des droits fondamentaux de l'homme, en particulier lorsqu'elles ont visé des minorités religieuses ciblées et les groupes les plus vulnérables, et elle a souligné la nécessité de préserver le caractère pluriethnique et multiconfessionnel de ces pays. En République centrafricaine, à la suite du rôle qu'elle a joué sur le plan diplomatique et militaire pour faire cesser les affrontements et rétablir la sécurité dans le pays, l'UE a rappelé son attachement à la cohabitation pacifique entre les différentes communautés et religions. L'UE y contribue notamment en formant les chefs religieux et la société civile à la prévention des conflits et au dialogue intercommunautaire.

Comme les années précédentes, la question de la liberté de religion ou de conviction a été soulevée systématiquement avec de nombreux partenaires à différents niveaux du dialogue politique, y compris le dialogue et les consultations sur les droits de l'homme. L'UE a été particulièrement active dans le cas de Meriam Yahya Ibrahim, une chrétienne qui avait été condamnée à mort au Soudan pour adultère et apostasie. Une déclaration conjointe³² a été faite par les présidents de la Commission, du Parlement européen et du Conseil, ainsi que vingt chefs religieux, dont des musulmans. L'UE a été au premier plan des efforts déployés par la communauté internationale, qui ont finalement abouti à son acquittement et à sa libération.

³² http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-14-186_en.htm.

Dans les enceintes multilatérales, l'UE s'est attachée en particulier à renforcer le contenu des résolutions relatives à la liberté de religion ou de conviction aussi bien au sein du CDH que de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU). Lors de la 25^e session du Conseil des droits de l'homme, tenue en mars 2014, la résolution sur la liberté de religion ou de conviction parrainée par l'UE a été adoptée par consensus. Cette résolution comportait une référence au rapport présenté par le rapporteur spécial quant à la nécessité de s'attaquer aux manifestations de haine religieuse collective. La formulation explicite sur le droit "de ne pas avoir" une religion, utilisée pour la première fois dans la résolution de 2013, a été confirmée. En marge de la 25^e session du Conseil des droits de l'homme, la délégation de l'UE à Genève a organisé avec le rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, M. Heiner Bielefeldt, une manifestation parallèle sur la manière de s'attaquer à la haine religieuse dans le cadre international actuel des droits de l'homme.

Lors de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, la résolution sur la liberté de religion ou de conviction parrainée par l'UE a également été adoptée par consensus. L'UE a atteint son principal objectif consistant à mettre l'accent sur la protection des membres de communautés et minorités religieuses partout dans le monde, en faisant en sorte que soit expressément mentionné l'extrémisme religieux qui porte atteinte aux droits des personnes, et que les États soient invités à offrir une protection adéquate aux personnes qui risquent d'être victimes d'attaques violentes en raison de leur religion ou de leur conviction.

L'UE a continué de coopérer avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur la mise en œuvre de la résolution 16/18³³ et a pris part à la quatrième réunion du processus d'Istanbul, qui s'est tenue à Doha en mars 2014. Organisée à l'invitation du gouvernement qatarien et du Centre international de Doha pour le dialogue interreligieux, cette réunion avait pour thème "Faire avancer la liberté religieuse par le dialogue interreligieux". Si cette manifestation - la première à être organisée dans un pays musulman et la première à laquelle des ONG et des acteurs non étatiques ont été invités - a rassemblé de nombreux participants issus des milieux intellectuels et des organisations de la société civile, il n'y a eu très peu de représentants gouvernementaux pour faire le point de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution.

³³ "Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction".

Pour ce qui est des instruments financiers de l'UE, la promotion de la liberté de religion ou de conviction en tant que liberté fondamentale, la protection des droits des personnes appartenant à des minorités et la lutte contre la discrimination ont continué de figurer parmi les priorités de l'IEDDH. Aux termes de l'article 2, paragraphe 1, point b) v), l'aide de l'Union est axée sur les actions suivantes: (...) *"la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction, notamment par des mesures visant à éliminer toute forme de haine, d'intolérance et de discrimination fondée sur la religion ou les convictions et par l'encouragement à la tolérance et au respect de la diversité religieuse et culturelle au sein des sociétés et entre elles"*.

Lancé en 2013, l'appel à propositions global sur la lutte contre la discrimination a été clôturé. Sur une enveloppe totale de 20 millions d'euros, 5 millions d'euros ont été réservés spécifiquement à des projets destinés à promouvoir la liberté de religion ou de conviction et à lutter contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions. La plupart des projets bénéficiant d'un financement démarreront dans le courant de 2015.

Au cours des années précédentes, la liberté de religion ou de conviction a également été promue par d'autres instruments de l'IEDDH, tels que les appels à propositions au niveau national lancés dans le cadre du programme de soutien par pays, qui sont gérés par les délégations de l'UE, les appels à propositions globaux visant à renforcer le respect des droits de l'homme et des défenseurs des droits de l'homme dans les situations où ils sont le plus en danger, ainsi que les petites subventions en faveur des défenseurs des droits de l'homme. En 2014, des appels à propositions au titre du programme de soutien par pays qui comportaient parmi leurs domaines prioritaires la liberté de religion ou de conviction ont été lancés en Arménie, en Indonésie, au Kazakhstan et au Sri Lanka. Dans d'autres pays, comme l'Égypte, l'appel à propositions portait sur "les droits des membres de groupes marginalisés et vulnérables", qui auraient pu comprendre la liberté de religion ou de conviction, même si elle n'était pas expressément citée.

Liberté d'expression en ligne et hors ligne

Le 12 mai 2014, le Conseil des affaires étrangères a adopté les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne. S'appuyant sur les instruments et documents existants, ces orientations rappellent des principes essentiels et comprennent des priorités et des outils clairement définis à l'intention des délégations des États membres et des ambassades des États membres, ainsi que des services de l'UE au niveau central, afin qu'ils puissent mieux assurer la promotion et la défense de ce droit.

Les services de la Commission et le SEAE ont organisé un certain nombre de manifestations pour promouvoir ces orientations. Le 22 septembre 2014, l'UE a organisé une manifestation parallèle sur la liberté d'expression en ligne tenue en marge de la réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine en 2014, que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a organisée à Varsovie. Le forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme, tenu les 4 et 5 décembre 2014, était entièrement consacré à la protection et à la promotion de la liberté d'expression. Les services de la Commission et le SEAE se sont employés à promouvoir les orientations auprès de toutes les délégations de l'UE, afin de les sensibiliser à la question mais aussi d'en favoriser la prise en compte dans toute la planification future du soutien financier.

L'UE a condamné à plusieurs reprises, par des déclarations publiques et dans le cadre de ses relations bilatérales avec les pays, les attaques visant les journalistes et les blogueurs. Par ses dialogues bilatéraux consacrés aux droits de l'homme, l'UE a informé les pays tiers de l'adoption des orientations et a encouragé la mise en place de mesures destinées à prévenir la violence et le harcèlement et à favoriser des conditions de sécurité permettant aux journalistes et aux autres professionnels des médias de faire leur travail de façon indépendante, sans être soumis à des pressions et sans craindre des violences ou des persécutions.

L'UE est déterminée à accroître les efforts déployés au niveau international pour promouvoir la liberté d'expression et elle a suivi attentivement les travaux menés dans le cadre de la Coalition pour la liberté en ligne, de la résolution du CDH sur la sécurité des journalistes, de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le droit à la vie privée à l'ère numérique, ainsi que de la résolution sur les droits de l'homme et l'Internet, que le CDH a adoptée pour la deuxième fois au cours de l'été 2014.

L'UE participe également activement aux débats consacrés à Internet et aux droits de l'homme, par exemple ceux tenus lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF) et dans le cadre de la réunion d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information dix ans après sa tenue (SMSI +10). Elle a avancé dans des domaines relevant de la cyberpolitique internationale, les derniers progrès en date ayant été réalisés dans le cadre notamment de la communication de la Commission intitulée "Politique et gouvernance de l'Internet: le rôle de l'Europe à l'avenir" (COM(2014) 72 final), des conclusions du Conseil sur la gouvernance de l'Internet³⁴, adoptées le 27 novembre 2014 (document 16200/14), de la résolution du Parlement européen sur le renouvellement du mandat du Forum sur la gouvernance de l'Internet (2015/2526(RSP) et des conclusions du Conseil sur la cyberdiplomatie³⁵, adoptées le 10 février 2015, autant de documents qui traduisent tous la nécessité de protéger les droits de l'homme en ligne.

La Commission met actuellement en œuvre les projets relatifs à la principale plateforme technique de l'Observatoire mondial de la politique de l'Internet ("GIPO"). Il s'agit principalement de mettre au point sur le plan technique une plateforme en ligne destinée à assurer le suivi des évolutions politiques, réglementaires et technologiques liées à Internet partout dans le monde, à accroître l'expertise et la compréhension entre tous les acteurs concernés, en particulier les moins favorisés - y compris les pays, ONG et groupes d'intérêt qui peuvent se sentir marginalisés dans le cadre des débats consacrés à la gouvernance de l'Internet et des décisions prises à cet égard. Le contrat pour la mise au point de la plateforme a été signé à la fin de 2014.

Par ailleurs, des travaux continuent d'être menés sur la mise en place d'un autre projet de la Commission européenne, à savoir la plateforme ECSA ("European Capability for Situational Awareness" - capacité européenne d'appréciation de la situation). Cette plateforme vise à accroître les capacités décisionnelles de l'UE en mettant à sa disposition des informations fiables en temps réel, ou quasiment en temps réel, sur les violations des droits de l'homme et/ou les restrictions des libertés fondamentales intervenues en rapport avec l'environnement numérique.

³⁴ <http://italia2014.eu/media/3769/council-conclusions-on-internet-governance.pdf>

³⁵ <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6122-2015-INIT/fr/pdf>.

Afin de favoriser davantage la mise en œuvre des orientations, la Commission a élaboré un nouveau programme (doté d'une enveloppe financière de 4,55 millions d'euros, financée par l'IEDDH) destiné à soutenir les médias et la liberté d'expression dans des pays pilotes dans le domaine de la démocratie, l'objectif étant d'aider les délégations et les médias présents dans des pays tiers à appliquer les orientations dans leurs actions et activités. L'accent a été mis sur la cohérence entre le soutien de l'UE en faveur de la démocratie et celui apporté en faveur de la liberté d'expression. Les orientations ont été prises en compte dans toutes les évaluations de la qualité dont ont fait l'objet les nouveaux projets de coopération au développement dans le domaine de la liberté d'expression. La Commission a adopté de nouveaux projets/programmes, par exemple en Tunisie ("Appui aux secteurs des médias tunisiens", doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros) et en Algérie ("Programme d'appui aux médias", doté d'une enveloppe de 7,3 millions d'euros) au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat.

Mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

En 2014, l'UE est restée attachée à la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui ont été approuvés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2011. Ces principes directeurs portent sur l'obligation incombant aux États de protéger les droits de l'homme, celle incombant aux entreprises de les respecter et l'accès à des voies de recours. L'UE a continué de s'employer à faire en sorte que ces principes soient respectés, aussi bien au niveau de l'UE que dans le cadre de son action extérieure.

La Commission européenne a également publié en 2013 des orientations sur la mise en œuvre des principes directeurs, à l'intention de trois secteurs économiques (TIC, agences de recrutement, pétrole et gaz).

La Commission a poursuivi l'élaboration d'un document de travail sur la question des entreprises et des droits de l'homme, l'objectif étant de faire le point des résultats obtenus - tant au niveau de l'UE que dans le cadre de l'action extérieure - depuis l'adoption, en 2011, de la communication sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (COM(2011) 681). Dans le cadre de l'exercice de réexamen de la politique de RSE, la Commission a tenu une consultation publique consacrée à ce sujet, ainsi qu'un Forum plurilatéral qui a attiré plus de 500 participants venus d'un grand nombre de secteurs. Un comité de coordination sur la RSE, présidé par la Commission européenne, s'est réuni à plusieurs reprises en 2014. Ce comité, qui est notamment composé de représentants des entreprises/de l'industrie, de la société civile et d'organisations internationales, a pour objectif de favoriser l'échange de points de vues, de renforcer l'action et d'améliorer le dialogue mené entre les diverses parties intéressées sur le comportement responsables des entreprises. Le comité de coordination sur la RSE et le groupe de haut niveau des représentants RSE (États membres de l'UE) ont tenu une réunion conjointe en décembre 2014. Ces initiatives ont facilité à la fois l'élaboration de politiques de l'UE en matière de RSE et la mise en œuvre des principes directeurs.

Les États membres ont avancé dans le processus d'adoption de plans d'action nationaux sur la question des entreprises et des droits de l'homme (ainsi que sur la responsabilité sociale des entreprises), qu'ils ont accepté d'établir dans le cadres des engagements pris en vertu du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. À la fin de 2014, six États membres de l'UE avaient adopté de tels plans et plusieurs autres étaient à un stade avancé d'élaboration de plans d'action nationaux sur la question des entreprises et des droits de l'homme et/ou sur la responsabilité sociale des entreprises. La Commission a continué de soumettre à un examen par les pairs les activités menées par les États membres en matière de RSE, y compris celles portant sur la question des entreprises et des droits de l'homme. Un recueil répertoriant les activités des États membres en la matière a été élaboré et publié à la fin de 2014.

En octobre, l'UE a adopté une directive sur la communication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par les sociétés et groupes employant plus de 500 salariés (directive 2014/95/UE), en vue d'améliorer leur transparence. Les entreprises concernées seront tenues de communiquer des informations sur les politiques, les risques et les résultats en ce qui concerne notamment les questions de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption, ainsi que la diversité au sein des conseils d'administration. Cette proposition vise à renforcer la législation existante de l'UE, qui prévoit déjà l'inclusion dans les rapports annuels des entreprises d'informations sur les questions d'environnement, sociales et de personnel.

Dans le cadre de son action extérieure, la Commission européenne et le SEAE ont examiné la question et ont échangé des bonnes pratiques avec un nombre de plus en plus important de pays tiers, en particulier en Asie et en Amérique latine, dont le Mexique, l'Équateur, le Pérou et l'Indonésie. En 2014, le RSUE pour les droits de l'homme s'est concentré sur la question des entreprises et des droits de l'homme, thème prioritaire des activités et des échanges de vues mis en place avec des partenaires stratégiques tels que l'Afrique du Sud et le Brésil. Dans ce dernier pays, il a présidé un séminaire, destiné aux sociétés, portant sur la question des entreprises et des droits de l'homme.

Dans le prolongement du dialogue UE-Union africaine sur les droits de l'homme qu'elles ont tenu en 2013, les deux institutions ont organisé un séminaire conjoint, qui a eu lieu à Addis-Abeba en septembre. Le SEAE, les services de la Commission et plusieurs États membres de l'UE ont échangé des points de vues, des compétences et des expériences concernant la mise en œuvre d'actions qui contribuent à un comportement responsable des entreprises. Toutes les parties se sont engagées à promouvoir et à mettre en œuvre les principes directeurs dans leurs régions respectives et à travailler sur les domaines de coopération potentielle. La Commission a accepté d'apporter un soutien technique et financier à l'élaboration d'un cadre de l'UA sur la promotion du comportement responsable des entreprises en Afrique.

La coopération UE-CELAC (Amérique latine et Caraïbes) sur les pratiques responsables des entreprises s'est poursuivie en 2014. À la suite du premier séminaire UE-CELAC sur la RSE, qui s'est tenu en octobre 2013, une réunion de hauts fonctionnaires consacrée à ce même sujet a eu lieu à San José en novembre, à l'invitation de la présidence de la CELAC (Costa Rica). L'objectif était d'en apprendre davantage sur l'expérience acquise par l'Union européenne et ses États membres en vue d'accélérer l'élaboration dans les pays de la CELAC de plans d'action nationaux relatifs à la RSE. Un sommet UE-CELAC se tiendra en juin 2015 (à Bruxelles) pour poursuivre le dialogue sur la responsabilité sociale des entreprises.

Au niveau multilatéral, l'UE a suivi attentivement les travaux consacrés à cette question au sein du CDH ainsi que les développements intervenus dans ce cadre, et elle a soutenu activement la résolution renouvelant le mandat du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, adoptée à l'unanimité lors de la session de juin. Dans l'ensemble, l'UE a continué de favoriser une approche consensuelle. En conséquence, elle n'a pas soutenu la résolution parrainée par l'Équateur et l'Afrique du Sud visant à créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant. L'UE a également déploré que cette résolution vise essentiellement dans les faits les sociétés transnationales, alors que nombre de violations des droits de l'homme sont commises par des entreprises au niveau national.

Le troisième Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme s'est tenu à Genève, en décembre 2013, sous les auspices du Groupe de travail pertinent. Le forum a attiré plus de 200 représentants d'organisations gouvernementales, d'ONG, de syndicats et d'associations d'entreprises, la participation des entreprises étant plus importante que l'année dernière. L'UE, qui était représentée par son représentant spécial pour les droits de l'homme et la Commission européenne, a affirmé qu'elle était fermement attachée aux principes directeurs et qu'elle les mettait en œuvre activement.

Par ailleurs, l'UE a continué de promouvoir les pratiques en matière de RSE dans le cadre des chapitres que ses accords de libre-échange consacrent au commerce et au développement durable.

Administration de la justice

Tout au long de l'année, l'UE a continué de soutenir une approche globale des travaux menés aux Nations unies sur les questions liées à l'État de droit, en présentant à l'Assemblée générale des propositions sur la manière de renforcer les liens entre l'État de droit et les trois principaux piliers des Nations unies (paix et sécurité, développement et droits de l'homme). Dans le cadre des travaux consacrés au programme de développement pour l'après-2015, notamment lors du débat interactif informel tenu à l'Assemblée générale, l'UE a souligné que les droits de l'homme et l'État de droit étaient essentiels à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, et qu'ils devraient constituer un élément central du nouveau cadre, aux côtés des principes de non-discrimination, d'égalité, de participation et d'obligation de rendre des comptes.

L'UE a également présenté au Secrétariat des Nations unies un rapport sur la mise en œuvre des engagements relatifs à l'État de droit qu'elle avait pris lors de la réunion de haut niveau sur l'État de droit aux niveaux national et international, qui s'est tenue lors de l'Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre 2012.

Dans le cadre de ses relations bilatérales avec les pays tiers, l'UE a continué à promouvoir l'État de droit et à soulever des questions liées à l'administration de la justice, y compris le fonctionnement et le financement du système judiciaire, l'organisation et l'indépendance du pouvoir judiciaire, le droit à un procès équitable et les droits de la défense. Lorsque cela était opportun, l'UE a continué d'encourager et de soutenir les réformes législatives et institutionnelles, par exemple la réforme des codes pénaux et du système pénitentiaire, ainsi que le renforcement des capacités et les activités visant à améliorer l'accès à la justice, notamment pour les femmes.

Le soutien au secteur de la justice et à l'État de droit en général constitue un aspect important de la coopération dans de nombreux pays bénéficiant d'une assistance de l'UE. Cet aspect est étroitement lié à la promotion de la gouvernance démocratique, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la sécurité des citoyens et du développement socioéconomique.

L'observation de procès est resté un élément essentiel de l'action menée par l'UE pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme; tout au long de l'année, des diplomates de délégations de l'UE et de missions d'États membres de l'UE ont observé dans toute une série de pays un grand nombre de procédures judiciaires. La présence visible de représentants de l'UE dans les salles d'audience a fait apparaître clairement au gouvernement, à la société civile et au public l'intérêt que l'UE porte aux affaires concernées, ainsi que, de manière plus générale, à l'administration de la justice. Compte tenu de la longueur des procédures, et du fait que les juridictions concernées sont souvent situées loin des capitales, il a été particulièrement important de répartir les tâches entre les délégations de l'UE et les ambassades des États membres. L'UE a également fait un certain nombre de déclarations pour soutenir des défenseurs des droits de l'homme traduits en justice et soulever des questions ayant trait au respect du droit.

Réaction en cas de violations: veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes

L'UE et ses États membres ont continué d'apporter leur soutien à la Cour pénale internationale (CPI), y compris pour ce qui est de protéger l'indépendance et de promouvoir l'universalité et l'intégrité du Statut de Rome, conformément à la décision 2011/168/PESC du Conseil du 21 mars 2011. La mission de la Cour, qui consiste à punir les auteurs des crimes les plus inhumains, lorsqu'un État n'a pas la volonté ou est dans l'incapacité de mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites, fait de la CPI un acteur essentiel de la paix et de la sécurité internationales. En 2014, cinq nouveaux États membres de l'UE ont ratifié ou accepté les amendements de Kampala sur le crime d'agression et ceux apportés à l'article 8 du Statut de Rome de la CPI.

L'UE et ses États membres sont restés déterminés à soutenir l'indépendance de la CPI ainsi que son fonctionnement effectif et efficace, notamment au cours de l'assemblée des États parties, qui s'est tenue à New York du 8 au 17 décembre 2014. L'UE a soutenu en particulier la préservation de l'indépendance judiciaire et en matière de poursuites de la Cour. La CPI doit rester une institution judiciaire indépendante et impartiale n'ayant aucun objectif politique.

L'UE a poursuivi ses campagnes systématiques de démarches au soutien de la CPI, plaidant en faveur de l'adhésion la plus large possible au Statut de Rome (voir section 4).

L'UE et ses États membres ont continué de s'employer à préserver l'intégrité du Statut du Rome. À cet égard, l'abolition de toutes les immunités, même celle dont jouissent les chefs d'État, lors des procès devant la CPI a constitué une réalisation essentielle de la justice pénale internationale. L'UE et ses États membres ont continué de soutenir le fonctionnement effectif et efficace de la Cour, et les États membres de l'UE ont continué de figurer parmi ses principaux bailleurs de fonds. L'UE a fourni un soutien financier supplémentaire direct (projets menés avec la Cour) et indirect (projets menés avec la société civile) à la Cour en encourageant la coopération juridique et l'échange de bonnes pratiques entre les États parties et les États non parties et la communauté juridique.

L'UE a réagi aux cas de non-coopération avec la Cour et a réaffirmé qu'il importait que tous les États membres des Nations unies respectent et mettent en œuvre les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies concernant la saisine de la Cour. L'UE a souligné que la non-coopération constitue le principal obstacle au bon fonctionnement de la CPI.

L'UE et ses États membres ont continué de travailler à l'élaboration d'une approche globale et intégrée en multipliant les initiatives de renforcement des capacités au niveau national, notamment en promouvant la lutte contre l'impunité dans le cadre de la coopération au développement et des programmes d'assistance technique. À cette fin, le SEAE et les services de la Commission ont continué à mettre en œuvre le document de travail interne de leurs services relatif à la promotion du principe de complémentarité, qui vise à combler le fossé entre la justice internationale et la justice nationale.

Sur la base de l'accord de de coopération et d'assistance qu'elles ont conclu en 2006, la CPI et l'UE ont tenu leur première table ronde conjointe en vue de mener des consultations et d'assurer un échange régulier d'informations sur des questions d'intérêt commun, y compris la coopération, la complémentarité, le soutien diplomatique et la prise en compte systématique des questions liées à la Cour, ainsi que les campagnes d'information et de sensibilisation.

Au cours de 2014, l'UE est restée active dans le domaine de la justice transitionnelle, coopérant avec des pays en transition grâce à des activités de médiation, à des dialogues politiques et à des missions PSDC. Un projet de politique de l'UE sur la justice transitionnelle est en cours d'élaboration et devrait être adopté au début de 2015; il fera apparaître l'attachement de l'UE à cette question, renforcera la cohérence de l'action menée par l'UE en la matière et fournira des orientations au personnel de l'UE et de ses États membres qui travaillent sur cette thématique.

L'UE a continué de renforcer la réponse judiciaire apportée au niveau national aux crimes internationaux commis en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. L'UE a coopéré étroitement avec les Nations unies (notamment le rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition), des organisations régionales et la société civile en vue de soutenir la justice transitionnelle.

Promouvoir le respect des droits des personnes appartenant à des minorités (y compris la prévention du racisme et de la xénophobie)

En 2014, les questions relatives aux minorités ont continué de figurer parmi les priorités des relations extérieures de l'UE. Celle-ci a contribué à la promotion et à la protection des droits des personnes appartenant à des minorités en joignant ses forces à celles des Nations unies et d'autres organisations internationales et multilatérales telles que l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Dans ses relations bilatérales, l'UE a systématiquement soulevé la question des droits des personnes appartenant à des minorités dans le cadre des dialogues consacrés aux droits de l'homme qu'elle tient avec les pays partenaires. Aux Nations unies, l'UE a suivi et soutenu le Forum sur les questions relatives aux minorités, à l'ordre du jour duquel figurait le rapport du rapporteur spécial intitulé "Prévention de la violence et des atrocités visant des minorités et les mesures à prendre face à de tels actes".

L'UE est intervenue au niveau multilatéral dans certains cas touchant des groupes ethniques ou religieux particuliers. Au cours de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, l'UE a soutenu activement une résolution sur le Myanmar/la Birmanie dans laquelle l'Assemblée générale se déclarait gravement préoccupée par le sort des Rohingyas et exhortait le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie à redoubler d'efforts pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme.

En 2014, l'UE a apporté un soutien politique au Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, qui a été très actif dans les zones exposées aux conflits où les questions relatives aux minorités sont essentielles. La position du Haut-Commissaire sur la situation en Ukraine, notamment en ce qui concerne la minorité tatare en Crimée, est pleinement alignée sur celle de l'UE. Celle-ci a également exprimé son soutien à l'action menée par le Haut-Commissaire pour encourager l'application des lignes directrices de Ljubljana sur l'intégration dans des sociétés marquées par la diversité. Ces lignes directrices sont un ensemble de principes directeurs destinés à aider les États élaborer et mettre en œuvre des politiques qui facilitent l'intégration dans des sociétés marquées par la diversité.

Un soutien financier en faveur des questions relatives aux minorités est fourni dans le cadre des instruments géographiques et de l'IEDDH. À la suite des appels à propositions lancés par l'IEDDH en 2013, des projets de lutte contre la discrimination s'élevant à 20 millions d'euros ont fait l'objet de contrats en 2014.

La prévention du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée constitue une priorité importante de l'UE. Le 21 mars 2014, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, l'ancienne haute représentante Ashton a fait une déclaration au nom de l'UE dans laquelle elle estimait qu'il fallait agir davantage pour lutter contre toutes les formes d'intolérance, de racisme, de xénophobie ainsi que les discriminations qui y sont associées. Elle a invité les États à prendre des mesures résolues et efficaces aux niveaux national, régional et international et, pour ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier et à mettre pleinement en œuvre la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

L'UE a continué de soulever des questions ayant trait au racisme et à la xénophobie dans le cadre des dialogues politiques menés avec les pays tiers. Un accord a ainsi été conclu avec l'Afrique du Sud en vue d'approfondir la coopération en la matière.

Au niveau multilatéral, l'UE a également coopéré activement avec les Nations unies pour lutter contre le racisme et la discrimination. En 2014, le rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a présenté un rapport sur la discrimination et l'intolérance dans le monde du sport. Il y précise qu'en dépit des progrès réalisés ces dernières années, le racisme dans le sport persiste. L'UE a déclaré soutenir sans réserve les recommandations du rapport selon lesquelles toutes les parties prenantes devraient prendre la responsabilité de mieux faire connaître les schémas de discrimination existants tout en continuant à soutenir les initiatives destinées à lutter contre l'intolérance dans le monde du sport. Elle a aussi continué de coopérer avec des instances régionales telles que la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), mise en place dans le cadre du Conseil de l'Europe, et l'OSCE.

Par ailleurs, la Commission a apporté un soutien financier au titre de l'IEDDH pour que cette question soit examinée dans des pays partenaires.

Treize ans après la conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'UE demeure pleinement attachée à l'objectif principal de cette conférence, tenue à Durban en 2001, qui consiste à éliminer complètement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Une politique renforcée sur les questions autochtones

Les 22 et 23 septembre 2014, la toute première conférence mondiale des Nations unies sur les peuples autochtones s'est tenue à New York en tant qu'évènement de haut niveau de l'Assemblée générale. Cette conférence avait pour objectif de favoriser un échange de points de vue sur la réalisation des droits des peuples autochtones proclamés lors de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007.

L'UE a contribué activement et de manière visible à la conférence mondiale, en veillant en particulier à ce que les peuples autochtones participent pleinement et efficacement au processus, en assurant une coordination de l'action menée par l'UE et ses États membres en vue de l'adoption d'un document final orienté vers l'action, et en organisant une manifestation parallèle sur le suivi des droits des peuples autochtones.

Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme a participé à la session plénière d'ouverture de la conférence mondiale et y a fait une déclaration au nom de l'UE. Il s'est félicité de l'action plus ciblée en matière de droits des peuples autochtones et a déclaré que l'UE s'engagerait à mettre en œuvre les décisions et recommandations du document final. Il a également évoqué le programme de développement pour l'après-2015 mis en place par les Nations unies, soulignant que le respect des droits et du bien-être des peuples autochtones était étroitement lié aux objectifs de développement durable de portée mondiale.

Se fondant sur les résultats de la conférence, le SEAE, en coopération avec les services de la Commission, a lancé un processus de réexamen en vue de renforcer la politique de l'UE concernant les peuples autochtones, comme le prévoit le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme, adopté en 2012. L'objectif de ce processus de réexamen est d'actualiser les politiques de l'UE à la lumière des développements intervenus au cours des dernières décennies, notamment l'adoption de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que des réalités d'aujourd'hui, telles qu'elles figurent dans le document final de la conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Dans les relations que l'UE entretient avec les pays partenaires, la question des droits des peuples autochtones a été soulevée dans le cadre des dialogues consacrés aux droits de l'homme menés avec les pays qui ont des peuples autochtones. Ces dialogues ont également tenu compte du fait que les personnes et peuples autochtones font souvent l'objet de différentes formes de discrimination. Nombre d'autochtones subissent des discriminations non seulement parce qu'ils le sont, mais aussi pour d'autres raisons telles que la pauvreté, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap.

Les peuples autochtones et en particulier leurs dirigeants continuent à faire l'objet de graves violations des droits de l'homme lorsqu'ils défendent leurs terres et leurs ressources contre l'accaparement de terres. L'UE s'est également intéressée à ce phénomène dans le contexte de la thématique consacrée aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les peuples autochtones ont été reconnus comme admissibles au bénéfice de l'IEDDH depuis que l'UE a commencé à apporter un soutien aux droits de l'homme. Toutefois, ce n'est qu'à la faveur de l'adoption du nouveau règlement sur l'IEDDH, en 2014, qu'il a été expressément fait mention de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre normatif de la promotion et de la protection des droits fondamentaux de ces peuples.

Dans le prolongement du nouvel IEDDH, la Commission a reconduit un contrat portant sur un projet relatif à l'accès des peuples autochtones à la justice et au développement par le suivi stratégique de la mise en œuvre de la déclaration sur les droits des peuples autochtones, ainsi que sur un projet visant à appuyer l'action menée par l'OIT au Népal, au Cameroun et au Pérou pour renforcer les capacités des titulaires de droits et des parties prenantes à mettre en œuvre la convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux.

Droits de l'homme concernant les personnes handicapées

L'UE est partie à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées depuis janvier 2011. Dans l'action qu'elle mène au niveau interne, mais aussi externe, l'UE est déterminée à œuvrer en faveur des droits des personnes handicapées, conformément à la convention précitée.

En 2014, l'élaboration, par la Commission européenne, du premier rapport de l'UE aux Nations unies, ainsi que le prévoit l'article 35 de la convention, a constitué une étape importante dans la mise en œuvre de celle-ci. Ce rapport a été présenté aux Nations unies en juin³⁶ pour être examiné par le Comité des droits des personnes handicapées en 2015. Il précise comment l'UE met en œuvre ladite convention dans le cadre de textes législatifs, d'actions et d'instruments de financement. Il examine tous les droits et obligations énoncés dans la convention sous l'angle d'un grand nombre de domaines d'action, y compris la coopération internationale, les programmes de développement et l'aide humanitaire. Le rapport en question sera examiné au cours de la 14^e session du Comité des droits des personnes handicapées, qui aura lieu en août-septembre 2015.

³⁶ SWD(2014) 182 final: http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/swd_2014_182_en.pdf.

La politique extérieure de l'UE dans le domaine du handicap s'inspire de la stratégie de l'UE en faveur des personnes handicapées pour la période 2010-2020, adoptée par la Commission européenne en 2010, et elle constitue l'un des domaines d'activité examiné par le cadre stratégique et le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. En 2014, l'UE a continué de faire figurer la question des droits des personnes handicapées dans l'ensemble de ses politiques dans le domaine extérieur, y compris le dialogue mené avec les pays partenaires, les enceintes multilatérales, la coopération au développement, les négociations d'élargissement, la politique de voisinage, ainsi que l'aide d'urgence et l'aide humanitaire.

Des questions relatives aux droits des personnes handicapées ont été soulevées lors des dialogues consacrés aux droits de l'homme tenus notamment avec l'Union africaine, l'Indonésie et le Mexique. En outre, l'UE a lancé un appel en faveur de la ratification et de la mise en œuvre intégrale de la convention par tous les États, tout en félicitant ceux qui l'ont signée et ratifiée en 2014.

Par ailleurs, l'UE a continué de défendre et de préconiser le respect des droits fondamentaux des personnes handicapées au sein des instances régionales et internationales compétentes.

La Commission, en particulier, en tant qu'instance principale pour la mise en œuvre de la convention par l'UE, a représenté celle-ci lors de la septième session de la conférence des États parties à la convention, qui s'est tenue du 10 au 12 juin 2014 à New York, et elle a fait une déclaration au cours du débat général ainsi que deux interventions lors des tables rondes sur la coopération développement et la mise en œuvre et le suivi. L'UE a également organisé le 12 juin, avec le Forum des personnes handicapées, une manifestation parallèle sur la promotion des droits fondamentaux de ces personnes sur le plan international au travers de la coopération au développement.

La Commission a continué de protéger et de promouvoir les droits des personnes handicapées dans le cadre de l'action extérieure de l'Union grâce à la coopération européenne au développement, à la fois à travers des projets portant spécifiquement sur le handicap (plus de 103 projets ont été financés dans 51 pays, pour un budget total de plus de 34 millions d'euros), et par la prise en compte systématique des préoccupations des personnes handicapées dans les autres projets et programmes. L'instrument de financement de la coopération au développement, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et l'instrument d'aide de préadhésion comportent des dispositions expresses visant à favoriser l'intégration sociale et les droits des personnes handicapées.

L'UE a plaidé en faveur de l'inclusion des droits des personnes handicapées dans le programme de développement pour l'après-2015 à la fois à travers sa position dans les négociations relatives aux objectifs de développement durable et par l'organisation de manifestations telles que la manifestation parallèle intitulée "Associer les personnes handicapées aux processus de développement durable", organisée aux Nations unies en février 2014, ou celle sur la coopération au développement, organisée en marge de la conférence des États parties à la convention, en juin 2014.

VI Collaboration avec les partenaires bilatéraux

Impact sur le terrain grâce à des approches ad hoc

Les stratégies par pays en matière de droits de l'homme sont des documents d'orientation établis par la délégation de l'UE, en coordination avec les États membres représentés dans le pays concerné, en vue de rationaliser et d'intégrer en un seul texte l'application des orientations et lignes directrices, boîtes à outils ou plans d'action de l'UE dans le domaine des droits de l'homme. L'objectif est de mieux comprendre les principaux défis en la matière et de cibler l'action de l'UE sur des priorités essentielles dans les pays partenaires, tant sur le plan politique qu'au niveau de l'assistance financière, permettant ainsi à l'UE de mieux adapter son approche à la situation de chaque pays.

Grâce à l'action concertée des délégations de l'UE, des chefs de mission et des États membres, 132 stratégies par pays en matière de droits de l'homme ont été approuvées par le Comité politique et de sécurité (COPS).

La mise en œuvre des stratégies par pays en matière de droits de l'homme a donné lieu à une intensification de la collaboration que les délégations de l'UE et les ambassades des États membres mènent sur cette question. Dans un certain nombre de pays, ce processus s'est traduit par la mise en place au niveau national de groupes de travail sur les droits de l'homme, composés souvent de conseillers politiques et de fonctionnaires de la section "coopération" de la délégation de l'UE. Conséquence directe du travail réalisé par ces groupes de travail, l'échange d'informations s'est accru et les tâches ont été réparties de manière plus efficace entre les partenaires de l'UE sur place. Les stratégies par pays en matière de droits de l'homme se sont également muées en un instrument d'information important, qui aide l'UE à préparer les cycles de l'examen périodique universel dont fait l'objet un pays donné, ainsi que les dialogues de l'UE consacrés aux droits de l'homme.

La coopération avec la société civile a été encouragée au cours du processus de mise en œuvre et, dans plusieurs délégations, les contacts noués dans le domaine des droits de l'homme se sont intensifiés. Les stratégies par pays en matière de droits de l'homme restent des documents restreints, mais le groupe "droits de l'homme" a défini pour ces stratégies une marche à suivre commune relative à une approche fondée sur la diplomatie publique, et a fourni aux délégations de l'UE et aux chefs de mission des États membres de l'UE des orientations sur cette question.

Des rapports sur la mise en œuvre ont été demandés aux délégations de l'UE en 2012, 2013 et 2014. Il en ressort notamment que la coopération portant sur la mise en œuvre des stratégies par pays en matière de droits de l'homme s'est accrue entre États membres et délégations de l'UE et que, à plusieurs reprises, ces stratégies ont été systématiquement prises en compte dans des projets européens de coopération.

Impact par le dialogue

L'UE considère que les dialogues menés sur les droits de l'homme avec des pays tiers constituent un outil efficace dans le cadre des relations et de la coopération bilatérales pour favoriser la promotion et la protection des droits de l'homme.

Au fil des ans, des dialogues sur les droits de l'homme ont été mis en place avec un nombre de plus en plus important de pays. Des dialogues, des sous-comités ou des consultations portant sur les droits de l'homme ont été formellement mis sur pied avec 35 partenaires en 2014³⁷. Par ailleurs, l'UE a continué de mener un dialogue sur les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'État de droit et la bonne gouvernance avec un grand nombre des 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont parties à l'accord de Cotonou, sur la base de l'article 8 de l'accord ou selon d'autres modalités.

³⁷ Des dialogues ou des sous-comités portant sur les droits de l'homme ont été tenus avec l'Afrique du Sud, l'Arménie, l'Autorité palestinienne, l'Azerbaïdjan, le Brésil, le Cambodge, le Chili, la Chine, la Colombie, la Géorgie, l'Indonésie, Israël, le Kazakhstan, le Laos, le Liban, le Maroc, le Mexique, le Myanmar/la Birmanie, le Pérou (niveau technique), la République de Moldavie, la République kirghize, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. Des consultations sur les droits de l'homme ont eu lieu avec le Canada, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande, et les pays candidats (ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Monténégro, Serbie et Turquie). En 2014, il n'a pas été possible d'organiser des sessions pour les dialogues sur les droits de l'homme qui avaient été établis avec l'Argentine, l'Égypte, l'Iraq, la Russie ou le Sri Lanka. Les sessions avec l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, l'Inde, la Jordanie, la Tunisie et le Viêt Nam ont été reportées à 2015. Le dialogue sur les droits de l'homme avec l'Iran est suspendu depuis 2006.

Le premier dialogue sur les droits de l'homme avec le Myanmar/la Birmanie s'est tenu en 2014. Il est à présent envisageable d'instaurer des dialogues officiels sur les droits de l'homme avec la Mongolie, Singapour et les Philippines, dans le cadre des accords de partenariat et de coopération adopté avec l'UE.

L'UE a poursuivi en 2014 ses efforts visant à accroître l'efficacité des dialogues. À cette fin, elle a mis en place des liens plus étroits entre les dialogues sur les droits de l'homme et d'autres instruments, notamment les stratégies par pays en matière de droits de l'homme; les recommandations formulées dans le cadre de l'examen périodique universel réalisé au sein du Conseil des droits de l'homme, des organes de suivi des traités et des procédures spéciales ont été prises en compte; la coopération en matière de droits de l'homme menée avec les partenaires de l'UE partageant les mêmes valeurs a été renforcée; les dialogues ont été mieux intégrés dans l'ensemble des relations avec les pays tiers concernés; enfin, l'UE s'est intéressée au suivi des dialogues dans le cadre de plans d'action, de réformes législatives et de projets qu'elle peut soutenir à travers ses instruments, y compris l'aide à la coopération. En outre, l'UE a soulevé des cas individuels et, en étroite coopération avec ses États membres, a donné suite à des demandes de pays partenaires souhaitant débattre de questions concernant les droits de l'homme au sein de l'Union. Des organisations de la société civile de l'UE et des pays concernés ont été associées à la mise en place et au suivi des dialogues sur les droits de l'homme; en 2014, neuf séminaires spécialisés à l'intention d'organisations de la société civile ont eu lieu, et leurs résultats ont été pris en compte dans les dialogues sur les droits de l'homme menés par les autorités³⁸. Enfin, le Parlement européen a apporté sa contribution aux dialogues et a été régulièrement informé de leurs résultats.

³⁸ Dans les dialogues sur les droits de l'homme menés avec l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Myanmar/la Birmanie, la République kirghize, la République de Moldavie et le Tadjikistan.

Utilisation efficace et interaction des instruments de la politique extérieure de l'UE

L'intégration d'une clause sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (clause sur les éléments essentiels) dans les accords conclus entre l'UE et les pays tiers vise à promouvoir les valeurs et les principes politiques de l'UE, sur lesquels ses relations extérieures sont fondées. Cette clause incarne les valeurs fondamentales de l'UE et est définie comme un élément essentiel des accords. Une violation majeure d'un élément essentiel permet à une partie de prendre des mesures immédiates, y compris, en dernier ressort, la suspension d'un accord ou de certains de ses volets.

En 2014, l'UE a continué de mener des dialogues avec un grand nombre des 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont parties à l'accord de Cotonou (voir section 32). L'article 96 permet l'adoption de mesures appropriées concernant le pays en question, y compris (en dernier ressort) la suspension de la coopération. À la fin de 2014, des mesures appropriées de ce type ont continué d'être appliquées à l'égard des îles Fidji et de la Guinée-Bissau (l'application des mesures appropriées ayant été suspendue dans ce dernier cas).

La clause relative aux droits de l'homme n'a servi de base à aucune nouvelle mesure restrictive à l'encontre de pays tiers en 2014.

VII Travailler dans le cadre des institutions multilatérales

Faire progresser le multilatéralisme effectif

L'UE a continué de défendre avec force les droits de l'homme et a soutenu pleinement le système multilatéral de protection des droits de l'homme, qui contribue de façon essentielle à la promotion et à la protection des normes universelles en matière de droits de l'homme, ainsi qu'au contrôle du respect de ces normes. L'UE a traduit dans les faits ses priorités en la matière, dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et d'institutions spécialisées de l'ONU, telles que l'OIT. Elle a aussi collaboré activement avec des pays de toutes les régions dans le cadre d'initiatives qui contribuaient véritablement à la protection et à la promotion des droits de l'homme, et s'est attachée à œuvrer aux Nations unies pour promouvoir et protéger l'universalité des droits de l'homme. L'UE a continué d'appliquer un plan de travail stratégique annuel et de mener régulièrement des discussions lors des réunions tenues par le groupe " droits de l'homme" dans les capitales, afin de rendre sa participation à ces enceintes encore plus efficace. Elle a continué à renforcer les arrangements de répartition des tâches et la coordination de l'UE à Genève et à New York, en sus des dialogues bilatéraux réguliers et du renforcement de ses activités de sensibilisation sur les priorités de l'UE. Par ailleurs, l'UE s'est félicitée de la nomination du nouveau Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein. M. Al Hussein possède une expérience avérée aux Nations unies, dans le domaine des droits de l'homme et en tant qu'ardent défenseur de la justice internationale.

Répartition efficace des charges dans le cadre des Nations unies

69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (Troisième Commission)

La Troisième Commission (Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles) de la 69^e session de l'Assemblée générale s'est réunie du 7 octobre au 26 novembre, et ses résultats ont été confirmés par la réunion plénière des Nations unies en décembre 2014.

Dans l'ensemble, la Commission a examiné 60 résolutions, et l'UE a été très active, faisant neuf déclarations formelles et intervenant dans plus de 45 dialogues interactifs avec des responsables des Nations unies, des titulaires de mandats en matière de droits de l'homme et le nouveau Haut-Commissaire aux droits de l'homme. L'UE a également présenté cinq initiatives, qui ont toutes été adoptées avec un soutien important.

La résolution interrégionale relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort a été adoptée avec 117 voix favorables, ce qui constitue un meilleur résultat qu'en 2012 (la résolution avait alors recueilli 111 voix favorables), et 95 délégations l'ont coparrainée. Un "amendement hostile" sur la souveraineté a été rejeté, ce qui constitue également une amélioration par rapport à 2012. Le décompte des voix s'est encore amélioré lors de la réunion plénière, résultat qui montre que la tendance mondiale en faveur de l'abolition de la peine de mort se poursuit.

Les initiatives de l'UE sur la liberté de religion ou de conviction et l'initiative conjointe sur les droits de l'enfant présentée avec le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ont été adoptées par consensus. L'UE a également soutenu des initiatives thématiques des partenaires, notamment les résolutions sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que les résolutions, soutenues par des pays africains, sur les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. Au cours de leurs exposés, plusieurs titulaires de mandats en matière de droits de l'homme ont attiré l'attention sur la multiplication d'actes d'intimidation, de harcèlement et de représailles dirigés contre des défenseurs des droits de l'homme ayant coopéré avec les Nations unies sur ces droits. La question des restrictions imposées aux activités de la société civile - pratique que l'UE condamne fermement et examine avec ses partenaires dans le cadre des relations bilatérales - a également été soulevée.

En ce qui concerne les pays, la résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, présentée par l'UE et le Japon, a été adoptée avec un vaste soutien interrégional. Les termes utilisés étaient plus fermes que dans les versions précédentes, mais le résultat a été similaire à celui obtenu la dernière fois que le texte avait été mis aux voix, en 2011: un franc succès. Avant l'adoption, un "amendement hostile", présenté par Cuba et visant à supprimer la proposition de renvoyer la situation en RPDC à la Cour pénale internationale, avait été rejeté, et dans l'ensemble, la résolution a fait passer à 62 le nombre de coparrains, issus de pays de toutes les régions, y compris l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

Pour la troisième année consécutive, la résolution sur le Myanmar/la Birmanie, parrainée par l'UE, a été adoptée par consensus, au terme d'un processus de coopération avec le pays concerné et d'autres parties intéressées. L'UE a également soutenu un nombre d'initiatives présentées par des pays partenaires, y compris les résolutions sur l'Iran (parrainée par le Canada) et la Syrie (parrainée par des pays arabes). En dépit de l'inquiétude que continue d'inspirer la situation en matière de droits de l'homme en Iran, ce texte a été adopté avec un résultat légèrement moins positif que l'année précédente; quant à la résolution sur la Syrie, le texte a été adopté à une majorité écrasante, dans le droit fil des votes précédents.

Les campagnes actives de lobbying mises en place dans plus de 130 capitales et les actions de sensibilisation menées à New York ont contribué à l'issue positive de la session et ont également permis de mobiliser des pays tiers pour la cause des droits de l'homme.

Conseil des droits de l'homme des Nations unies

2014 a été une année à nouveau chargée pour le Conseil des droits de l'homme, l'UE y jouant un rôle dynamique et central, en particulier en ce qui concerne les résolutions par pays et des questions thématiques telles que la liberté de religion ou de conviction et les droits de l'enfant. L'UE a par ailleurs participé pleinement à des dialogues et à des négociations sur d'autres sujets et a présenté un front uni sur la plupart des résolutions.

Lors de la session que le Conseil a tenue en mars, l'UE a présenté une résolution sur le Myanmar/la Birmanie, et, avec le Japon, une résolution sur la RPDC. La résolution sur la RPDC comportait une liste de tous les crimes contre l'humanité recensés par la commission d'enquête; le Conseil des droits de l'homme y recommandait à l'Assemblée générale de soumettre le rapport de la commission d'enquête au Conseil de sécurité afin que celui-ci l'examine et prenne les mesures qu'il jugera utiles, et notamment qu'il envisage de saisir le mécanisme de justice pénale internationale pertinent de la situation dans ce pays. La résolution sur le Myanmar/la Birmanie a constaté que des progrès avaient été accomplis et des réformes mises en place, tout en insistant sur les défis qu'il restait à relever. Les résolutions ont toutes deux prorogé le mandat des rapporteurs spéciaux respectifs. L'UE a également soutenu des résolutions sur la Syrie et le Mali, la première condamnant la situation des droits de l'homme et prorogeant le mandat de la commission d'enquête, la seconde prorogeant le mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali. L'UE a également défendu des initiatives portant sur la liberté de religion ou de conviction et, avec le GRULAC, sur les droits de l'enfant. Comme les années précédentes, l'UE a soutenu une résolution prorogeant le mandat du rapporteur spécial pour l'Iran.

En juin, l'UE a présenté une autre résolution concernant la situation en Biélorussie; cette résolution tient compte des conclusions figurant dans le rapport sur la situation des droits de l'homme dans le pays établi par le rapporteur spécial en 2014, et fait mention du recours qui y est fait à la peine de mort. Comme en mars, le Conseil a adopté une résolution sur la situation en Syrie, dans laquelle il condamnait la grave détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays et demandait que la commission d'enquête se voie accorder un accès immédiat et sans entrave à la Syrie. L'UE a également soutenu une résolution concertée sur l'Ukraine, dans laquelle le Conseil des droits de l'homme réaffirmait la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine et appelait à la protection de tous les droits de l'homme dans le pays.

L'UE s'est résolument employée à soutenir le travail thématique important mené par le Conseil des droits de l'homme, coparrainant des résolutions sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet. Elle a également coparrainé des résolutions visant à proroger le mandat de quatre rapporteurs spéciaux chargés des thèmes suivants: l'indépendance des juges et des avocats, la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et le droit à l'éducation.

En septembre, le Conseil a accueilli le nouveau Haut-Commissaire, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, qui a confirmé les priorités de ses prédécesseurs, tout en mettant plus particulièrement l'accent sur la responsabilité et en se prononçant fermement contre la violence. L'UE a apporté son soutien à un certain nombre d'initiatives, y compris des résolutions par pays concernant la Syrie, le Yémen et la République centrafricaine. Elle a également pesé de tout son poids sur un certain nombre de questions thématiques, notamment les droits des personnes LGBTI, mais aussi sur des résolutions concernant la sécurité des journalistes, la mortalité infantile, l'espace accordé à la société civile et le recours aux institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Soutien de l'UE au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

L'UE alloue chaque année au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) une contribution volontaire non préaffectée pour ses actions ciblées; en 2014, ce montant s'est élevé à quatre millions d'euros, venant s'ajouter au soutien apporté dans le cadre de la commission d'enquête sur la Syrie.

L'Organisation internationale du travail (OIT)

Institution tripartite des Nations unies établie en 1919, l'Organisation internationale du travail (OIT) joue un rôle crucial dans le suivi des droits économiques et sociaux. Les normes de travail essentielles sont énoncées dans ses huit conventions fondamentales. L'UE œuvre en faveur de la ratification et de la mise en œuvre effective de ces conventions; elle coopère à cette fin avec l'OIT et participe notamment aux travaux permanents sur les normes du travail et aux travaux des organes de surveillance de l'OIT. Parallèlement, dans le cadre des volets extérieurs de sa politique sociale et de l'emploi, l'UE promeut les principes du travail décent, y compris le respect des conventions fondamentales de l'OIT, dans ses relations avec les pays partenaires, et ce à travers des dialogues politiques bilatéraux et régionaux et la mise en œuvre de projets d'aide au développement (voir pour plus de précisions la section 15, "Veiller à la promotion des droits de l'homme dans la dimension extérieure de l'emploi et de la politique sociale").

Renforcer les mécanismes régionaux en matière de droits de l'homme

La gouvernance démocratique et les droits de l'homme sont au cœur du partenariat que l'UE a mis en place avec le continent africain dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique. Lors du quatrième sommet UE-Afrique, qui s'est tenu à Bruxelles en avril 2014, les chefs d'État ou de gouvernement des deux continents et les présidents de l'Union africaine (UA) et de la Commission européenne ont réaffirmé leur attachement aux principes de bonne gouvernance, de démocratie et d'État de droit. Par ailleurs, ils sont convenus de coopérer pour assurer le plein respect des droits de l'homme, du droit international et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que pour lutter contre l'impunité et toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie. Le 11^e dialogue UE-UA sur les droits de l'homme devrait avoir lieu en février 2015 à Addis-Abeba.

La coopération sur les droits de l'homme avec la Ligue des États arabes (LEA) a été engagée sur la base de la déclaration de l'UE et de la LEA faite au Caire le 13 novembre 2012. Le programme de travail commun adopté le même jour est axé sur le dialogue et l'échange de savoir-faire concernant la mise en œuvre des normes internationales en matière de droits de l'homme, le renforcement des mécanismes de la LEA en matière de droits de l'homme et l'intégration des droits de l'homme dans les activités de la LEA. Un protocole d'accord sur des activités de coopération concrètes dans le domaine des droits de l'homme pour la période 2013-2015 a été formellement adopté lors de la réunion des hauts fonctionnaires qui s'est tenue en novembre 2013; certains de ses éléments sont déjà mis en œuvre. En avril 2014, l'UE et la LEA ont organisé avec la société civile un séminaire sur la coexistence et la non-discrimination dans des sociétés multiconfessionnelles et multiethniques, ainsi que la lutte contre l'incitation à la haine et l'incrimination de cette pratique dans le respect des normes internationales. Un certain nombre d'activités de coopération relatives aux droits de l'homme ont également eu lieu dans le cadre du programme conjoint UE-Conseil de l'Europe visant à renforcer les processus de réforme politique et démocratique dans les pays partenaires du voisinage méridional de l'UE.

Dans le cadre des dialogues qu'elle mène avec les pays latino-américains, l'UE a rappelé qu'elle soutenait le système interaméricain de protection des droits de l'homme, ainsi que son indépendance et son intégrité.

L'UE a travaillé avec les organes/comités de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) compétents pour les droits de l'homme afin de promouvoir les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques en ce qui concerne les traités spécifiques aux droits de l'homme et la procédure d'examen périodique universel, la mise en œuvre des traités internationaux en matière de droits de l'homme, certaines priorités thématiques, le rôle des mécanismes régionaux dans le domaine des droits de l'homme ainsi que le renforcement des capacités et des institutions par l'intermédiaire de l'assistance technique, notamment à travers le programme ASEAN-UE dans le domaine des droits de l'homme (qui comprend des activités de coopération dans ce domaine menées dans le cadre du mécanisme 2014-2015 de l'Instrument régional de dialogue UE-ASEAN (READI)). Le RSUE pour les droits de l'homme a été invité à se rendre à son tour en Indonésie, où il s'est exprimé devant la commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN/conférence régionale de l'ASEAN concernant le droit à la vie et un moratoire sur la peine de mort, afin de réaffirmer, avant que la question ne soit examinée lors de la 69^e session de l'AGNU, que l'UE est, par principe, fermement opposée à la peine de mort, et d'encourager résolument d'autres pays de la région à réaliser des progrès sur cette question. Durant cette visite, le RSUE a souligné qu'il était important de travailler ensemble pour renforcer l'application universelle des droits de l'homme et approfondir la coopération avec la société civile.

À Bruxelles, le RSUE pour les droits de l'homme a accueilli la première délégation de la commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'Organisation de la coopération islamique. À l'initiative du SEAE, la délégation a effectué une visite exploratoire auprès des institutions de l'UE ainsi que des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe.

La coopération concrète menée avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique en vue de la ratification des instruments internationaux en matière de droits de l'homme s'est poursuivie, dans le cadre d'un projet financé par l'IEDDH.

Enfin, lors du 16^e Forum annuel UE-ONG, qui s'est tenu à Bruxelles en décembre (voir section 2), les participants ont vivement encouragé la mise en œuvre, par les mécanismes régionaux, des normes universelles en matière de droits de l'homme, et des échanges utiles d'expériences ont eu lieu en la matière. Par ailleurs, ils se sont penchés sur le rôle des mécanismes régionaux dans la promotion et la protection de la liberté d'opinion et d'expression en ligne et hors ligne, en accordant une attention particulière à l'articulation et au renforcement des outils et mécanismes permettant de réagir face à l'aggravation de l'environnement dans lequel évoluent les défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'à la tendance, observée dans un nombre croissant de pays, à recourir à des lois et pratiques restrictives pour les ONG. Ont participé au forum des représentants de divers mécanismes régionaux dans le domaine des droits de l'homme, y compris les Nations unies, le HCDH, l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe

L'UE a continué de coopérer étroitement avec le Conseil de l'Europe (CdE) en 2014. Conformément au protocole d'accord de 2007, les deux organisations ont eu des contacts réguliers tant au niveau politique qu'au niveau des groupes de travail, la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratisation étant au cœur de leurs relations. Cette coopération reposait sur les priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2014-2015, que le Conseil de l'Union européenne a adoptées le 19 septembre 2013.

Le président de la Commission, la haute représentante/vice-présidente de la Commission et les membres de la Commission ont eu des réunions avec de hauts responsables du Conseil de l'Europe, dont le secrétaire général et le président de l'Assemblée parlementaire du CdE. La coopération a été renforcée grâce notamment à des contacts directs réguliers entre le RSUE pour les droits de l'homme et le Commissaire aux droits de l'homme du CdE.

L'UE a suivi attentivement les travaux menés mené par les organes d'experts du CdE pour ce qui est de suivre et de conseiller les États membres du CdE concernant les normes en matière de droits de l'homme. Par ailleurs, les rapports établis par le CdE sont mis à profit dans le cadre des dialogues qu'elle consacre aux droits de l'homme. L'UE a tenu ses consultations annuelles avec le Conseil de l'Europe concernant son paquet "élargissement". En nombre 2014, elle a également tenu des consultations avec le CdE et ses organes de suivi lors de l'élaboration des rapports annuels sur l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre de la politique européenne de voisinage, procédant à des échanges constructifs de vues et d'expériences.

Afin de favoriser la protection des droits fondamentaux au sein de l'UE, le traité de Lisbonne a donné mandat à celle-ci pour adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le 18 décembre 2014, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu son avis sur le projet d'accord relatif à l'adhésion de l'UE à la CEDH (avis 2/13). La Cour a estimé qu'il y avait des problèmes de compatibilité de ce projet avec la droit de l'UE et a constaté qu'il n'était pas compatible avec l'article 6, paragraphe 2, du TUE ni avec le protocole n° 8 de l'UE. L'UE procède actuellement à une évaluation approfondie de cet avis, qui nécessite une renégociation du projet d'accord sur toute une série de points.

La Commission a continué à financer des activités et programmes communs avec le Conseil de l'Europe dans les domaines de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, pour un montant de plus de 100 millions d'euros par an.

En octobre 2014, le Conseil de l'Europe a organisé à Turin une conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne, où la Commission a été invitée à examiner des synergies entre le droit de l'UE et cette charte. Il a été convenu que, à travers le dialogue mené, les parties continuerait à tenter de régler des divergences précises, tout en s'efforçant de ne pas en créer de nouvelles.

En décembre 2014, le Conseil de l'Europe a organisé un atelier de suivi de la conférence de Turin. Les participants y ont souligné que la crise économique avait fait apparaître d'éventuels clivages entre le droit et la politique de l'UE, d'une part, et la Charte sociale européenne, de l'autre. Ils ont estimé qu'il était nécessaire de mettre en place des synergies importantes, et une approche qui pourrait être adoptée à cet égard consisterait pour l'UE d'adhérer à la charte. Par ailleurs, ils ont jugé problématiques les interprétations différentes qu'ont la Cour de justice de l'Union européenne et le Comité européen des droits sociaux, dues au fait qu'ils n'apprécient pas de la même manière les droits économiques et sociaux. Une solution pourrait être la mise en place d'un comité consultatif permanent et l'adoption d'un système d'alerte rapide par l'UE, qui signalerait au préalable les éventuels conflits avec la Charte sociale européenne.

La Commission a continué d'apporter une contribution majeure aux activités du Conseil de l'Europe par le financement de programmes et d'activités communs. La Commission et le CdE ont continué de mettre en œuvre de très nombreux programmes communs dans les domaines de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, l'enveloppe financière qui leur est allouée s'élevant à plus de 100 millions d'euros par an. La facilité du partenariat oriental du Conseil de l'Europe, qui a été lancée en 2011, a obtenu des résultats positifs en matière de réforme de la justice, d'élections ainsi que de lutte contre la cybercriminalité et la corruption, et le programme a été prorogé. La Commission a lancé en 2012 le programme UE-CdE intitulé "Renforcer la réforme démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée" (doté d'une enveloppe financière de 4,8 millions d'euros sur une période de 30 mois), qui contribue à faire progresser les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratisation dans les pays du sud de la Méditerranée, dans l'esprit de la politique européenne de voisinage révisée. Même si le programme a continué de donner la priorité à la Tunisie et au Maroc, le renforcement des contacts et de la coopération intervenu en 2013 avec d'autres partenaires - en particulier la Jordanie, l'Égypte et l'Algérie - de la région s'est poursuivi en 2014.

L'OSCE

L'UE a continué en 2014 à prêter un soutien essentiel et à contribuer de manière importante aux travaux de l'OSCE. Elle continué de soutenir activement les efforts déployés par l'OSCE dans la région que couvre cette organisation, afin de relever les défis qui se posent à la sécurité dans l'ensemble de ses trois "dimensions": la dimension politico-militaire, la dimension économique et environnementale et la dimension humaine.

La réaction à la crise en Ukraine et autour de ce pays a dominé le programme de travail de l'OSCE en 2014. L'UE a soutenu résolument les mesures prises par l'OSCE pour faire face à la crise, notamment la mise en place d'une mission spéciale d'observation, ainsi que le déploiement d'une mission d'évaluation des droits de l'homme et de missions d'observation électorale pour les scrutins à la fois présidentiel et législatif.

L'UE a continué de plaider en faveur d'une action plus résolue de l'OSCE face aux problèmes plus larges qui se posent dans le domaine des droits de l'homme dans la région couverte par cette organisation. En 2014, la présidence suisse de l'OSCE a tout particulièrement mis l'accent sur le renforcement du rôle de la société civile au sein de l'OSCE, la protection des défenseurs des droits de l'homme, la prévention de la torture et la promotion de l'égalité entre les sexes. L'UE a contribué à différentes conférences que l'OSCE a consacrées à ces questions; le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme a ainsi été orateur principal lors de la conférence que l'organisation a consacrée aux défenseurs des droits de l'homme, tenue à Berne en juin. L'UE a coparrainé des manifestations parallèles tenues en marge de conférences sur les disparitions forcées et le lien entre torture et peine de mort, que l'OSCE a tenues en 2014.

En dépit d'un soutien résolu de l'UE, les décisions sur la prévention de la torture et le renforcement du rôle de la société civile au sein de l'OSCE n'ont pu recueillir un consensus lors de la conférence ministérielle de Bâle, du fait principalement que quelques États participants de l'OSCE se sont opposés à toute réaffirmation d'engagements existants ou tout renforcement de l'action menée par l'organisation dans ce domaine. Le Conseil ministériel a adopté une décision, modeste, intitulée "Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes". Les États participants de l'OSCE sont convenus d'accroître les travaux de l'OSCE visant à favoriser l'égalité entre les sexes en élaborant en 2015 un addendum à son plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes. L'UE a joué un rôle actif dans les efforts déployés pour intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les volets de l'action menée par cette organisation. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a présenté en avril au Comité sur les questions relatives à la dimension humaine de l'OSCE son enquête sur la violence à l'égard des femmes dans l'UE, et des travaux étaient menés en vue d'élaborer un projet de l'OSCE qui reproduirait cette enquête dans d'autres parties de la région couverte par cette organisation.

L'UE a continué de s'appuyer sur les Conseils permanents hebdomadaires et les comités mensuels sur la dimension humaine de l'OSCE pour faire le point de la situation en ce qui concerne les engagements pris par les 57 États participants de l'OSCE dans le domaine des droits de l'homme et pour engager des discussions sur leur mise en œuvre. Elle a mis en avant dans ces enceintes un certain nombre de ses préoccupations touchant aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales - par exemple la liberté d'expression, y compris la sécurité des journalistes, la liberté de réunion et d'association, et la peine de mort - ainsi qu'à la tolérance et à la non-discrimination, y compris en ce qui concerne les droits des LGBTI.

La réunion annuelle sur la mise en œuvre de la dimension humaine s'est tenue à Varsovie du 22 septembre au 3 octobre. L'UE a participé activement à cette réunion, notamment en organisant des manifestations parallèles sur la liberté de réunion pacifique et la liberté d'expression. Au cours de la manifestation parallèle consacrée à la liberté d'expression, l'UE a présenté ses orientations relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, nouvellement adoptées. Des discussions portant sur le suivi de la mise en œuvre des orientations ont eu lieu avec la société civile en marge de la réunion. Ces deux manifestations parallèles ont été à la base de deux décisions de l'OSCE sur la liberté d'expression et la liberté de réunion et d'association pacifiques, que l'UE a présentées lors du Conseil ministériel de l'OSCE et qui ont été parrainées par 15 autres États.

D'une manière générale, l'UE a continué à coopérer étroitement avec les institutions de l'OSCE et d'autres structures exécutives, en particulier avec le BIDDH, sur des questions électorales, ainsi qu'avec le représentant pour la liberté des médias, le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le secrétariat de l'OSCE.

VIII Contribution du Parlement européen au rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2014

Le Parlement européen reste déterminé à promouvoir les droits de l'homme et les principes démocratiques. En 2014, les manquements à l'État de droit, les atteintes aux principes démocratiques et les violations des droits de l'homme ont fait régulièrement l'objet de débats lors des séances plénières du Parlement, ont été le thème de différentes résolutions parlementaires et ont été évoqués lors des réunions des commissions et des délégations interparlementaires.

Les droits de l'homme font également partie intégrante de la mission du président du Parlement européen, qui a abordé des cas précis de violations des droits de l'homme dans le cadre de déclarations publiques et de réunions à haut niveau. Ses visites officielles à l'étranger comportent aussi régulièrement des réunions avec des défenseurs des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales de la société civile.

Examen, par le Parlement, de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme

Au niveau des commissions du Parlement européen, c'est la sous-commission "droits de l'homme" (DROI) de la commission des affaires étrangères (AFET) qui traite plus particulièrement des questions relatives aux droits de l'homme dans le monde. A la suite des élections du Parlement européen en mai 2014, la sous-commission a été constituée sur la base du règlement révisé du Parlement, qui lui a attribué une tâche supplémentaire concernant la "cohérence entre toutes les politiques extérieures de l'Union et sa politique des droits de l'homme". La sous-commission organise des auditions et ses responsabilités concernant les rapports parlementaires sur les questions des droits de l'homme sont clairement définies. Elle contribue en conséquence aux rapports et résolutions du Parlement, exerçant ainsi sa fonction de contrôle parlementaire sur la politique de l'UE en matière de droits de l'homme et alimentant le débat international sur des questions dans ce domaine.

La sous-commission DROI maintient des relations de travail étroites avec le SEAE, d'autres institutions de l'UE et les ONG actives dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'avec les institutions multilatérales travaillant dans ce domaine. Au moyen de briefings et de débriefings à huis clos, la sous-commission " droits de l'homme" a continué de suivre les dialogues et consultations sur les droits de l'homme que le SEAE mène avec des pays tiers. En 2014, les membres de la sous-commission DROI et les hauts fonctionnaire du SEAE se sont de nouveau réunis régulièrement dans le cadre du groupe de contact et ont notamment débattu du réexamen et de la relance du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. L'année 2014 étant une année d'élection, un seul rapport parlementaire établi par la sous-commission " droits de l'homme" a été adopté lors d'une session plénière, à savoir le rapport sur l'éradication de la torture dans le monde. Les travaux sur le rapport annuel du Parlement sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde ont également commencé en 2014. Au cours de l'année, la sous-commission DROI a accueilli lors de ses auditions, souvent organisées conjointement ou en liaison avec d'autres commissions ou délégations interparlementaires compétentes, plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies sur les droits de l'homme, d'autres représentants d'organismes des Nations unies travaillant dans le domaine des droits de l'homme ainsi que d'éminents défenseurs des droits de l'homme. La sous-commission DROI a instauré en outre une relation de travail forte avec le premier RSUE pour les droits de l'homme, notamment en organisant régulièrement des échanges de vues publics sur la politique de l'UE en matière de droits de l'homme.

Politique de l'UE en matière d'éradication de la torture

Dans sa résolution sur l'éradication de la torture dans le monde, le Parlement européen a observé que les orientations de l'Union européenne à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture ne sont pas suffisamment appliquées, bien que l'Union se soit engagée à faire de la lutte contre la torture une priorité. Il a demandé instamment au SEAE et aux États membres de donner un nouvel élan à la mise en œuvre de ces orientations, notamment en mettant en place des mesures plus ambitieuses et spécifiques en vue de l'éradication de la torture, comme un partage plus efficace des informations et des charges, l'organisation de formations et le lancement d'initiatives communes avec les bureaux locaux et les rapporteurs spéciaux des Nations unies, le cas échéant, ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux, tels que l'OSCE et le Conseil de l'Europe. La résolution a formulé un certain nombre de propositions applicables au Parlement européen lui-même, demandant l'adoption d'un guide pratique à l'intention des parlementaires qui se rendent dans des lieux de détention dans le cadre des visites régulières des délégations du Parlement européen dans des pays tiers et recommandant que ces visites soient effectuées en concertation avec la délégation de l'UE ainsi qu'avec les organisations de la société civile concernées dans le pays en question.

Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

Le règlement instituant le nouvel IEDDH pour la période 2014-2020 et adopté par le Parlement et le Conseil agissant en tant que colégislateurs est entré en vigueur au printemps 2014. Le rôle d'orientation politique du Parlement en ce qui concerne le premier document de stratégie relatif à l'IEDDH ainsi que tous les autres instruments de financement extérieur relevant de la commission des affaires étrangères ont été examinés dans le cadre du dialogue stratégique à haut niveau entre la commission AFET et les commissaires concernés (développement et élargissement). Deux réunions ont ainsi eu lieu au printemps 2014 et ont porté sur tous les instruments de financement extérieur.

Le dialogue stratégique avec M. Piebalgs, membre de la Commission, qui a contribué à l'élaboration du document de stratégie relatif à l'IEDDH, s'est déroulé en mars 2014. Dans cette perspective, et par la suite également, le Parlement a soumis à la Commission et au SEAE un certain nombre de questions, observations et recommandations. À l'issue de ce processus, le document de stratégie relatif à l'IEDDH a été adopté en octobre 2014.

Les activités annuelles financées dans le cadre de l'IEDDH sont décrites plus en détail dans les programmes d'action annuels - l'un couvre les activités d'observation électorale, élaborées par le service des instruments de politique étrangère de la Commission européenne, l'autre porte sur les autres activités relevant de l'IEDDH, élaborées par la DG DEVCO. Chaque année, le projet de mesures d'exécution pour ces programmes d'action annuels parvient normalement au Parlement deux semaines avant la réunion du Comité des droits de l'homme et de la démocratie, et le Parlement a la possibilité de présenter ses observations et recommandations sur les activités spécifiques relevant de l'IEDDH.

À l'automne 2014, la commission des affaires étrangères a mis en place un nouveau groupe de travail sur les instruments de financement extérieur chargé de l'examen de la programmation et de la mise en œuvre des cinq instruments de financement extérieur qui relèvent de la compétence de la commission AFET, notamment l'IEDDH. En raison de son rôle spécialisé, la sous-commission DROI continuera de servir de cadre aux discussions techniques plus concrètes qui se dérouleront à huis clos. Au sein du Parlement, le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections demeurera chargé de la mise en œuvre de l'IEDDH en ce qui concerne les missions d'observation des élections, comme lors de la législature précédente.

Enfants et conflits armés

En 2014, la sous-commission DROI a également mis l'accent sur la politique de l'UE concernant les enfants vulnérables dans les situations de conflit armé. En décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé ainsi que le directeur général adjoint de l'UNICEF ont pris part à une audition sur le thème "Enfants, pas soldats – Comment mieux protéger les enfants dans les conflits armés". Cette audition avait pour principal objectif de renforcer le soutien du Parlement européen en faveur de la campagne intitulée "Enfants pas soldats" que l'UNICEF a lancée en mars 2014 en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Tchad, au Myanmar, au Soudan du Sud, en Somalie, au Soudan et au Yémen, en vue de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité nationales lors de conflits et d'y mettre un terme d'ici la fin de 2016. La sous-commission DROI a organisé en outre une audition sur la situation des enfants dans le conflit armé à Gaza, à laquelle a participé la lauréate du prix Sakharov 2001, Nurit Peled-Elhanan. La sous-commission DROI a par ailleurs demandé une étude externe sur les enfants soldats et la réponse de l'UE.

Dans sa résolution sur le 25ème anniversaire de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, le Parlement européen a condamné l'utilisation d'enfants dans les opérations militaires et terroristes, ou à des fins militaires ou terroristes, et a rappelé l'importance d'apporter un soutien et une assistance psychologiques à tous les enfants qui ont été exposés à des événements violents ou qui sont victimes de la guerre. En outre, il a demandé à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission (HR/VP) d'accorder un degré de priorité élevé aux droits de l'enfant dans l'ensemble de l'action extérieure de l'UE en vue de garantir leur intégration effective, y compris dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme, des accords commerciaux, du processus d'adhésion et de la politique européenne de voisinage, et en relation avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), notamment les pays en situation de conflit.

Entreprises et droits de l'homme

En 2014, l'approche de l'UE à l'égard des questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme est restée un sujet récurrent pour la sous-commission DROI. En mars, elle a procédé à un échange de vues avec le Représentant permanent de l'Équateur auprès des Nations unies à Genève sur l'initiative lancée par l'Équateur et l'Afrique du Sud en vue de mettre en place un instrument international juridiquement contraignant dans ce domaine. Ces efforts se sont poursuivis après les élections de mai au Parlement, la sous-commission DROI ayant décidé que les entreprises et les droits de l'homme seraient l'un de ses domaines prioritaires pour la première partie de la nouvelle législature. Une audition organisée en septembre 2014 a mis l'accent tout particulièrement sur les droits des travailleurs à l'extérieur de l'UE. Elle a été suivie en novembre par une réunion informelle avec John Ruggie, ancien Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Différents membres du Parlement européen ont également pris part au Forum annuel des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme qui a eu lieu en décembre 2014.

Sur un thème voisin, la sous-commission DROI a procédé à un échange de vues concernant l'étude qu'elle avait demandée au sujet de l'incidence de l'accaparement des terres sur les droits de l'homme. L'étude et l'échange de vues portaient plus particulièrement sur les conséquences négatives des transactions foncières à grande échelle pour les droits de l'homme, principalement dans le secteur de l'agriculture de plantation, dans les pays à revenus faibles et moyens.

Préoccupations en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire international concernant l'utilisation de drones

À la suite de travaux réalisés précédemment par la sous-commission DROI sur les implications de l'utilisation de drones en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire international, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'utilisation de drones armés en mars 2014.

Dans cette résolution, le Parlement s'est dit gravement préoccupé par l'utilisation de drones armés en dehors du cadre juridique international et a demandé instamment à l'UE de mettre au point une réponse appropriée au niveau tant européen que mondial, qui préserve les droits de l'homme et le droit humanitaire international. En outre, il a demandé à la HR/VP, aux États membres et au Conseil de dénoncer et d'interdire les exécutions ciblées extrajudiciaires. La résolution a également préconisé le suivi des recommandations du rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et du rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Prise en compte des droits de l'homme au niveau des commissions parlementaires

Outre le travail accompli par la sous-commission " droits de l'homme", le Parlement européen

s'efforce également de prendre en compte systématiquement les droits de l'homme dans l'ensemble de ses travaux, en accord avec les articles applicables des traités fondamentaux de l'UE, qui proclament que les droits de l'homme universels et la démocratie sont des valeurs fondatrices de l'Union et constituent des principes et objectifs essentiels de l'action extérieure de l'Union.

Conformément aux résolutions du Parlement sur les droits de l'homme, ce travail de prise en compte comprend la tâche difficile d'assurer une cohérence interne et externe de la politique en matière de droits de l'homme, ainsi que de veiller à ce que le respect des droits de l'homme soit intégré par exemple dans des domaines d'action prioritaires tels que le commerce, les migrations et les interactions avec les partenaires stratégiques.

Les questions des droits de l'homme sont débattues au sein de la commission des affaires étrangères (AFET), dans le cadre de ses rapports parlementaires sur la politique étrangère de l'UE ou sur les différents types d'accords internationaux contenant des clauses relatives aux droits de l'homme. Les accords commerciaux qui contiennent des clauses relatives aux droits de l'homme sont examinés par la commission du commerce international (INTA). La commission du développement (DEVE) et la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) s'intéressent aussi régulièrement au volet " droits de l'homme" des relations extérieures de l'UE dans leurs domaines de compétence respectifs et elles ont rédigé à intervalles réguliers des avis formels pour contribuer à l'élaboration des rapports parlementaires consacrés aux droits de l'homme au sein de la sous-commission " droits de l'homme". En outre, la commission FEMM a achevé son travail en sa qualité de commission compétente au fond concernant deux rapports importants, consacrés respectivement aux femmes handicapées et à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation. Les présidents de la commission des affaires étrangères et de la commission du développement assurent la coprésidence du groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections, qui a étendu son mandat au-delà de l'observation électorale pour couvrir également le suivi des élections ainsi que les activités de soutien à la démocratie en général.

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) est le principal intervenant de l'Union européenne en matière de droits fondamentaux et elle a des responsabilités importantes en ce qui concerne les aspects extérieurs des politiques internes de l'UE, par exemple dans le domaine de la politique de migration et d'asile. Les questions constitutionnelles et juridiques relèvent de la compétence de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) et de la commission des affaires juridiques (JURI), qui examinent notamment le dossier de l'adhésion de l'UE à la convention européenne des droits de l'homme, qui aura également des incidences sur les relations extérieures de l'UE.

Prise en compte des droits de l'homme au niveau de la commission des affaires étrangères

Dans toutes les activités de la commission des affaires étrangères (AFET), y compris dans ses rapports, lors de ses échanges de vues avec des intervenants invités à ses réunions ou à l'occasion de réunions bilatérales, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie est considérée comme une question transversale de première importance. Lors des visites dans des pays tiers, la commission AFET ne manque jamais de rencontrer des organisations de la société civile et des organisations internationales travaillant dans ce domaine et d'aborder les questions des droits de l'homme; dans certains cas, ses membres décident de consacrer une visite expressément à ces questions. Les conclusions de la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune tenue à Rome (novembre 2014) avec les parlements nationaux de l'UE comportent une section qui a trait plus particulièrement aux droits de l'homme. Les remarques finales mettent l'accent sur l'engagement de la nouvelle HR/VP de "travailler en étroite collaboration avec le Parlement européen et avec les parlements nationaux, afin d'assurer que la politique étrangère européenne soit centrée sur la possibilité de garantir aux citoyens européens la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme, la stabilité et l'espoir d'un avenir prospère".

Les droits de l'homme sont pris en compte dans les rapports et les résolutions élaborés par la commission AFET. Le rapport annuel sur la PESC souligne l'importance de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'adhésion à des valeurs communes. Dans les résolutions annuelles sur les pays candidats ou candidats potentiels à l'adhésion (qui, en 2014, ont été adoptées entre janvier et mars), les membres de la commission ont mis l'accent, entre autres, sur la promotion de la démocratie (culture politique, indépendance des institutions démocratiques, y compris des parlements, de l'appareil judiciaire etc.) et la protection/le renforcement des droits de l'homme (liberté d'expression, lutte contre les discriminations, droits des groupes vulnérables, y compris des femmes, des enfants, des Roms et des LGBTI, droits des personnes appartenant à des minorités). Dans ces résolutions sur l'élargissement, le Parlement a évoqué entre autres le cas de Tomislav Kezarovski, journaliste macédonien incarcéré, s'est élevé contre l'attaque brutale dont les participants LGBTI au festival du film Merlinka ont été victimes à Sarajevo ou s'est exprimé en faveur des "Gay prides" qui ont eu lieu à Budva et Podgorica.

En outre, les membres du PE soulèvent fréquemment certaines questions d'intérêt commun pour l'UE dans son ensemble, telles que la ratification du Statut de Rome de la CPI (dans le cas du rapport d'initiative sur l'avenir des relations UE-ASEAN adopté en janvier 2014, ou en ce qui concerne le moratoire sur la peine capitale et son abolition future éventuelle comme indiqué dans la recommandation du Parlement sur les négociations relatives à l'accord de partenariat stratégique entre l'UE et le Japon, adoptée en avril 2014). La commission AFET a également contribué aux travaux parlementaires concernant l'enquête sur la surveillance électronique de masse des citoyens de l'UE en nommant deux rapporteurs chargés de suivre les activités liées à l'enquête menée par la commission LIBE.

Dans le cadre du rôle accru qu'elle joue dans le suivi des négociations et de la mise en œuvre des accords de l'UE avec des pays tiers, la commission AFET a toujours insisté sur l'aspect lié aux droits de l'homme. Ainsi, dans le cas de l'accord de partenariat et de coopération renforcé avec le Kazakhstan, elle a demandé la mise en place d'un vaste mécanisme de suivi des droits de l'homme, tandis que, dans le cas de l'accord-cadre de 2014 avec la République de Corée, la commission AFET, puis le Parlement réuni en séance plénière, ont donné leur approbation à la conclusion de l'accord-cadre, qui comporte d'importantes dispositions sur la promotion des droits de l'homme et des valeurs communes.

Les différents groupes de travail de la commission font souvent porter leurs efforts sur les questions liées aux droits de l'homme et à la démocratie. Le groupe de travail sur le Proche-Orient, qui a achevé son mandat en 2014 et a été remplacé par le groupe de travail nouvellement créé sur le voisinage méridional, a tenu des réunions chaque mois et axé ses travaux sur les droits de l'homme dans le contexte du processus de paix et sur les manières de favoriser l'inclusion économique et sociale de toutes les composantes de la société palestinienne dans les territoires palestiniens occupés. Le groupe de travail sur les Balkans occidentaux, dont le mandat a été reconduit pour la nouvelle législature, a procédé régulièrement à des échanges de vues sur l'état de la démocratie et de la situation en matière de droits de l'homme dans la région, par exemple lors de débats menés avec de jeunes universitaires provenant de certains des pays concernés sur des questions telles que l'indépendance judiciaire, les questions d'égalité des sexes, le contrôle parlementaire et le rôle de la société civile. Le groupe de travail sur les instruments de financement extérieur nouvellement mis en place a été créé pour examiner, entre autres, la prise en compte des droits de l'homme dans le cadre des cinq instruments relevant de la commission AFET: l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP), l'Instrument européen de voisinage (IEV), l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, l'instrument de partenariat et, surtout en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie, l'IEDDH.

Le président de la commission des affaires étrangères a fait part de préoccupations en matière de droits de l'homme lors de ses réunions bilatérales et a aussi fréquemment évoqué des cas particuliers. En outre, différents membres ont contribué à faciliter le dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition, en particulier lors de la médiation entreprise fin 2014 dans le cadre des pourparlers entre les partis au pouvoir en Albanie et l'opposition, qui a abouti à une résolution parlementaire adoptée par consensus (par l'Albanie) mettant un terme au boycott des travaux parlementaires mené depuis six mois par l'opposition.

Intégration des droits de l'homme dans la politique commerciale de l'UE

Les droits de l'homme ont aussi constitué un sujet important des débats sur les questions commerciales qui ont été menés par la commission du commerce international, en ce qui concerne tant des instruments commerciaux autonomes que différents instruments commerciaux internationaux. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Parlement européen décide également en codécision sur la législation en matière commerciale, ce qui constitue un levier important pour traiter les questions liées aux droits de l'homme.

En 2014, le Parlement est parvenu à un compromis avec le Conseil sur le règlement sur les biens à double usage. L'UE contrôle l'exportation, le transit et le courtage des biens à double usage, c'est-à-dire des biens, des logiciels et des technologies utilisés à des fins civiles, mais qui peuvent être destinés à un usage militaire. Dans le cadre de ce compromis, le Parlement a veillé à ce que soit incluse une déclaration soulignant qu'il importe de s'employer à résoudre le problème des technologies de surveillance qui peuvent être utilisées dans le cadre de violations des droits de l'homme.

À la fin de 2014, le Parlement a entamé le processus législatif concernant la proposition de la Commission de mars 2014 visant à instaurer un mécanisme européen d'autocertification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque, ou proposition relative aux "minerais du conflit". Cette proposition législative a pour but de briser le lien entre les conflits et les violations des droits de l'homme, d'une part, et l'exploitation illégale des minerais, d'autre part, et de favoriser le commerce légal et le développement humain. Elle peut donc constituer un outil puissant pour empêcher l'importation dans l'UE de minerais provenant de zones de conflit.

Après que le nouveau règlement sur le système de préférences généralisées (SPG) a été adopté, le Parlement en a suivi attentivement la mise en œuvre. Grâce au système de préférences généralisées, les pays en développement paient des droits moins élevés sur une partie ou la totalité de ce qu'ils vendent à l'UE, l'objectif étant de contribuer à la croissance de leur économie. Le régime SPG+ accorde d'autres avantages aux pays qui témoignent de manière crédible de leur volonté de mettre en application vingt-sept conventions importantes pour la réglementation en matière de travail, d'environnement et de bonne gouvernance et les droits de l'homme. Au début de 2014, dix pays ont obtenu le statut de bénéficiaire du SPG+ à l'issue d'un examen effectué par le Parlement et après s'être engagés à mieux respecter les 27 conventions susmentionnées. Depuis lors, le Guatemala, le Panama et l'El Salvador (février 2014) ainsi que les Philippines ont également obtenu ce statut, après un examen strict et minutieux réalisé par le Parlement. La commission du commerce international (INTA) joue un rôle actif pour s'assurer que ces conventions sont respectées et intervient également dans le dialogue entre les bénéficiaires du SPG+ et la Commission.

La Commission INTA suit les négociations commerciales en cours grâce à ses groupes de suivi qui ont été mis en place pour toutes les grandes négociations. Le chapitre sur le développement durable fait partie de ce processus de suivi. En 2014, la commission INTA et la commission de l'emploi ont organisé une audition commune pour examiner l'aspect lié à l'emploi dans les négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI), et les membres de la commission INTA ont soulevé à plusieurs reprises la question d'un chapitre sur le développement durable avec les négociateurs du PTCI pour l'UE. La commission INTA suit aussi activement les négociations en cours pour les accords de partenariat économique. Les droits de l'homme constituent un élément essentiel de ces accords, et le Parlement européen soumet les négociations à un examen minutieux pour s'assurer que les clauses liées d'une manière ou d'une autre aux droits de l'homme figurent dans chacun des accords.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'UE possède également une compétence exclusive pour les accords en matière d'investissements. Elle négocie ces accords avec des États asiatiques, tels que Singapour, la Chine et le Myanmar. La commission INTA suit de près ces accords, y compris en ce qui concerne les aspects liés aux droits de l'homme. Elle a organisé une audition sur les négociations en vue d'un accord en matière d'investissements entre l'UE et le Myanmar afin d'entendre le point de vue des différentes parties prenantes, et elle suivra attentivement l'évolution de la situation concernant le respect des engagements des sociétés européennes en matière de responsabilité sociale, avant de recommander que l'approbation soit donnée sur un éventuel accord d'investissement.

Les commissions INTA et DROI ont également tenu un débat avec l'auteur d'une étude externe qui portait sur les clauses relatives aux droits de l'homme dans l'accord d'investissement après le traité de Lisbonne et les implications pour le Parlement européen ("Human Rights Clauses in Trade and Investment Agreement after the Lisbon Treaty: Implications for the European Parliament"); dans les recommandations qu'il a formulées, cet auteur a mis l'accent, entre autres, sur la portée des principales clauses, le contrôle des violations des droits de l'homme et les mécanismes d'exécution et de mise en œuvre.

L'éradication du travail des enfants et du travail forcé est restée une question importante pour le Parlement. En 2011 déjà, le Parlement avait décidé de refuser de donner son approbation au protocole relatif au textile de l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Ouzbékistan, en insistant pour que l'OIT envoie une mission d'observation dans le pays à la suite d'informations faisant état du recours au travail forcé et au travail des enfants durant la récolte du coton. En 2013, le Parlement a continué de faire pression et le gouvernement ouzbek a finalement accepté de recevoir une telle mission durant la récolte effectuée en automne. Dans différentes résolutions, dont une sur la durabilité dans la chaîne de valeur mondiale du coton, le Parlement a par ailleurs continué de plaider en faveur d'une proposition législative concernant un mécanisme de traçabilité efficace pour les produits dont la fabrication fait appel au travail des enfants ou au travail forcé. Pour donner suite à ces résolutions, la Commission a adopté un document de travail de ses services sur le commerce et les pires formes de travail des enfants.

La commission INTA a également redoublé d'efforts pour suivre la mise en œuvre des accords commerciaux et de leurs chapitres sur le développement durable. En mars 2014, une délégation de la commission INTA s'est rendue au Pérou et en Colombie pour évaluer l'état de mise en œuvre de l'accord commercial multipartite conclu entre l'UE, le Pérou et la Colombie, auquel le Parlement européen avait donné son approbation en décembre 2012. Auparavant, le Parlement avait obtenu du Pérou et de la Colombie qu'ils s'engagent à mettre en œuvre le chapitre sur le commerce et le développement durable, les gouvernements de ces deux pays ayant présenté une feuille de route détaillant comment ils s'y prendraient. Au cours de leur visite, les membres de la commission INTA ont observé que tandis que les dispositions purement commerciales semblaient avoir été mises en œuvre correctement, des progrès étaient encore nécessaires pour les engagements pris par les gouvernements péruvien et colombien en matière de droit du travail et de dialogue social. De toute évidence, la Commission n'a pas encore mis en place un véritable mécanisme de suivi pour la mise en œuvre du chapitre sur le commerce et le développement durable dans l'accord.

Droits de l'homme et développement

En ce qui concerne les droits de l'homme et le développement, l'année 2014 a été marquée par de vastes débats d'orientation sur le cadre de développement mondial de l'après-2015.

Dans sa résolution de novembre 2014 sur l'Union et le cadre de développement mondial pour l'après-2015, le Parlement européen a défini sa position concernant l'intégration des droits de l'homme dans la coopération au développement. Dans cette résolution, il s'est félicité de l'inclusion, dans les OMD proposés par le groupe de travail ouvert des Nations unies, de la promotion d'une approche fondée sur les droits de l'homme et centrée sur les personnes, mais a souligné qu'une démarche plus ambitieuse à cet égard est essentielle pour s'attaquer aux causes de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des inégalités.

La résolution a donc invité l'UE à redoubler d'efforts pour faire en sorte, lors des négociations intergouvernementales à venir, que l'approche fondée sur les droits de l'homme et le droit au développement deviennent les concepts fondateurs du cadre de développement pour l'après-2015 et que soient intégrés dans son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi, les principes clés d'universalité et d'indivisibilité, de non-discrimination et d'égalité, de responsabilité et d'État de droit, de participation et d'inclusion.

En outre, le Parlement européen a souligné que les politiques nationales et locales doivent lutter contre la corruption et l'impunité et garantir ainsi l'égalité d'accès à des institutions judiciaires impartiales et indépendantes, et prévoir pour tous des recours effectifs dans le cas de violations des droits de l'homme.

La commission du développement (DEVE) a également soulevé la question des droits de l'homme dans divers contextes, y compris dans le cadre de son dialogue stratégique avec la Commission européenne sur la programmation des actions de développement financées au titre du nouvel instrument de financement de la coopération au développement et de ses projets de programmes thématiques et géographiques couvrant de nombreuses questions relatives aux droits de l'homme, au soutien à la démocratie et à la gouvernance. La commission DEVE a organisé en outre une audition publique sur les questions liées au dialogue politique sur les droits de l'homme au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou et a soulevé le problème des mariages d'enfants dans un échange de vues à ce sujet au printemps 2014. Les droits des enfants ont également été évoqués dans une résolution relative à la sous-alimentation et à la malnutrition infantiles dans les pays en développement, adoptée en novembre 2014.

Soutien à la démocratie

Nouvelle approche stratégique à l'égard du soutien à la démocratie et de l'observation des élections

2014 a été une année de changement pour le Parlement européen. Un nouveau Parlement a été élu pour les cinq prochaines années (2014-2019), et il poursuit les activités entreprises pendant la législature précédente dans le domaine du soutien à la démocratie. À la fin de la 7^e législature, le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections, l'organe politique qui supervise et soutient les différentes activités dans le domaine du soutien à la démocratie et de l'observation des élections, a établi un rapport de fin de législature formulant des recommandations pour la nouvelle législature.

Dans le domaine du soutien à la démocratie, ce rapport a proposé une approche plus stratégique pour le Parlement européen, qui vise à articuler les activités (y compris l'observation des élections, le soutien parlementaire, les actions en matière de droits de l'homme et, dans certains cas, la médiation) autour du cycle électoral d'un pays donné, ce qui permettra d'améliorer la cohérence entre les différentes actions dans le cadre d'une stratégie commune. Cette nouvelle approche est intitulée "approche globale du soutien à la démocratie". Il a été procédé en conséquence à des changements administratifs au sein du Secrétariat du Parlement européen, qui ont abouti à la fusion du Bureau de promotion de la démocratie parlementaire et de l'unité d'observation des élections qui deviennent l'Unité Actions démocratie et élections, améliorant ainsi la cohérence des travaux.

En 2014, le Parlement européen a participé activement aux activités d'observation des élections. Il a envoyé des délégations pour suivre les élections en Égypte (scrutin présidentiel), en Ukraine (scrutin présidentiel et législatif), en Tunisie (scrutin présidentiel et législatif) et en République de Moldavie (scrutin législatif). La coopération avec les autres organisations surveillant les élections a été fructueuse, et les délégations ont été pleinement intégrées dans le cadre des missions d'observation électorale à long terme de l'UE ou des missions conjointes internationales d'observation électorale (MIOE) dans l'espace de l'OSCE. Conformément à la nouvelle approche globale du soutien à la démocratie, les élections ne sont pas considérées comme des événements ponctuels, et le PE continuera de suivre de près la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions internationales selon une conception plus large du renforcement de la démocratie.

Renforcement des capacités parlementaires

Les activités menées dans le domaine de l'aide et du renforcement des capacités pour les membres et le personnel des parlements dans les pays tiers se sont poursuivies pendant toute l'année 2014. Ces activités ont pris diverses formes, en particulier l'organisation de conférence et de visites d'études ainsi que des formations destinées aux membres et au personnel des parlements.

En 2014, la Direction du Soutien à la démocratie a organisé plusieurs visites d'études. Parmi celles-ci figuraient des programmes destinés à la Chambre des députés jordanienne (l'accent étant mis sur le renforcement du rôle des groupes parlementaires dans le système politique jordanien, conformément aux recommandations de la MOE UE de 2013 en Jordanie), au Parlement arménien, aux services de communication des parlements des pays du Conseil de coopération du Golfe, aux parlementaires kenyans et ougandais (les travaux étant axés sur l'intégration régionale), aux membres des partis d'opposition du Parlement moldave, aux membres de la commission permanente des affaires monétaires et financières du Parlement panafricain, au personnel du parlement chargé de l'organisation des travaux des commissions et de l'assemblée plénière à l'Assemblée nationale du Sénégal, ainsi qu'aux responsables des technologies de l'information et de la communication au Parlement du Myanmar (dans le cadre du programme du Parlement européen en faveur du développement du Parlement du Myanmar). D'autres visites de plus courte durée ont été organisées pour neuf participants au programme "Democracy Fellows" et portaient essentiellement sur le soutien apporté par le PE aux démocraties émergentes et, plus généralement, sur le rôle que jouent les parlements en servant de fondement à un système démocratique de gouvernance.

Le programme de soutien du Parlement européen aux parlements des pays en phase de préadhésion vise à soutenir la démocratie dans les pays candidats ou candidats potentiels à l'adhésion en renforçant la capacité parlementaire et en favorisant le dialogue parlementaire, conformément aux objectifs politiques du Parlement européen et aux décisions prises par ses autorités politiques. Tous ces pays ont une "perspective européenne" et suivent un projet européen. Toutefois, les parlements des pays des Balkans occidentaux sont tous relativement récents et disposent de budgets opérationnels très limités et de faibles effectifs. En 2014, des membres du PE et des députés de la région se sont réunis lors de deux conférences, dont une grande conférence consacrée aux droits fondamentaux, à la lutte contre les discriminations et à la protection des minorités, y compris les personnes LGBTI, qui a eu lieu à Tirana. Le programme de soutien prévoyait également, à un niveau politique élevé, une visite d'études au Parlement européen pour les membres de l'Assemblée nationale de la République de Serbie.

Rôle des visites effectuées par les délégations dans le domaine des droits de l'homme et du soutien à la démocratie

Les commissions du Parlement européen ainsi que les délégations interparlementaires permanentes effectuent des visites officielles dans des pays tiers. En 2011, la Conférence des présidents des délégations du Parlement a adopté des orientations concernant la prise en compte des droits de l'homme dans les visites de délégations.

En 2013, la sous-commission " droits de l'homme" a organisé des visites de délégations au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève ainsi qu'au Kazakhstan. Les membres de cette sous-commission représentaient également une partie importante de la délégation ad hoc qui s'est rendue au Qatar pour donner suite à une résolution d'urgence sur la situation des travailleurs migrants dans ce pays.

Délégation de la sous-commission " droits de l'homme" auprès du Conseil des droits de l'homme des Nations unies

Comme les années précédentes, une délégation de la sous-commission DROI a assisté à la session du Conseil des droits de l'homme (CDH) de l'ONU en mars 2014, à la suite de l'adoption d'une résolution du Parlement européen sur les priorités de l'UE pour la 25^e session du CDH. Dans cette résolution, le PE a félicité la Haute-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies pour ses efforts continus en faveur du renforcement des organes de traités sur les droits de l'homme, mais a de nouveau constaté avec préoccupation que les élections au CDH ne sont pas concurrentielles et fait part de son opposition à l'arrangement, par les groupes régionaux, d'élections à l'issue certaine. Le Parlement a en outre rappelé l'importance de normes pour l'adhésion au Conseil des droits de l'homme en matière d'engagement et de résultats dans le domaine des droits de l'homme, et demandé instamment aux États membres de tenir particulièrement compte de ces normes lorsqu'ils choisissent les candidats pour lesquels ils voteront. Par ailleurs, il a déploré le fait que l'espace d'interaction entre la société civile et le CDH ne cesse de rétrécir et que les possibilités offertes aux ONG de prendre la parole lors des sessions soient moins nombreuses.

La délégation DROI a pu aborder ces préoccupations et procéder à un échange de vues sur d'autres questions connexes lors de réunions avec les principaux interlocuteurs concernés, notamment la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, M^{me} Pillay, dont le mandat parvenait à son terme, un certain nombre de rapporteurs spéciaux des Nations unies et le chef de la délégation de l'UE. Conformément à une pratique habituelle, la présidente de la sous-commission DROI a pris la parole lors d'une réunion des chefs de mission de l'UE et participé à un échange de vues avec eux. La délégation a également rencontré des représentants de la société civile et assisté à certaines parties du dialogue de haut niveau sur les violences sexuelles en République démocratique du Congo.

Délégation ad hoc menée par la commission AFET en Israël et dans les territoires palestiniens occupés

À la suite d'une résolution dans ce domaine, le Parlement européen a décidé d'envoyer une délégation ad hoc en Israël et dans les territoires palestiniens occupés au printemps 2014 pour débattre de la question des prisonniers palestiniens dans les centres de détention israéliens. Les membres de la délégation ont eu un échange de vues sur la détention provisoire, la détention administrative et l'accès aux prisonniers, ainsi que sur un projet d'acte législatif relatif aux grèves de la faim et à l'alimentation forcée qui était alors en cours d'examen et a été abandonné par la suite. Ils ont rencontré leurs homologues institutionnels ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme telles que "B'tselem" et "Physicians for human rights".

Délégation ad hoc pour l'observation des procès de journalistes en Turquie

La dernière année de la législature a également été la dernière année du mandat de la délégation ad hoc du Parlement chargée de suivre les procès de journalistes en Turquie, qui a mis l'accent sur les libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression et la liberté des médias, ainsi que sur les garanties juridictionnelles adéquates pour les prévenus, conformément aux normes du Conseil de l'Europe. La délégation ad hoc a été mise en place le 1^{er} juin 2011, à la demande du président de la commission des affaires étrangères et de la présidente de la délégation du Parlement européen à la commission parlementaire mixte UE-Turquie, dans le but de suivre les "procès importants de journalistes" en Turquie, "notamment ceux de Nedim Şener et d'Ahmet Şık". Au cours de la période couverte par le rapport d'activité, cette délégation, qui était composée de cinq membres, a suivi quatre procès et tenu de nombreuses réunions avec des magistrats du parquet et de la défense, des avocats, des barreaux, des journalistes, des groupes de presse, des organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme, ainsi qu'avec des représentants du gouvernement turc et de la Commission européenne. Elle a également suivi les développements judiciaires des affaires concernées par l'intermédiaire de la délégation de l'UE en Turquie, du ministère de la justice, des avocats et d'autres observateurs ainsi que grâce à l'ensemble des données, rapports et informations accessibles au public. Dans son rapport, elle a présenté les observations factuelles qu'elle a rassemblées ainsi que des conclusions. Ce rapport a servi de contribution aux travaux menés dans les organes concernés du Parlement européen et de base pour la poursuite d'un dialogue constructif avec les autorités turques.

Sport, travailleurs migrants et visite d'une délégation au Qatar

En février 2014, la sous-commission des droits de l'homme a organisé une importante audition consacrée au sport et aux droits de l'homme, en particulier à la situation des travailleurs migrants au Qatar. Cette audition était liée à une résolution d'urgence sur la situation des travailleurs migrants adoptée lors de la session plénière de novembre 2013 ainsi qu'à une proposition de la Conférence des présidents du Parlement européen visant à envoyer au Qatar une délégation ad hoc composée de membres de la commission AFET et de la sous-commission DROI. Elle a eu lieu en mars 2014, sous la forme d'une initiative conjointe avec la délégation du Parlement européen pour les relations avec la péninsule arabique. Des représentants de haut niveau des instances dirigeantes de la FIFA, de l'Organisation internationale du travail, de la confédération syndicale internationale et d'autres acteurs du secteur ont pris part à cette audition qui a permis au Parlement européen d'engager un débat critique et constructif avec les principaux interlocuteurs et d'amener les institutions de l'UE à prendre position sur l'approche de l'UE à l'égard de la situation au Qatar et d'autres grands événements sportifs.

La visite de la délégation au Qatar a permis au Parlement de donner suite à ces préoccupations. La délégation a également été encouragée par l'annonce faite par les autorités qatariennes d'une importante réforme à venir, tout en soulignant qu'il importe de mettre en œuvre de manière effective la législation existante visant à protéger les travailleurs migrants et qu'il convient d'établir un calendrier crédible pour les réformes prévues. Elle s'est déclarée particulièrement préoccupée par la détention d'enfants ainsi que par celle de personnes détenues uniquement parce qu'elles ont fui leurs employeurs, et a demandé aux autorités qatariennes de donner suite à la recommandation de l'ONU visant à remplacer la pratique de la détention par un hébergement dans des abris adaptés pour protéger les personnes concernées. Elle a appuyé la recommandation du rapporteur spécial de l'ONU visant à ce que le Qatar ratifie les conventions suivantes de l'OIT: la convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, la convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ainsi que la convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

Droits de l'homme dans le cadre des travaux des délégations interparlementaires

Le Parlement européen entretient également des contacts avec des parlements partout dans le monde par l'intermédiaire de ses délégations permanentes spécialisées dans la coopération interparlementaire avec les pays tiers et en participant à des assemblées parlementaires conjointes. Les questions relatives aux droits de l'homme font souvent partie intégrante des points évoqués par les missions dépêchées dans les pays tiers: les programmes tendent à prévoir des réunions avec les commissions nationales compétentes en matière de droits de l'homme et avec les organisations de la société civile actives dans le domaine. Les droits de l'homme figurent aussi à l'ordre du jour des réunions officielles des délégations permanentes qui se déroulent à Bruxelles et à Strasbourg. Les délégations permanentes ont aussi abordé des questions liées aux élections, même s'il faut faire la distinction entre le travail qu'elles accomplissent dans ce domaine et le rôle des missions officielles d'observation électorale menées par le Parlement.

Les délégations interparlementaires coopèrent souvent avec la sous-commission des droits de l'homme sur des questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie. Il en a été ainsi lors de la réunion de la délégation en Russie consacrée à la situation des ONG et des organisations de défenseurs des droits de l'homme en Russie et organisée en association avec la sous-commission DROI, en décembre 2014.

Les droits de l'homme et de la démocratie figuraient également en bonne place dans les programmes des délégations du Parlement auprès des pays candidats ou candidats potentiels à l'adhésion. La délégation du Parlement européen à la commission parlementaire mixte UE-Turquie a continué de suivre attentivement l'évolution de la situation concernant le processus de démocratisation, la liberté des médias et d'expression et les réformes du système judiciaire en Turquie, et elle a débattu de ces questions avec ses homologues dans le cadre de la Grande Assemblée nationale turque lors des 74^e et 75^e réunions de la commission parlementaire mixte. Elle a ainsi pu donner suite aux travaux de la délégation ad hoc pour l'observation des procès de journalistes en Turquie, qui a achevé ses activités en avril 2014. La délégation du PE à la commission parlementaire mixte UE-ancienne République yougoslave de Macédoine a également soulevé des questions liées à la liberté d'expression et des médias dans ce pays, lors de la 12e réunion de la commission parlementaire mixte qui a eu lieu en novembre 2014 à Strasbourg.

Les réunions interparlementaires peuvent aussi être l'occasion de contribuer ou donner suite aux résolutions et aux rapports du Parlement. La composante européenne de la commission parlementaire mixte UE-Mexique a suivi attentivement l'évolution de la situation concernant la disparition de 43 étudiants enseignants à Iguala, au Mexique, qui a également fait l'objet d'une résolution d'urgence du Parlement en octobre 2014. Les membres du PE ont procédé à des échanges de vues pour assurer le suivi des progrès réalisés par le gouvernement mexicain dans l'enquête sur les crimes commis et pour traduire en justice leurs auteurs. Ils ont aussi examiné les aspects liés aux droits de l'homme dans le cadre de la révision de l'accord d'association UE-Mexique. La délégation parlementaire pour les relations avec le Mercosur a contribué au débat parlementaire sur le Venezuela avant que ne soit adoptée, en décembre 2014, une résolution sur la persécution de l'opposition démocratique dans le pays à l'occasion des événements violents qui ont suivi les manifestations à San Cristobal et à Caracas.

À la suite de l'adoption de plusieurs résolutions sur la détérioration de la situation en Syrie et en Iraq en 2014, la délégation pour les relations avec l'Iraq a rencontré une délégation du Parlement régional du Kurdistan iraqui en novembre 2014. L'objectif principal était d'obtenir la garantie que le respect des droits de l'homme fondamentaux seraient respectés et l'aide humanitaire accordée à un nombre croissant de réfugiés au Kurdistan iraqui. L'un des volets les plus importants de la cinquième réunion interparlementaire entre le PE et le Conseil des représentants de l'Iraq, tenue en décembre 2014, traitait également des droits de l'homme, en mettant l'accent expressément sur le respect des droits de l'homme pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Les assemblées parlementaires conjointes réunissent des députés européens et des députés nationaux de pays tiers pour discuter des défis communs, y compris les questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie. Parmi ces assemblées figurent l'assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, l'assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, l'assemblée parlementaire UE-Amérique latine et l'assemblée parlementaire Euronest.

La commission des affaires politiques de l'assemblée Euronest a débattu de questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie lors de ses réunions de février et novembre 2014 et a en particulier dressé le bilan des élections de 2014 dans les pays du partenariat oriental à l'aune des critères de liberté, d'équité, de transparence et de concurrence. Le groupe de travail sur la Biélorussie de l'assemblée parlementaire Euronest a tenu en avril 2014 une réunion à laquelle étaient invités pour un échange de vues avec les membres du PE les principaux représentants de l'opposition, dont le lauréat du prix Sakharov 2006, Alexander Milinkevich.

Le Portugal a fait de la migration une priorité absolue de sa présidence 2014-2015 de l'assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, tenant ainsi compte de la résolution sur la situation en Libye adoptée par le Parlement européen en septembre 2014; cette résolution mettait l'accent sur le nombre sans précédent d'arrivées de migrants par la mer au cours de l'année 2014 qui, en septembre, avait déjà dépassé le nombre record antérieur enregistré pour une année entière. La résolution a également rappelé que toutes les parties en Libye doivent s'engager à protéger les civils en toutes circonstances, et que tous les détenus doivent être traités dans le respect du droit humanitaire et des droits de l'homme internationaux. À l'occasion du deuxième Sommet des présidents des parlements de l'Union pour la Méditerranée qui doit avoir lieu à Lisbonne en mai 2015, un plan d'action en dix points devrait être adopté au sujet de cette vague de migration clandestine sans précédent.

Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit et réseau du prix Sakharov

Le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit récompense des personnes d'exception qui luttent contre l'intolérance, le fanatisme et l'oppression afin de défendre les droits de l'homme et la liberté d'expression. Il a été baptisé ainsi en mémoire du physicien soviétique et dissident politique Andreï Sakharov et est décerné par le Parlement européen chaque année depuis 1988 à des personnalités ou à des organisations qui ont contribué de façon décisive à la défense des droits de l'homme ou de la démocratie.

En 2014, le prix Sakharov a été attribué à Denis Mukwege, un médecin de l'est de la République démocratique du Congo qui est spécialisé dans le traitement des conséquences des violences sexuelles. Les soins médicaux qu'il dispense dans l'hôpital de Panzi qu'il a fondé sont complétés par un accompagnement psychologique et l'acquisition de compétences, de telle sorte que les victimes de violences dans la région peuvent avoir un moyen de gagner leur vie après leur guérison. L'octroi du prix au Dr Mukwege a suscité un large intérêt politique et médiatique. Un programme de trois jours pleins au Parlement européen, parallèlement à la cérémonie de remise du prix, comprenait des réunions avec le président du Parlement européen, les commissions AFET et DEVE, la sous-commission DROI, la délégation ACP et les groupes politiques. D'autres réunions institutionnelles incluaient un entretien avec la nouvelle HR/VP. L'octroi du prix Sakharov 2014 au Dr Mukwege a également confirmé que le Parlement continue d'attacher une grande importance aux questions liées à la violence à l'égard des femmes, en particulier des femmes dans les conflits armés, assurant ainsi le suivi et la mise en œuvre d'une résolution historique du Conseil de sécurité des Nations unies, la résolution 1325, dont l'année 2015 marquera le 15^{ème} anniversaire.

En 2014, la Conférence des présidents du Parlement, chargée de choisir le lauréat final du prix Sakharov, a également décidé d'inviter à la cérémonie de remise du prix tenue en novembre deux autres candidats qui figuraient parmi les finalistes, l'ONG ukrainienne EuroMaidan et un représentant de la militante azerbaïdjanaise des droits de l'homme emprisonnée, Leyla Yunus. Une délégation ad hoc en Azerbaïdjan qui devait rendre visite en prison à la finaliste pour le prix, Leyla Yunus, comme l'avait proposé la Conférence des présidents, n'a pas pu la rencontrer en 2014. A la fin de l'année, M^{me} Yunus était toujours en détention. Le Parlement continue de suivre son cas de près.

En 2008, le prix Sakharov a été complété par le lancement du réseau du prix Sakharov, composé d'anciens lauréats. Une série d'événements a été organisée en 2014 en vue de mieux faire connaître le prix Sakharov et de mettre davantage en évidence la mobilisation du Parlement en faveur des droits de l'homme. En 2014, des conférences Sakharov ont été organisées dans six États membres de l'UE en coopération avec les Bureaux d'information du PE ainsi qu'aux États-Unis en coopération avec le Bureau de liaison du Parlement à Washington. Les lauréats du prix Sakharov et les membres du Parlement européen ont participé à ces débats publics, dans certains cas organisés conjointement avec des universités et en coopération avec des organisations internationales telles que l'Unicef, en vue de sensibiliser la population aux questions relatives aux droits de l'homme dans le monde. Les lauréats du prix Sakharov ont également pris part au Forum annuel UE-ONG organisé par le SEAE pour la deuxième année d'affilée. En 2014, le réseau du prix Sakharov a organisé une manifestation de trois jours sous la forme du festival du film One World, qui consistait en des projections publiques de films et des débats tenus au parlement avec la participation des membres du PE et des lauréats du prix Sakharov, d'autres parties prenantes de l'UE, des réalisateurs et des journalistes, et qui a réuni jusqu'à 200 personnes dans le public.

Le réseau du prix Sakharov et le suivi continu par les services du Parlement européen ont permis d'obtenir des réactions rapides dans des situations telles que la suspension de la licence d'avocate de la lauréate iranienne Nasrin Sotoudeh et la campagne réclamant la liberté pour le lauréat syrien Razan Zaitouneh, victime d'un enlèvement. Les lauréats ont pu assister à des auditions du PE et à des réunions avec le SEAE et rencontrer des délégations du PE se rendant dans leur pays ainsi que des délégations de l'UE sur le terrain. Ainsi, la lauréate nigériane Hauwa Ibrahim a communiqué des informations à la délégation de l'UE à Abuja sur les recherches menées pour retrouver les jeunes filles enlevées par Boko Haram à Chibok.

Questions relatives aux pays et aux régions

Questions relatives aux pays et aux régions

I Pays candidats et candidats potentiels

Les valeurs fondatrices de l'Union européenne, en particulier la démocratie, l'État de droit, le respect des droits fondamentaux et l'importance d'une économie de marché viable, sont inscrites dans les critères de Copenhague relatifs à l'adhésion. Ces cinq dernières années, la Commission européenne a œuvré au renforcement de la crédibilité de la politique d'élargissement et à l'obtention de résultats tangibles et durables, sur le plan des réformes fondamentales, notamment concernant l'État de droit et les droits fondamentaux, mais également au niveau de l'administration publique et de la gouvernance économique.

La stratégie d'élargissement de l'UE pour la période 2014-2015³⁹ souligne les principaux défis auxquels devront faire face les pays candidats et les candidats potentiels. Elle met notamment en avant la nécessité d'améliorer le fonctionnement et l'indépendance de l'appareil judiciaire et de combattre la corruption et le crime organisé, par exemple en obtenant des résultats crédibles dans les enquêtes, les poursuites judiciaires et les condamnations finales, le cas échéant. S'agissant des droits fondamentaux, la Commission note qu'ils sont largement inscrits dans les lois, mais que des mesures supplémentaires doivent être prises pour assurer leur pleine application dans la pratique. Des inquiétudes persistent quant à la liberté d'expression et des médias. De nouveaux efforts doivent être consentis pour protéger les droits des personnes appartenant à des minorités et pour s'attaquer aux discriminations et à l'hostilité à l'encontre de groupes vulnérables, y compris en raison de l'orientation sexuelle. Par ailleurs, un travail supplémentaire doit être mené afin de promouvoir les droits des femmes et des enfants, de lutter contre les violences familiales et d'aider les personnes handicapées.

Il est tout aussi important que les pays garantissent le bon fonctionnement du cadre institutionnel pour la protection des droits fondamentaux et fournissent un environnement favorable aux organisations de la société civile, dans la mesure où cette démarche améliorerait la responsabilité politique et la compréhension des réformes liées à l'adhésion. La Commission espère que les pays candidats seront rapidement en mesure de participer aux travaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE en tant qu'observateurs.

³⁹ http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20141008-strategy-paper_fr.pdf

Albanie

Deux projets phare financés dans le cadre du programme d'assistance annuel 2013 de l'IAP se focalisent sur la modernisation globale du système judiciaire et sur les droits de l'homme. D'une part, la mission d'assistance au système judiciaire (EURALIUS IV – 4 millions d'euros) de l'UE fournit expertise et conseils afin d'améliorer l'efficacité de l'appareil judiciaire, en vue d'appliquer concrètement la législation nationale et internationale en matière de droits de l'homme et de garantir une protection efficace des victimes d'abus. D'autre part, un projet de jumelage (1 million d'euros) pour le système carcéral permet d'introduire des pratiques internationales de référence concernant la gestion des délinquants présentant des risques élevés et celle des délinquants vulnérables, y compris des détenus souffrant de maladie mentale.

Dans le cadre du mécanisme en faveur de la société civile, dix projets sont actuellement menés dans différents domaines liés à la protection des droits de l'homme, pour un total de 1,5 million d'euros. Principalement mis en œuvre par des organisations de la société civile, ces projets ont pour objectifs (I) d'améliorer la liberté des médias et le pluralisme dans les différentes sources d'information indépendantes; (II) de promouvoir l'inclusion sociale des personnes appartenant à des minorités, notamment les Roms; (III) de surveiller le respect des droits fondamentaux dans les centres de détention; (IV) de favoriser l'accès à la justice pour les groupes vulnérables et (V) de promouvoir la justice réparatrice et la médiation victime-délinquant pour les mineurs.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20141008-albania-progress-report_en.pdf

Bosnie-Herzégovine

En 2014, l'aide financière apportée dans le cadre du programme de l'IAP s'est concentrée sur l'amélioration des systèmes de protection et d'inclusion sociale des enfants (0,5 million d'euros, projet mis en œuvre par l'UNICEF), sur l'alignement de la législation sur la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (1 million d'euros, au titre du programme 2011 de l'IAP) et sur le soutien à l'autonomie socioéconomique de quelque 260 victimes des mines et de leurs familles, dans le cadre du projet de soutien aux victimes des mines (1 million d'euros).

L'inclusion socioéconomique de la population rom constitue l'objectif d'un projet de 2,5 millions d'euros, qui comporte la mise à disposition de 152 unités de logement. Des activités similaires et la construction de 140 unités supplémentaires seront financées par un nouvel appel à propositions, pour un budget de 2,5 millions d'euros. La mise à disposition de logements durables et d'autres mesures en faveur des rapatriés vulnérables ou des personnes déplacées à l'intérieur du pays est financée dans le cadre du projet de mise en œuvre de la stratégie de retour de l'annexe VII (7 millions d'euros), gérée en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

À l'heure actuelle, 26 projets financés dans le cadre de l'IEDDH sont en cours, pour un total de 5 millions d'euros. Ces projets se concentrent particulièrement sur la protection des minorités, dont les Roms, sur la protection des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) et la mobilisation en leur faveur, sur les droits des enfants, des femmes et des personnes handicapées et sur la réhabilitation et la réinsertion des victimes de torture et de violence. Un nouvel appel à propositions a été lancé en novembre 2014, avec un budget d'un million d'euros.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20141008-bosnia-and-herzegovina-progress-report_en.pdf

Ancienne République yougoslave de Macédoine

En 2014, la majorité des 14 projets de subvention signés, financés au titre de l'enveloppe nationale de l'IAP (1,5 million d'euros), soutenaient des actions de protection des droits de l'homme, en particulier concernant la protection des groupes vulnérables, des victimes de violence familiale, et des activités dans le cadre de la Décennie pour l'intégration des Roms. Parmi ces activités, on trouvait en particulier des actions de lutte contre la traite d'êtres humains, y compris concernant les enfants roms dans l'enseignement primaire, et des actions visant à instaurer dans le pays un conseil de l'égalité des sexes. Six projets financés dans le cadre du mécanisme de l'IAP en faveur de la société civile (1 million d'euros) visaient à renforcer la participation active de la société civile aux politiques publiques et aux politiques liées à l'acquis communautaire.

Onze projets de subvention financés dans le cadre de l'IEDDH (1,2 million d'euros) ont été mis en place dans le but de soutenir les médias indépendants, d'augmenter la confiance de la population dans la démocratie en facilitant le débat démocratique, de renforcer le système d'aide juridique gratuite, de favoriser un modèle éducatif intégré, inclusif et non discriminatoire (Mozaik), d'améliorer l'intégration sociale et le développement d'enfants présentant des besoins particuliers dans 4 communes et de venir en aide aux personnes handicapées.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20141008-the-former-yugoslav-republic-of-macedonia-progress-report_en.pdf

Islande⁴⁰

L'Islande a continué à garantir la protection des droits et libertés fondamentaux. Aucune aide au titre de l'IAP n'a été apportée dans ce domaine.

⁴⁰ À la suite de la décision du gouvernement islandais, les négociations d'adhésion sont suspendues depuis mai 2013.

Kosovo*⁴¹

Le renforcement des capacités de l'institution du médiateur et de la société civile a continué d'être soutenu dans le cadre d'un projet d'un montant d'un million d'euros mis en œuvre par le Conseil de l'Europe. En avril 2014, un projet de jumelage (financé dans le cadre de l'IAP 2011) a été lancé pour combattre l'homophobie et la transphobie, au moyen de campagnes de sensibilisation et de formations destinées à un groupe varié de parties prenantes, et par la mise en place de partenariats stratégiques avec des organisations de la société civile en vue de la fourniture de conseils juridiques et psychologiques. L'offre de services sociaux aux personnes handicapées, particulièrement aux enfants, et la justice pour les enfants ont constitué les priorités de plusieurs projets en cours dans le cadre de l'IAP (pour un montant de 1,5 million et 0,6 million d'euros, respectivement). Quatre autres projets (pour un montant total d'environ 3 millions d'euros) se sont concentrés sur la protection et la promotion des droits des personnes appartenant à des communautés minoritaires. Au total, 15 projets dans le cadre du mécanisme en faveur de la société civile étaient en cours ou ont démarré en 2014, dans le but de renforcer le dialogue, la coopération et les partenariats entre le gouvernement et la société civile.

Au cours de l'année 2014, la société civile a continué à mettre en œuvre onze projets financés au titre de l'IEDDH 2011 et 2012. Ces projets se focalisaient sur le renforcement des capacités de plaidoyer des groupes vulnérables, sur l'amélioration des relations intercommunautaires et interethniques à travers des activités culturelles, et sur les questions relatives à l'autonomisation des femmes, aux personnes LGBTI et aux droits des personnes handicapées. Fin 2014, le Bureau de l'UE au Kosovo a signé cinq autres projets dans le cadre de l'IEDDH 2013 (environ 1 million d'euros), destinés, entre autres, à renforcer les organisations de femmes et à améliorer la représentation politique et la participation des communautés rom, ashkali et égyptienne.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20141008-kosovo-progress-report_en.pdf

⁴¹ *Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Monténégro

En 2014, huit projets en cours dans le cadre de l'IAP ont été poursuivis dans le domaine des droits de l'homme. Ils concernaient, entre autres, l'inclusion sociale, les solutions durables pour la population rom déplacée à l'intérieur du pays, les questions d'égalité entre les sexes, la désintoxication et le soutien au bureau du médiateur et à la Cour constitutionnelle pour l'application des normes en matière de droits de l'homme. Le montant total des projets de l'IAP s'est élevé à 8,3 millions d'euros sur une période de quatre ans.

Par ailleurs, en 2014, l'UE a soutenu financièrement sept projets au titre de l'IEDDH (dans le cadre du programme de soutien par pays) pour une valeur totale de 0,9 million d'euros. Ces sept projets traitent de l'inclusion sociale des Roms, de la prévention des mauvais traitements dans les prisons, au moyen d'une réforme de la politique de réinsertion et de resocialisation, des droits des personnes handicapées, de l'amélioration de la confiance dans le processus électoral et d'autres questions relatives aux droits de l'homme.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20141008-montenegro-progress-report_en.pdf

Serbie

En 2014, l'UE a poursuivi la mise en œuvre, dans le cadre du programme de l'IAP, de quatre projets visant à soutenir les politiques de lutte contre la discrimination et à améliorer la situation des personnes vulnérables, notamment des Roms, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, pour un montant total de 16,5 millions d'euros. Dans le cadre du mécanisme en faveur de la société civile pour 2013, 22 subventions ont été accordées à des organisations de la société civile, pour un montant total de 2,4 millions d'euros. Les projets nouvellement financés contribueront à la lutte contre la corruption, en mettant l'accent sur une transparence accrue dans le secteur public, sur le soutien aux personnes et aux groupes les plus exposés aux risques de discrimination et sur la promotion de la coopération entre la Serbie et le Kosovo, grâce à des initiatives concernant la culture, les médias et les jeunes.

Au titre du budget 2013 de l'IEDDH, l'UE a apporté un soutien financier à 18 projets en Serbie mis en œuvre par des organisations de la société civile, pour un montant total de 1,2 million d'euros. Leurs actions portaient essentiellement sur la protection des minorités, les questions d'égalité entre les sexes et les droits des enfants, des demandeurs d'asile et des personnes handicapées.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20140108-serbia-progress-report_en.pdf

Turquie

Les besoins de réforme et de renforcement des capacités dans le domaine de l'État de droit et des droits fondamentaux ont été définis en tant que priorités de premier plan pour la Turquie dans le document de stratégie par pays pour la période 2014-2020 (aide accordée au titre de l'IAP II). Dans le cadre du programme de l'IAP pour 2014, les actions menées concernant l'appareil judiciaire visaient à améliorer son indépendance, son impartialité, son efficacité et son administration. Sur le plan des droits fondamentaux, les actions menées dans le cadre de l'IAP 2014 portaient sur le soutien aux institutions essentielles (le parlement, le barreau, et l'institution nationale turque de défense des droits de l'homme) et sur le renforcement du contrôle civil des forces de sécurité internes.

En 2014, en plus de l'aide apportée au titre de l'IAP, l'IEDDH a soutenu 55 projets visant à renforcer la société civile dans son travail en matière de droits de l'homme, portant entre autres sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, les droits des personnes LGBTI, les droits des femmes (notamment la participation politique des femmes et la prévention des violences à leur égard), les réfugiés et les demandeurs d'asile, la protection des minorités, la liberté de culte, la liberté d'expression et les droits culturels.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2014/20141008-turkey-progress-report_en.pdf

Aide multibénéficiaire

Dans le cadre de l'aide multibénéficiaire, des projets au titre de l'IAP 2011 et 2012 ont continué à être mis en œuvre. Ces projets se focalisent sur la protection des minorités (3 millions d'euros) et fournissent un soutien ciblé aux communautés roms (3 millions d'euros). Un nouveau programme régional concernant l'éducation inclusive a été lancé en début d'année (4,6 millions d'euros). Des organisations de la société civile ont été financées pour un montant total de 7,2 millions d'euros au titre d'une enveloppe pluriannuelle, dans le but de soutenir et protéger les droits des femmes, les populations roms, les personnes handicapées et les personnes LGBTI, et de promouvoir l'intégration de la dimension de genre et l'égalité des sexes.

II Pays de l'EEE/AELE

Norvège

L'UE et la Norvège partageant des normes similaires en matière de droits de l'homme, l'UE se concentre principalement sur la coopération et le maintien d'un dialogue étroit avec la Norvège sur les questions relatives aux droits de l'homme au sein des organisations internationales (Nations unies, Conseil de l'Europe, OSCE, etc.) et dans certains pays à travers le monde. En Norvège, les droits de l'homme font partie de la diplomatie officielle et des activités d'information de l'Union visant à mettre en exergue le rôle de premier plan qu'elle joue au niveau international dans ce domaine.

En septembre 2014, le Conseil des droits de l'homme a adopté les résultats de l'examen périodique universel concernant la Norvège. Lors des débats, des délégations ont noté l'engagement sans faille de la Norvège en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur la scène internationale et ont déclaré que le rapport reflétait la volonté de la Norvège de rechercher les moyens d'aller plus loin dans la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national, dans le but notamment d'éliminer tous les types de discriminations.

Suisse

L'UE coopère et maintient un dialogue étroit avec la Suisse sur les questions relatives aux droits de l'homme au sein des organisations internationales (Nations unies, Conseil de l'Europe, OSCE, etc.) et dans certains pays à travers le monde.

Les droits de l'homme font partie de la diplomatie officielle de l'Union en Suisse et des activités d'information visant à mettre en exergue le rôle de premier plan qu'elle joue au niveau international dans ce domaine.

En ce qui concerne la Convention européenne des droits de l'homme et le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme, il est généralement reconnu que les arrêts de la Cour ont eu une influence positive sur la jurisprudence du Tribunal fédéral suisse en ce qui concerne les droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux. Dans son rapport sur les 40 années de participation suisse à la Convention, le Conseil fédéral suisse qualifiait cette dernière de "pierre d'angle de la communauté européenne des valeurs", laquelle pourrait cependant tirer avantage de certaines réformes. En revanche, un parti politique important tente de faire consacrer dans la Constitution suisse la primauté du droit national sur le droit international, sur fond de critiques émises à l'égard de récents arrêts de la Cour.

Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin

Dans la mesure où l'UE, Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin partagent les mêmes normes en matière de droits de l'homme, l'UE coordonne principalement son action avec ces pays au sein des organisations internationales (Nations unies, Conseil de l'Europe, OSCE, etc.) en ce qui concerne les questions relatives aux droits de l'homme. L'UE participe également à l'examen périodique universel (EPU) sur la situation des droits de l'homme dans ces pays, dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

III Politique européenne de voisinage

Arménie

L'Union européenne (UE) a défini ses objectifs en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec l'Arménie dans l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Arménie (1999) et le plan d'action UE-Arménie dans le cadre de la PEV (2006). Notre coopération vise à améliorer de manière constante les institutions démocratiques et l'appareil judiciaire, la promotion des droits de l'homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et le renforcement de la société civile.

L'UE entretient un dialogue régulier et soutenu avec l'Arménie dans le domaine des droits de l'homme au sein de différents forums et sous différentes formes qui permettent d'aborder d'une manière ouverte toutes les questions sujettes à préoccupation. Lors du dernier dialogue sur les droits de l'homme de décembre 2014, l'UE a salué tout particulièrement le plan d'action stratégique en matière de droits de l'homme adopté par le président de la République d'Arménie en février 2014. Le plan fait office de feuille de route orientant l'effort coordonné des institutions publiques afin de remplir les engagements et les obligations de l'Arménie en faveur des droits de l'homme sur la scène internationale. Néanmoins, l'UE a fait observer que le plan devrait traiter davantage certains domaines prioritaires, comme l'alignement sur la convention des Nations unies contre la torture, sur les droits électoraux et la promotion des droits des femmes. En juin 2014, l'UE a également salué le plan d'action pour les droits de l'homme dans une déclaration conjointe avec les Nations unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, et l'Arménie a accepté de tenir compte des recommandations formulées dans ce document et de mettre à jour de manière continue son plan d'action.

Le dialogue sur les droits de l'homme s'est également concentré sur la nécessité d'appliquer des mécanismes permettant à la société civile d'influencer le processus d'élaboration des politiques. Nous observons des signes de progrès, comme la mise en place d'un Conseil public pour la société civile, un organe consultatif autorisé à prendre ses propres initiatives et à présenter des questions. L'UE a apporté son soutien à la gouvernance démocratique en Arménie, conduite par le Conseil britannique, qui vise la création d'un cadre juridique et financier durable pour la société civile, la capacité d'engager une réforme juridique et des actions de sensibilisation, et le pluralisme des médias.

Pour s'assurer que les réformes seront mises en œuvre dans les délais requis avant les prochaines élections, l'UE a continué d'encourager l'Arménie à exécuter les recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH) suite au dernier tour des élections (2012-2013), notamment en ce qui concerne le cadre législatif. Vers la fin de l'année, la commission électorale centrale a présenté un ensemble de propositions législatives. L'UE a insisté sur la nécessité de garantir l'égalité des chances et la participation des femmes, y compris dans la vie politique et dans les plus hautes sphères de l'administration. L'UE soutient le renforcement de la participation des femmes au processus décisionnel.

Les conditions de détention restent un problème, de même que les mauvais traitements infligés en détention préventive. L'UE a continué de soutenir une harmonisation des conditions carcérales par rapport aux normes du CPT. Quelques progrès timides ont été observés, avec l'élaboration d'un plan d'action de réforme pénitentiaire conforme aux recommandations du CPT et la construction d'une nouvelle prison conforme aux normes du CPT. Le projet de loi visant à introduire un service de probation en Arménie a été débattu lors de forums publics avec les parties prenantes et la société civile.

Les autres sujets de préoccupation soulevés lors du dialogue entre l'UE et l'Arménie sont les suivants: la nécessité de veiller au respect du principe de non-discrimination et d'adopter une législation exhaustive contre la discrimination en mesure de protéger les droits des groupes vulnérables comme les personnes handicapées et les LGBTI; la nécessité de s'attaquer à la violence à caractère sexiste et d'appliquer efficacement la loi en faveur de l'égalité des droits; la nécessité d'apporter un point final au projet de loi sur la liberté de conscience et de religion; la nécessité de poursuivre la réforme de l'administration publique et, en particulier, de renforcer la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène; la nécessité d'accélérer la réforme de l'appareil judiciaire et l'application des lois et d'accroître la confiance de la population envers le système judiciaire. L'Arménie, bien qu'ayant entrepris des efforts manifestes pour régler les problèmes liés aux droits de l'homme, présente toujours certaines lacunes, s'agissant principalement de l'adoption et de l'exécution appropriées des réformes et de la législation.

L'UE a fait une déclaration au niveau local à la suite des attaques contre des militants des droits civiques et des membres de l'opposition politique en décembre, et a demandé l'organisation d'une enquête efficace et impartiale sur ces événements.

En 2014, l'UE a continué de faciliter le dialogue structurel entre la société civile et les autorités. Elle a poursuivi ses consultations régulières avec la société civile et lancé un nouveau projet en 2014, qui vise avant tout à réformer le cadre juridique et à promouvoir la durabilité à travers l'entrepreneuriat social. Le Fonds européen pour la démocratie, pour sa part, apporte un soutien aux organisations proches des citoyens. En collaboration avec l'UNICEF, l'UE a apporté un soutien à la désinstitutionnalisation des enfants. Ceux-ci comptent toujours parmi les groupes les plus pauvres de la société (36,2 %), avec un risque de pauvreté plus élevé pour les enfants handicapés.

L'UE a continué d'apporter une aide importante pour renforcer l'indépendance et le professionnalisme du système judiciaire arménien. Cette aide a revêtu la forme d'un appui budgétaire et d'un projet conjoint avec le Conseil de l'Europe. L'instrument européen de voisinage a dégagé un montant total de 12 millions d'euros au titre de l'appui budgétaire dans le domaine des droits de l'homme, en faveur de la mise en œuvre de la législation en la matière. L'Arménie bénéficie de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). L'IEDDH continue de contribuer au développement de la démocratie et au respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales à travers une aide en faveur des droits des femmes et des jeunes, des droits des réfugiés (en particulier des réfugiés arméniens de Syrie), de l'État de droit et du journalisme citoyen.

Azerbaïdjan

L'UE a défini ses objectifs en matière de droits de l'homme dans l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Azerbaïdjan (1999) et le plan d'action UE-Azerbaïdjan dans le cadre de la PEV (2006). Ces objectifs comprennent le renforcement des libertés d'expression et de réunion, la garantie du bon fonctionnement de la société civile et l'application de l'État de droit.

Ces dernières années, la situation des droits de l'homme s'est détériorée en Azerbaïdjan. Cette détérioration s'est poursuivie et accélérée en 2014 avec la hausse du nombre de persécutions et d'arrestations, dont celles d'importants défenseurs des droits de l'homme et, dans l'ensemble, une réduction drastique de la marge de manœuvre de la société civile. Bien que prenant acte du contexte géopolitique, l'UE a vivement réagi face à ces tendances et a porté les inquiétudes liées aux droits de l'homme et à la démocratie au premier plan de ses discussions avec l'Azerbaïdjan dans différents cadres, notamment lors de visites et de réunions à haut niveau et de travail.

L'UE a fait plusieurs déclarations, dans le but notamment de soutenir les défenseurs des droits de l'homme victimes de persécutions. Dans ses déclarations et lors d'entretiens directs avec le gouvernement, l'UE a évoqué plusieurs dossiers, dont ceux de Leyla Yunus et de son mari Arif Yunus, de l'avocat Rasul Jafarov, d'Hasan Huseynli et de la journaliste Khadiya Ismayilova. Elle a également exprimé son inquiétude face aux modifications apportées à la législation relative aux ONG. Elle a également pointé les difficultés qui menacent les droits de l'homme et la société civile en Azerbaïdjan dans une déclaration au Conseil permanent de l'OSCE en février.

Sur une note légèrement plus positive, en octobre 2014, l'UE a fait une déclaration pour saluer l'amnistie accordée à près de 80 prisonniers, parmi lesquels figurent au moins quatre militants de la société civile. Le 31 décembre, elle s'est également réjouie du fait que la grâce accordée en fin d'année concernait dix militants de la société civile.

Néanmoins, elle a réagi contre la perquisition ayant visé les bureaux de Radio Free Europe/Radio Liberty à Bakou et a invité l'Azerbaïdjan à prendre des mesures pour restaurer la confiance de la communauté internationale dans son engagement en faveur de la liberté d'expression et de médias libres et indépendants.

L'UE entretient un dialogue régulier sur les droits de l'homme avec l'Azerbaïdjan dans le cadre du sous-comité sur la justice, la liberté, la sécurité et les droits de l'homme et la démocratie.

La dernière réunion de cet organe s'est tenue en février 2014 et plusieurs sujets de préoccupation ont été abordés. Une nouvelle réunion devait avoir lieu en novembre 2014, mais a été reportée à la demande de l'Azerbaïdjan.

Le contexte dans lequel se déroulent les activités indépendantes de la société civile s'est fortement détérioré après deux séries de modifications de la législation relative aux ONG en février et en novembre, lesquelles ont introduit des restrictions supplémentaires concernant l'enregistrement et le financement des ONG. Dans ce contexte, la délégation de l'Union à Bakou a poursuivi son dialogue thématique avec les organisations de la société civile. Elle a également prévu des présentations pertinentes faites par la société civile pour des fonctionnaires en visite, notamment lors de la visite du président Barroso en juin. Dans le cadre de son dialogue politique régulier avec les autorités azerbaïdjanaises, la délégation de l'UE a déployé des efforts en vue de restaurer un dialogue structuré entre le gouvernement azerbaïdjanais et la société civile; le groupe de travail commun sur les droits de l'homme (qui avait cessé ses activités en 2008) a été rétabli en octobre 2014 avec l'appui du Conseil de l'Europe.

Le Parlement européen a adopté en septembre 2014 une résolution sur la persécution des défenseurs des droits de l'homme en Azerbaïdjan, face à la hausse du nombre d'arrestations de militants de la société civile.

Sur le plan de la coopération financière, le mécanisme pour la société civile (Instrument européen de voisinage) et l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) ont apporté une aide à la protection des droits de l'homme en concluant des contrats relatifs à 14 projets, pour un montant total de 2,9 millions d'euros. Les activités n'ont toutefois pas pu débuter en raison de l'absence de modalités d'application de la législation modifiée relative aux ONG. Outre les projets précités qui viennent de remporter les procédures d'adjudication, la délégation de l'UE a géré 21 projets dans le domaine des droits de l'homme. Par ailleurs, l'UE a continué d'apporter un soutien financier à l'Azerbaïdjan à travers plusieurs programmes dans le domaine de la protection des enfants, de l'émancipation des femmes et de la promotion de l'égalité en Azerbaïdjan.

L'UE a également financé des projets pour soutenir les personnes déplacées à l'intérieur du pays, par exemple l'établissement de "clubs éducatifs" pour les femmes. Au sein de ces clubs, les membres des communautés cibles, qui comprennent les communautés de personnes déplacées à l'intérieur du pays, peuvent acquérir ou développer des compétences et des connaissances, par exemple en anglais, en informatique, en présentation moderne/techniques d'entretien ou en affaires.

Biélorussie

En 2014, la situation en Biélorussie quant au respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes démocratiques demeurait une source de préoccupation. En octobre, à la suite d'un examen annuel, le Conseil de l'Union européenne a prolongé les mesures restrictives imposées par l'UE à la Biélorussie jusqu'au 31 octobre 2015, dans la mesure où tous les prisonniers politiques n'avaient pas été libérés et ceux qui l'avaient été n'avaient pas été réhabilités, et où le respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes démocratiques ne s'était pas amélioré de manière substantielle dans le pays.

En 2014, le dialogue sur les droits de l'homme est resté inexistant, la première et unique séance à ce jour s'étant tenue en 2009. L'UE n'a cessé de réaffirmer son attachement à la politique d'engagement critique auprès du gouvernement biélorusse. La délégation de l'UE et les États membres de l'UE ont continué de réclamer la libération et la réhabilitation immédiates de tous les prisonniers politiques, ainsi que l'arrêt des actes de harcèlement dirigés contre des représentants de la société civile, des militants de l'opposition et des défenseurs des droits de l'homme. L'UE demeure préoccupée en ce qui concerne la liberté des médias et a pris acte de l'évaluation faite par le représentant spécial de l'OSCE pour la liberté des médias, qui s'est rendu en Biélorussie en 2014. Des membres des médias indépendants n'ont cessé de faire l'objet d'actes de harcèlement, qui se sont intensifiés vers la fin de l'année.

L'UE a présenté la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 27 juin pour prolonger d'un an le mandat du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie.

La libération du prisonnier politique Ales Bialiatski en juin constitue un premier pas positif. L'UE a reconnu ce pas important franchi par les autorités biélorusses dans une déclaration du 21 juin. Le RSUE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, a rencontré M. Bialiatski à Bruxelles le 1^{er} juillet et a souligné l'engagement de l'UE de continuer à soutenir la libération des autres prisonniers politiques en Biélorussie et le rétablissement intégral de leurs droits civiques et politiques.

Autre pas positif: l'organisation, par les autorités biélorusses associées aux Nations unies et au Conseil de l'Europe, d'une conférence sur les institutions nationales dédiées aux droits de l'homme qui s'est engagée à apporter aux autorités biélorusses l'aide nécessaire à la création d'une institution en matière de droits de l'homme, ainsi que l'avait recommandé l'examen périodique universel en 2010. L'UE a approuvé la conférence et y a assisté.

La délégation de l'UE et les États membres de l'UE ont surveillé la situation entourant les élections locales du 23 mars par le truchement d'organisations indépendantes présentes sur le terrain.

L'UE a fait une déclaration le 16 mai pour exprimer sa préoccupation face aux actes de harcèlement et aux cas d'arrestations et de détentions arbitraires de plusieurs dizaines de représentants de la société civile et d'organisations de l'opposition à l'approche de la coupe du monde de hockey sur glace devant se tenir en Biélorussie en mai. Elle a instamment prié les autorités de mettre un terme immédiat à ces actes, de libérer les personnes détenues injustement et d'abandonner tous les chefs d'accusation à leur encontre.

L'UE a condamné les trois exécutions qui ont eu lieu pendant la période de référence dans une déclaration faite le 22 avril sur l'exécution de Pavel Selyun, condamné à mort en juin 2013, dans une déclaration faite le 14 mai sur l'exécution de Hryhoriy Yuzepchuk, condamné à mort en avril 2013, et dans une déclaration faite le 5 novembre sur l'exécution d'Aliaksandr Hrunou, condamné à mort en avril 2014. Dans toutes ses déclarations, l'UE a réaffirmé son opposition à la peine capitale, qui ne se justifie en aucune circonstance, et a prié instamment la Biélorussie, seul pays d'Europe qui applique encore la peine capitale, à rejoindre un moratoire mondial sur la peine de mort en guise de premier pas vers son abolition universelle.

Sur le terrain, la délégation de l'UE a soutenu et aidé les victimes de violations des droits de l'homme de différentes manières. Le chef de la délégation a organisé un dîner pour les familles des prisonniers politiques et a participé à une émission télévisée sur la situation et les droits des réfugiés. Le 11 février, la délégation de l'UE a participé au lancement d'un projet visant à promouvoir l'intégration des anciens prisonniers en Biélorussie et a organisé des échanges de vues avec des défenseurs des droits de l'homme et les chefs de mission de l'UE ainsi que le groupe de travail des États membres de l'UE sur les droits de l'homme. La délégation de l'UE a également assisté aux procès de militants de l'opposition, de la société civile et des droits de l'homme, notamment ceux de MM. Bandarenka et Rubtsov.

Sur le plan de la coopération financière, l'Instrument européen de voisinage a dégagé 5,5 millions d'euros pour le soutien à la société civile et à des médias indépendants (appel à propositions lancé en 2014). L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) a mis à la disposition de la Biélorussie 2 millions d'euros supplémentaires pour des actions ciblées en faveur des droits de l'homme. Les organisations de la société civile ont continué à bénéficier de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Dans le cadre de l'IEDDH, un appel à propositions visant à encourager les droits de l'homme et la démocratie en Biélorussie (budget de 565 000 d'euros) a abouti à la sélection de plusieurs projets visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'État de droit.

L'UE a financé un projet biennal (2013-14) pour l'abolition de la peine de mort en Biélorussie ("Towards Abolition of the Death Penalty in Belarus") visant à influencer l'opinion publique sur le recours à la peine de mort et les perceptions à cet égard en vue de donner du poids au mouvement pour son abolition en Biélorussie. Les ambassades des États membres de l'UE ont soutenu le projet en apposant des affiches contre la peine de mort sur leurs façades.

Géorgie

Les relations de plus en plus étroites avec la Géorgie au sein du Partenariat oriental ont conduit à la signature de l'accord d'association UE-Géorgie le 27 juin 2014. Les deux signataires ont lancé la mise en œuvre de l'accord à titre provisoire le 1^{er} septembre 2014.

L'UE et la Géorgie ont abordé des points liés aux droits de l'homme et à la démocratie au sein de différentes structures, notamment le dialogue régulier sur les droits de l'homme UE-Géorgie qui s'est tenu à Tbilissi en juin 2014. Les entretiens ont principalement porté sur des domaines clés, liés essentiellement à l'amélioration de l'État de droit, la réforme de la justice et le maintien de l'ordre, les élections, les droits des personnes appartenant à des minorités et la lutte contre la discrimination. La situation en matière de droits de l'homme en Abkhazie et en Ossétie du Sud, y compris les droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays, a également été abordée.

Les élections municipales de juin 2014 ont été jugées largement conformes aux normes internationales et ont confirmé l'existence d'un paysage politique compétitif. Des actes d'intimidation et de violence commis lors de la campagne continuent toutefois de susciter des inquiétudes. L'environnement médiatique s'est amélioré et un pluralisme renforcé s'observe parmi les grands organismes de radiodiffusion. En plus du soutien de l'UE/du PNUD pour préparer les fonctionnaires électoraux, l'UE a apporté son appui à la mise en place d'une surveillance des médias avant les élections municipales et soutenu une surveillance par les ONG dans les zones peuplées par des minorités.

Le dialogue constant sur l'action à mener, associé aux conseils et à l'aide apportés par l'UE à ses partenaires géorgiens, a produit des résultats tangibles, notamment: une réduction des taux d'encombrement et de mortalité dans les prisons, même si l'absence d'obligation de rendre des comptes pour les abus commis par les forces de l'ordre a persisté; l'adoption d'un code du travail conforme aux normes minimales de l'OIT, dépourvu toutefois d'un mécanisme efficace d'inspection du travail; une participation accrue de la société civile à l'élaboration des politiques; la réforme judiciaire, qui a amélioré les chances de voir des tribunaux plus indépendants; l'adoption d'une loi contre la discrimination en 2014; un renforcement régulier des capacités du bureau du médiateur – une condition essentielle à la libéralisation du régime des visas.

Le rôle du Parquet et les services d'investigation qui continuent de fonctionner sans la transparence ni le contrôle démocratique nécessaires comptent parmi les problèmes que l'UE s'applique à aborder avec la Géorgie. La réforme institutionnelle du Parquet a également été engagée en décembre 2014. Un porte-parole de la Haute Représentante/Vice-présidente (HR/VP), Mme Ashton, a fait deux déclarations sur les poursuites engagées à l'encontre de l'ancien maire de Tbilissi, M. Ugulava, et l'ancien président Saakashvili en juillet. Les violations de la présomption d'innocence et les actes d'intimidation au cours des enquêtes, fréquemment signalés, suscitent également des préoccupations. La surveillance illégale et la protection insuffisante des données à caractère personnel continuent de poser problème.

Le premier Conseil d'association, tenu le 17 novembre, a permis d'aborder bon nombre des points précités. L'UE a, par exemple, invité la Géorgie à garantir la séparation adéquate des pouvoirs, à poursuivre les réformes du secteur de la justice et à régler le problème d'une justice motivée par des raisons politiques, en respectant strictement la légalité et en trouvant des réponses efficaces et crédibles aux cas d'abus antérieurs.

Le Parlement européen a adopté une résolution le 17 décembre à l'occasion de la ratification par le Parlement européen de l'accord d'association UE-Géorgie. Cette résolution met en exergue la belle progression de la Géorgie dans les réformes et la consolidation des relations avec l'UE.

La résolution reconnaît les efforts entrepris par les autorités géorgiennes dans le domaine des réformes démocratiques, y compris les mesures pour engager la réforme de l'appareil judiciaire, ainsi que la nécessité de mener des enquêtes complètes et appropriées sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme; la résolution souligne toutefois que toutes les poursuites doivent être transparentes, proportionnées et dénuées de toute considération politique, et doivent respecter strictement la légalité

L'UE a fourni un soutien financier important aux réformes – notamment sous la forme d'une aide budgétaire, de subventions (pour le Bureau du médiateur, des projets relevant de l'IEDDH, entre autres) et d'actions communes menées avec des organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, le Programme des Nations unies pour le développement et l'UNICEF. Le projet pour les droits de l'homme dans les prisons, doté d'un budget de 3 millions d'euros, qui a contribué en partie à la baisse spectaculaire du taux de mortalité dans les prisons (27 décès en 2014, contre 132 en 2011), a été un projet important. Un nouveau projet financé par l'UE (1,2 million d'euros) en faveur de la Cour constitutionnelle a été lancé en juin. Les mesures particulières de 2014 en faveur de la Géorgie et de la République de Moldavie comprenaient l'approbation d'un projet de 10 millions d'euros intitulé "Human Rights for All" destiné à soutenir la mise en œuvre du plan d'action national en matière de droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la protection des minorités et la lutte contre la discrimination, les droits au respect de la vie privée, les droits du travail, la surveillance de l'application des lois et d'autres groupes vulnérables. Ce projet s'ajoute au budget de 50 millions d'euros prévu comme soutien à la justice. Le conseiller spécial de l'UE pour la réforme juridique et constitutionnelle et les droits de l'homme, M. Thomas Hammarberg, a formulé des recommandations de suivi destinées au gouvernement géorgien à la fin de son mandat en juin 2014.

République de Moldavie

Les relations de plus en plus étroites avec la République de Moldavie au sein du Partenariat oriental ont permis une signature de l'accord d'association entre l'UE et la République de Moldavie en juin, sa ratification rapide par la République de Moldavie en juillet et l'application, à titre provisoire, de certaines de ses dispositions dès le 1^{er} septembre 2014. L'accord prévoit un programme de réformes pour la République de Moldavie sur la base des valeurs clés que sont la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme.

Le Parlement européen a déployé une mission d'observation électorale, qui s'est associée à la mission de l'OSCE/BIDDH pour contrôler les élections parlementaires tenues le 30 novembre. Dans une déclaration, l'UE a salué la tenue d'élections parlementaires en République de Moldavie et a mis en exergue les constatations et conclusions préliminaires de l'OSCE/BIDDH selon lesquelles ces élections ont été caractérisées par un large éventail d'options politiques et ont été bien gérées dans l'ensemble. Toutefois, l'UE a également déclaré que la radiation d'un candidat aux élections à quelques jours du scrutin a suscité des questions quant au moment choisi et aux circonstances de cette radiation.

En 2014, l'UE a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme avec la République de Moldavie sous diverses formes, en accordant une attention particulière à des points tels que la réforme judiciaire et la lutte contre la discrimination. Le dialogue annuel sur les droits de l'homme s'est tenu à Bruxelles en avril et a permis un échange ouvert sur des thèmes tels que la liberté d'expression et les médias, la lutte contre la discrimination et les droits des personnes appartenant à des minorités, ainsi que la lutte contre l'impunité et les mauvais traitements, notamment les réparations en faveur des victimes. En novembre, ces discussions se sont poursuivies dans le cadre des entretiens annuels sur les droits de l'homme, qui se sont déroulés au niveau des experts, entre l'UE et la République de Moldavie, et auxquels ont participé les Nations unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Lors de ces entretiens, l'UE a également encouragé les représentants de la République de Moldavie à mettre en œuvre dans leur intégralité les recommandations actuelles de l'examen périodique universel avant que le pays ne fasse l'objet d'un deuxième examen en 2016.

Dans le prolongement du dialogue sur les droits de l'homme qui s'est déroulé en juin, l'UE a financé et organisé à Chisinau un séminaire TAIEX (instrument d'assistance technique et d'échange d'informations) sur la désinstitutionnalisation des enfants handicapés.

Parmi les avancées enregistrées en 2014 figuraient la mise en place officielle au sein du ministère de la santé d'un avocat (médiateur) dans le domaine de la psychiatrie et d'une commission de lutte contre la discrimination pour examiner les plaintes relatives à la discrimination dans le secteur de la santé. En avril 2014, la loi sur l'institution nationale chargée des droits de l'homme a été modifiée de manière à inclure désormais des procédures transparentes pour la nomination du médiateur pour les droits de l'homme. À Chisinau, en mai, la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) a organisé une marche pour la première fois sans obstacle juridique et sous la protection efficace de la police. Toutes ces avancées ont reçu l'appui actif de l'UE, qui les a finalement saluées.

Au cours de l'année, l'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile, en demandant notamment leurs avis lors d'une réunion préparatoire le 13 novembre en prélude aux entretiens annuels sur les droits de l'homme, au niveau des experts, avec la République de Moldavie.

Sur le plan de la coopération financière, en 2014, cinq nouveaux projets ont été financés au titre du mécanisme de voisinage en faveur de la société civile relevant de l'instrument européen de voisinage et de partenariat et de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) sur des thèmes tels que la lutte contre la discrimination, les droits des groupes vulnérables (personnes âgées, enfants, Roms, personnes handicapées) et les droits des enfants.

Au cours de la période de référence, l'UE a continué de soutenir les réformes menées par la République de Moldavie dans les secteurs de la justice et du maintien de l'ordre, à travers la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur de la justice 2011-2016 et du plan d'action correspondant, ainsi qu'au moyen d'une aide budgétaire importante et d'opérations d'assistance technique. Certains retards continuent néanmoins d'être observés dans la mise en œuvre de ces réformes fondamentales, en particulier la réforme du bureau du procureur général. La corruption persiste et limite les droits des citoyens en matière d'accès à la justice.

Ukraine

Les principales priorités d'action de l'UE en Ukraine ont trait à la réforme judiciaire, au respect des libertés fondamentales, au droit à des élections libres et régulières, aux mesures pour combattre la détention arbitraire ainsi que la torture et la discrimination.

Néanmoins, les nombreux problèmes qui ont secoué l'Ukraine en 2014 ont détourné l'attention que l'UE portait au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales vers les actes de violence commis contre des manifestants pacifiques lors de la révolution d'Euromaïdan, la situation dans la péninsule de Crimée annexée de manière illégale et le conflit en cours dans certaines zones des régions de Donetsk et Lugansk.

L'UE a réagi immédiatement à la répression d'une violence sans précédent qu'ont subie les manifestants pacifiques en novembre 2013. Lors des protestations, la délégation de l'UE et les États membres de l'UE ont intensifié leurs actions dans le domaine des droits de l'homme. Ils ont mis en place un canal de coordination flexible entre la délégation de l'UE et le personnel des ambassades des États membres de l'UE afin de coordonner des contrôles impromptus et de partager des informations en temps réels sur les allégations de violations des droits de l'homme. Les principales activités comprenaient la surveillance des manifestations et des rassemblements pacifiques; la présence à des audiences judiciaires de manifestants arrêtés, pour examiner notamment les cas de détention arbitraire et de torture; les contacts avec les avocats et les familles des personnes victimes de détention arbitraire; les visites dans les hôpitaux où étaient soignés des manifestants blessés, ainsi que dans les hôpitaux et autres lieux où étaient soignés des manifestants arrêtés.

Les États membres de l'UE ont également apporté une contribution décisive à la surveillance de la situation en dehors de Kiev grâce à leur réseau consulaire et à des visites à Dnipropetrovsk et Tcherkassy, où la répression des manifestants a été particulièrement violente.

Pendant la durée des protestations, les dirigeants de l'UE, dont la HR/VP Ashton, ont exploité tous les contacts bilatéraux avec les autorités ukrainiennes pour exprimer leur inquiétude quant au respect des droits de l'homme, en appelant à trouver une solution à la crise dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Ces mêmes inquiétudes ont été exprimées publiquement dans des déclarations faites pendant la crise par des dirigeants de l'UE et des représentants des États membres de l'UE. Toutes les visites de la HR/VP Ashton et du commissaire Füle comprenaient des rencontres avec la société civile, et notamment des militants des droits de l'homme, ainsi qu'avec des manifestants et policiers blessés dans les hôpitaux.

Le chef de la délégation de l'UE a rendu visite au responsable de l'opposition Iouri Lutsenko, hospitalisé après avoir reçu des coups lors d'une confrontation avec les forces de police, ainsi qu'à Dmitro Bulatov, militant des droits civiques, enlevé le 23 janvier 2014 et soumis à une torture extrême. Les États membres se sont coordonnés pour rendre régulièrement visite à Dmitro Bulatov à l'hôpital, y compris au niveau des ambassades, jusqu'à ce que celui-ci soit autorisé à quitter le pays et que les autorités renoncent à leur intention initiale de le placer en détention. Les diplomates de la délégation de l'UE et leurs collègues des ambassades des États membres de l'UE ont rendu visite à Ihor Lutsenko, militant des droits civiques hospitalisé après avoir été enlevé et passé à tabac.

Le 17 avril 2014, l'Ukraine a effectué une déclaration dans laquelle elle reconnaît la compétence de la Cour pénale internationale dans les événements qui se sont déroulés entre le 21 novembre 2013 et le 22 février 2014. L'UE a pris note de cette déclaration avec satisfaction et a continué d'encourager l'Ukraine à conclure les procédures internes permettant de ratifier le statut de la CPI, ainsi que le prévoit l'accord d'association UE-Ukraine signé en juin 2014 et entré en vigueur à titre provisoire. L'UE a salué la mise en place du Comité consultatif international du Conseil de l'Europe qui surveille les enquêtes menées par les autorités ukrainiennes sur les incidents violents qui ont eu lieu entre le 30 novembre 2013 et le 21 février 2014 et sur les événements survenus à Odessa le 2 mai 2014.

L'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, ainsi que les activités des groupes armés illégaux et l'agression des forces armées russes dans les régions de Donetsk et Lugansk, ont soulevé un certain nombre de problèmes en matière de droits de l'homme. L'UE a réagi fermement aux actions de la Russie dans la péninsule de Crimée en condamnant l'annexion illégale et en adoptant plusieurs mesures pour soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, parmi lesquelles des mesures restrictives.

L'UE a continué d'afficher son soutien aux droits des Tatars de Crimée. Dans ses conclusions sur l'Ukraine du 20 octobre 2014, le Conseil de l'UE a condamné la détérioration de la situation des droits de l'homme dans la péninsule, en particulier la persécution et l'intimidation des Tatars de Crimée.

Face à l'escalade du conflit dans certaines parties des régions de Donetsk et Lugansk, les dirigeants de l'UE ont invité toutes les parties prenantes à trouver une solution politique viable à la crise dans le respect intégral de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Ils ont insisté sur la nécessité de mener des enquêtes indépendantes et transparentes sur toutes les violations des droits de l'homme et de traduire les auteurs en justice. À cet égard, l'UE a apporté un soutien constant au travail de la mission d'observation spéciale de l'OSCE déployée dans toute l'Ukraine, même dans la zone de conflit, et de la mission du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme en Ukraine, qui rend compte chaque mois de la situation des droits de l'homme dans ce pays, même dans les territoires annexés illégalement par la Russie ou sous contrôle de groupes armés illégaux.

Le 3 juillet 2014, le porte-parole de la HR/VP Ashton, a condamné la campagne d'intimidation et les actes de violence contre des journalistes résultant des activités des groupes armés illégaux à Donetsk et Lugansk. Le 17 juillet 2014, le porte-parole de la HR/VP Ashton a exprimé son inquiétude face à l'enlèvement et à l'emprisonnement en Russie de la pilote militaire ukrainienne Nadiya Savchenko.

Après que le vol MH17 a été abattu en juillet, le Conseil européen a réclamé une enquête immédiate et approfondie.

Les délégations du Parlement européen ont envoyé des observateurs lors de l'élection présidentielle le 25 mai 2014 et lors des élections parlementaires le 26 octobre 2014. Au lendemain des élections parlementaires d'octobre, les présidents de la Commission et du Conseil européen ont pris note de l'évaluation préliminaire de l'OSCE-BIDDH selon laquelle les élections constituaient "une étape importante pour l'Ukraine qui aspire à consolider des élections démocratiques pour honorer ses engagements internationaux". Dans ses résolutions (des 17 juillet et 17 septembre), le Parlement européen a appelé, entre autres, à mettre fin aux atteintes systématiques aux droits de l'homme commises principalement par des séparatistes, des mercenaires et les troupes russes régulières et à adopter une loi contre la discrimination conforme aux normes européennes.

Le dialogue annuel sur les droits de l'homme UE-Ukraine dans le cadre du sous-comité sur la justice, la liberté et la sécurité a eu lieu à Kiev le 2 juillet 2014 et a permis un échange ouvert sur tous les points relatifs aux droits de l'homme, y compris la conduite des opérations de maintien de l'ordre dans la zone de conflit et le droit à un procès équitable, la lutte contre la détention arbitraire et la torture, et la lutte contre la discrimination, dont la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'UE a encouragé l'Ukraine, entre autres, à mener des enquêtes approfondies et efficaces sur les atteintes aux droits de l'homme signalées lors des protestations d'Euromaïdan, à adopter un cadre juridique applicable à la liberté de réunion conformément aux normes internationales, à accroître la transparence dans la propriété des médias et à mener à leur terme les travaux relatifs à une législation complète contre la discrimination.

Le nouveau gouvernement et le nouveau président se sont également déclarés favorables à une réforme des services répressifs, dans le but, entre autres, d'améliorer les normes en matière de droits de l'homme. Les droits de l'homme sont également pris en considération par la mission consultative de l'UE pour la réforme de la sécurité civile dans son travail d'assistance aux autorités ukrainiennes en vue de réformer le secteur de la sécurité civile en Ukraine.

L'UE a pris note de la détermination des autorités ukrainiennes à adopter une stratégie pour les droits de l'homme et à l'assortir d'un plan d'action dans ce domaine, tel que le prévoit le décret présidentiel du 15 octobre.

Face à la situation difficile en matière de droits de l'homme causée par le conflit dans l'est de l'Ukraine, l'UE a apporté un soutien financier à travers le programme pour les organisations de la société civile et les autorités locales (2 millions d'euros à consacrer à des mesures en 2015) et le mécanisme de voisinage en faveur de la société civile (2 millions d'euros du budget 2013 de l'instrument européen de voisinage et de partenariat). En outre, en réponse à la crise économique et politique, l'UE a adopté en 2014 une mesure spéciale pour l'Ukraine à hauteur de 365 millions d'euros, dont 10 millions d'euros étaient destinés à soutenir le rôle de la société civile dans la surveillance du processus de réforme (fonds d'aide bilatéraux). L'UE coordonne ses actions avec le Fonds européen pour la démocratie.

Près de 20 projets relevant de l'IEDDH et traitant de thèmes tels que les droits de vote, la réforme de la fourniture d'une assistance juridique gratuite, la lutte contre la discrimination et les mesures pour combattre les mauvais traitements et la torture se sont poursuivis dans toute l'Ukraine.

En mars 2014, un complément de 630 000 euros a permis de financer 4 projets supplémentaires. Ces projets comprenaient des sondages indépendants à la sortie des urnes et des actions de sensibilisation par les médias lors des élections de mai et octobre, la surveillance de la situation des droits de l'homme en Crimée et dans la région de Luhansk et l'assistance juridique aux victimes d'atteintes aux droits de l'homme et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

À travers l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix, l'UE a soutenu le déploiement, d'une part, d'observateurs supplémentaires du BIDDH et, d'autre part, de la mission d'observation internationale de l'ENEMO lors des élections présidentielle et parlementaire, qui ont contribué à rendre le processus électoral plus transparent en Ukraine.

Égypte

En 2014, l'UE a continué de surveiller de près la situation des droits de l'homme en Égypte et a dialogué avec les autorités aussi bien avant qu'après l'élection du président al-Sissi fin mai, qui s'est tenue dans un climat de profonde polarisation politique, de couverture médiatique partielle et de marge de contestation réduite. L'UE a déployé une mission d'observation électorale pour le scrutin présidentiel. Toutefois, en raison de facteurs extérieurs, cette mission n'a pas été en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat d'observation à long terme. Dans les conclusions de son rapport, elle indique que l'élection présidentielle s'est déroulée conformément à la loi, dans un environnement marqué par un manque de principes constitutionnels.

D'une manière générale, la situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée en 2014, notamment en ce qui concerne la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté des médias. Les restrictions dont font l'objet la liberté d'association et la liberté d'expression se sont durcies au cours de l'année, une démarche que le gouvernement a justifiée par des raisons de sécurité. Les mesures incluaient une date limite pour l'enregistrement des ONG fixée au 10 novembre, avec des conséquences incertaines en vertu de l'ancienne loi restrictive de 2002 relative aux ONG, et la modification du code pénal durcissant les sanctions en cas de financement étranger d'activités considérées comme contraires à l'intérêt national ou à l'unité nationale, ce qui a encore renforcé l'autocensure. En février, le Conseil des affaires étrangères a déploré dans ses conclusions "la détérioration des conditions dans lesquelles travaille la presse" et s'est dit préoccupé par la dégradation de la situation des droits de l'homme et par l'arrestation systématique des opposants et des militants politiques.

Aucun progrès n'a pu être observé en ce qui concerne les enquêtes relatives à la mort violente de plusieurs centaines de manifestants intervenue dans le cadre du démantèlement des camps de manifestants auquel les forces de sécurité égyptiennes ont procédé au Caire en août 2013.

Sur une note plus positive, une Constitution progressiste a été adoptée par référendum en janvier, laquelle défend les droits de l'homme et les libertés fondamentales et renforce les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, sa mise en œuvre reste insatisfaisante, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme. De plus, elle autorise le recours à la justice militaire pour les civils.

Les protestations contre le gouvernement se sont poursuivies, de manière très évidente au sein des universités, et se sont heurtées à la réaction sévère de l'État, qui a procédé à des milliers d'arrestations, d'islamistes principalement, la plupart au motif de protestations illégales et d'autres chefs d'accusation en rapport avec le terrorisme. Les procès des militants et des détenus politiques reposaient souvent sur des infractions à la loi interdisant les protestations. Plusieurs appels ont été lancés pour la modifier.

Des décisions judiciaires sévères ont été rendues à l'égard de certains des milliers d'opposants détenus, les plus marquantes étant les trois procès collectifs qui ont abouti à la condamnation à mort de plus de 1 400 accusés en mars, avril et décembre, suscitant des préoccupations au sujet de la régularité de la procédure. L'UE a fait des déclarations invitant les "autorités judiciaires à garantir les droits des accusés" à un procès équitable et dans un délai raisonnable, fondé sur des chefs d'accusation précis et des enquêtes indépendantes, et pour affirmer son opposition de principe à la peine de mort, qu'elle décrit comme inhumaine. Les poursuites engagées à l'encontre des opposants et des dissidents présentaient souvent des lacunes manifestes sur le plan de la légalité; les détentions préventives de longue durée sans chef d'accusation étaient également courantes. En juin 2014, sept personnes condamnées à mort ont été exécutées, ce qui a mis fin au moratoire appliqué de fait depuis octobre 2011. L'UE a fait part de ses préoccupations aux autorités égyptiennes.

Par ailleurs, les procès militaires de civils se sont poursuivis toute l'année. Sur une note plus positive, des progrès ont été observés en ce qui concerne les enquêtes sur les cas de violence sexuelle ciblée contre des femmes.

Si, dans certains cas, le Conseil national des droits de l'homme et la commission d'enquête nationale ont été autorisés à entrer dans les prisons, celles-ci sont généralement restées fermées aux inspections des organisations locales ou internationales. Le CICR n'a pas obtenu la permission de visiter les prisons égyptiennes.

Au Conseil des droits de l'homme de juin et septembre et dans le cadre de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies en octobre, l'UE a exprimé son inquiétude en raison de la détérioration de la situation en Égypte, marquée par des arrestations systématiques et des condamnations disproportionnées, ainsi qu'en raison de la situation des défenseurs des droits de l'homme et des ONG.

L'examen de l'Égypte devant le groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme s'est déroulé le 5 novembre 2014. Les principales recommandations adressées par les États à l'Égypte sont les suivantes: lever les entraves à la liberté d'expression, la liberté des médias, la liberté d'association et la liberté de réunion en revoyant la législation correspondante; abolir la peine de mort, lutter contre la torture et les mauvais traitements; enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité, respecter les règles de procédure et promouvoir les droits des femmes. Un large consensus est apparu parmi les États participants concernant le fait que la nouvelle Constitution égyptienne constitue un pas dans la bonne direction. L'Égypte n'a pas accepté d'emblée les 300 recommandations, mais a promis d'y répondre en temps utile.

Le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme s'est rendu deux fois en Égypte en 2014, une première fois en février après le référendum sur la Constitution, une deuxième fois en octobre, avant l'examen périodique universel de l'Égypte au Conseil des droits de l'homme. Lors de ses visites, il s'est longuement entretenu avec des hauts responsables gouvernementaux, des institutions et des mécanismes liés aux droits de l'homme et des organisations de la société civile afin d'évoquer la situation des droits de l'homme ainsi que des sujets de préoccupation pour l'UE. Pendant et après sa visite, le représentant spécial a examiné des pistes pour encourager et promouvoir l'amélioration des droits de l'homme dans le pays, aussi bien à l'occasion de rencontres bilatérales que dans les enceintes multilatérales, et a formulé plusieurs recommandations en vue du futur dialogue sur les droits de l'homme.

La délégation de l'UE gère actuellement 38 subventions (11,2 millions d'euros) qui soutiennent spécifiquement les droits de l'homme au titre de divers instruments (IEDDH, ANE-ICD, Forum de la société civile-IEVP) consacrés aux droits des femmes, aux droits des enfants, aux droits des migrants et des réfugiés. D'autres projets se rapportent à la défense des droits de l'homme, à la prévention de la torture, à la liberté des médias, aux droits des personnes appartenant à des minorités, à la participation citoyenne et au dialogue interculturel.

Israël

Dans l'ensemble, les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec Israël se concentrent principalement sur le respect des lois régissant les conflits armés et de la législation internationale en matière de droits de l'homme, y compris les responsabilités d'Israël en tant que puissance occupante, la situation des minorités et des demandeurs d'asile, les droits des enfants et le maintien d'une société civile dynamique.

L'UE s'est particulièrement inquiétée de la reprise des opérations militaires à Gaza à l'été 2014, qui ont fait plus de 2 100 victimes palestiniennes – dont plus de 500 enfants – et 73 victimes israéliennes, sans compter les nombreux blessés et la destruction de biens immobiliers et d'infrastructures à grande échelle. Le Conseil des affaires étrangères, qui condamne les tirs de roquettes sur Israël par le Hamas et reconnaît le droit légitime d'Israël de se défendre contre les attaques, a rappelé qu'une opération militaire doit être proportionnée et conforme au droit humanitaire international. L'UE a en particulier contrôlé les mécanismes élaborés par Israël afin de garantir la responsabilité relative aux violations présumées du droit humanitaire international commises au cours de l'opération "Operation Protective Edge" à Gaza.

Non contente d'aborder les questions de droits de l'homme avec les autorités israéliennes dans leurs contacts journaliers, l'UE a continué de participer aux discussions sur les droits de l'homme à divers niveaux, dont plusieurs dialogues politiques formels UE-Israël dans le cadre de la PEV qui ont permis d'aborder tous les sujets de préoccupation.

Le groupe de travail informel annuel sur les droits de l'homme de novembre 2014 a débattu des points suivants: les droits des personnes appartenant à la minorité arabe (y compris des Bédouins), les droits des enfants, les droits de l'homme des demandeurs d'asile, la détention administrative et les conditions dans lesquelles vivent les détenus palestiniens dans les prisons israéliennes, les enquêtes sur les abus présumés commis lors des opérations militaires et policières et la responsabilité à cet égard.

Les politiques d'asile, d'une manière plus générale, ont également été débattues en février 2014 au sein du sous-comité sur la migration, la santé et les questions sociales, qui a examiné la migration clandestine, les migrants ayant besoin d'une protection internationale, les politiques de réinstallation, de retour et de réadmission. Le sous-comité sur la justice et les questions juridiques de février 2014 a abordé des questions comprenant la politique pénale et les pratiques de condamnation, les interrogatoires, les procès, les conditions carcérales et la justice des mineurs lors des procédures pénales. Le sous-comité sur le dialogue politique et la coopération, lors de sa réunion de décembre 2014, a abordé des questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre des responsabilités d'Israël dans les territoires occupés.

Par ailleurs, le séminaire UE-Israël sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, qui s'est déroulé en octobre 2014, a examiné les politiques et les outils destinés à combattre le racisme et la xénophobie, en insistant particulièrement sur l'antisémitisme.

Au cours de l'année, l'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile à travers des consultations régulières sur la coopération, les questions politiques et la formation. En particulier, en prélude aux dialogues les plus centrés sur les droits de l'homme (groupe de travail informel et dialogue politique), la délégation a mené des consultations de grande ampleur avec les ONG israéliennes.

En dehors des cinquante jours de conflit armé à Gaza, d'autres événements importants survenus en 2014 concernaient les droits de l'homme, un thème sur lequel l'UE s'est positionnée et à propos duquel elle continue d'exprimer son inquiétude par le biais de déclarations locales systématiques et d'implications bilatérales et multilatérales; il s'agit de la montée de la violence et des tensions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, cet été, et, à l'automne, de la nouvelle escalade des tensions, à Jérusalem principalement.

L'UE a continué d'assurer un soutien financier, principalement à travers le programme de son Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), dans les domaines suivants: créer un environnement plus favorable aux OSC et promouvoir les droits de l'homme, faire progresser les droits des personnes appartenant à des groupes vulnérables ou des minorités en Israël, consolider le respect du droit humanitaire international et des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé. En 2014, 36 projets au titre de l'IEDDH étaient en cours, et un nouvel appel à propositions a été lancé en novembre 2014. En outre, la délégation de l'UE a mené entre juillet et novembre une évaluation indépendante globale de la mise en œuvre de l'IEDDH en Israël, dans laquelle elle a souligné l'influence positive des projets soutenus.

Palestine*⁴²

Le plan d'action UE-Autorité palestinienne dans le cadre de la PEV envisage la création d'un État palestinien fondé sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme au sein d'une démocratie fonctionnelle dotée d'institutions responsables.

L'action de l'UE en Palestine souffre du contexte politique plus large, qui s'est considérablement dégradé en 2014 avec la flambée des tensions et de la violence en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et un conflit armé dévastateur à Gaza, qui a fait plus de 2 100 victimes palestiniennes et 73 victimes israéliennes. Plusieurs autres incidents ont compromis la viabilité d'un État palestinien, notamment l'annonce par Israël de nouvelles colonies, des cas d'expropriation, les actes de violence perpétrés par les colons et les démolitions. L'UE a exprimé sa profonde inquiétude face à ces événements.

En avril, le Hamas et l'OLP ont signé un nouvel accord de réconciliation qui a conduit à la formation d'un gouvernement de consensus en juin. Tout en saluant ce gouvernement d'unité, l'UE a également rappelé que la légitimité démocratique et la viabilité institutionnelles absolues passent inévitablement par la tenue d'élections législative et présidentielle véritablement démocratiques dans toute la Palestine.

⁴² *Cette dénomination ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

Toujours, en avril, le président Abbas a signé les instruments d'adhésion à 20 traités internationaux humanitaires, diplomatiques et relatifs aux droits de l'homme sans aucune réserve, y compris les sept traités essentiels des Nations unies sur les droits de l'homme, les quatre conventions de Genève et la convention de La Haye de 1907. Ces instruments sont entrés en vigueur dans le courant des mois suivants et s'appliquent aussi bien à la Cisjordanie qu'à Gaza.

En janvier, la Palestine a approuvé un plan d'action national relatif aux droits de l'homme, élaboré en concertation avec le Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies.

L'UE a continué de participer aux discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec l'Autorité palestinienne sous diverses formes, notamment le sous-comité sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'État de droit, qui s'est réuni à Bruxelles en novembre. Les discussions portaient principalement sur la liberté d'expression et la liberté de réunion, les conditions dans les centres de détention palestiniens et la protection des droits des femmes, ainsi que sur les réformes des secteurs de la justice et de la sécurité et, plus généralement, de l'administration publique. L'UE a également dialogué étroitement avec la société civile dans tous ces domaines.

L'UE a apporté son aide aux organisations de défense des droits de l'homme et aux défenseurs des droits de l'homme n'appartenant à aucun parti, notamment en assurant une présence lors de certaines audiences de justice sélectionnées.

L'UE a continué d'exprimer son inquiétude, par le biais de déclarations locales systématiques, face au recours à la peine de mort à Gaza, notamment à l'exécution sommaire de 25 personnes cet été. L'UE a salué le moratoire de fait sur la peine de mort en Cisjordanie et a réclamé une abolition de droit.

L'UE s'est appliquée à promouvoir ses objectifs en matière de droits de l'homme en apportant une aide financière importante à l'Autorité palestinienne et à la société civile, de même qu'au travers de la mission EUPOL COPPS. Elle a également continué à soutenir les réformes dans les domaines de la justice, de la sécurité et de l'État de droit.

Jordanie

Il convient d'analyser la situation des droits de l'homme en 2014 à travers le prisme de la montée des tensions et de l'instabilité dans la région (en particulier en Syrie et en Iraq avec l'offensive de l'EIIL/Daech), qui se ressent de manière générale au niveau de la dynamique politique en Jordanie.

La question de la sécurité est devenue primordiale dans la prise de décision des dirigeants et a poussé les autorités à adopter plusieurs lois, notamment les modifications apportées à la loi sur la Cour de sûreté de l'État, à la loi contre le terrorisme et à la loi sur l'association de la presse jordanienne, qui répondent aux préoccupations légitimes générales en matière de sécurité mais posent problème en ce qui concerne les droits de l'homme.

Dans ce contexte, les réformes politiques et en matière de gouvernance ont marqué le pas en 2014 et la marge de manœuvre des militants politiques, de la société civile et de l'opposition s'est considérablement réduite, se traduisant notamment par une détérioration de la situation en matière de liberté d'expression. Le 21 décembre, l'UE a dénoncé l'exécution de onze personnes qui avaient été condamnées à mort et l'a qualifiée de retour en arrière manifeste et regrettable, alors que la Jordanie appliquait un moratoire de fait depuis huit ans. Le gouvernement a présenté plusieurs nouvelles lois et réformes législatives au Parlement mais les progrès ont été lents et l'impact de ces mesures est potentiellement limité.

L'UE a souligné son opposition à la peine capitale dans tous les cas et en toutes circonstances et a invité les autorités jordaniennes à introduire un moratoire en guise de premier pas vers l'abolition de la peine de mort.

Parmi les avancées, citons la décision du gouvernement d'accorder certains priviléges aux enfants des femmes mariées à des étrangers, mais ces priviléges sont inscrits dans la réglementation gouvernementale et n'ont pas valeur de dispositions légales permanentes.

L'année 2014 est la première année suivant la seconde édition de l'examen périodique universel de la Jordanie (octobre 2013). Le gouvernement s'est employé à donner suite aux engagements pris à Genève, ce qui a entraîné une certaine dynamique positive, dans les premiers mois de l'année principalement, avec une plus grande attention accordée aux questions des droits de l'homme et la participation accrue de la société civile. Le gouvernement a également mis en place un comité, sous la présidence du ministère de la justice, pour examiner les recommandations du centre national des droits de l'homme. Dans la foulée, le gouvernement a nommé un coordinateur responsable des droits de l'homme en mars et s'est lancé dans la préparation d'un plan national en faveur des droits de l'homme.

L'UE et ses États membres ont continué de dialoguer avec les autorités et la société civile, entre autres dans le cadre du groupe de travail sur les droits de l'homme local. Ce groupe de travail a accepté de donner la priorité en 2014 aux questions liées à la liberté d'expression (y compris le recours à la Cour de sûreté de l'État) et aux femmes/au genre, deux domaines pointés comme des priorités dans l'examen périodique universel de 2013. Le Conseil d'association UE-Jordanie a également insisté sur l'importance des droits de l'homme dans le cadre des relations bilatérales et a souligné l'importance de préserver l'expression et la sphère politiques, par le biais notamment d'une nouvelle loi sur les partis politiques et les élections plus favorable à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et à la liberté d'association. L'UE a également invité la Jordanie à continuer de mettre en œuvre les recommandations approuvées lors de l'examen périodique universel.

Au niveau local, l'UE et ses États membres ont approuvé des messages communs sur les réformes politiques, parmi lesquels des formules convenues sur les principaux points liés aux droits de l'homme. Le rapport d'avancement UE-Jordanie comprend également plusieurs recommandations précises, la plupart liées aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la bonne gouvernance, conformément aux recommandations de l'examen périodique annuel de 2013. Le sous-comité annuel UE-Jordanie sur les droits de l'homme, la gouvernance et la démocratie ne s'est pas réuni en 2014 pour des raisons de calendrier mais se réunira en mars 2015.

Le 10 décembre, la délégation de l'UE a organisé un événement à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, qui coïncide avec le 10e anniversaire des projets mis en œuvre au titre de l'IEDDH en Jordanie. La journée comprenait la présentation de plusieurs projets réussis relevant de l'IEDDH dans le pays et la signature de quatre nouveaux projets de l'IEDDH, comptant parmi leurs priorités, l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes, pour un montant de 1,6 million d'euros.

Par ailleurs, l'UE a apporté son aide à 3 projets régionaux visant l'émancipation des femmes militantes dans le domaine de la justice transitionnelle, le renforcement de l'émancipation des femmes dans les secteurs politique et économique, et l'organisation de tables rondes réunissant les OSC, les pouvoirs publics et les donateurs.

Liban

L'UE a défini ses objectifs en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Liban dans le plan d'action UE-Liban inscrit dans la politique européenne de voisinage (PEV) 2013-2015 adopté officiellement en juin 2014. La situation des droits de l'homme en 2014 est à mettre en rapport avec les conséquences de la crise en Syrie, qui se font de plus en plus sentir.

En outre, 2014 a été marquée par la paralysie des institutions nationales libanaises. L'UE n'a cessé d'insister sur la nécessité pour le Liban de respecter les délais constitutionnels fixés pour la tenue d'élections tant présidentielle que parlementaire. En raison de ce blocage institutionnel, de nombreuses réformes urgentes dans le domaine des droits de l'homme, comme la criminalisation de la torture et l'approbation parlementaire du plan d'action national relatif aux droits de l'homme, n'ont pas pu progresser.

L'UE a poursuivi son dialogue politique régulier sur les droits de l'homme et la démocratie avec les autorités libanaises: en plus des diverses réunions bilatérales, trois sous-comités dans le cadre de la PEV se sont réunis en octobre 2014. Ces sous-comités s'intitulaient "droits de l'homme, démocratie et gouvernance", "politiques sociales et migratoires", et "justice, liberté et sécurité". En octobre 2014, le Comité des Nations unies contre la torture a publié un résumé des résultats des travaux concernant l'enquête au Liban, qui concluait que la torture au Liban est une pratique très répandue à laquelle recourent couramment les forces armées et les services répressifs. Les conclusions du rapport ont été évoquées par l'UE, notamment lors du dialogue sur les droits de l'homme qui s'est tenu à Beyrouth en octobre. Tout en rejetant ces conclusions, les autorités libanaises ont indiqué qu'elles avaient demandé aux entités concernées d'enquêter sur d'éventuels cas de torture.

Les plus grands défis du Liban en matière de droits de l'homme en 2014 restaient la prévention de la torture et de la détention arbitraire, l'harmonisation des conditions carcérales par rapport aux normes internationales, l'abolition de la peine de mort (moratoire appliqué depuis 2004), la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de vie des réfugiés, la protection des migrants et des autres groupes vulnérables et les mesures pour lutter contre la discrimination.

Sur une note positive, la loi protégeant les femmes et autres membres de la famille contre la violence domestique a été adoptée en avril. Cette loi criminalise la violence domestique faite aux femmes, la mendicité forcée, la prostitution forcée, le viol et le meurtre. Il s'agissait d'un objectif à long terme de l'action de sensibilisation de l'UE.

L'UE a mené une collaboration active avec la société civile et les défenseurs des droits de l'homme en ce qui concerne la liberté d'expression et assuré un suivi des cas d'intimidation signalés avec les autorités compétentes. Les organisations de défense des droits de l'homme avaient apporté leur contribution en prélude aux réunions du sous-comité dans le cadre de la PEV en octobre 2014.

Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, s'est rendu au Liban en juin 2014. Il a également participé à la cérémonie de remise du Prix Samir Kassir pour la liberté de la presse, financé par l'UE, décerné à trois journalistes (de nationalité égyptienne, tunisienne et syrienne).

Les progrès dans la mise en œuvre de l'examen périodique universel ont été retardés; les préparations en vue du deuxième examen en novembre 2015 sont en cours.

Douze projets, pour un budget total de 3,5 millions d'euros, ont été mis en œuvre dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et l'aide en faveur du secteur de la justice s'est élevé à 22 millions d'euros.

Syrie

À la suite du soulèvement en Syrie, qui a débuté au printemps 2011, et de l'escalade de la violence et des violations des droits de l'homme commises par le gouvernement syrien à l'encontre de ses propres citoyens, le Conseil a suspendu les programmes de coopération bilatérale entre l'UE et le gouvernement syrien et a gelé le projet d'accord d'association dans le cadre de la PEV.

Dans ce contexte, en 2014, l'UE a continué d'exprimer sa vive préoccupation à l'égard de la situation humanitaire et sécuritaire, qui ne cesse de se détériorer dans le pays. L'UE a condamné les atrocités ainsi que les violations des droits de l'homme et les abus en la matière perpétrés en Syrie, notamment par le régime Assad et par l'EIIL/Daech, le Front al-Nosra et d'autres groupes terroristes, comme l'a signalé la commission d'enquête établie par le Conseil des droits de l'homme. Ces actes comprennent les bombardements systématiques (bombes-barils, bombes à sous-munitions et armes chimiques) auxquels procèdent les forces du régime et les atrocités commises par l'EIIL/Daech. L'UE s'efforce de faire en sorte que tous les auteurs de ces violations et de ces abus répondent de leurs crimes, qui pourraient s'avérer être des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. À cet égard, l'UE a invité une nouvelle fois le Conseil de sécurité à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie et s'est déclarée favorable au renouvellement du mandat de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme en mars 2014.

En ce qui concerne l'élection présidentielle en Syrie, l'UE a fait une déclaration selon laquelle l'élection du 3 juin 2014 "ne peut être considérée comme un véritable vote démocratique".

L'UE a fait des déclarations pour condamner ces effroyables violations des droits de l'homme. Elle a salué l'adoption de la résolution de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies qui condamne les violations des droits de l'homme en Syrie. Elle a souligné son inquiétude face aux cas de disparitions forcées et a appelé à la libération immédiate des victimes.

Le Parlement européen a prêté une attention soutenue à la situation en Syrie et à la situation des réfugiés syriens. Il a adopté plusieurs résolutions en 2014, une première sur la situation en Syrie en février, une deuxième sur la situation des réfugiés syriens dans les pays voisins en mai et une troisième sur la situation en Irak et en Syrie, et sur l'offensive de l'EI, y compris la persécution des minorités, en septembre. Il a également tenu un débat en plénière sur la ville syrienne assiégée de Kobané/Ayn al-Arab.

L'UE reste profondément préoccupée par les conséquences régionales du conflit dans les pays voisins et soutient ceux-ci dans leurs efforts pour contenir ces conséquences, ainsi que l'a rappelé le communiqué de Berlin à l'issue de la Conférence internationale sur la situation des réfugiés syriens qui s'est tenue en octobre. L'UE a réclamé l'application du droit humanitaire international et la garantie de la protection des civils et de la sécurité du personnel humanitaire. L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme finance certaines organisations de la société civile qui œuvrent à la promotion des droits de l'homme et au renforcement de la position des défenseurs des droits de l'homme.

Les mesures restrictives de l'UE, dont un embargo sur les armes, s'appliquent à la Syrie depuis mai 2011 et de nouvelles mesures sont introduites régulièrement. L'UE maintient sa ligne de conduite consistant à imposer des sanctions au régime et à ses partisans, et à les faire appliquer, tant que la répression continue.

Tunisie

Les droits fondamentaux et l'État de droit constituent des éléments essentiels du plan d'action UE-Tunisie pour un partenariat privilégié convenu en avril 2014.

Le 26 janvier 2014, la Tunisie a adopté une Constitution moderne, inclusive et démocratique. Cette nouvelle Constitution introduit des changements positifs en matière de liberté d'expression, de liberté d'association, de liberté de religion, de droits des femmes (égalité entre les hommes et les femmes et lutte contre la discrimination), de lutte contre la torture et la corruption, mais ne fait pas référence aux principaux mécanismes internationaux et maintient implicitement la peine de mort. Le principal défi consistera à mettre en œuvre le programme législatif qui découle de cette Constitution, en particulier les réformes programmées des secteurs de la justice et de la sécurité.

Après l'adoption d'une nouvelle loi électorale, des élections parlementaires se sont tenues le 26 octobre 2014 et une élection présidentielle un mois plus tard, le 23 novembre 2014. La mission d'observation électorale de l'UE a fait observer que ces élections parlementaire et présidentielle ouvertes, crédibles, transparentes et sûres avaient été bien organisées. Parmi les diverses mesures, citons la création d'une instance supérieure indépendante pour les élections et la nouvelle autorité supérieure indépendante chargée des communications audiovisuelles qui a suivi de près la couverture médiatique tout au long de la campagne.

Plusieurs comités et mécanismes indépendants ont vu le jour en 2014 dans les domaines des droits de l'homme, de l'administration de la justice, de la justice transitionnelle et de la lutte contre la corruption et la torture. La modernisation du système judiciaire tunisien a peu progressé. Depuis l'approbation de la Constitution, les autorités soutiennent la préparation d'un projet de nouvelle législation relative à la justice militaire, aux conditions carcérales, à la justice transitionnelle et à la lutte contre la corruption. L'UE appuie la présence du Conseil de l'Europe en Tunisie (4,8 millions d'euros) dans les domaines de la justice, de la corruption, du blanchiment d'argent, des droits de l'homme et du partage des valeurs démocratiques dans la région.

Bien que la situation se soit améliorée, les femmes en Tunisie restent victimes de la discrimination dans l'accès au marché du travail, sont peu représentées en politique et participent peu à la vie publique et aux charges publiques. La violence contre les femmes (y compris la violence domestique) reste un sujet de grande préoccupation. En avril 2014, la Tunisie a notifié au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes la levée de certaines réserves, et un nouveau projet de loi sur la violence contre les femmes a été finalisé en octobre 2014.

La liberté d'expression et des médias est respectée dans l'ensemble, mais la situation reste sous surveillance en raison de l'inquiétude suscitée par certains dossiers, avec notamment des peines de prison infligées à certains journalistes et blogueurs. L'UE apporte son aide aux médias tunisiens à travers un programme de 10 millions d'euros.

Des travaux ont également été menés pour préparer un nouveau projet de loi sur la migration, qui prévoit la création d'une agence pour lutter contre le trafic. L'UE continue de participer à la mise en œuvre du partenariat UE-Tunisie pour la mobilité signé en mars 2014.

Sur le plan de la coopération, la Tunisie bénéficie de plusieurs instruments de l'UE (IEV), notamment en matière de démocratie et de droits de l'homme (IEDDH, avec un appel à propositions pour 1 million d'euros), et du mécanisme en faveur de la société civile (1 million d'euros). Les projets sélectionnés portent principalement sur les élections, le débat politique et l'éducation civique.

La décision 2011/72/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités a été prorogée pour une année supplémentaire en janvier 2014.

Algérie

Bien que le sous-comité annuel sur le dialogue politique, la sécurité et les droits de l'homme ait été reporté en 2014, les droits de l'homme figuraient au programme du Conseil d'association UE-Algérie, du comité d'association UE-Algérie et des négociations sur le plan d'action dans le cadre de la PEV. L'UE a exprimé une nouvelle fois son inquiétude face à la loi de 2012 relative aux associations, en particulier, et a plaidé pour une normalisation du rôle joué par la société civile algérienne dans les affaires publiques.

Le scrutin présidentiel d'avril a permis au président Bouteflika d'être élu pour un quatrième mandat quinquennal. L'UE a envoyé une mission d'experts électoraux technique qui a formulé plusieurs recommandations concernant, entre autres, la nécessité urgente de mettre en place une commission électorale indépendante et des mesures visant à améliorer la transparence et la traçabilité dans le cadre du processus électoral, essentiellement au niveau de l'inscription des électeurs et du processus de comptage des voix à un niveau supérieur à celui des différents bureaux de vote. Selon la mission, peu de recommandations formulées en 2012 par la mission d'observation électorale de l'UE ont été mises en œuvre. Par ailleurs, un membre de la commission d'observation électorale algérienne a été poursuivi pour avoir dénoncé publiquement une fraude électorale dans un rapport.

Depuis l'entrée en vigueur en janvier 2014 de la loi de 2012 relative aux associations, les organisations de la société civile signalent que le cadre juridique et opérationnel qui régit le droit d'association et leurs activités dans le pays devient de plus en plus restrictif. En outre, le gouvernement n'a toujours pas adopté de décret d'exécution applicable aux organisations internationales qui exercent des activités en Algérie. Dans ce contexte, la délégation de l'UE a poursuivi son dialogue structuré régulier (trimestriel) avec la société civile.

Malgré la levée officielle de l'état d'urgence, des restrictions au droit d'association restent bel et bien en place à Alger. À l'approche de l'élection présidentielle, le gouvernement a imposé de nouvelles limitations aux rassemblements.

Sur le plan de la liberté des médias, l'Algérie a décidé d'ouvrir son secteur audiovisuel et travaille sur un Conseil d'éthique pour les professionnels des médias. Elle a également créé un Fonds pour soutenir les journalistes publics et privés. Dans le même temps, un journaliste est en détention provisoire depuis plus d'un an dans l'attente d'un procès. Un tribunal à Ghardaïa a décidé de condamner un homme à deux ans de prison parce que ce dernier avait publié sur internet des photos de policiers en train de voler un magasin. Les défenseurs locaux des droits de l'homme ont signalé des cas de harcèlement et d'intimidation contre des journalistes. L'UE finance un programme de 7,3 millions d'euros en faveur des médias algériens.

Les camps de réfugiés sahraouis à Tindouf sont administrés par le Front Polisario mais c'est l'État algérien qui est chargé de veiller à ce que les droits de l'homme y soient respectés et protégés et à ce que les obligations internationales en la matière y soient remplies.

Des informations faisant état de suspensions ou de licenciements présumés de travailleurs du service public en représailles à des grèves ou à des protestations, ainsi que d'arrestations et de poursuites arbitraires de militants syndicaux, suscitent des préoccupations. L'UE et l'Algérie ont convenu d'un programme visant à renforcer l'indépendance du système judiciaire. De même, l'Algérie participe au programme EUROMED Justice III. L'UE apporte également son aide au centre algérien de recherche juridique et judiciaire.

Le dialogue social incarne un autre domaine d'action digne d'intérêt. Au sein du groupe de travail UE-Algérie sur les affaires sociales, l'UE a soulevé la question des libertés syndicales et plus particulièrement les recommandations faites par l'Organisation internationale du travail à Alger adoptées en 2013.

L'Algérie et l'UE parrainent conjointement le moratoire des Nations unies relatif à la résolution sur la peine de mort depuis 2007 et l'Algérie applique son propre moratoire depuis cette date.

Grâce à une loi adoptée en 2012, les femmes représentent 31 % des membres du parlement, un des pourcentages les plus élevés du monde arabe. Il reste toutefois nécessaire d'améliorer le cadre législatif dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le gouvernement a pris des mesures supplémentaires, dont l'adoption d'une législation relative à la violence contre les femmes en août 2014, et s'est également déclaré prêt à lever une réserve relative à l'article 15, paragraphe 4, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'Algérie a signé, mais pas encore ratifié, la convention des Nations unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. En juin 2014, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a constaté que l'Algérie enfreignait le Pacte relatif aux droits civils et politiques dans l'affaire concernant M. Lakhdar-Chaouch et la disparition de son fils.

L'aide bilatérale de l'UE fournie à l'Algérie dans les domaines de l'État de droit, des droits de l'homme et du soutien à la société civile en 2014 s'est élevée à environ 10 millions d'euros sous la forme de nouvelles allocations et a été mise en œuvre par le biais de programmes sectoriels (justice), ainsi qu'au travers d'instruments thématiques précis, comme l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Le cadre unique d'appui pour la période 2014-2017 prévoit à titre indicatif que 15 % de l'enveloppe bilatérale soient réservés à un soutien complémentaire, y compris en faveur de la société civile.

Maroc

L'UE est liée au Maroc par un accord d'association qui consacre une relation relevant du "statut avancé" depuis 2008. L'UE vise à soutenir le processus de réforme démocratique du Maroc, ainsi que l'indique le plan d'action 2013-2017.

L'UE a poursuivi son dialogue avec le Maroc sur le thème des droits de l'homme et de la démocratie à l'occasion de dialogues politiques bilatéraux réguliers à haut niveau et de visites (la visite du commissaire Füle en mai 2014, celle du commissaire Hahn et le Conseil d'association UE-Maroc en décembre 2014). L'UE et le Maroc organisent également des dialogues réguliers spécialement consacrés aux droits de l'homme, par exemple dans le cadre des réunions du sous-comité sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance ou sur la justice et la sécurité, qui se sont tenues en octobre 2014. Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme s'est rendu en visite officielle au Maroc en janvier 2015.

Dans le domaine des réformes en matière de droits de l'homme et de démocratie, le Maroc a pris des mesures importantes depuis l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011. À la fin 2014, 8 des 19 lois organiques nécessaires pour appliquer la Constitution avaient été adoptées. L'UE s'est engagée à guider le Maroc dans cette voie. La mise en œuvre des réformes démocratiques prévues dans la Constitution de 2011 représente le principal défi à relever par le Maroc pour consolider les droits de l'homme et la démocratie. L'UE soutient les droits de l'homme au Maroc dans le cadre d'un projet de 2,9 millions d'euros intitulé "Protection et promotion des droits de l'homme au Maroc", qui vise à renforcer la capacité du Conseil national des droits de l'homme à exercer efficacement ses compétences statutaires.

La première version du nouveau code de la presse a été dévoilée au public en octobre 2014. Parmi les principales réformes, citons l'abolition des peines de prison en cas d'infraction journalistique, la garantie des droits tels que l'accès à l'information et la confidentialité des sources, et l'interdiction de censurer des articles sans autorisation judiciaire. La mise en œuvre de cette nouvelle loi représente un défi majeur pour la liberté d'expression.

Les manifestations se déroulent généralement dans une ambiance pacifique qui permet aux participants d'exprimer ouvertement un certain nombre de revendications socio-économiques et politiques. Néanmoins, la liberté de réunion et la liberté d'association continuent de susciter des préoccupations; certaines associations restent confrontées à des obstacles bureaucratiques lors des procédures d'enregistrement. En 2014, plusieurs ONG ont vu leurs réunions publiques annulées sur simple décision administrative, et non à la suite d'une décision judiciaire, comme le prévoit la loi. L'UE apporte son aide à la société civile marocaine au travers de 7 projets relevant de l'IEDDH (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme) et s'inscrivant dans un nouveau programme de renforcement des capacités financé par le mécanisme en faveur de la société civile, qui vise à promouvoir un dialogue actif avec la société civile marocaine.

Les progrès dans le domaine des droits des femmes sont lents. L'UE finance un programme d'appui budgétaire (45 millions d'euros) pour soutenir la politique du gouvernement pour l'égalité entre les femmes et les hommes. L'UE se réjouit de la mise en place de l'APALD, l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discriminations, et de la création d'une nouvelle loi pour combattre la violence contre les femmes.

La peine de mort reste en vigueur, mais aucune exécution n'a été recensée depuis 1993. Il existe actuellement un moratoire sur les exécutions. La possibilité d'adhérer au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques concernant l'abolition de la peine de mort est de plus en plus souvent évoquée au Parlement.

Le système judiciaire continue de souffrir d'une insuffisance de ressources et d'allégations de corruption. L'UE a préparé en 2014 un programme pour promouvoir la réforme du secteur judiciaire et la mise en œuvre de la charte nationale pour la réforme du système judiciaire (70 millions d'euros). Des informations faisant état de conditions carcérales difficiles et l'existence de la torture suscitent des préoccupations, malgré les signes d'une véritable volonté politique d'améliorer la situation, tels par exemple le dépôt des instruments de ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en novembre 2014 ou le plan national de réforme des prisons, que l'UE prévoit de soutenir à travers un programme à convenir en 2015.

En 2014, l'UE a adopté le cadre unique d'appui pour la période 2014-2017 en faveur du Maroc. Ce cadre prévoit d'allouer 25 % de ses fonds disponibles pour soutenir la gouvernance démocratique, l'État de droit et la mobilité. Un nouveau programme d'appui budgétaire pour accompagner la stratégie nationale en faveur de l'éducation (92 millions d'euros) a été signé en décembre 2014.

Sahara occidental

Le Sahara occidental est un territoire que se disputent le Maroc et le Front Polisario. Il est considéré par les Nations unies comme un territoire non autonome. Le mandat de la MINURSO (mission de maintien de la paix de l'ONU) au Sahara occidental a été prolongé jusqu'en avril 2015. En 2014, l'UE a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude concernant la durée prolongée du conflit au Sahara occidental et les conséquences pour la sécurité, le respect des droits de l'homme et la coopération dans la région.

L'UE a évoqué cette question lors de réunions des organes conjoints créés dans le cadre de l'accord d'association UE-Maroc. L'UE a aussi exprimé constamment son soutien au travail des Nations unies et aux résolutions 2099 (2013) et 2152 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui soulignent en particulier l'importance d'améliorer la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés de Tindouf, et a salué le renforcement des commissions du Conseil national des droits de l'homme présentes à Dakhla et Laayoune.

En 2013, l'UE a signé un programme d'aide à la coopération bilatérale intitulé "Protection et promotion des droits de l'homme au Maroc". Ce programme, en cours de mise en œuvre, contribue notamment à renforcer les capacités institutionnelles du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et de ses commissions régionales, ainsi que de celles présentes à Dakhla et à Laayoune. Le CNDH sera renforcé en ce qui concerne ses compétences professionnelles et sa capacité à observer la situation des droits de l'homme.

Libye

Malgré quelques progrès au premier semestre 2014, avec la tenue de deux élections générales, la transition en Libye a finalement échoué sous l'effet de la polarisation politique et de l'intensification des combats qui font rage depuis mai entre des factions rivales dans Benghazi et aux alentours, et qui ont fini par atteindre Tripoli en juillet. Depuis septembre 2014, la Libye est dirigée de facto par deux parlements et deux gouvernements.

L'UE a, de manière répétée, mis en garde contre les détentions arbitraires, la torture et le déplacement forcé, qui constituent de graves violations du droit international, et contre les exécutions illégales et les assassinats politiques, qui constituent potentiellement des crimes contre l'humanité. L'UE a salué l'adoption de la résolution 2174 du Conseil de sécurité des Nations unies du 27 août en vertu de laquelle les mesures de gel des avoirs et d'interdiction des déplacements internationaux s'appliqueront à une liste d'individus ou d'entités qui violent la législation internationale en matière de droits de l'homme ou le droit humanitaire international ou qui commettent des atteintes aux droits de l'homme.

La HR/VP a condamné énergiquement les nombreux crimes, dont l'assassinat du célèbre militant Salwa Bugaighis à Benghazi le 25 juin ou l'assassinat d'au moins dix militants, journalistes et agents de sécurité à Benghazi le 19 septembre – une journée qui a été surnommée le "vendredi noir" de Benghazi. Elle a fait plusieurs déclarations tout au long de l'année pour exprimer ses regrets face aux nouvelles tragédies en Méditerranée impliquant des migrants qui fuient le territoire libyen pour rejoindre l'Europe.

L'UE a, à plusieurs reprises, exprimé son inquiétude concernant des informations faisant état de l'allégeance prêtée à l'EIIL par le Conseil de la Choura de la jeunesse islamiste à Derna (novembre). Des ONG ont prouvé, documents à l'appui, la décapitation de trois résidents de Derna et des dizaines d'assassinats apparemment politiques de fonctionnaires publics, juges et membres des forces de sécurité. L'UE considère que les groupes qui sèment la terreur à Derna se sont exclus de la classe politique et n'ont pas le droit de participer aux discussions menées par les Nations unies. À cet égard, l'UE a salué l'ajout d'Ansar al-Charia à Derna et à Benghazi à la liste des organisations terroristes par le Conseil de sécurité des Nations unies en vertu de sa résolution 1267 et espère que cette liste renforcera les moyens dont nous disposons pour lutter contre ces organisations et compromettre leurs flux financiers et leurs capacités d'action.

Par le biais de son instrument de coopération, l'UE a aidé la Haute Commission électorale nationale à préparer l'élection de l'assemblée chargée de rédiger la Constitution (février) et celle de la Chambre des représentants (juin). L'UE a continué à mettre en œuvre différents programmes portant sur les droits de l'homme et l'État de droit. Elle a également mis en œuvre des programmes visant à protéger les groupes vulnérables (les détenus, les victimes de la torture, les personnes handicapées et les personnes déplacées à l'intérieur du pays). Des programmes relatifs aux processus de réconciliation ont également contribué à promouvoir les droits de l'homme pendant cette période.

IV Russie et Asie centrale

Russie

En 2014, l'Union a continué d'exhorter la Russie à se conformer pleinement à ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme pris auprès des Nations unies, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. Appeler la Russie à respecter le droit international a pris une importance toute particulière au vu de sa participation à l'annexion illégale de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine. En outre, le conflit en Ukraine a aggravé la situation des droits de l'homme au niveau national en Russie, notamment par les nouvelles restrictions à la liberté d'expression, y compris la liberté des médias et de communication sur Internet.

À cet égard, le rôle de la société civile et le respect des droits de l'homme est resté un élément central des relations bilatérales. Le sommet UE-Russie, qui s'est tenu à Bruxelles le 28 janvier 2014, ainsi que plusieurs réunions de hauts fonctionnaires, ont permis à l'Union européenne d'exprimer clairement son inquiétude croissante auprès des autorités russes. L'UE et la Russie ont continué à chercher des terrains d'entente sur les sujets problématiques dans le domaine des droits de l'homme dans les enceintes internationales qui s'y consacrent, notamment au Conseil de l'Europe, à l'OSCE, à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme.

Les consultations bilatérales régulières sur les droits de l'homme n'ont pas du tout été organisées durant l'année, et ce pour la première fois depuis la décision conjointe de les initier en 2004. Afin de compenser le manque de pourparlers directs avec la Russie en matière de droits de l'homme, en septembre 2014, l'Union a effectué une démarche sur des sujets problématiques et a communiqué une liste de cas individuels. Les contacts se sont intensifiés, à Moscou et à Bruxelles, avec les organisations russes de la société civile. La délégation de l'UE en Russie et les États membres ont continué à organiser des missions d'observation de procès et des visites aux ONG actives dans le domaine des droits de l'homme à travers le pays. L'Union européenne a également participé à l'assemblée générale du forum UE-Russie de la société civile qui s'est tenu à Tallinn en novembre 2014.

Les restrictions croissantes qui pèsent sur la jouissance des libertés fondamentales d'expression, de réunion et d'association constituaient un élément essentiel des préoccupations de l'Union européenne vis-à-vis de la Russie en 2014.

Les médias indépendants ont fait l'objet d'un harcèlement administratif et judiciaire, tandis que la propagande de l'État véhiculée par la télévision a conduit à une marginalisation des voix dissidentes, décrises comme des ennemis de l'État ou la "cinquième colonne". Cela a conduit à une intensification des persécutions de la part des autorités, ainsi des actes de violence commis contre des journalistes indépendants et des travailleurs du secteur des médias, auxquels les autorités ne réservent pas toujours une suite judiciaire satisfaisante. L'on peut également citer à cet égard les restrictions qui sont appliquées aux activités des médias étrangers en Russie en limitant les prises de participation capitalistiques étrangères. L'Union européenne a systématiquement relayé ces préoccupations devant les enceintes internationales, notamment au Conseil permanent de l'OSCE, qui a tenu lieu de plateforme hebdomadaire permettant des échanges fréquents sur ces problématiques, et au Conseil de l'Europe.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur les ONG, qui permettent au ministère de la justice de qualifier d'"agents de l'étranger", sans passer par un procès, des ONG qui reçoivent des fonds étrangers et sont engagées dans des activités politiques vaguement définies, est une autre évolution significative. Ces dispositions ont continué d'influencer le travail de nombreuses ONG et menacé leur existence. L'Union européenne a réagi rapidement à la classification de l'Union des comités des mères de soldats de Russie en tant qu'"agent de l'étranger", ainsi qu'aux tentatives visant à détruire l'organisation de défense des droits civils "Memorial", qui rassemble tous les groupes "Memorial" de Russie, dont le centre des droits de l'homme "Memorial", lauréat du prix Sakharov en 2009. Dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques de Sotchi en février, l'UE a relevé que la condamnation du militant écologiste Evgueni Vitichko à une longue peine de prison pour avoir "endommagé une clôture" était disproportionnée. Cette condamnation était vraisemblablement destinée à l'empêcher de présenter son rapport sur les incidences environnementales des Jeux olympiques.

La loi fédérale adoptée en 2013 aux fins de protéger les enfants d'informations prônant un rejet des valeurs familiales traditionnelles, qui limite le libre exercice par les communautés LGBTI des libertés fondamentales d'expression, de réunion et d'association reste un sujet de vive préoccupation. Les actes de violence commis contre des personnes LGBTI ne font pas l'objet d'une prévention, d'enquêtes ou de sanctions suffisantes de la part des autorités, de sorte que l'impunité prévaut souvent.

L'Union européenne a par ailleurs exprimé son inquiétude quant à la condamnation des manifestants de la place Bolotnaïa à l'emprisonnement en février pour avoir participé à un rassemblement contestataire en mai 2012 et à la décision d'assigner Alexeï Navalny à résidence et de lui interdire de se présenter à des élections pendant cinq ans. De plus, l'Union européenne a fait part de ses préoccupations au sujet du recours à l'internement psychiatrique, notamment dans les affaires Mikhail Kosenko et Nadiya Savchenko. L'Union a exhorté la Russie à respecter les lignes directrices du Comité européen pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe dans de tels cas. Elle a également appelé à la libération immédiate du policier estonien Eston Kohver, enlevé par les services de sécurité russes et détenu illégalement en Russie.

En raison de la détérioration de la situation des droits de l'homme en République de Crimée illégalement annexée, l'Union européenne a appelé la Russie à respecter les libertés et droits fondamentaux des personnes appartenant à des minorités religieuses et ethniques qui y vivent, notamment les Tatars de Crimée. L'enlèvement et la persécution de plusieurs militants tatars de Crimée illustrent la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme en Crimée. L'Union européenne a également évoqué les cas de personnes enlevées par la Russie en Crimée, dont le réalisateur ukrainien Sentsov, et qui ont été accusés d'infractions très graves et encourtent potentiellement de lourdes peines.

Le Parlement européen a continué d'être attentif à la situation des droits de l'homme en Russie. Il a adopté une résolution sur la condamnation par la Russie de manifestants impliqués dans les événements de la place Bolotnaïa en mars, ainsi qu'une résolution sur la menace de dissolution de l'ONG Memorial en octobre. En avril, le Parlement européen a également adopté une recommandation à l'intention du Conseil sur l'adoption de restrictions communes à l'octroi de visas aux fonctionnaires russes impliqués dans l'affaire Sergueï Magnitski.

Dans ce contexte, l'UE a continué de soutenir financièrement la société civile russe et le forum UE-Russie de la société civile, en particulier via l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) (3 millions d'EUR) et le programme "Société civile et autorités locales" (1 million d'EUR). Enfin, les chefs de mission de l'UE ont arrêté une feuille de route pour le dialogue avec la société civile.

Kazakhstan

Au Kazakhstan, les priorités de l'Union dans le domaine des droits de l'homme concernaient la liberté d'expression, la liberté d'association, les conditions de détention, le droit à un procès équitable, les droits des femmes et la liberté de religion ou de conviction. Le Kazakhstan s'est montré disposé à opérer des réformes dans certains domaines, comme la prévention de la torture et les droits des femmes, mais en matière de droits civils et politiques, le pays accuse un certain nombre de reculs. Au cours de l'année écoulée, l'UE s'est efforcée de promouvoir le respect de la liberté d'expression et de la liberté de religion ou de conviction, de soutenir le développement de la société civile et la liberté d'association, mais aussi d'encourager la réforme dans le domaine de l'État de droit.

Tout au long de 2014, l'UE a soulevé des questions relatives aux droits de l'homme de manière systématique et à tous les niveaux de son dialogue politique avec le Kazakhstan. Le dialogue annuel UE-Kazakhstan sur les droits de l'homme s'est tenu à Bruxelles en novembre. À cette occasion, l'Union a salué plusieurs évolutions positives, comme la participation du Kazakhstan au deuxième cycle de l'examen périodique universel (EPU) et le travail réalisé sur le mécanisme national de prévention contre la torture qui a été récemment mis en place. Cependant, l'UE a fait part de son inquiétude face à certaines évolutions, dont l'adoption de dispositions du nouveau code pénal, qui devraient entrer en vigueur en janvier 2015 et qui pourraient avoir une incidence négative sur certaines libertés fondamentales. Tout au long de l'année, l'UE a encouragé le Kazakhstan, à la fois de manière formelle et informelle, à se conformer à ses obligations internationales et à définir et mettre en œuvre un nouveau plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

Dans le cadre des négociations sur le nouvel accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'UE et le Kazakhstan, des hauts représentants européens se sont rendus dans le pays en septembre et ont mené des discussions avec des représentants de la société civile sur la situation des droits de l'homme. À l'occasion d'une visite en mars, une délégation de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen a rencontré des représentants d'institutions nationales, d'organisations internationales et de la société civile, ainsi que des militants de l'opposition.

L'UE a continué à insister auprès des autorités kazakhes pour qu'elles réexaminent plusieurs cas individuels de défenseurs des droits de l'homme incarcérés, notamment celui de Mme Roza Tuletayeva, une militante syndicale qui a obtenu la libération conditionnelle en appel et a été libérée en novembre 2014. Autre évolution positive, en avril 2014, est l'invitation de la délégation de l'UE au Kazakhstan à participer en qualité d'observateur au Comité consultatif sur la dimension des droits de l'homme, le principal forum de dialogue sur les questions liées à la démocratie et aux droits de l'homme entre le gouvernement et les représentants de la société civile.

Tout au long de l'année, l'UE a défendu activement les droits de l'homme au travers de plusieurs projets financés au titre de l'IEDDH. Ces projets couvraient tout un éventail de thématiques, parmi lesquelles figuraient le développement d'un média professionnel indépendant, le renforcement des capacités des organisations de la société civile, l'éducation aux droits de l'homme, l'éradication de la torture et des mauvais traitements, la violence faite aux enfants dans les institutions fermées, la réforme judiciaire et législative, l'accès à la justice pour les groupes vulnérables ainsi que l'abolition de la peine de mort. Le montant annuel consacré au Kazakhstan s'élevait à 900 000 EUR.

La République kirghize

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme en République kirghize consistaient en la participation à l'établissement d'un système judiciaire indépendant et impartial, l'éradication de la torture, l'amélioration du cadre juridique et politique pour les personnes appartenant à une minorité, et la mise en œuvre effective d'une politique de tolérance zéro envers la corruption. En 2014, l'UE a continué de s'intéresser aux questions liées aux droits de l'homme et à la démocratie dans toutes les enceintes de dialogue politique, notamment lors de la réunion du comité de coopération du 19 février, et de la réunion du conseil de coopération du 18 novembre. Le dialogue annuel sur les droits de l'homme s'est tenu le 8 avril à Bichkek. Les débats se sont concentrés sur la réforme judiciaire, les politiques de lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, la prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, les droits des femmes et les droits des personnes appartenant à des groupes minoritaires, y compris en ce qui concerne l'établissement des responsabilités dans les violences de juin 2010. L'UE a salué la création de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême, du conseil de coordination sur les droits de l'homme et du mécanisme national de prévention contre la torture, ainsi que l'introduction de sanctions pénales plus strictes pour l'enlèvement des futures mariées. L'UE a exprimé de profondes inquiétudes concernant les signalements répétés de cas de recours à la torture et de mauvais traitements infligés aux détenus. Elle a insisté sur le fait qu'elle était disposée à soutenir les autorités dans leurs efforts de prévention de la torture. Par ailleurs, la lutte contre la torture était également le thème du 5e séminaire UE-Kirghizstan de la société civile, qui s'est déroulé les 29 et 30 octobre à Och.

Pendant le dialogue sur les droits de l'homme et lors plusieurs autres rencontres avec les autorités kirghizes, l'UE a fait part de ses préoccupations quant à la proposition législative qui pénalise "l'adoption d'une attitude positive à l'égard des formes non-conventionnelles de relations sexuelles" et celle qui tend à ranger les ONG qui reçoivent des fonds étrangers dans la catégorie des "agents étrangers". Si ces propositions venaient à être adoptées, elles menaceraient fondamentalement les droits de l'homme, la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de réunion, qui font partie des principales avancées en matière de démocratie et des garanties constitutionnelles modernes dans le pays. L'UE a également souligné que les inquiétudes légitimes en matière de sécurité face aux groupes religieux extrémistes ne devraient pas conduire à des restrictions des droits des citoyens à pratiquer pacifiquement leur religion ou leur conviction.

L'UE a vivement encouragé les autorités de la République kirghize à réexaminer le dossier de M. Azimjon Askarov, défenseur des droits de l'homme incarcéré.

La promotion des droits de l'homme a été soutenue par la mise en œuvre de projets financés au titre de l'IEDDH, notamment des projets visant à renforcer la lutte contre l'impunité de la torture, garantir les droits des migrants internes et promouvoir une éducation inclusive pour les enfants handicapés.

Dans le cadre de l'instrument en faveur de la stabilité et de la paix, l'UE a soutenu les efforts de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême visant à améliorer la qualité et l'efficacité de la justice constitutionnelle. D'autres projets se sont concentrés sur le rôle des femmes et la participation des jeunes à des groupes créatifs. Les aspects liés aux droits de l'homme ont également été abordés dans le cadre des programmes en faveur de l'État de droit et de soutien aux communautés locales financés au titre de l'instrument de coopération au développement.

Tadjikistan

En 2014, les priorités de l'UE pour le Tadjikistan étaient de promouvoir des élections libres et régulières, de défendre la liberté d'expression en ligne et hors ligne, de promouvoir l'égalité sociale, de limiter la propagation du radicalisme chez les jeunes, de protéger les droits des travailleurs migrants et de faciliter l'essor de la société civile. La situation des droits de l'homme au Tadjikistan demeure préoccupante et des évolutions négatives ont été constatées au cours de l'année dans les domaines de la liberté d'expression sur l'internet et de la liberté d'association. L'UE a maintenu le dialogue avec le Tadjikistan sur les droits de l'homme et la démocratie dans diverses enceintes, dont le conseil de coopération (20 octobre) et le comité de coopération (18 juin).

Le dialogue annuel sur les droits de l'homme avec le Tadjikistan s'est tenu le 17 juin à Douchanbé. Les points figurant à l'ordre du jour étaient notamment la torture et les conditions de détention, les droits des réfugiés, la liberté de religion ou de conviction, la liberté d'expression, les élections, les droits des femmes et les droits des enfants. L'UE s'est félicitée d'un certain nombre de mesures positives prises par le Tadjikistan depuis la dernière réunion en 2013, y compris la mise en place d'un conseil consultatif attaché au commissaire aux droits de l'homme, la création d'un groupe d'observation des conditions de détention réunissant des représentants d'ONG et du bureau du Médiateur, et la ratification du protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). L'UE a rappelé l'importance de mettre en œuvre la législation et de renforcer le rôle des institutions de défense des droits de l'homme. Elle a notamment mis l'accent sur les manquements de l'élection présidentielle de 2013 décrits dans les recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, ainsi que sur les allégations de mauvais traitements infligés à des détenus, en dépit des progrès de la législation contre la torture. L'UE a exprimé ses inquiétudes concernant l'évolution de la liberté de la presse, y compris le blocage de sites internet.

Par ailleurs, le séminaire de la société civile UE-Tadjikistan sur la liberté des médias, qui s'est tenu les 18 et 19 novembre, a réuni plus de 60 journalistes, professionnels des médias, experts européens, responsables gouvernementaux et représentants de la communauté internationale. Cet événement de deux jours a couvert un vaste programme, avec des thématiques telles qu'une évaluation de la situation générale des médias dans le pays, l'accès à l'information, la sécurité des informations, le journalisme responsable et l'éthique professionnelle, la notion de diffamation et son application au Tadjikistan et le passage au numérique dans le pays. Les recommandations issues du séminaire de la société civile seront prises en considération lors du prochain dialogue sur les droits de l'homme entre l'UE et le Tadjikistan en 2015.

L'UE s'est vivement intéressée à un certain nombre de cas individuels, dont celui de M. Alexander Sodiqov, étudiant à l'université de Toronto, qui a été arrêté en juin alors qu'il effectuait des recherches au Tadjikistan. Les chefs de mission de l'UE ont publié une déclaration en réaction à l'arrestation initiale de M. Sodiqov; l'UE a salué sa libération en juillet et son départ du pays par la suite.

L'UE a mis en œuvre un certain nombre de projets financés au titre de l'IEDDH visant à promouvoir la prévention contre la torture, à protéger les droits de l'homme des travailleurs migrants tadjiks et de leur famille, à renforcer les droits socioéconomiques et culturels des prisonniers et anciens prisonniers au Tadjikistan, et à assurer une réaction rapide aux besoins juridiques urgents et immédiats des réfugiés et demandeurs d'asile.

Turkménistan

Les priorités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme au Turkménistan étaient l'amélioration des conditions de détention, la prévention de la torture, la réforme judiciaire, la liberté d'expression et la liberté d'association, le statut des défenseurs des droits de l'homme et les droits des femmes.

L'UE a continué d'insister sur ses profondes préoccupations au sujet de la situation des droits de l'homme au Turkménistan lors de réunions avec le gouvernement, y compris à l'occasion du dialogue annuel sur les droits de l'homme qui s'est tenu à Bruxelles le 15 septembre 2014. Lors de cette réunion, l'UE et le Turkménistan ont discuté ouvertement de plusieurs problèmes graves liés aux droits de l'homme dans le pays, notamment les cas de torture et de disparition forcée qui ont été signalés, les mauvaises conditions qui règnent dans les prisons et les limitations majeures des libertés d'expression, d'association et de religion ou de conviction. L'UE a salué les derniers décrets présidentiels accordant la grâce à un grand nombre de personnes condamnées (plus de 1 000 prisonniers en un an) et a encouragé la libération des personnes emprisonnées pour des motifs politiques. En novembre 2014, les autorités ont accepté d'autoriser le représentant de l'UE et un certain nombre d'ambassadeurs d'États membres à visiter la prison pour femmes de Daşoguz. Toutefois, il n'a pas encore été donné suite à cette offre et la visite n'a pas encore eu lieu.

Au cours de l'année, l'UE a lancé un nouvel appel au Turkménistan, priant ce dernier d'adopter des mesures en faveur d'une application effective des réformes judiciaires, de garantir le respect de l'état de droit, et d'alléger les restrictions qui pèsent sur les droits civils et politiques. L'UE a salué l'enregistrement d'un troisième parti politique dans le pays ainsi que le processus de réforme constitutionnelle lancé afin de renforcer les réformes démocratiques et d'instaurer un Médiateur, tout en rappelant qu'il était urgent d'adopter un plan d'action national en faveur des droits de l'homme. En décembre 2014, l'UE a organisé un séminaire à Achgabat sur la réforme constitutionnelle et le rôle des institutions du Médiateur, sous les auspices de l'initiative en faveur de l'État de droit en Asie centrale, financée par l'UE .

L'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile au Turkménistan et organisé des consultations avec des défenseurs des droits de l'homme en exil et des ONG internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme dans ce pays. Les questions abordées comprenaient notamment la nouvelle loi sur les ONG, adoptée en mai 2014. Celle-ci contient plusieurs éléments positifs, mais pose également des obstacles significatifs à l'établissement et au fonctionnement des organisations de la société civile indépendantes dans le pays.

Ouzbékistan

Les objectifs de l'UE dans le domaine des droits de l'homme en Ouzbékistan sont notamment la prévention de la torture, les droits des enfants, la promotion du respect de l'État de droit, le soutien au développement de la société civile et la promotion de la liberté d'expression. L'UE s'est fixé comme priorité d'encourager et de soutenir le gouvernement ouzbèke à faire face à certains des défis très sérieux que rencontre le pays dans le domaine des droits de l'homme, notamment eu égard au traitement des détenus et aux restrictions qui pèsent sur les droits civils et politiques, ainsi qu'à respecter ses obligations internationales.

L'UE a maintenu le dialogue avec l'Ouzbékistan sur les droits de l'homme et la démocratie dans diverses enceintes, dont le conseil de coopération (17 mars) et le comité de coopération (17 décembre). Le dialogue annuel sur les droits de l'homme, qui s'est tenu le 18 novembre à Bruxelles, a permis de discuter ouvertement de tout un éventail de questions, parmi lesquelles les droits du travail, la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté de religion ou de conviction, les conditions de détention, la prévention de la torture et des mauvais traitements, et les droits des femmes.

Dans le cadre de son dialogue politique régulier avec les autorités ouzbèkes, l'UE a salué les progrès accomplis dans la suppression du recours au travail des enfants durant la récolte du coton. L'UE a encouragé l'Ouzbékistan à poursuivre et à élargir la coopération avec l'OIT sur les réformes du marché du travail et l'application des conventions de l'OIT. L'UE a souligné que la coopération de l'Ouzbékistan avec l'OIT démontre la valeur de son engagement envers la communauté internationale afin de répondre aux préoccupations en matière de droits de l'homme, et a suggéré que l'Ouzbékistan adopte une approche similaire sur d'autres problématiques liées aux droits de l'homme. L'UE a vivement encouragé les autorités ouzbèkes à envisager la possibilité d'adresser des invitations aux procédures spéciales des Nations unies.

L'UE a salué l'adoption formelle, en novembre, d'un plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations acceptées par l'Ouzbékistan dans le cadre de son dernier examen périodique universel par le Conseil des droits de l'homme en 2013. Toutefois, le protocole d'accord entre l'Ouzbékistan et le programme de développement des Nations unies, qui faciliterait la mise en œuvre du plan d'action national, doit encore être approuvé.

Bien que le plan n'ait pas encore été transmis à l'UE à la fin de l'année, les autorités ouzbèkes ont déclaré qu'il prévoit la mise en place d'un mécanisme de prévention national indépendant pour le suivi des lieux de détention.

L'UE a salué le déploiement d'une mission d'observation électorale limitée de l'OSCE/BIDDH à l'occasion des élections législatives de décembre 2014 et a encouragé l'Ouzbékistan à appliquer les recommandations du BIDDH relatives aux normes internationales en matière d'élections auxquelles il n'a pas encore donné suite.

Au cours de l'année, l'UE a maintenu le dialogue avec les organisations de la société civile à Tashkent et à Bruxelles, ainsi qu'avec les militants ouzbèques en exil.

En octobre 2014, le Parlement européen a adopté une résolution axée sur la situation des droits de l'homme, les mauvais traitements rapportés dont les prisonniers politiques feraient l'objet et les mauvaises conditions de détention. Une délégation de députés européens s'est rendue à Tachkent avant les élections législatives de décembre.

En ce qui concerne la coopération financière, l'UE a continué d'apporter un soutien financier à l'Ouzbékistan au travers du programme pour la réforme de la justice pénale et d'un autre projet destiné à favoriser la réforme du régime parlementaire ouzbèke.

V Afrique

Union africaine (UA) – Stratégie commune UE-Afrique

La gouvernance démocratique et les droits de l'homme sont au cœur de notre partenariat avec le continent africain dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique. Lors du 4^e sommet Afrique-UE qui s'est déroulé en avril 2014 à Bruxelles, les chefs d'État ou de gouvernement des deux continents et les présidents de la Commission de l'Union africaine et de la Commission européenne ont réitéré leur attachement aux principes de bonne gouvernance, de démocratie et d'état de droit. Ils ont également convenu de collaborer afin de garantir le respect inconditionnel des droits de l'homme, du droit international et de l'égalité entre les hommes et les femmes, et de lutter contre l'impunité et contre toute forme de discrimination, de racisme et de xénophobie.

En 2014, l'Union européenne a continué de soutenir le mandat de l'Union africaine et l'Architecture africaine de la gouvernance afin de suivre la mise en œuvre efficace de la stratégie africaine des droits de l'homme et des instruments africains pour les droits de l'homme par tous les États membres de l'Union africaine, y compris la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Par ailleurs, l'Union européenne a octroyé 1,8 million d'EUR de financements de base au Parlement panafricain, à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, y compris en faveur de la création d'un fonds d'assistance juridique, ainsi qu'à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

En 2014, l'Union européenne a approuvé d'importants programmes de coopération en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme sur le continent. Un programme de 1,5 million d'EUR au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) viendra soutenir les travaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et notamment de ses rapporteurs spéciaux sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, sur la liberté d'expression et sur les droits des femmes. Un programme de 1,2 million d'EUR est également en cours pour améliorer la protection et le travail des défenseurs des droits de l'homme sur tout le continent africain.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau programme panafricain, l'Union européenne a approuvé un projet de 6,5 millions d'EUR visant à renforcer la capacité de la Commission de l'Union africaine d'observer les élections sur tout le continent au cours des trois prochaines années. Ce programme s'ajoute aux 800 000 EUR d'aides déjà accordés à l'Union africaine pour le déploiement de missions d'observation électorale par l'Union africaine en 2014.

La coopération et le dialogue avec l'Union africaine se sont également renforcés en 2014 concernant certains sujets spécifiques relatifs aux droits de l'homme. Ainsi, en septembre 2014, un séminaire conjoint UE-UA visant à promouvoir la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans les deux régions a été organisé par l'intermédiaire du mécanisme d'appui à la stratégie conjointe UA-UE, un événement dont l'organisation avait été convenue lors du dernier dialogue UA-UE sur les droits de l'homme en 2013. L'IEDDH a également financé un séminaire conjoint organisé par l'Union africaine et la Cour pénale internationale en juillet 2014 à Addis-Abeba, ainsi que la première Conférence continentale sur la peine de mort, qui s'est déroulée le même mois au Bénin.

En septembre 2014, à Addis-Abeba, l'Union européenne et l'Union africaine ont organisé un séminaire conjoint sur le commerce, les droits de l'homme et la responsabilité sociale des entreprises. Le SEAE, la Commission européenne et plusieurs États membres de l'Union européenne ont partagé leurs vues, leur expertise et leur expérience concernant la mise en œuvre d'actions visant à favoriser une attitude responsable de la part des entreprises. Toutes les parties se sont engagées à promouvoir et à mettre en œuvre les principes directeurs des Nations unies dans leurs régions respectives et à explorer des domaines de coopération potentiels. L'Union européenne a convenu de fournir une aide technique et financière en faveur du développement d'un cadre de l'Union africaine sur la promotion d'une attitude responsable des entreprises en Afrique.

Angola

En 2014, l'Union européenne a poursuivi ses discussions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie avec l'Angola, tout en surveillant de près la situation politique et la situation des droits de l'homme dans le pays. Le principal objectif de l'Union européenne est d'aider l'Angola à mettre en place une société civile forte. L'Union européenne prête également beaucoup d'attention à la mise en œuvre des lois relatives à la liberté d'expression, y compris l'indépendance des médias, et à la liberté d'assemblée, ainsi qu'aux cas de détention arbitraire et de recours excessif à la force. Plus généralement, l'Union européenne s'est donné pour but d'aider l'Angola à combler le fossé entre les riches et les pauvres, dans la mesure où le respect des droits économiques et sociaux pose encore des difficultés dans le pays.

La question des droits de l'homme a été abordée dans le cadre de la première réunion ministérielle UE-Angola dans le cadre de l'"Action conjointe UE/Angola pour le futur", qui s'est déroulée à Bruxelles le 17 octobre 2014. L'Union européenne a exprimé ses préoccupations au sujet de la loi sur la diffamation, qui restreint le journalisme d'investigation, et de la situation en matière de liberté d'expression et d'association. L'Union européenne a salué l'adoption de la loi sur la participation des femmes à la vie politique, tout en soulignant qu'il fallait redoubler d'efforts en faveur des droits des femmes. Les deux parties ont convenu de s'entretenir au moins une fois par an dans le cadre de leur dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou.

L'Union européenne a également soutenu l'examen périodique universel de l'Angola par les Nations unies de 2014, qui a conduit à la formulation de recommandations sur la liberté d'expression, la liberté d'association, la violence à l'encontre des femmes et des enfants, et les institutions judiciaires. L'Angola a également été invité à aligner sa législation nationale sur le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) afin de ratifier ce dernier au plus tôt.

Sur le plan du soutien financier, par l'intermédiaire de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, l'Union européenne finance plusieurs projets relatifs aux médias et à la formation des journalistes. Par ailleurs, elle soutient également les acteurs non étatiques au titre du programme PAANE II. En 2014, l'Union européenne a également financé l'Unicef dans le cadre d'un projet visant à améliorer le système d'enregistrement des naissances en Angola et l'accès à la justice pour les adolescents du pays.

Bénin

La faiblesse du système judiciaire, les conditions de détention éprouvantes et la violence ainsi que la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles figurent parmi les principaux problèmes relatifs aux droits de l'homme au Bénin, et l'Union européenne en a donc fait ses priorités pour le pays.

La situation relative aux droits des enfants au Bénin demeure très préoccupante, comme l'a souligné la rapporteure spéciale des Nations unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Najat Maalla M'jid, qui a adressé un rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations unies à ce sujet en 2014. Cette problématique demeure une priorité essentielle de l'Union européenne au Bénin, et cette dernière poursuit ses actions visant à protéger les enfants victimes de violence et d'abus sexuels.

À travers des contacts réguliers et un dialogue politique continu, l'Union européenne dispose d'un moyen lui permettant d'aborder les questions relatives aux droits de l'homme et à la réforme de la justice avec le gouvernement. La dernière session de dialogue politique avec le président du Bénin s'est déroulée en décembre 2014. Par ailleurs, l'Union européenne entretient un dialogue régulier avec la société civile, y compris les ONG de défense des droits de l'homme.

Sur le plan de la coopération financière, l'Union européenne concourt à l'amélioration du processus législatif et de l'accès à la justice en consacrant 4,5 millions d'EUR à la réforme du système judiciaire, y compris le renforcement des capacités du système judiciaire et la modernisation des codes et des lois.

Le gouvernement et les institutions constitutionnelles ont prouvé leur engagement à entreprendre une réforme de la justice. En septembre 2014, un nouveau programme de 8 millions d'EUR a été approuvé pour entreprendre cette réforme. Afin d'améliorer les conditions de détention, l'Union européenne soutient actuellement un projet de justice (PARJ) ainsi que l'élaboration d'un plan d'urgence pénitentiaire, qui encourage le gouvernement à construire et à ouvrir de nouvelles prisons en 2014 en utilisant ses fonds propres.

L'Union européenne alloue également une aide financière pour des projets visant à mettre un terme à la discrimination à l'encontre des femmes et à promouvoir les droits des femmes au Bénin. Par ailleurs, tel que susmentionné, de nombreuses initiatives européennes ont pour objectif de défendre les droits des enfants et de lutter contre la traite des enfants. Par l'intermédiaire de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, l'Union européenne soutient l'amélioration de deux centres de détention, de formation et de réintégration des jeunes. Enfin, l'Union européenne est également active dans la promotion des droits des personnes handicapées au Bénin.

Botswana

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Botswana portent sur les questions de la peine de mort et des droits des personnes appartenant à des minorités, comme le groupe indigène des San, ainsi que des personnes LGBTI.

L'Union européenne entretient des discussions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie avec le gouvernement du Botswana, notamment par l'intermédiaire du dialogue politique annuel. Compte tenu des élections nationales d'octobre 2014, la prochaine session de dialogue devrait avoir lieu avec le nouveau pouvoir exécutif au début de l'année 2015.

En 2014, l'Union européenne a poursuivi ses échanges réguliers avec certaines des principales organisations de défense des droits de l'homme dans le pays. À l'occasion des élections du 24 octobre 2014, le personnel diplomatique des missions des États membres de l'Union européenne présent au Botswana ainsi que la délégation européenne présente dans le pays ont entrepris un exercice conjoint de veille diplomatique aux alentours de la capitale et dans celle-ci, qui a confirmé le calme et la discipline observés le jour des élections.

La délégation européenne et les États membres de l'Union européenne présents dans le pays participent activement aux discussions en cours portant sur l'établissement d'une stratégie globale en matière de droits de l'homme, d'un plan d'action national, ainsi que d'un Conseil des droits de l'homme conforme aux principes de Paris.

Les chefs de mission de l'Union européenne discutent régulièrement de la situation de la minorité ethnique des San ou Basarwa au Botswana. La délégation européenne et les États membres de l'Union européenne présents dans le pays se sont toujours efforcés de célébrer ensemble la Journée mondiale contre la peine de mort et la Journée mondiale des droits de l'homme pour maximiser l'effet de leurs actions.

Dans la mesure où le Botswana est membre du Conseil des droits de l'homme (CDH), des démarches ont été entreprises à ce titre par la délégation européenne et les États membres auprès des autorités locales. Les États membres de l'Union européenne présents au Botswana et la délégation européenne ont offert leur soutien au gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations de l'examen périodique universel (EPU), qui suggèrent notamment l'organisation d'un débat public sur des questions comme la peine de mort et les relations homosexuelles.

Concernant la coopération financière, le Botswana bénéficie de l'aide de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). À ce titre, un nouvel appel à propositions d'un montant de 0,6 million d'EUR a été lancé en 2014 pour aider la société civile dans le cadre de projets relatifs aux droits de l'homme et à l'éducation civique, aux droits des enfants, aux droits des populations autochtones et des personnes appartenant à des minorités, aux droits des personnes LGBTI, à la peine de mort, ainsi qu'à l'augmentation de la transparence et de la responsabilité du gouvernement à l'égard de ses citoyens.

Burkina Faso

Au Burkina Faso, les priorités de l'Union européenne sont le renforcement du cadre institutionnel de la protection des droits de l'homme, l'abolition de la peine de mort, l'éradication de la torture, l'amélioration des conditions de détention et la durée des procès. Parmi les autres priorités figurent le renforcement du système judiciaire, la promotion de la liberté d'expression, la protection des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile, ainsi que la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants. Cependant, certains événements politiques récents dans le pays pourraient conduire à une révision des priorités à court terme, et des allégations non confirmées d'actes de répression à l'encontre de sympathisants de l'ancienne majorité au pouvoir pourraient donner lieu à une réévaluation de la situation sur le plan des droits de l'homme.

À la suite du soulèvement populaire ayant conduit à la démission du président Compaoré, après 27 années au pouvoir, des violations des droits de l'homme ont été signalées, auxquelles il faudra réagir. Les nouvelles autorités de transition désignées ne sont entrées en fonction qu'en novembre 2014 et l'Union européenne cherche activement à entamer un dialogue avec elles.

Le nouveau gouvernement a été prompt à rétablir la paix et l'ordre et a également fait part de sa volonté de lutter contre la corruption et de réformer le système judiciaire. Si ces premiers signes sont encourageants, des conciliations extrajudiciaires et la persécution d'individus proche de l'ancien parti au pouvoir ont cependant été signalées (y compris des actes de vandalisme et de pillage).

Sur le plan de la coopération, l'Union européenne poursuivra son programme en cours visant à soutenir le secteur de la justice. La possibilité d'octroyer une aide supplémentaire est en cours de discussion, mais les principaux domaines de coopération seront maintenus, y compris celui de la gouvernance.

Burundi

En 2014, l'objectif principal de l'Union européenne en rapport avec les droits de l'homme au Burundi était de voir des progrès en matière de respect de l'état de droit, y compris la protection des droits des individus et des libertés fondamentales. Pour soutenir cet objectif général, l'Union européenne a concentré son attention sur le renforcement du système judiciaire, sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme et sur la lutte contre la discrimination. L'Union européenne a également encouragé les autorités à enquêter sur des cas d'exécutions extrajudiciaires et de torture, et à lutter contre l'impunité.

À l'approche des élections de 2015, caractérisées par la fermeture de l'espace politique et une politisation croissante de la justice, l'Union européenne n'a cessé de soulever des questions spécifiques: l'inclusivité du processus électoral, le respect des libertés d'expression, d'assemblée et de manifestation, le droit des partis politiques de poursuivre leurs activités sans ingérence de la part du gouvernement et le droit à un procès équitable.

Au cours du dialogue annuel sur les droits de l'homme avec le Burundi, les points suivants ont été abordés: les pressions exercées par les autorités sur les défenseurs des droits de l'homme (DDH), les difficultés que rencontrent les ONG de défense des droits de l'homme pour exercer leurs activités, la politisation de la justice, la situation des femmes et des minorités, et le déni des libertés civiles. Par ailleurs, en 2014, l'Union européenne a organisé quatre réunions de dialogue politique avec le Burundi au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou. Au cours de ces réunions, l'Union européenne a réitéré son appel en faveur du respect et de la promotion des droits politiques et civils, tout en soulignant l'importance de l'indépendance du système judiciaire et de la lutte contre l'impunité. Des questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie ont également été abordées à l'occasion de rencontres bilatérales, y compris lors du sommet Afrique-UE.

Sur le plan du dialogue de l'Union européenne avec les organisations de la société civile (OSC), une consultation en présence de plus de 70 OSC a été organisée en mai 2014, dans le cadre des préparatifs de la feuille de route de l'Union européenne pour l'engagement envers la société civile au Burundi. En décembre 2014, une consultation avec les OSC sur un éventuel futur soutien financier en faveur d'activités dans le domaine des droits de l'homme s'est également déroulée au Burundi.

L'année 2014 a vu d'autres progrès significatifs au niveau de l'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme. Par exemple, l'Union européenne est intervenue pour rappeler au gouvernement son engagement à publier un rapport à la suite d'une vaste consultation ("états généraux de la justice"), qui a révélé que la justice au Burundi était encore politisée et manquait d'indépendance. Le ministère de la justice a organisé une "révision du secteur" qui a permis de donner suite à la plupart des recommandations contenues dans le rapport.

L'Union européenne a également entrepris des actions visant à promouvoir et à protéger les droits des enfants et des jeunes dans plusieurs domaines et à lutter contre la discrimination à l'encontre des minorités, à noter que cette action fut soutenue par des fonds de l'IEDDH. L'Union européenne a également apporté une assistance juridique, médicale et psychologique aux enfants en danger et aux mineurs incarcérés.

L'Union européenne a suivi de près les conséquences d'une loi sur les médias adoptée en 2013, qui menace la liberté d'expression, ainsi que le débat sur deux autres projets de lois importants sur les manifestations publiques et les OSC. Enfin, l'Union européenne a également suivi le procès de Pierre Claver Mbonimpa, un défenseur des droits de l'homme, et de membres du parti politique "Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie", en participant aux audiences au tribunal.

En 2014, l'Union européenne a publié des déclarations sur les questions suivantes: la tension politique croissante et la restriction des droits politiques et civils; l'importance du respect des droits des détenus, en référence à la détention de Pierre Claver; la signature du code de conduite et le dialogue politique dans le cadre de la feuille de route concernant les élections de 2015.

Dans ses conclusions de juillet 2014, le Conseil des affaires étrangères a souligné que les élections de 2015 au Burundi seraient une occasion décisive pour consolider les progrès récents et contribuer à un avenir plus fort. Le Conseil a salué l'adoption par consensus de la loi électorale et l'accord de toutes les parties sur un code de conduite, en soulignant néanmoins son inquiétude croissante à propos de la restriction de l'espace politique et des libertés civiles au Burundi.

Le 18 septembre 2014, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Burundi dans laquelle il condamne la détention du défenseur des droits de l'homme Pierre Claver Mbonimpa et réclame, entre autres, sa libération immédiate et inconditionnelle. Il a également invité le gouvernement du Burundi à respecter ses obligations internationales en matière de respect des droits de l'homme et exprimé ses préoccupations au sujet de l'impunité et des cas de détention arbitraire, ainsi que de la situation socio-économique du pays.

Concernant la coopération financière, l'Union européenne a accompagné son dialogue de mesures de soutien en faveur des réformes pertinentes. Dans le cadre du programme de bonne gouvernance (28 millions d'EUR), l'Union européenne a contribué à la construction de tribunaux locaux, à la formation du personnel judiciaire et des juges, et à la fourniture d'une aide juridique au niveau communal. L'Union européenne a octroyé plus de 400 000 EUR en faveur d'activités à l'intention des journalistes. Elle a également continué de soutenir la société civile du Burundi par l'intermédiaire d'un projet de 5,5 millions d'EUR visant à renforcer les OSC. À sept occasions, l'Union européenne a soutenu les défenseurs des droits de l'homme par l'intermédiaire du fonds d'urgence de l'IEDDH.

Cameroun

Les priorités de l'Union européenne en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie dans le cadre de ses relations avec le Cameroun sont la lutte contre la torture, l'amélioration des conditions de détention, la protection des défenseurs des droits de l'homme, la promotion des droits des enfants, notamment la lutte contre la traite d'enfants, l'éradication de la violence à l'encontre des femmes et la non-discrimination.

En 2014, l'Union européenne a continué à s'engager activement dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie au Cameroun sous différentes formes, y compris le dialogue politique, conformément à l'article 8 de l'accord de Cotonou. Pendant l'année, l'Union européenne a réitéré ses appels en faveur de l'abolition de la peine de mort au Cameroun et de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

En juillet, l'Union européenne et le Cameroun ont organisé une session de dialogue politique consacrée à la sécurité et à l'économie, dans laquelle l'Union européenne a insisté sur la nécessité de garantir la protection totale des droits de l'homme, y compris le droit à un procès équitable, dans les efforts entrepris par le Cameroun pour neutraliser l'insurrection de Boko Haram. La deuxième session de dialogue annuel s'est déroulée en janvier 2015. La mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel de 2013 du Cameroun constituait un volet important de ce dialogue.

La délégation de l'Union européenne à Yaoundé a également entretenu des contacts avec les organes de l'État chargés de la protection des droits de l'homme et de la démocratie. En 2014, le chef de délégation a rencontré les présidents de la commission nationale camerounaise des droits de l'homme et des libertés, le conseil national de la communication et la commission électorale nationale.

L'Union européenne a poursuivi son dialogue avec la société civile. Des réunions régulières ont été organisées avec les défenseurs des droits de l'homme, y compris ceux engagés dans la défense des droits des personnes LGBTI. Ces réunions ont permis d'encourager une plus grande coordination des défenseurs, qui ont décidé de créer une plateforme pour travailler en étroite collaboration et échanger des informations. Par ailleurs, avec la pleine participation des États membres, l'Union européenne a élaboré une feuille de route sur la coopération avec la société civile au Cameroun.

Sur le plan de la coopération financière, le Cameroun bénéficie de l'aide de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Dans le cadre de cet instrument, les projets proposés en 2014 ont porté sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle des enfants et le recours au travail forcé dans les sociétés traditionnelles (Lamidas) dans le nord du Cameroun. Les autres projets de l'IEDDH en cours en matière de médiatisation des conditions de détention et d'amélioration du respect des droits de l'homme dans les prisons camerounaises (qui prévoient notamment la formation du personnel judiciaire et pénitentiaire) se sont poursuivis.

L'Union européenne a également continué de fournir un soutien financier par l'intermédiaire du programme d'aide aux acteurs non étatiques et du programme UE-FAO sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux dans les secteurs pertinents pour les droits de l'homme, dont l'accès à la justice (pour les mineurs, les personnes atteintes du VIH/Sida, etc.) et la gouvernance des ressources naturelles (y compris la lutte contre l'accaparement des terres, la reconnaissances des droits des indigènes et la résolution des litiges fonciers).

Cap-Vert

Le Cap-Vert conserve un bilan positif en matière de respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les principaux objectifs de l'Union européenne dans le cadre de ses relations avec le Cap-Vert sont de soutenir les efforts des autorités dans les domaines qui posent encore problème, notamment la violence à caractère sexiste et la discrimination à l'encontre des femmes, les droits des enfants et la discrimination des immigrés.

En 2014, l'Union européenne a continué à entretenir un dialogue régulier sur le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans le cadre du partenariat spécial UE-Cap-Vert, qui prévoit un dialogue politique renforcé sur la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance. Le plan d'action du partenariat spécial porte une attention particulière aux droits des femmes et des enfants, à la situation des migrants, à la lutte contre la violence domestique, à l'amélioration du système judiciaire, à la lutte contre la corruption et à la promotion de la bonne gouvernance.

L'Union a continué d'apporter un soutien financier aux projets visant à améliorer les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées, et à renforcer la société civile au Cap-Vert. En 2014, le pays a également bénéficié d'un programme financé par l'Union européenne en faveur des PALOP (pays africains de langue officielle portugaise) dans le domaine des droits civils et politiques.

République centrafricaine

En 2014, l'Union européenne a poursuivi ses efforts visant à améliorer la situation des droits de l'homme en République centrafricaine (RCA), en se concentrant sur un dialogue régulier avec les autorités de transition au moyen de plusieurs instruments européens. Ce dialogue a été facilité par l'ouverture des nouvelles autorités, qui ont accédé au pouvoir en janvier 2014, à la communauté internationale. À plusieurs niveaux, les nouvelles autorités ont accordé une attention particulière aux droits de l'homme et ont témoigné de leur solidarité envers la situation excessivement difficile et parfois intolérable des citoyens de RCA, contrairement au gouvernement en fonction les années précédentes.

Les activités dans le domaine des droits de l'homme entreprises par l'Union européenne et ses États membres en RCA ont été fortement influencées par les conditions de sécurité qui se détérioraient tant au sein de la capitale que dans l'ensemble du pays, la problématique posée par le retour des réfugiés (estimés à environ 420 000), la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et la lutte contre l'impunité. La CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité ainsi que son intention d'ouvrir un bureau à Bangui dans les prochains mois. En septembre, le Conseil des droits de l'homme de Genève a prolongé d'un an le mandat de l'experte indépendante Keita Bocoum, dont les recommandations ont notamment souligné la nécessité de garantir une justice de transition. Par ailleurs, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté des sanctions à l'encontre de deux individus et annoncé les noms de 20 citoyens et entités auxquels pourraient être appliquées des sanctions à l'avenir.

En 2014, l'Union européenne et ses États membres ont élargi leur champ d'action en RCA en adoptant une approche globale, y compris une opération de PSDC (EUFOR-RCA), dont le mandat arrivera à échéance le 15 mars 2015, et la création du Fonds Békou, géré par la Commission européenne et alimenté par l'Union européenne, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, à hauteur de 74 millions d'euros la première année. Les premiers fonds seront dégagés en janvier 2015, principalement pour des projets à visée sociale.

En 2014, l'Union européenne a adopté huit déclarations sur la RCA, et le pays a fait l'objet de conclusions de la part du Conseil des affaires étrangères à sept occasions. Le 13 mars, le Parlement européen a adopté une résolution réitérant sa profonde préoccupation au sujet de la situation en RCA et soulignant l'urgence d'une action sur le front humanitaire. Plusieurs déclarations locales ont été émises conjointement avec d'autres partenaires internationaux représentés dans le pays, notamment dans le cadre de l'exercice de médiation internationale et du groupe de contact international.

En plus des contacts informels et du dialogue régulier avec les autorités centrafricaines et les représentants de la société civile, l'Union européenne et la France ont entrepris une démarche auprès du ministère des affaires étrangères concernant le vote qui se tiendra lors de la 69^e session de l'AGNU, notamment sur le recours à la peine de mort. Le vote de la RCA en faveur de l'adoption d'un moratoire sur la peine de mort peut être vu comme un signe positif et résolument encourageant pour les perspectives de dialogue sur les droits de l'homme dans le pays. En 2014, la RCA a également décidé de s'aligner sur les positions européennes lors des votes au sein de la 3^e commission de l'Assemblée générale des Nations unies.

Concernant le soutien financier, plusieurs projets financés au titre des lignes budgétaires thématiques et "acteurs non étatiques" sont en cours. Par exemple, dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, des financements sont versés en faveur d'un projet visant à promouvoir les droits des indigènes et des peuples des forêts et à améliorer leur accès à la justice. Au titre de la ligne budgétaire "acteurs non étatiques", l'Union européenne finance également la promotion de l'entrepreneuriat féminin en RCA. Cependant, un an après son lancement et malgré des résultats encourageants, le projet a dû être suspendu le 1^{er} octobre en raison de problèmes de sécurité à Bangui.

L'Union européenne vient également en aide aux acteurs de la société civile qui cherchent à rétablir la paix à long terme en RCA. D'autres projets en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et de liberté d'expression sont également financés. Par ailleurs, 2014 a vu l'approbation d'un projet de 1 million d'EUR destiné à aider le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, qui sera surtout axé sur la prévention des violations des droits de l'homme.

Tchad

En 2014, les principaux objectifs de l'Union européenne en matière de promotion des droits de l'homme au Tchad étaient toujours la réforme du système judiciaire, la réforme des forces de sécurité, la promotion des droits des enfants et des femmes, la promotion de la démocratie et la lutte contre la peine de mort. L'action européenne s'est traduite sous plusieurs formes, du dialogue politique à la coopération technique, notamment par l'intermédiaire du Fonds européen de développement, de l'instrument contribuant à la stabilité et la paix et de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, l'Union européenne et ses États membres ont organisé une session de dialogue politique avec les autorités tchadiennes en juin 2014. Au cours de ce dialogue, l'Union européenne a exprimé ses préoccupations à propos de plusieurs questions relatives aux droits de l'homme, notamment la réforme du système judiciaire, les conditions de détention et le procès de l'ancien dictateur tchadien Hissène Habré. L'Union européenne a également commencé à observer le procès de 21 des coaccusés d'Hissène Habré, qui s'est ouvert à N'djamena le 14 novembre. Par l'intermédiaire de son instrument pour la stabilité, l'Union européenne soutient l'organisation d'événements de sensibilisation au procès de M. Habré et à ses conséquences.

Plus généralement, un projet mis en œuvre par une organisation tchadienne de défense des droits de l'homme, financé par l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, a été lancé en novembre 2014 dans l'objectif d'aborder des questions relatives à la justice de transition au Tchad.

Dans le cadre du programme visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité, deux contrats ont été conclus avec des ONG en vue d'améliorer les relations entre les forces de sécurité et la population, dans le cadre d'une plus grande responsabilisation du secteur.

Concernant la réforme de la justice, une enquête financée par l'Union européenne a été menée auprès des citoyens tchadiens pour connaître leur avis sur le système judiciaire. Les résultats de cette étude contribueront à l'élaboration d'un nouveau programme visant à améliorer l'accès à la justice. À cette fin, depuis avril 2014, Avocats Sans Frontières Belgique bénéficie d'une aide européenne afin de mettre en œuvre un projet de deux ans destiné à améliorer la connaissance des citoyens tchadiens des procédures judiciaires et à aider ces derniers à faire valoir leurs droits. L'Union européenne a continué de suivre le processus d'adoption du nouveau code pénal, qui devrait, entre autres priorités, pratiquement éradiquer la peine de mort (l'adoption du code pénal a été reportée à 2015). Cependant, l'Union européenne n'a cessé d'exprimer sa préoccupation au sujet de l'introduction en dernière minute de dispositions pénalisant l'homosexualité.

L'Union européenne a continué à travailler en étroite collaboration avec les organisations de défense des droits de l'homme. Elle a également organisé plusieurs réunions avec la société civile, notamment en vue d'aborder la question de la mise en œuvre des recommandations approuvées par les autorités tchadiennes lors de l'examen périodique universel d'octobre 2013.

Union des Comores

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec l'Union des Comores sont de poursuivre la promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, avec une attention particulière pour les processus électoraux, la justice et la lutte contre la corruption, ainsi que les droits des femmes et des enfants.

L'Union européenne a continué d'aborder la question des droits de l'homme et de la démocratie avec les Comores sous différentes formes, y compris des missions régulières de haut niveau, un dialogue politique continu et une coopération au développement. Par ailleurs, au cours de son dialogue politique renforcé avec les autorités comoriennes dans le cadre d'une assistance électorale continue, l'Union européenne n'a cessé de réitérer ses appels en faveur de processus électoraux libres, transparents et crédibles, sur la base de la refonte récente du cadre juridique et de consultations structurées avec plusieurs parties prenantes. Un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes dans les institutions électORALES ainsi que dans la vie politique a également été encouragé au travers d'une réforme du cadre juridique et de vastes campagnes de sensibilisation.

Avec le renouvellement des pouvoirs législatifs et exécutifs de l'Union et des Îles et les toutes premières élections municipales, le cycle électoral 2014-2016 pourrait soit confirmer le progrès du pays vers la démocratie, l'intégration nationale et le développement, soit augmenter le risque de voir revenir une instabilité chronique, le séparatisme et la pauvreté.

Les autres évolutions significatives en matière de respect des droits de l'homme dans lesquelles l'Union européenne a joué un rôle en 2014 concernent principalement le système judiciaire. Conformément aux nouvelles priorités de la stratégie nationale de développement pour 2015-2019, l'Union européenne soutient actuellement l'organisation d'une réforme du système judiciaire visant à améliorer l'indépendance, l'intégrité, l'efficacité et l'équité de la justice, ainsi que l'accès à cette dernière. À cet égard, le 11^e FED prévoit d'importants financements européens en faveur de la mise en œuvre de la réforme.

Pendant l'année, l'Union européenne a renforcé son dialogue avec les organisations de la société civile en adoptant une feuille de route conjointe de l'Union européenne et de la France sur l'engagement envers la société civile pour 2014-2017, qui bénéficie du soutien financier prévu au titre de la ligne budgétaire "Acteurs non étatiques/Autorités locales" et de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Cinq projets relevant de cette ligne budgétaire sont en cours et des appels à propositions au titre de ce programme et de l'IEDDH sont prévus en 2015.

En 2014, les Comores ont fait l'objet de leur deuxième examen périodique universel, dont 125 recommandations ont été acceptées et 9 rejetées. Ces dernières concernaient principalement les libertés de culte et d'orientation sexuelle. Les recommandations acceptées portent essentiellement sur la ratification de traités internationaux en matière de droits de l'homme, la collaboration avec les organes de défense des droits de l'homme des Nations unies, l'indépendance des institutions et des actions de défense des droits de l'homme et de lutte contre la corruption, l'abolition de la peine de mort, l'accès à la justice, les conditions de détention, les droits des femmes et des enfants et les services sociaux de base. À cet égard, l'Union européenne et la France ont apporté une aide au renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme.

République du Congo (Congo Brazzaville)

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec la République du Congo sont la lutte contre la torture, l'amélioration des conditions de détention, la bonne administration de la justice et la promotion ainsi que la protection des droits des personnes vulnérables.

En 2014, l'Union européenne a continué d'éprouver des difficultés à entretenir un dialogue constructif sur les droits de l'homme et la démocratie avec la République du Congo. En dépit de l'absence de dialogue annuel spécifique sur les droits de l'homme avec les autorités concernées, des discussions ont porté sur les droits de l'homme à l'occasion des rencontres bilatérales avec le ministre de la justice et des droits de l'homme et le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Dans ce contexte, l'Union européenne a réitéré aux deux ministres ses invitations à ouvrir une enquête à la suite des allégations d'abus et de torture par les forces de sécurité congolaises, à poursuivre en justice les responsables de ces crimes, et à permettre aux ONG de défense des droits de l'homme de surveiller et de visiter les centres de détention. Malgré les appels de l'Union européenne, la situation ne s'est pas améliorée et des cas de mauvais traitement et de torture sont encore signalés dans les centres de détention. L'Union européenne a également invité le ministre de la justice à adopter les décrets tant attendus de mise en œuvre de la législation visant à protéger les droits des populations indigènes.

Pendant l'année, l'Union européenne a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile à l'occasion de nombreuses rencontres formelles et informelles organisées en vue d'aborder les principales préoccupations en matière de droits de l'homme. La réunion annuelle avec les défenseurs des droits de l'homme s'est déroulée en juillet.

Les élections locales ont eu lieu le 28 septembre, et des élections sénatoriales partielles se sont déroulées le 12 octobre 2014. À l'approche de ces élections, l'Union européenne a rencontré le ministre de l'intérieur et de la décentralisation afin d'obtenir des informations sur le recensement des citoyens congolais en âge de voter et sur le processus électoral. Les principaux problèmes soulevés pendant la réunion sur le plan du processus électoral (la crédibilité des listes électorales, l'indépendance de la commission électorale et la délimitation des circonscriptions électorales) doivent encore être résolus.

En 2014, l'Union européenne a signalé une détérioration notable des libertés d'expression, d'assemblée et de la presse en République du Congo. L'Union européenne a publié une déclaration locale dans laquelle elle condamne l'agression à Brazzaville d'Elie Smith, un journaliste camerounais, et de sa sœur qui a été violée par quatre hommes ont violé qui ont également menacé de tuer le journaliste. De nombreux observateurs estiment que cette agression était une réaction à la publication sur la page Facebook d'Elie Smith de photographies illustrant l'agression de partisans de l'opposition par des inconnus au cours d'un rassemblement politique contre la modification de la constitution.

La République du Congo a fait l'objet de son examen périodique universel en octobre 2013. La 25^e session du Conseil des droits de l'homme en mars 2014 a été informée de l'approbation par le gouvernement de 164 recommandations sur 171. Parmi les sept recommandations rejetées figurent celles consistant à augmenter à 25 % la participation des femmes au processus législatif, à lutter contre toutes les formes de discrimination fondées sur l'orientation sexuelle, à élargir une invitation permanente à toutes les procédures spéciales thématiques des organes spécifiques de défense des droits de l'homme et à ratifier l'Accord sur les priviléges et immunités de la Cour pénale internationale.

En octobre, l'Assemblée générale des Nations unies a renouvelé le mandat de la République du Congo au Conseil des droits de l'homme pour une période de trois ans. Cependant, cette adhésion n'a pas permis d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Par ailleurs, la République du Congo n'a pas non plus enregistré un bon bilan sur le plan de l'élaboration et de la soumission de rapports aux différents comités de l'ONU. L'année 2014 a cependant vu un événement positif, à savoir la ratification par la République du Congo de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif.

Sur le plan de la coopération financière, la République du Congo a bénéficié pour la première fois de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). À ce titre, un premier appel à propositions d'un budget total de 700 000 EUR est attendu au début de l'année 2015.

En 2014, l'Union européenne a également continué de soutenir financièrement la République du Congo en matière de justice et de droits de l'homme par l'intermédiaire d'activités destinées à renforcer l'état de droit et les associations (PAREDA). En novembre 2014, les travaux destinés à améliorer les conditions de détention à Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire se sont achevés. L'Union européenne a également financé les activités d'une ONG locale visant à améliorer l'accès des détenus à des soins de santé et à une alimentation suffisante, à améliorer l'hygiène et l'assainissement et à promouvoir un comportement sexuel responsable dans le centre de détention de Pointe-Noire. L'Union européenne a continué d'apporter son soutien à l'inspection générale des juridictions et services judiciaires en lui fournissant des équipements et une assistance technique. L'Union européenne a aussi financé l'aide juridique aux personnes démunies, en vue de réduire la durée de la détention préventive et la surpopulation carcérale. À ce jour, ce projet a permis de mettre en liberté provisoire près de 100 détenus.

En matière d'égalité entre les hommes et les femmes, 48 jeunes filles sans abri ont participé à un programme de formation professionnelle financé par l'Union européenne et sept de ces filles ont déjà été recrutées par un employeur. L'Union européenne soutient également un projet à l'initiative de journalistes destiné à informer les femmes en milieu rural au sujet de leurs droits. Un autre projet financé par l'Union européenne a également formé 225 assistants juridiques et 50 OSC aux droits des femmes. Ce projet a concouru à l'autonomisation des femmes à travers la création de 41 groupes d'épargne à Brazzaville et Ouesso, ainsi que le financement de 188 activités génératrices de revenus et de formation à l'entrepreneuriat pour 284 femmes.

Un projet européen a permis d'assurer la diffusion de textes juridiques visant à protéger les veuves et les orphelins, en plus d'octroyer des prêts à 30 veuves pour leur permettre d'entreprendre une activité économique. Par ailleurs, 144 jeunes personnes souffrant d'un handicap bénéficient actuellement d'une formation professionnelle, et 60 d'entre elles ont commencé à suivre des cours d'alphabétisation. L'Union européenne soutient également un réseau de 47 écoles ORA qui accueillent 2 921 enfants indigènes. Enfin, 700 jeunes défavorisés ont suivi une formation professionnelle et 500 enfants des rues ont bénéficié d'un refuge d'urgence à Pointe-Noire.

Côte d'Ivoire

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme en Côte d'Ivoire ont notamment porté sur le droit à la sécurité, la justice et l'état de droit, la lutte contre l'impunité, la réconciliation, le renforcement de la démocratie, la protection des défenseurs des droits de l'homme, les droits des enfants et l'égalité entre hommes et les femmes. L'Union européenne continue également de promouvoir la réconciliation nationale, tout en soulignant la nécessité d'une justice impartiale et indépendante ainsi que d'une modernisation des forces de police.

Les contacts politiques permanents et le dialogue politique officiel au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou offrent à l'Union européenne un canal de dialogue et d'échanges politiques avec le gouvernement sur les questions relatives aux droits de l'homme, à la justice et aux réformes de la sécurité. La dernière session en date a eu lieu en présence du ministre des affaires étrangères en octobre 2014. L'Union européenne poursuit également son dialogue permanent avec les partis politiques de tous bords, ainsi qu'avec la société civile et les ONG du pays.

En 2014, l'Union européenne a prolongé d'un an les mesures restrictives à l'encontre de 15 Ivoiriens impliqués dans la crise qui a suivi les dernières élections.

Dans son examen périodique universel de la Côte d'Ivoire d'avril 2014, l'Union européenne a reconnu les progrès réalisés par le pays, comme la ratification du Statut de Rome en 2013 et l'adoption de la législation sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. Cependant, la violence à l'encontre des femmes, la violation des droits des enfants, y compris le travail des enfants et la traite d'enfants, ainsi que la justice et la réconciliation étaient encore sources de préoccupation.

Sur le plan de la coopération financière, l'aide budgétaire de l'Union européenne (115 millions d'EUR) a largement contribué à l'ouverture de trois tribunaux dans la région occidentale (Guiglo, Issia et Man) et à l'adoption d'un document stratégique sur la réforme de la justice et le plan d'action qui lui est associé. Actuellement, 36 tribunaux de première instance sont opérationnels dans le pays et traitent à la fois des affaires civiles et pénales. La délégation de l'Union européenne a suivi les progrès dans l'organisation de procès en cour d'assises, qui ont repris mais n'ont pas encore traité les crimes commis au cours de la crise postélectorale.

En 2014, dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), 54 femmes victimes de violence sexuelle ont reçu une assistance juridique et médicale. Une formation aux questions de genre et à la gouvernance a été organisée à Abidjan et a permis d'informer une trentaine de journalistes ivoiriens. Une aide financière (pour un montant total de 2 millions d'EUR) a été consacrée à des initiatives axées sur la lutte contre l'impunité, les questions foncières et les droits des femmes, y compris la sensibilisation contre les mutilations génitales féminines.

Grâce à un budget de l'instrument de stabilité, 2 millions d'EUR ont été consacrés à un projet de réconciliation visant à établir un climat de confiance et de coopération pacifique entre la police nationale et les populations locales, et à renforcer ainsi l'autorité légitime des forces de police. Ce projet concerne trois communes à Abidjan - Marcory, Treichville et Yopougon – qui ont toutes été confrontées à une instabilité sociale violente et à un manque de respect à l'égard des autorités nationales à la suite de la crise. De même, l'Union européenne consacre 10 millions d'EUR pour aider le gouvernement à assurer la réinsertion de 7 500 anciens combattants.

République démocratique du Congo

En 2014, l'Union européenne a continué de promouvoir le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit en République démocratique du Congo (RDC). Malgré l'absence d'un dialogue structuré spécifique aux droits de l'homme, l'Union européenne a régulièrement abordé la question des droits de l'homme et de la démocratie avec les autorités de la RDC sous différentes formes.

Au cours de discussions informelles avec le gouvernement de la RDC, mais aussi de déclarations et discours publics, l'Union européenne a souligné plusieurs priorités législatives, notamment la transposition du Statut de Rome en droit interne, l'abolition de la peine de mort, une nouvelle loi électorale et la réforme du code de la famille. L'Union européenne a également rappelé la nécessité de renforcer la protection des libertés civiles, y compris en poursuivant systématiquement de manière impartiale et transparente tous les responsables de violations des droits de l'homme.

Par l'intermédiaire de plusieurs déclarations publiques et démarches diplomatiques, l'Union européenne a fait part aux autorités congolaises de ses préoccupations au sujet des attaques à l'encontre d'opposants et militants politiques dans le pays. D'autres déclarations ont été formulées sur les sujets suivants: l'arrêt de la Cour pénale internationale concernant Germain Katanga, l'attaque armée à l'encontre du directeur du Parc national des Virunga et le procès sur les viols commis à Minova. Par ailleurs, l'Union européenne a fait des déclarations au sujet de la publication de rapports des Nations unies sur les violences sexuelles en RDC et sur les exécutions extrajudiciaires dans le chef de la police congolaise (au cours de l'opération "Likofi"). L'Union européenne a également exprimé publiquement ses vives préoccupations au sujet de la décision des autorités de RDC d'expulser M. Scott Campbell, directeur du Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme, après la publication de son rapport.

En avril 2014, la RDC a fait l'objet de son deuxième cycle d'examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Sur les 229 recommandations, 190 ont été acceptées et 39 ont été notées par les autorités de la RDC.

À la suite des élections législatives et présidentielles de 2011, en juin 2014, l'Union européenne a envoyé en RDC une mission de suivi dirigée par la membre du Parlement européen Mariya Gabriel pour suivre la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation électorale de 2011.

En octobre 2014, la Conférence des présidents du Parlement européen a remis le prix Sakharov à M. Denis Mukwege pour son combat en faveur de la protection des droits des femmes en RDC. Ce gynécologue de 59 ans a fondé l'hôpital de Panzi à Bukavu en 1998, où il traite les victimes de violence sexuelle qui ont subi de graves traumatismes.

L'Union européenne a continué de promouvoir la mise en œuvre du plan d'action de 2012 pour mettre un terme au recrutement d'enfants par les forces armées nationales et les forces de sécurité. L'Union européenne a également soutenu une campagne des Nations unies visant à mettre un terme au recrutement d'enfants et au recours à ces derniers par les forces armées gouvernementales en cas de conflit à l'horizon 2016.

Dans ses conclusions de juillet 2014, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a réitéré l'importance d'un désarmement volontaire inconditionnel des forces du FDLR présentes en RDC, et témoigné de sa volonté à contribuer à ce processus. Concernant la démobilisation du groupe M23 et d'autres groupes armés, en collaboration avec d'autres émissaires internationaux, l'Union européenne a déclaré qu'aucune amnistie ne pourrait être accordée pour les graves violations des droits de l'homme. L'Union européenne a rappelé à toutes les parties leur obligation d'assurer la protection des civils et de respecter le droit international, y compris les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Le Conseil a rappelé la responsabilité particulière des autorités congolaises à cet égard et souligné l'importance d'une action concertée visant à réformer le secteur de la justice, y compris la justice militaire.

L'Union européenne a continué de fournir une assistance financière à la RDC dans les domaines suivants: le renforcement du système judiciaire congolais, la violence à caractère sexiste, le recours aux enfants lors des conflits armés et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Djibouti

Sur le plan des droits de l'homme, les priorités de l'Union européenne à Djibouti étaient essentiellement de promouvoir le dialogue entre le gouvernement de Djibouti et la coalition de l'opposition afin que le pays puisse entreprendre des réformes démocratiques et assurer un plus grand respect de libertés civiles, mais également de soutenir le développement de la société civile afin de promouvoir les droits fondamentaux.

Au cours du dernier dialogue politique entre l'Union européenne et Djibouti qui s'est tenu en février 2014, l'Union européenne a exprimé ses préoccupations au sujet de l'espace politique laissé à l'opposition et de la répression qui a suivi les élections législatives contestées de 2013. Malheureusement, en 2014, les défenseurs des droits de l'homme ont souvent été victimes d'agressions par les forces de police et parfois interdits de quitter le territoire, après confiscation de leur passeport, ce qui a également été le cas d'opposants politiques. Par ailleurs, une initiative européenne visant à organiser un événement avec des artistes pour discuter de la liberté de création à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme en décembre a été interdite par les autorités.

Cependant, certains progrès ont été réalisés en décembre, lorsque le gouvernement et l'opposition ont signé un accord-cadre en matière de dialogue politique comprenant l'amnistie des membres de l'opposition condamnés depuis 2013, la restauration des droits des personnes qui ont perdu leur emploi ou ont été suspendues de manière injustifiée, et l'entrée au Parlement national des membres de l'opposition qui avaient officiellement remporté des sièges. D'autres mesures comprennent la création d'une commission électorale conjointe indépendante ainsi que l'introduction d'un statut juridique pour l'opposition. Par ailleurs, l'accord prévoit la réforme de la loi sur la communication et le renforcement des mécanismes garantissant le respect des droits de l'homme et des libertés civiles. En 2015, l'Union européenne suivra de près la mise en œuvre des réformes prévues dans cet accord-cadre.

En juin 2014, l'Union européenne et le gouvernement de Djibouti ont approuvé le programme indicatif national du Fonds européen de développement, qui prévoit l'attribution d'un budget de 8 millions d'EUR pour la période 2014-2020 en faveur de la société civile et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, au titre de la ligne budgétaire thématique "Organisations de la société civile et autorités locales", 4 millions d'EUR seront dégagés pour la période 2014-2017 afin de soutenir les ONG et les autorités locales à Djibouti.

Guinée équatoriale

Les principales priorités de l'Union européenne en Guinée équatoriale sont toujours l'introduction d'un moratoire sur la peine de mort, l'amélioration des conditions d'exercice de la liberté d'expression, l'existence d'un véritable pluralisme politique, le soutien à la société civile et la reprise d'un dialogue politique avec les autorités. Si 2014 a vu des progrès importants avec l'adoption d'un moratoire sur la peine de mort, d'autres souhaits de l'Union européenne ne se sont pas concrétisés et cette dernière demeure préoccupée par la situation générale des droits de l'homme en Guinée équatoriale.

L'Union européenne a continué d'aborder la question des droits de l'homme et de la démocratie avec la Guinée équatoriale sous différentes formes. À l'approche du sommet Afrique-UE, l'Union européenne a envoyé une mission préparatoire en Guinée équatoriale en février 2014. À cette occasion, l'Union européenne a traité des droits de l'homme et de la démocratie avec les autorités pertinentes. La principale question à l'ordre du jour était le suivi individuel des personnes en détention, tant sur le plan des conditions de détention que du respect d'un procès en bonne et due forme.

Le dialogue politique annuel avec le gouvernement, proposé par l'Union européenne pour décembre 2014, a été reporté à 2015. Cependant, à l'échelle locale, la délégation de l'Union européenne a entretenu un dialogue avec les organisations de la société civile.

Concernant la démocratisation, des progrès minces mais perceptibles ont pu être observés à travers l'organisation d'une *Mesa de Dialogo* (table de dialogue) entre le gouvernement et les partis de l'opposition, une initiative que l'Union européenne encourageait depuis un certain temps. L'Union européenne a également suivi de près tout le processus du dialogue national entre le 7 et le 15 novembre, ayant été invitée à le faire. L'Union européenne continuera d'encourager toutes les parties à poursuivre leur dialogue et, plus important encore, à pleinement mettre en œuvre toutes les mesures convenues.

En 2014, la Guinée équatoriale a fait l'objet de son deuxième examen périodique universel. Cet exercice a confirmé le manque général de progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen de 2009, notamment sur le plan de la torture, des détentions arbitraires, de l'état de droit, de la liberté d'association, de la liberté de la presse, de la lutte contre la corruption et des droits économiques et sociaux. L'Union européenne a aidé la société civile à préparer sa contribution à l'examen périodique universel et elle suivra de près la mise en œuvre des recommandations approuvées par les autorités de Guinée équatoriale.

Sur le plan de la coopération financière, le pays bénéficie de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). À ce titre, un budget de 300 000 EUR sera octroyé à la société civile en 2015.

Érythrée

Au cours des réunions avec le gouvernement érythréen, y compris les sessions formelles du dialogue au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, l'Union européenne a fait part de sa préoccupation au sujet de la situation des droits de l'homme, et notamment des violations de la liberté d'expression et de religion, des cas de détention arbitraire et de la piétre application de l'état de droit.

L'Union européenne a prié instamment les autorités érythréennes d'améliorer la situation globale, leur coopération avec le système des droits de l'homme des Nations unies, y compris le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme en Érythrée et la commission d'enquête sur les droits de l'homme fraîchement créée en Érythrée.

L'Union européenne demeure profondément préoccupée par le sort des journalistes détenus et des prisonniers d'opinion, détenus en raison de leur orientation politique ou de leur foi. L'Union européenne n'a cessé de demander des informations à ce sujet et de pouvoir rendre visite aux détenus. Plus généralement, l'Union européenne a continuellement demandé que ces prisonniers soient jugés et condamnés, le cas échéant, ou libérés immédiatement et sans condition. Le 18 novembre 2014, le porte-parole de la HR/VP a formulé une déclaration sur la situation des prisonniers politiques en Érythrée. La HR/VP a entre autres invité les autorités érythréennes à libérer Dawit Isaak, un journaliste et citoyen érythréen détenu au secret depuis 2001.

Fait encourageant, en 2014, l'Érythrée a ratifié la Convention des Nations unies contre la torture et participé au deuxième examen périodique universel (même si le pays n'a accepté que 100 recommandations sur 200). L'Érythrée a également voté en faveur du moratoire sur la peine de mort lors de la 69^e Assemblée générale des Nations unies.

En 2014, l'Érythrée a participé activement à l'élaboration de l'initiative sur la route migratoire UE-Corne de l'Afrique, appelée à présent Processus de Khartoum. L'Érythrée est l'un des quatre pays principalement visés par le processus de Khartoum et figure parmi les membres du comité directeur approuvé en novembre lors de la conférence ministérielle à Rome. Dans le cadre de ce processus, l'accent est placé sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants, les problèmes les plus pressants dans la région. En septembre 2014, l'Érythrée a également adhéré au Protocole des Nations unies pour prévenir, supprimer et punir la traite des êtres humains. Entretemps, le gouvernement d'Érythrée a annoncé son intention d'appliquer sa proclamation n° 82 consistant à limiter la durée du service militaire à 18 mois pour les prochains appelés, une décision importante dans la mesure où la durée illimitée du service militaire est un facteur d'émigration important dans la région.

Éthiopie

Les objectifs à long terme de l'UE pour l'Éthiopie en matière de droits de l'homme et de démocratie sont les suivants: soutenir le pays dans la poursuite de son dialogue avec les organismes de défense des droits de l'homme au niveau international et régional et dans la mise en œuvre de son plan d'action national sur les droits de l'homme; créer un environnement plus propice à la promotion et la protection des droits de l'homme et d'une bonne gouvernance par les organisations de la société civile; encourager la liberté d'expression et la liberté d'association ainsi que la possibilité pour les personnes de participer à la vie politique; améliorer l'accès à la justice et à des procès équitables, et enfin réduire les pratiques traditionnelles préjudiciables et la violence à caractère sexiste. L'UE entretient un dialogue régulier avec le gouvernement éthiopien sur ces questions, en particulier, mais pas seulement, au titre du dialogue avec les autorités prévu par l'article 8. Dans ce cadre, l'UE renouvelle avec insistance ses appels au respect des droits de l'homme et notamment des droits politiques et civils.

En Éthiopie, des progrès constants sont certes réalisés en matière de droit à l'éducation et à la santé, mais les entraves à la liberté des médias, la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique se sont renforcées durant la période précédant l'élection générale de mai 2015. La loi antiterroriste est perçue comme un outil visant à restreindre les activités de l'opposition politique et des médias. En 2014, des bloggeurs, des journalistes et des opposants politiques ont été arrêtés et jugés.

En mai 2014, l'Éthiopie a fait l'objet d'un deuxième examen périodique universel (EPU) et a accepté 181 des 252 recommandations formulées. L'UE a participé à la préparation de l'EPU et certaines des recommandations envisagées, comme l'envoi d'invitations à des représentants spéciaux des droits de l'homme, ont fait l'objet de discussions avec les États membres de l'UE.

En 2014, l'UE a fait deux déclarations en réponse à des événements intervenus récemment dans le pays. En mai, l'UE a souligné l'importance d'élargir l'espace politique et a appelé le gouvernement éthiopien à veiller à ce que la loi antiterroriste ne soit pas utilisée pour limiter la liberté d'expression ou d'association. Dans leur déclaration de juillet, les chefs de mission de l'UE ont exprimé de vives inquiétudes concernant l'évolution de la situation de dix bloggeurs et journalistes poursuivis au titre de la loi antiterroriste et l'arrestation de membres de l'opposition.

S'agissant de l'évolution démocratique du pays, l'UE a pris l'initiative de mettre en place un groupe de coordination électorale visant à débattre des préparatifs de l'élection générale qui doit se tenir en 2015 et à favoriser l'adoption d'une analyse et d'une position communes. Les chefs de mission de l'UE et leurs adjoints ont également entamé des dialogues avec tous les partis politiques du pays afin de promouvoir une démocratie pluripartite et ont mené des missions sur le terrain dans les différentes régions de l'Éthiopie afin d'évaluer la situation préélectorale.

En ce qui concerne la promotion des droits des femmes, l'UE a rédigé en 2014 sa première stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes propre à l'Éthiopie. Cette stratégie encourage les États membres de l'UE et la délégation de l'UE à coordonner leurs actions afin de parler d'une seule voix et de s'attaquer conjointement aux décalages en matière d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, de soutien aux programmes et de dialogue politique. Lors de la Journée internationale de la femme, la manifestation organisée par l'UE avec des tables rondes sur l'émancipation politique et économique des femmes a rencontré un grand succès.

Au cours de l'année, l'UE a également poursuivi son dialogue approfondi avec les organisations de la société civile. L'UE copréside le groupe de travail du secteur de la société civile, favorisant ainsi les échanges et la coopération entre le gouvernement éthiopien et les organisations de la société civile. Par ce dialogue, l'UE s'est associée aux groupes de la société civile pour aider le gouvernement à réviser des parties de la directive 70/30 de la législation sur la société civile, facilitant ainsi le travail des ONG dans le pays.

Les organisations de la société civile constituent également d'importants partenaires aux fins de la mise en œuvre du travail sectoriel de l'UE et de programmes tels que le fonds UE-Éthiopie pour la société civile et l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ce fonds a le statut de fonds local et permet donc de financer des projets en rapport avec les droits de l'homme et la gouvernance. Il permet ainsi d'apporter un soutien à cette catégorie d'organisations de la société civile mises à rude épreuve. En 2014, 23 nouveaux projets dotés d'un budget de plus de 4 millions d'euros ont été engagés au titre de l'IEDDH et de ce fonds. Ils portent notamment sur les questions relatives aux droits des femmes, à la lutte contre les MGF et les pratiques traditionnelles préjudiciables, à la protection des enfants contre les abus sexuels et à la prévention de ces abus, à l'autonomisation des personnes âgées et des minorités ainsi qu'à la prévention de la violence à caractère sexiste et à l'éducation aux droits de l'homme.

Gabon

Dans le cadre de ses relations avec le Gabon, les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie ont trait aux préoccupations et aux enjeux concernant les conditions de détention, la question des crimes "rituels", les droits des femmes, la traite des êtres humains, y compris des enfants, ainsi que la transparence et le caractère inclusif du processus électoral. Il est également nécessaire de remédier aux retards dans le système judiciaire, au placement de nombreuses personnes en détention provisoire et aux discriminations dont font l'objet les migrants et les communautés indigènes. Il est nécessaire de renforcer les ressources humaines et financières et de réduire la corruption afin d'améliorer l'efficacité du système judiciaire.

L'UE a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec le Gabon dans diverses configurations dans le cadre de l'accord de Cotonou. En mars 2014, le dialogue politique engagé avec les autorités gabonaises au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou a repris, après une année d'impasse. Les parties ont débattu de la réforme du système judiciaire, des conditions de détention et des crimes associés au prélèvement d'organes (connus sous le nom de crimes "rituels"). Aucun dialogue annuel sur les droits de l'homme n'a été organisé avec l'ensemble des autorités concernées, mais des réunions bilatérales ont eu lieu avec le ministre nouvellement nommé chargé des droits de l'homme, de l'égalité des chances et des citoyens gabonais expatriés. Les discussions ont notamment porté sur les derniers événements et les efforts consentis par le gouvernement en vue de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie au Gabon.

En 2014, l'UE a en outre mené à plusieurs reprises des démarches et des activités de sensibilisation ad hoc avec les autorités gabonaises dans le cadre de la présidence gabonaise du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (UNHRC). Ces démarches ont principalement conduit au renforcement de la coopération et de l'alignement entre l'UE et le Gabon, principalement en préparation des réunions de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies et sur des questions multilatérales d'intérêt commun.

En juillet 2014, en accord avec les chefs de mission diplomatique de l'UE, la délégation de l'UE s'est félicitée, dans une déclaration locale, de la ratification par le Gabon du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La délégation de l'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme et a rencontré les représentants des organes officiels concernés, notamment la Direction générale des droits de l'homme et la commission nationale des droits de l'homme.

Le 5 février 2014, le Parlement européen a adopté une résolution législative sur la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République gabonaise.

En 2014, le Gabon devait faire l'objet d'un examen à mi-parcours de sa situation au regard des droits de l'homme dans le cadre du mécanisme de l'examen périodique universel (EPU), mais cette examen n'a pas eu lieu. Actuellement, des discussions sont en cours entre les autorités compétentes afin de décider s'il convient de la reporter à 2015 ou de s'orienter directement sur l'EPU prévu pour 2016.

En matière de coopération financière, le pays bénéficie de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). En 2015/2016, un appel d'offre d'un montant de 600 000 euros sera lancé afin de soutenir des projets de la société civile relatifs aux droits de l'homme.

Gambie

En 2014, les priorités de l'UE en Gambie sont restés la liberté d'expression et la liberté des médias, la peine de mort, la violence à l'égard des femmes, la non-discrimination des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), les conditions de détention, les arrestations et les détentions illégales et arbitraires ainsi que le soutien envers la société civile et les défenseurs des droits de l'homme.

L'UE était également préoccupée par l'état de la démocratie, le respect de l'État de droit et la situation des droits de l'homme en Gambie. Les arrestations et les détentions arbitraires contraires à la légalité se sont poursuivies, parallèlement au non-respect de la liberté de la presse et de groupes minoritaires. Une tendance positive était toutefois observée en matière de droits des femmes et des enfants, domaine dans lequel des lois ont été appliquées en vue de protéger ces groupes.

En avril, les droits de l'homme ont fait l'objet de discussions lors de la dernière réunion du dialogue politique renforcé au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou. Cette réunion s'est conclue par un accord sur les engagements des autorités gambiennes et des réunions de suivi avec les membres du cabinet. Cependant, une évaluation récente de l'UE a montré que, pour le moment, les engagements pris par le gouvernement ne s'étaient pas traduits par des résultats concrets. En novembre, le gouvernement gambien a fait savoir à l'UE qu'il avait l'intention de mettre un terme au dialogue politique au titre de l'article 8.

En octobre 2014, la Gambie a fait l'objet de son deuxième examen périodique universel. La délégation de l'UE a contribué à sa préparation en procédant à l'examen des évolutions pertinentes enregistrées depuis le premier EPU du pays effectué en 2010. En association avec le HCDH et les ambassades britannique et américaine à Banjul, la délégation de l'UE a cofinancé une projection publique de la session de l'EPU. Des membres du gouvernement, des ONG, des membres du corps diplomatique ainsi que la presse locale ont participé à l'événement.

La délégation de l'UE et les États membres de l'UE représentés à Banjul ont étroitement suivi la visite en novembre des rapporteurs spéciaux des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants. Les rapporteurs spéciaux se sont vu interdire l'accès au quartier de haute sécurité et au couloir de la mort de la prison de Mile 2 et ont décidé de ne pas continuer les visites prévues dans d'autres centres de détention, étant donné que le gouvernement gambien n'avait pas respecté le mandat convenu.

D'une manière générale, les conditions de détention dans les prisons gambiennes restent un sujet de préoccupation pour l'UE. En outre, au cours de l'été, des sessions judiciaires spéciales, financées en partie par le fonds du projet bilatéral du Royaume-Uni, ont été organisées afin de réduire l'arriéré d'affaires du système judiciaire.

En février, la HR/VP a réagi par une déclaration au nom de l'UE au discours incendiaire prononcé par le président gambien à l'occasion de la fête nationale et qui visait les personnes LGBTI. En réplique à la signature par le président d'une loi réprimant "l'homosexualité aggravée", l'UE et les chefs de mission des États membres accrédités auprès de la Gambie ont adopté en novembre une déclaration locale.

La délégation de l'UE a renforcé son action contre la peine de mort lors de la Journée mondiale contre la peine de mort à l'occasion de la publication dans la presse locale d'un article cosigné par la chargée d'affaires de l'UE p.i. et l'ambassadeur britannique soulignant les arguments contre la peine capitale. Elle a célébré la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en organisant un événement avec des organisations des Nations unies établies localement.

En outre, la délégation de l'UE a continué à traiter les sujets qui la préoccupent, au travers de différents projets de développement. L'UE a continué à promouvoir l'accès à la justice et à la formation juridique dans le cadre du programme d'appui à la gouvernance du 10^e FED (10 millions d'euros). L'UE participe par ailleurs à hauteur de 870 000 euros à un projet qui sera mis en œuvre par l'UNESCO pour améliorer le paysage médiatique gambien. Des ateliers ont été organisés au cours de l'année avec les parties intéressées du monde des médias.

Le programme de petites subventions destiné aux défenseurs des droits de l'homme et financé par l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) a permis à l'UE de venir en aide financièrement à un journaliste obligé de déménager de toute urgence en raison d'inquiétudes relatives à sa sécurité et à celle de sa famille.

Actuellement, trois projets financés par l'UE (800 000 euros) sont en cours pour contribuer au respect des droits des femmes et à leur émancipation économique.

Ghana

Les principaux objectifs poursuivis par l'UE, en matière de droits de l'homme, dans ses relations avec le Ghana, sont de promouvoir l'accès à la justice, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant ainsi que la mise en œuvre effective de politiques non discriminatoires. En 2014, le dialogue de l'UE avec le gouvernement a également traité d'autres thèmes difficiles tels que l'amélioration des conditions de détention particulièrement pénibles, le respect des droits sociaux et économiques et l'éradication de la traite des enfants et des mauvais traitements dont ils sont victimes.

Le processus de modification de la Constitution de 1992, qui était en cours de discussion dans le cadre du dialogue politique entre l'UE et le Ghana, a été suspendu à la suite d'un recours présenté à la Cour suprême visant à annuler les travaux effectués pour modifier la Constitution. L'issue demeure incertaine.

En juillet, le Parlement a adopté le plan d'action national contre la corruption (NACAP) afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Au titre du 11^e FED, un nouveau programme sur la gouvernance a été élaboré afin de soutenir la lutte contre la corruption et de promouvoir l'obligation de rendre des comptes.

L'UE a rencontré à plusieurs reprises des organisations de la société civile, dans le cadre du processus de développement de la feuille de route de l'UE pour le pays, afin d'engager des actions avec la société civile pour la période 2014-2017. Les priorités recensées comprennent notamment la défense du droit à l'information et un dialogue inclusif sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes.

Un projet en faveur des droits des enfants financé par l'IEDDH dans la région centre du Ghana a permis de bien faire progresser la défense des droits des enfants et leur protection. Les inscriptions dans les écoles sont en augmentation et des comités locaux pour la protection des enfants ont été créés et formés. Des réunions locales sur les problèmes liés aux droits des enfants ont été organisées régulièrement. Afin de préparer l'élection générale de 2016, l'UE a par ailleurs lancé, au titre de l'IEDDH, un appel à propositions axé sur la médiation et la prévention des conflits.

En janvier, toutes les parties ont largement participé au dialogue sur les droits de l'homme instauré par l'UE avec les défenseurs des droits de l'homme au Ghana.

En décembre, le Ghana a ratifié le Protocole facultatif de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant qui traite de la participation des enfants aux conflits armés. L'UE a salué cette ratification dans une déclaration locale.

Guinée

Une fois l'ordre constitutionnel rétabli, les relations entre l'UE et la Guinée sont entrées dans une période de normalisation. Les élections pacifiques et plurielles qui se sont tenues en septembre 2013 ont permis la reprise de la coopération de l'UE au développement tandis que les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ont conduit à la levée de l'embargo sur les armes. Néanmoins, les sanctions individuelles prises contre cinq personnes présumées responsables du massacre de septembre 2009 sont toujours en vigueur. Dans les mois à venir, la Guinée doit continuer à travailler sur la consolidation de l'autorité de l'État, du droit et de la bonne gouvernance. Le pays doit encore relever le défi de réformer le secteur de la justice afin de lutter contre l'impunité et la corruption. L'épidémie d'Ebola touche gravement la Guinée depuis mars et pourrait également avoir des conséquences sur la situation politique et en matière de sécurité.

En Guinée, les objectifs de l'UE relatifs aux droits de l'homme incluent la poursuite d'un processus électoral ouvert, le renforcement de la sécurité interne conformément aux principes de la RSS, le renforcement de l'État de droit et la lutte contre la corruption.

L'UE a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec la Guinée dans diverses configurations, notamment à travers un dialogue politique régulier, au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, qui a repris en 2014. L'UE s'est dite préoccupée par la nécessité de renforcer la gestion de la justice et de progresser dans la lutte contre l'impunité, notamment en ce qui concerne l'affaire judiciaire liée au massacre du 28 septembre 2009, les enquêtes sur les violences commises dans la région des forêts en 2013 et, plus récemment, contre la mission de sensibilisation sur Ebola dans le village de Womé. Les associations et les défenseurs des droits de l'homme sont par ailleurs très préoccupés par les détentions illégales et prolongées – plus de deux ans pour certains membres du personnel militaire.

Le rapport de la Guinée sur le deuxième examen périodique universel (EPU) est en cours d'élaboration, avec le soutien du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), et devrait porter sur la mise en œuvre des 105 recommandations du premier EPU datant de 2010.

En 2014, l'UE a continué, en association avec les États membres et les Nations unies, a continué à apporter un soutien technique et financier à la Guinée à travers les programmes du 10^e Fonds européen de développement. Les principales activités de ces programmes concernent le soutien à la réforme du secteur de la justice (PARJU) et à la société civile dans son action de lutte contre l'impunité (notamment par rapport au massacre du 28 septembre), la consolidation de la démocratie (soutien à l'Assemblée nationale et formation civique et électorale), la décentralisation et à la déconcentration (PASDD), le renforcement des capacités des associations de victimes et des défenseurs des droits de l'homme, l'apport d'un soutien au ministère des droits de l'homme dans la préparation de son processus de consultation visant à l'adoption d'une politique nationale sur les droits de l'homme, le soutien à la réforme du secteur de la sécurité (PARSS) et les activités de renforcement des capacités de la société civile et des médias. Les programmes thématiques financés par l'UE ont permis de poursuivre divers projets mis en œuvre par les ONG en relation avec l'émancipation des femmes et les droits des femmes et des enfants.

Guinée-Bissau

L'élection générale crédible et pacifique, qui s'est tenue en avril et mai 2014, a constitué une étape importante du retour du pays à la normalité constitutionnelle. Dans ce nouveau contexte politique, les principaux objectifs de l'UE en matière de démocratie et de droits de l'homme en Guinée-Bissau consistent à soutenir les efforts des nouvelles autorités en faveur de la consolidation de la stabilité démocratique et de l'État de droit et à améliorer la situation du pays en matière de droits de l'homme, qui s'était significativement détériorée pendant la période de transition de deux ans qui avait suivi le coup d'État militaire de 2012.

Pour atteindre cet objectif, l'UE a suspendu l'application des mesures appropriées prévues au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou (décision 2011/492/UE du Conseil), afin de s'engager aux côtés des autorités démocratiquement élues et de leur apporter directement son appui dans leurs efforts en vue de consolider les institutions démocratiques, de veiller au respect des droits de l'homme et de favoriser la réconciliation. Les engagements pris par la Guinée-Bissau au titre des consultations visées à l'article 96 restent applicables, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, la lutte contre l'impunité, la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre les trafics illicites, en particulier la traite des êtres humains.

Après l'investiture des autorités élues, l'UE a repris le dialogue politique avec la Guinée-Bissau. Le respect des droits de l'homme, l'État de droit et la lutte contre l'impunité ont été abordés dans le cadre du dialogue avec les autorités au plus haut niveau, notamment en juillet 2014 lors de la visite du Premier ministre à Bruxelles.

En 2014, l'UE a continué à soutenir financièrement les projets financés par l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) afin de renforcer la capacité de la société civile et le respect des droits des femmes, des enfants et des détenus.

Kenya

En 2014, les actions de l'UE ont concerné de nombreux aspects des droits de l'homme et principalement les thèmes suivants: la mise en œuvre de la Constitution de 2010, l'impunité, les exécutions extrajudiciaires et les défenseurs des droits de l'homme.

L'UE entretient un dialogue régulier avec la société civile à propos des questions relatives aux droits de l'homme, y compris au niveau des chefs de mission. Il n'existe pas de dialogue officiel sur les droits de l'homme avec le gouvernement du Kenya, mais les questions relatives aux droits de l'homme sont évoquées au cours de réunions bilatérales. À maintes reprises, l'UE a clairement indiqué qu'elle soutenait l'État de droit, notamment la CPI, et qu'il était important que le Kenya coopère avec la Cour en sa qualité d'État partie au Statut de Rome. Toutefois, le 5 décembre, le procureur de la CPI a abandonné, par manque de preuves, les charges pesant contre le président Kenyatta. Les charges contre le vice-président Ruto sont maintenues. Ces dernières années, des groupes de la société civile favorables aux poursuites de la CPI contre le président et le vice-président ont rencontré de plus en plus d'obstacles dans leur travail quotidien.

En 2014, la situation générale des droits de l'homme au Kenya n'a pas connu d'amélioration. Dans certains domaines, des mesures timides ont été prises dans la bonne direction, mais la situation s'est détériorée dans d'autres domaines. L'insécurité demeure un sujet de vive préoccupation, notamment en ce qui concerne les actes terroristes et le niveau élevé de la criminalité. La réponse du gouvernement est souvent musclée, ce qui a un effet négatif sur les droits de l'homme, et les réformes du système de sécurité engagées sont limitées. Les tentatives visant à restreindre l'espace dans lequel les organisations de la société civile évoluent, notamment le plafonnement des investissements étrangers et des règles d'enregistrement plus strictes, présentent des risques à la fois pour le pluralisme et la fourniture des services essentiels dans de grandes zones du pays.

En septembre 2013, à la suite de l'attaque d'Al-Shabaab au centre commercial Westgate à Nairobi, l'UE a mis en place, pour un montant de 19 millions d'euros, un ensemble de mesures antiterroristes couvrant le Kenya et la Corne de l'Afrique et comportant les éléments suivants: soutien de la résilience face à la violence et à l'extrémisme (2 millions d'euros), lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent (6 millions d'euros) et projet d'application au niveau régional d'une législation contre le terrorisme (11 millions d'euros).

L'UE soutient la mise en œuvre de la Constitution en traitant cette question dans le dialogue politique, ainsi que par des actions de diplomatie publique et une assistance financière. En accord avec le gouvernement du Kenya, la transparence des institutions publiques dans l'exécution de leur mandat constitutionnel a été placée au rang des domaines prioritaires de la coopération financière pour la période 2014-2020. L'UE a en particulier lancé un projet pilote dans le cadre du soutien financier à la déconcentration, afin de renforcer la sensibilisation aux fonctions gouvernementales déléguées et de former le personnel des entités territoriales afin que celui-ci puisse mener à bien ses principaux mandats. En outre, un nouveau projet destiné à mettre la déconcentration pleinement en œuvre a été achevé en 2014.

Dans son dialogue avec le gouvernement, l'UE a abordé la question des exécutions extrajudiciaires. En outre, la délégation et les États membres ont soutenu les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme dans leurs travaux visant à rendre compte des cas d'exécutions extrajudiciaires et plaider en faveur de la fin de l'impunité. L'UE finance deux projets pour une somme totale de 0,85 million d'euro par le biais de l'IEDDH. En janvier 2015, la situation du Kenya au regard des droits de l'homme sera passée en revue dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU).

Lesotho

Au Lesotho, les domaines d'action prioritaires de l'UE en matière de droits de l'homme sont l'abolition de la peine de mort, la promotion des droits des femmes et des enfants et le renforcement des droits économiques et sociaux.

Les indicateurs du Lesotho relatifs à la gouvernance, à l'État de droit et aux droits de l'homme restent relativement satisfaisants à l'aune des normes continentales et régionales. Le pays est perçu comme relativement solide dans les domaines "sécurité et État de droit" ainsi que "participation et droits de l'homme", mais bien moins dans les domaines "développement économique durable" et "développement humain". Il reste cependant des questions à traiter en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, d'émancipation des femmes et de violence domestique. Le projet de loi établissant la commission nationale des droits de l'homme, attendue depuis longtemps, constitue un sujet de préoccupation quant à la neutralité, la transparence et les valeurs éthiques de l'organisme.

Lors de la 11^e Journée mondiale contre la peine de mort, la délégation de l'UE a rencontré le ministre de la justice afin d'exprimer le point de vue de l'UE à ce sujet. Le Lesotho observe un moratoire de fait sur la peine de mort depuis 1996, mais, cette année, deux personnes ont été condamnées à mort. Le ministère de la justice a indiqué qu'actuellement cette question était sensible au Lesotho en raison d'une recrudescence des meurtres brutaux dans le pays. En 2014, l'UE a détaché un expert au ministère de la justice sur la question de la peine de mort.

En 2014, l'UE a également évoqué la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) avec le ministre de la justice et des affaires constitutionnelles. Au Lesotho, il n'existe pas de législation discriminatoire en tant que telle vis-à-vis des personnes LGBTI, mais la sodomie constitue une infraction à la loi et à la moralité et figure dans la liste des infractions permettant une arrestation sans mandat. Néanmoins, à ce jour, cette loi n'a pas été appliquée.

À la suite de la tentative présumée de coup d'État d'août 2014, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) a élaboré un plan de restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique au Lesotho. L'UE a proposé d'apporter son aide dans le cadre de la mission d'observation de la CDAA, des prochaines élections, des réformes nécessaires et du programme de développement.

En ce qui concerne l'aide financière, l'UE a financé, à travers l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, plusieurs actions de la société civile liées aux droits des femmes, notamment pour éviter les trafics et la violence à caractère sexiste. Un projet visant l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la justice au sein des autorités locales a également été financé sur la ligne budgétaire de l'UE "Acteurs non étatiques". En outre, l'UE soutient, par l'intermédiaire du Fonds européen de développement, les orphelins et les enfants vulnérables dans le cadre d'un projet organisé conjointement avec le ministère du développement social. L'UE finance également d'autres initiatives telles que des projets sur les droits économiques et sociaux et le handicap.

Liberia

Les principales priorités de l'UE concernant ce pays sont les suivantes: abolition de la peine de mort, renforcement de la sensibilisation aux droits des femmes et des enfants et respect de ces droits, et aide à la société civile en vue de la défense des droits de l'homme. Parmi les objectifs spécifiques figurent l'accès à la santé et à l'éducation pour les femmes et les enfants, la réduction drastique de toutes les formes d'exploitation en vue de leur éradication, la réduction notable des violences à caractère sexiste et de la mortalité maternelle, l'autonomisation des femmes ainsi que le renforcement de la mobilisation de la société civile en faveur des droits de l'homme.

L'UE a organisé des débats publics sur l'abolition de la peine de mort, avec la participation du Parlement, de la commission nationale indépendante des droits de l'homme, de la société civile et des médias. Les jeunes ont été sensibilisés aux droits de l'homme par des manifestations musicales.

L'UE surveille attentivement un mouvement anti-homosexuel naissant qui propose des modifications législatives interdisant le mariage homosexuel et les actes homosexuels. Les relations entre personnes de même sexe sont interdites par la loi. En 2013, une nouvelle modification du code pénal a été présentée; elle vise à pénaliser plus sévèrement les relations entre personnes de même sexe en les qualifiant de crimes du second degré.

Malgré les progrès notables accomplis depuis la guerre civile, le Liberia reste confronté à des problèmes et à des abus considérables en matière de droits de l'homme. Le pays occupe la même position que l'an dernier dans le classement de la liberté de la presse, mais plusieurs affaires concernant une loi très stricte sur la diffamation ont entraîné une autocensure parmi les membres de la presse. Pour satisfaire aux normes internationales en matière de liberté d'expression et de liberté des médias, le Liberia doit encore revoir sa législation sur la diffamation. L'accès aux informations en matière de santé reste un problème et les groupes non gouvernementaux, les journaux locaux et les radios locales jouent un rôle clé en matière d'éducation du public dans le domaine de la santé.

Le Liberia est toujours considéré comme un pays d'origine, de transit et de destination concernant la traite des enfants en vue du travail forcé et de l'exploitation sexuelle. Le gouvernement ne respecte pas entièrement les normes minimales pour l'élimination de la traite des êtres humains, mais il entreprend toutefois, malgré des ressources limitées, des efforts importants dans cette direction. Il convient d'intensifier les actions dans le domaine de l'application de la loi et de la protection des victimes, même si des efforts louables ont été consentis en matière de prévention.

La crise d'Ebola provoque des difficultés supplémentaires. En effet, depuis le début de cette crise, le Liberia a imposé des quarantaines limitant le droit à la liberté et la libre circulation des personnes ainsi que l'accès aux moyens de subsistance, aux soins de santé, etc. Les femmes semblent plus susceptibles d'être touchées par le virus Ebola que les hommes et, selon l'UNICEF, elles constituent dans les trois pays les plus touchés entre 55 % et 60 % du total des décès. Plusieurs cas d'extorsion et d'usage excessif de la force par les forces de sécurité présentes pour lutter contre Ebola ont été signalés, notamment lors la mise en œuvre de quarantaines. À West Point (quartier de Monrovia), un adolescent de 15 ans a perdu la vie des suites d'une blessure par balle et quatre autres résidents ont été blessés au cours d'affrontements entre les forces de sécurité et des résidents en colère protestant contre la mise en place de la quarantaine.

La loi rétablissant la peine de mort, signée en 2007 par le président Johnson Sirleaf, en contradiction avec les obligations imposées en vertu du deuxième Protocole facultatif du PIDCP auquel le Liberia a adhéré en 2005, est toujours en vigueur. Toutefois, la peine de mort n'a pas été appliquée en 2014.

Le 17 septembre 2014, la police belge a arrêté Martina Johnson, une ancienne dirigeante du groupe rebelle, le Front national patriotique du Liberia (NPFL). Il s'agit de la première arrestation pour des crimes contraires au droit international commis au cours du conflit qui a sévi au Liberia de 1989 à 1996. Cette arrestation par les autorités belges d'une Libérienne pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité présumés commis pendant la première guerre civile au Liberia constitue une avancée importante pour la justice.

L'UE a continué à apporter son soutien à plusieurs projets au Liberia à travers l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). L'UE finance par exemple un projet soutenant la commission nationale indépendante des droits de l'homme et un autre visant à renforcer la société civile dans ses actions en matière de réconciliation dans le pays. En outre, l'UE aide les organisations de la société civile travaillant avec les personnes les plus marginalisées de la société libérienne. Un projet vise en particulier l'autonomisation des personnes handicapées au Liberia. Trois projets sont prévus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de droits des femmes et concernent la participation des femmes à la prise de décisions, l'éducation sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, la violence à caractère sexiste et la mutilation génitale féminine.

En 2014, un appel a été lancé dans le cadre de l'IEDDH afin de financer des projets de la société civile visant à mettre en œuvre les recommandations de la commission "Vérité et réconciliation". Les organisations sélectionnées commenceront leurs travaux en 2015.

Madagascar

Les objectifs poursuivis par l'UE, en matière de droits de l'homme et de démocratie, dans le cadre de ses relations avec Madagascar, concernent la promotion des libertés fondamentales ayant un lien direct avec la crise politique, et en particulier le soutien à un retour rapide de l'ordre constitutionnel et au renforcement de la stabilité politique. Les droits des enfants, le respect des droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice, la promotion des droits des femmes, l'élimination de la violence à l'égard des femmes ainsi que le soutien à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme comptent également au nombre des priorités de l'UE.

Les objectifs et les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie n'ont pas fait l'objet d'un dialogue régulier avec les autorités en raison de la crise politique de longue durée (2009-2014) et de la suspension de notre coopération jusqu'en mai 2014, au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou.

À la suite des élections crédibles de 2013, qui ont été suivies par une mission d'observation électorale de l'UE, les institutions nouvellement élues (président, Assemblée nationale et gouvernement) ont été mises en place en avril 2014 et l'ordre constitutionnel a été restauré. L'ancienne HR/VP Ashton a fait plusieurs déclarations positives soutenant le processus électoral. Par conséquent, en mai 2014, le Conseil de l'UE a décidé de reprendre la coopération au développement avec Madagascar (suspendue en 2010 à la suite du transfert du pouvoir par la force intervenu l'année précédente).

D'une manière générale, s'agissant de la situation des droits de l'homme à Madagascar, l'on peut avancer que le pays dispose d'un cadre législatif global satisfaisant pour la protection des droits de l'homme, bien que certaines normes juridiques soient parfois contradictoires. Cependant, la principale difficulté reste que ce cadre n'est pas complètement mis en œuvre.

Au nombre des principaux objectifs atteints par Madagascar en 2014, l'on peut citer l'adoption d'une loi abolissant la peine de mort ainsi que la création, par voie législative, d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme. Aucune exécution n'ayant été rapportée depuis 1958, la peine de mort est de fait abolie à Madagascar depuis cette date. Toutes les peines capitales prononcées ont été systématiquement commuées en peines de travaux forcés à vie. Au 10 décembre, il reste cependant 65 prisonniers dans le couloir de la mort.

En 2014, Madagascar a fait partie des pays envers lesquels il a été suggéré que l'UE entreprenne une campagne de promotion de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de l'Accord sur les priviléges et immunités de la Cour pénale internationale (APIC), ainsi que de leur mise en œuvre. Le 24 octobre 2014, cet appel à ratification a été directement remis au ministre de la justice, qui a réaffirmé sa ferme détermination à mener à bien le processus de mise en œuvre. Les textes devraient être présentés à la session ordinaire de l'Assemblée nationale en mars 2015.

L'UE œuvre, par l'intermédiaire de sa délégation à Antananarivo, au lancement et au renforcement des activités d'un groupe de défense des droits de l'homme, dans le cadre du groupe des partenaires techniques et financiers (PTF). Lors de la première réunion, qui s'est tenue le 3 septembre, il a été décidé de poursuivre conjointement la sensibilisation et le lobbying afin que des sommes suffisantes soient allouées à la mise en œuvre de la commission nationale indépendante des droits de l'homme dans la loi de finances de 2015. En ce qui concerne la traite des êtres humains, un autre sujet de préoccupation majeur à Madagascar, il a été convenu d'évaluer la possibilité d'instaurer un dialogue avec les pays de destination des travailleurs migrants, par l'intermédiaire des Nations unies, étant donné l'absence de représentation malgache dans ces pays.

En matière de coopération financière, Madagascar bénéficie de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Neuf projets, représentant un budget d'environ 1,8 million d'euros sont encore en cours en 2014. Pour la période 2014-2017, une nouvelle subvention de 4 millions d'euros, destinée aux projets relatifs aux droits de l'homme dans le pays, a été approuvée.

Malawi

En 2014, les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Malawi sont principalement axés sur les droits politiques, la gouvernance démocratique et les droits des personnes appartenant à des minorités.

L'UE a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec le Malawi dans diverses configurations, y compris à travers un dialogue politique avec la commission malawienne des droits de l'homme et un engagement continu envers cette commission. Le groupe de travail des défenseurs des droits de l'homme de la délégation de l'UE se réunit deux fois par an pour examiner les principales questions relatives aux droits de l'homme et tente de trouver des méthodes permettant de travailler ensemble plus efficacement.

L'élection de 2014 constitue une autre évolution majeure en matière de droits de l'homme soutenue par l'UE. L'UE a fourni une aide financière et technique à la commission électorale malawienne, par l'intermédiaire du fonds commun géré par le PNUD et le programme en faveur de la gouvernance démocratique. L'UE a contribué à l'éducation civique et électorale dans le pays au travers de l'initiative nationale pour l'éducation civique et a également envoyé une mission d'observation électorale dirigée par un membre du Parlement européen.

En 2014, avec l'aide de l'UE, le Malawi a présenté un rapport sur sa mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies à la 11^e session du Comité des droits de l'homme des Nations unies.

En matière de coopération financière, le Malawi bénéficie du soutien de l'UE pour consolider le respect des droits de l'homme dans le pays par le biais du renforcement des capacités au sein de la commission malawienne des droits de l'homme. L'UE a également organisé des formations sur les droits de l'homme pour les agents des services répressifs.

L'UE continue de soutenir le programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers le projet sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes, en partenariat avec le FNUAP, ainsi que d'autres initiatives plus modestes avec les ONG locales. L'UE aide aussi une organisation locale de la société civile défendant les droits des LGBTI.

Les droits de l'enfant ont continué à occuper une place importante dans le débat public et l'UE continue d'encourager le renforcement des systèmes de protection des enfants et la campagne contre les mariages d'enfants.

Mali

Les objectifs poursuivis par l'UE, en matière de droits de l'homme et de démocratie, dans le cadre de ses relations avec le Mali, portent notamment sur la réconciliation nationale et la sécurité, l'État de droit et la démocratie, la réforme de la justice et l'accès à la justice, les droits des enfants, les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre la corruption, les droits économiques et sociaux et les services de base. Depuis mai dernier, d'importantes zones des régions du nord échappent au contrôle du gouvernement, ce qui des conséquences sur la protection des droits de l'homme dans ces zones.

L'UE a insisté à de nombreuses reprises, dans le cadre de son dialogue régulier avec les autorités maliennes, sur la nécessité d'améliorer l'accès à la justice ainsi que l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire. La commission "Vérité, justice et réconciliation" n'est pas encore opérationnelle et le gouvernement a reporté sa mise en œuvre jusqu'à la fin des négociations d'Algier.

L'UE a également fait part de sa position sur d'autres événements majeurs en matière de droits de l'homme, à savoir la recrudescence des tensions et des violences dans le nord du pays. Les civils ont été les principales victimes des affrontements réguliers entre les groupes rebelles, l'armée, les groupes alliés, etc. Des observateurs, tels que la division des droits de l'homme de la MINUSMA, rapportent des cas fréquents d'agression de prisonniers.

En 2014, l'UE a renforcé son dialogue avec les organisations de la société civile sur la justice transitionnelle par le biais d'un projet mis en œuvre par la FIDH et la branche locale de l'Association malienne des droits de l'homme. Pour 2015-2016, deux projets, dont le budget total s'élève à 550 000 euros, ont été sélectionnés dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) en vue de soutenir les enfants des rues et la commission nationale des droits de l'homme. En outre, l'UE a continué à aider financièrement le Mali dans le cadre du contrat d'appui à la consolidation de l'État (appui budgétaire de l'UE au Mali pour 2013 et 2014).

La lutte contre l'impunité constitue un défi majeur pour le gouvernement. Pour l'UE, la réconciliation nationale doit reposer sur un système judiciaire juste et opérant, capable de traduire en justice, sans distinction, les auteurs des abus. L'expert indépendant des Nations unies pour le Mali (M. Suliman Baldo), qui s'est rendu deux fois au Mali en 2014, a rapporté que certains détenus avaient été libérés pour des motifs politiques, ce qui entrave les efforts consentis dans la lutte contre l'impunité.

Le gouvernement a engagé une réforme de la commission nationale des droits de l'homme afin de la mettre en conformité avec les normes internationales actuelles.

La mission militaire de l'UE visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et la mission civile de l'UE au Mali (EUCAP Sahel Mali) ont intégré des modules spécifiques sur les droits de l'homme dans leurs séances de formation.

Mauritanie

En Mauritanie, les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme ont notamment porté sur l'amélioration du système judiciaire, la lutte contre l'esclavage, les discriminations à l'égard des minorités ethniques et les discriminations fondées sur le sexe, le statut des ONG, la peine de mort, la lutte contre la torture et les disparitions forcées.

En 2014, l'UE s'est concentrée sur les mêmes objectifs, à savoir la promotion et la défense des droits de l'homme, l'amélioration de la gouvernance et le respect de l'État de droit au travers du dialogue et la coopération avec les autorités mauritaniennes, et la protection des défenseurs locaux des droits de l'homme et d'autres acteurs concernés. En 2014, l'UE a organisé deux réunions officielles avec des défenseurs des droits de l'homme et une session du dialogue politique avec le gouvernement, qui ont porté sur la problématique des droits de l'homme.

Malgré les progrès de nature matière juridique et institutionnelle accomplis ces dernières années en matière de protection des droits de l'homme en Mauritanie, de graves sujets de préoccupation subsistent dans divers domaines, notamment une absence généralisée de mise en œuvre de la législation.

Les élections présidentielles ont eu lieu en juin 2014. En dépit du boycott de l'opposition, le taux de participation a été élevé et le président Azid a été élu pour un second et dernier mandat. L'UE a envoyé une mission d'experts électoraux qui a conclu, comme d'autres organisations internationales, que les élections s'étaient déroulées dans l'ensemble de façon satisfaisante et qui a formulé des recommandations communiquées au gouvernement et à la commission électorale.

À la suite de la visite officielle, en début d'année, du rapporteur spécial des Nations unies sur l'esclavage, le gouvernement a adopté en mars une feuille de route, établie avec l'aide des Nations unies, comportant des recommandations sur l'éradication de l'esclavage et de ses vestiges. En outre, le gouvernement a décidé de créer un tribunal spécial chargé de poursuivre les personnes reconnues coupables d'esclavage en Mauritanie, qui n'a pas encore été mis en place. Cette décision est controversée et très critiquée par les défenseurs des droits de l'homme.

Le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme des Nations unies (CIC) a élu la commission nationale des droits de l'homme de Mauritanie (CNDH) pour représenter le continent africain au cours des deux années à venir. Depuis cette année, la CNDH est également le mécanisme national de prévention de la torture dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT).

L'UE a contribué à la rédaction d'un nouveau projet de loi destiné à prévenir la violence à l'égard des femmes et a fermement appelé à une meilleure mise en œuvre de la justice des mineurs. La délégation de l'UE, associée aux Nations unies et aux ONG internationales, a prié les autorités de chercher des solutions à l'incarcération des jeunes avec les adultes. Le ministre de la justice a répondu positivement et recense actuellement les mesures à prendre.

Trois nouveaux projets financés au titre de l'IEDDH ont commencé en 2014. Ils portent sur des priorités stratégiques clés, notamment la prévention de la violence contre les jeunes femmes employées comme domestiques, l'émancipation économique des anciens esclaves, le soutien à la coexistence pacifique des communautés et la résolution des différends fonciers. Cette question particulièrement sensible est suivie avec la plus grande attention tant par les organisations de la société civile que par les partenaires internationaux.

République de Maurice

Les objectifs poursuivis par l'UE, en matière de droits de l'homme et de démocratie, dans le cadre de ses relations avec la République de Maurice, consistent à poursuivre la promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, en insistant particulièrement sur la violence à caractère sexiste et à l'égard des enfants.

En 2014, l'UE a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec la République de Maurice dans diverses configurations, notamment le dialogue politique, le dialogue sur les actions à mener et la coopération au développement. En 2014, il n'y a pas eu de dialogue politique formel avec Maurice.

Conformément à une décision prise en 2012 par le Comité des droits de l'homme des Nations unies, la loi constitutionnelle "Declaration of Community (Temporary Provisions) Act" a été votée par l'Assemblée nationale le 4 juillet 2014 et autorise les candidats aux élections législatives à ne pas déclarer leur appartenance ethnique lorsqu'ils déposent leur candidature.

Le Parlement a été dissous le 6 octobre 2014 et de nouvelles élections législatives générales ont été organisées le 10 décembre 2014 par une commission de surveillance électorale fonctionnant correctement.

Autre événement significatif dans le domaine des droits de l'homme en 2014, la condamnation par l'UE de la violence à caractère sexiste sévissant dans le pays. Pour ce faire, l'UE a soutenu, en association avec l'ambassade américaine, une campagne de 16 jours intitulée "Stop à la violence! Quels sont vos droits" dans le cadre de l'initiative des Nations unies "Pas de violence contre les femmes" (décembre 2014), et a organisé une conférence de presse.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'UE a formulé des déclarations générales axées sur les violences à caractère sexiste.

L'UE a poursuivi et renforcé son dialogue informel avec les organisations de la société civile, en participant aux campagnes de promotion des droits des femmes et en y contribuant financièrement, afin de redynamiser les réponses aux violences à caractère sexiste au niveau national, de renforcer la sensibilisation et d'instaurer un dialogue public.

En novembre 2014, l'UE a entrepris des démarches auprès du gouvernement de la République de Maurice pour un vote en faveur de la résolution relative un moratoire sur l'application de la peine de mort, à l'occasion de la 69^e AGNU. Il convient de souligner que, même si l'application de la peine de mort est officiellement suspendue par la loi sur l'abolition de la peine de mort (Abolition of the Death Penalty Act/ADPA) de 1995, la République de Maurice n'a pas ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Maurice n'a pas participé non plus au vote sur la résolution des Nations unies à propos d'un moratoire mondial sur les exécutions, en décembre 2010 et décembre 2012.

En matière de coopération financière, la République de Maurice bénéficie des financements de la ligne budgétaire "Acteurs non étatiques". À la suite d'un appel à propositions lancé en 2013, la délégation a signé quatre contrats avec des ONG œuvrant pour la protection des droits des enfants et des femmes. Les initiatives suivantes ont été financées: réadaptation et prise en charge de 24 enfants victimes d'abus et sans protection parentale, notamment des enfants à besoins spéciaux, et amélioration de leur qualité de vie; mise en place de l'accès matériel et pédagogique à l'enseignement primaire pour les enfants à besoins spéciaux; contribution à l'employabilité et l'intégration sociale d'enfants malentendants; émancipation des femmes à Agaléga, une île éloignée de Maurice.

Mozambique

En 2014, l'UE a donné la priorité à la consolidation de l'État de droit et de la démocratie par l'instauration d'un processus électoral crédible et durable, mais aussi à la liberté d'expression et d'association, à l'émancipation des femmes et aux droits des enfants.

L'année 2014 a été marquée, principalement dans les provinces du centre, par des tensions militaires entre les forces armées de la RENAMO et les forces de sécurité gouvernementales qui ont eu une incidence négative sur la situation des droits de l'homme. En instaurant un dialogue politique avec les deux parties, l'UE a préconisé le dialogue et le respect de l'État de droit comme la seule issue possible face aux tensions politiques et militaires. L'UE a fait des déclarations locales pour appeler toutes les parties intéressées à prendre leur part de responsabilité dans la consolidation de la paix et la réconciliation.

Afin de promouvoir un processus électoral durable, transparent et crédible au Mozambique, l'UE a apporté son aide lors des élections présidentielle, législatives et provinciale de 2014 dans le cadre d'une approche multidimensionnelle associant dialogue politique permanent avec toutes les parties intéressées, soutien de la société civile, prévention des conflits et de la violence électorale, et observation électorale. Mi-septembre, une mission d'observation électorale (MOE) de l'UE a été déployée (avec la participation des États membres de l'UE) pour suivre toutes les étapes du processus électoral. Des diplomates des États membres ont participé à la mission en tant qu'observateurs à court terme. Deux jours après les élections, la MOE de l'UE a présenté ses observations préliminaires et a publié deux communiqués de presse successifs sur la situation postélectorale.

L'UE a aussi continué à préconiser une séparation plus nette des pouvoirs, le respect de l'État de droit et l'engagement dans la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et l'accès à l'information. L'UE a salué l'approbation par le Parlement, en novembre 2014, de la loi sur l'accès à l'information et du code pénal et a appelé à des efforts pour leur mise en œuvre. Elle a en outre soutenu le ministère public, la Cour suprême et le Parlement dans le cadre du projet sur l'État de droit (9 millions d'euros). La gestion des finances publiques et l'obligation de rendre des comptes ont également occupé une place centrale dans la coopération de l'UE au développement, à travers un appui budgétaire et le dialogue politique correspondant avec le gouvernement.

En 2014, l'UE a apporté son soutien à de nombreuses organisations de la société civile œuvrant dans divers domaines en rapport avec les droits de l'homme et ayant contribué, pour certaines, à défendre des réformes importantes comme celle du code pénal, la loi sur les successions et la loi sur l'accès à l'information. L'aide apportée aux organisations de la société civile a également pris la forme d'activités en rapport avec l'accès à l'information, l'obligation de rendre des comptes et la liberté d'expression, notamment le soutien au forum des radios communautaires et la plate-forme participative OLAVULA destinée aux citoyens. Une aide a également été apportée au programme AGIR en faveur d'une gouvernance durable et un appel à propositions a été lancé au titre de la ligne budgétaire de l'UE "Acteurs non étatiques et autorités locales", afin de favoriser le dialogue entre les autorités locales et la citoyenneté participative.

De plus, l'UE a renforcé sa coordination en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'émancipation des femmes en créant un groupe européen sur l'égalité des femmes et des hommes, qui travaille avec le ministère des femmes et des affaires sociales à la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'émancipation des femmes. Les organisations de la société civile actives dans ce domaine ont reçu un financement de base et ont été soutenues dans leurs actions de sensibilisation et l'aide apportée aux personnes victimes de violations des droits de l'homme. L'UE s'est en outre associée à ONU Femmes dans le cadre de la campagne de sensibilisation UNiTE de 16 jours sur la violence à l'égard des femmes.

L'UE a également participé aux actions du gouvernement et de la société civile sur la protection des droits des enfants. L'UE a travaillé en association avec le gouvernement et l'OIT sur la question du travail des enfants, plus spécifiquement pour l'établissement d'une liste de travaux dangereux. L'UE a par ailleurs financé la mise en place d'un système organisé par l'UNICEF pour l'enregistrement des enfants et les statistiques relatives à l'état civil (*Breaking with Broken Systems*). De plus, l'UE a soutenu des organisations de la société civile qui viennent en aide aux enfants vulnérables, renforcent la sensibilisation et travaillent avec les autorités.

L'UE a continué à accorder son appui à la communauté LGBT en agissant en faveur des minorités sexuelles et en organisant une campagne de lobbying pour leur reconnaissance par les autorités.

La commission nationale des droits de l'homme, en proie à des problèmes administratifs, a bénéficié d'une aide financière.

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, l'UE a organisé une consultation avec des défenseurs des droits de l'homme de la société civile afin de débattre des priorités en matière de droits de l'homme au Mozambique, avant l'élaboration d'une nouvelle stratégie européenne pour le pays en matière de droits de l'homme et un appel à propositions de l'IEDDH en 2015.

Namibie

Les objectifs poursuivis par l'UE, en matière de droits de l'homme et de démocratie, dans le cadre de ses relations avec la République de Namibie, sont axés sur la consolidation des processus démocratiques et des institutions et sur le renforcement de la participation et du pluralisme politiques, notamment par le biais d'une amélioration du fonctionnement des institutions de l'État (le Parlement par exemple) et de l'accès à la justice.

L'UE dialogue également avec la Namibie pour la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. Le cadre juridique de la Namibie dans ce domaine est certes très élaboré, mais une grande partie des lois est peu appliquée parce que le gouvernement manque de moyens. En outre, l'UE défend et promeut les droits des personnes appartenant à des minorités, telles que les populations autochtones (par exemple les San), des personnes handicapées et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, qui souvent exclues de la société, sans représentation politique et qui bénéficient d'un accès limité aux services de base.

L'UE a instauré un dialogue sur les droits de l'homme et la démocratie avec la République de Namibie. Dans ce cadre, elle organise des rencontres avec des ONG et un groupe de travail UE/États membres sur les droits de l'homme.

Le gouvernement namibien ayant approuvé la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et ratifié d'autres conventions sur les peuples autochtones, l'UE l'a invité à lui indiquer quelles étaient les actions que celui-ci prévoyait pour lutter contre la marginalisation de ces peuples et améliorer leurs conditions de vie. L'UE a suivi l'évolution de la loi d'application du pays relative à la CPI et a encouragé le gouvernement à l'adopter afin d'être en mesure de coopérer pleinement avec la CPI. Il a également été question des problématiques de genre et des droits des femmes et l'UE s'est inquiétée de la montée des violences à caractère sexiste dans la société. Outre les modifications du cadre juridique correspondantes, l'UE a également suivi avec attention l'affaire judiciaire relative à la stérilisation forcée de femmes infectées par le VIH.

L'UE et ses États membres poursuivent leur partenariat avec les ministères compétents et les ONG pour la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le gouvernement a été encouragé à approuver rapidement le projet de loi sur la prise en charge et la protection des enfants et l'UE a confirmé son engagement à soutenir la société civile en attribuant des subventions aux organisations de la société civile. Les principaux problèmes liés aux droits de l'homme ont été soulevés dans le cadre de démarches effectuées principalement à propos de questions en rapport avec les Nations unies, notamment pour préparer les sessions de la troisième commission de l'AGNU et du Conseil des droits de l'homme. Enfin, l'UE a félicité la Namibie pour son élection au Conseil des droits de l'homme (2014-2016).

Le 28 novembre 2014, à l'occasion des élections, le personnel diplomatique des missions des États membres de l'UE présentes en Namibie et de la délégation de l'UE a effectué conjointement, dans la capitale et ses alentours, un exercice de veille diplomatique, qui a confirmé que le calme et la discipline régnait le jour des élections. La délégation a alors fait une déclaration locale au nom de l'UE, dans laquelle elle a félicité la Namibie pour ses convictions démocratiques et son respect de la durée du mandat présidentiel prévue par la Constitution et a exprimé son souhait de coopérer avec le nouveau gouvernement en vue de soutenir le développement social, économique et démocratique de la Namibie.

L'UE a renforcé son dialogue avec les organisations de la société civile en préparant la feuille de route de l'UE pour le pays à propos du dialogue avec la société civile (2014-2017), grâce à un processus de consultation mené par la délégation de l'UE et auquel participent les États membres de l'UE et les organisations de la société civile. Les actions prioritaires de cette feuille de route sont les suivantes: intensifier les actions en faveur d'un meilleur environnement pour les organisations de la société civile dans les pays partenaires, favoriser la participation structurée des organisations de la société civile aux politiques intérieures, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux et renforcer les capacités des organisations de la société civile.

Le 31 janvier 2011, la Namibie a fait l'objet de son examen périodique universel (EPU). En 2013, le rapport d'avancement à mi-parcours avait de nouveau examiné des questions en attente et fait explicitement référence aux problématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la protection des droits des enfants et à la marginalisation des peuples autochtones. Les recommandations formulées dans l'EPU incluaient notamment de veiller à ce que les procès se déroulent dans un délai raisonnable et à ce que des mesures spéciales soient prises afin de résorber l'arriéré en matière d'affaires pénales. L'UE a favorisé la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'EPU dans certains domaines et a également contribué, sur le plan technique, à la rédaction du plan d'action sur les droits de l'homme, présenté par le président le 9 décembre 2014.

La Namibie bénéficie de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Un appel à propositions, doté d'un budget de 600 000 euros, a été publié le 18 janvier 2013. Son objectif était d'aider la société civile namibienne à renforcer la cohérence du travail effectué en matière de droits de l'homme, de pluralisme politique ainsi que de participation et de représentation politiques démocratiques. Les projets sélectionnés sont portent principalement sur l'accès à la justice, les élections et la formation des électeurs. L'UE a continué à fournir un appui financier à travers le programme thématique de l'UE "Acteurs non étatiques et autorités locales", en se concentrant sur la violence à caractère sexiste, les droits des enfants, les personnes marginalisées, notamment celles atteintes du VIH/SIDA, et sur l'interaction entre la société civile et le gouvernement régional/local.

En outre, l'UE a attribué 4 millions d'euros au programme de soutien des organisations de la société civile namibienne, au titre du Fonds européen de développement, afin de renforcer le rôle du programme en tant que défenseur et coordinateur des politiques, de renforcer la capacité des organisations de la société civile en matière de gouvernance et de responsabilité, et d'appuyer la mise en place de la Fondation pour la société civile de Namibie. Dans le cadre de ce projet, un million d'euros a été alloué à la Fondation afin que celle-ci organise des appels à propositions en vue d'octroyer des petites subventions et des microsubventions aux communautés de personnes.

Niger

Au Niger, les objectifs prioritaires de l'UE dans le domaine des droits de l'homme portent notamment sur le respect des principes démocratiques et de l'État de droit, sur l'amélioration du système judiciaire, et en particulier de l'accès à la justice et des conditions de détention, et sur la protection des droits des femmes et des enfants. Ces priorités sont mise en œuvre sur la base de feuilles de route et d'objectifs spécifiques, tels que le plan d'action sur l'égalité des sexes (2010-2014) et la feuille de route pour la collaboration avec la société civile, en association avec les États membres et les autorités nigériennes.

L'analyse de la situation du pays au regard des droits de l'homme montre que, malgré une forme de stratégie de harcèlement menée par les autorités locales contre l'opposition, les principes démocratiques et les libertés essentielles (notamment la liberté politique et la liberté individuelle) ne sont pas gravement menacés. L'UE soutient le Niger dans les efforts qu'il déploie pour améliorer la situation en matière de droits de l'homme, en particulier les droits des femmes et des filles. La sécurité aux frontières reste très préoccupante. Le Niger a renforcé son dispositif de sécurité tout en veillant à préserver les principes démocratiques et les droits fondamentaux. Les autorités collaborent de façon satisfaisante avec l'UE.

Au cours des sessions de dialogue politique organisées en avril et en octobre 2014, l'UE a souligné l'importance que revêt une bonne préparation des prochaines élections législatives, prévues au premier semestre 2016.

En novembre 2014, la délégation de l'UE a lancé un nouvel appel à propositions, au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), en donnant des priorités thématiques spécifiquement axées sur les conditions de détention et la promotion des droits socioéconomiques et culturels des enfants et des femmes. En 2014, des projets financés par l'IEDDH ont, entre autres, aidé de nombreux enfants des rues dans les régions de Maradi et Zinder en offrant des hébergements d'urgence et en les aidant à développer des compétences professionnelles et à préparer leur retour dans leur foyer. En outre, une aide a été apportée à six écoles locales qui œuvrent à l'éducation des enfants, en particulier des filles, marginalisés depuis des générations en tant que descendants d'esclaves.

Grâce à son programme d'appui à la justice et à l'État de droit (PAJED II), l'UE a continué à soutenir, techniquement et financièrement, la mise en œuvre de solutions expérimentales susceptibles de remplacer l'emprisonnement ainsi que la rédaction d'une politique nationale sur la protection judiciaire des mineurs. Ce programme a aussi permis de créer une agence nationale proposant une assistance juridique et judiciaire, qui est déjà opérationnelle et en mesure de faciliter l'accès à la justice des groupes les plus vulnérables de la population.

Le programme d'appui à la société civile (PASOC II) a financé les initiatives des organisations de la société civile visant à renforcer leur rôle en tant qu'acteurs clés du développement. Dans ce cadre, 244 microprojets ont été mis en œuvre par les ONG locales et les associations de terrain. Trente-trois pour cent de ces projets visent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes.

Le soutien apporté à la mise en œuvre d'un programme d'appui au développement du système statistique national pour la promotion de la gouvernance (PASTAGEP) a permis de financer des campagnes de sensibilisation régionales sur l'importance d'enregistrer les événements d'état civil.

Nigeria

Les principaux objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie, dans le cadre de ses relations avec le Nigeria, sont la lutte contre la torture, les exécutions extrajudiciaires, la peine de mort, la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, la lutte contre l'impunité, la promotion des droits économiques et sociaux et la lutte contre toutes les formes de discrimination. L'UE a continué de participer à des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie au cours de plusieurs réunions du dialogue politique tenues en application de l'article 8 de l'accord de Cotonou et lors de la réunion du dialogue ministériel entre l'UE et le Nigeria, qui a eu lieu le 27 novembre à Abuja. Les élections nationales, les droits de l'homme et l'insurrection de Boko Haram dans le Nord-Est étaient les trois principaux sujets bilatéraux inscrits à l'ordre du jour du dialogue ministériel, à l'issue duquel un communiqué conjoint a été publié.

Une consultation de la société civile s'est déroulée le 6 mars à Abuja, suivie d'un atelier destiné aux défenseurs des droits de l'homme, le 27 mars. Plusieurs réunions se sont tenues avec la commission nationale des droits de l'homme. Les accusations de violations des droits de l'homme commises par les services de sécurité nigérians dans le cadre d'opérations antiterroristes ont été abordées avec le conseiller nigérian pour la sécurité nationale. Un atelier d'analyse des conflits a été organisé en octobre à Abuja. À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre 2014), le chef adjoint de la délégation de l'UE au Nigeria a pris la parole publiquement lors d'une manifestation officielle mise sur pied par le Conseil national des droits de l'homme. L'UE a également enregistré un message radio sur les droits de l'homme.

Dans ses conclusions du 12 mai, le Conseil des affaires étrangères de l'UE a exprimé sa vive préoccupation au sujet des attentats terroristes perpétrés au Nigeria. Plusieurs déclarations ont été émises sur les multiples atrocités commises par Boko Haram, notamment l'enlèvement de plus de 250 lycéennes à Chibok en avril. L'UE a également publié une déclaration en réaction à l'adoption, en janvier, d'une loi érigeant en infraction le mariage homosexuel. Des démarches formelles et informelles ont été entreprises pour nouer des contacts avec les autorités nigérianes compétentes. Le Nigeria a fait l'objet d'un débat d'urgence sur les droits de l'homme lors de la séance plénière du Parlement européen à trois reprises (en janvier, mars et juillet), et le Parlement européen a, à chaque fois, adopté une résolution.

Une mission de suivi à la mission d'observation électorale (MOE) de 2011 a été organisée en mai pour aider le Nigeria à mettre en œuvre les recommandations de 2011 avant les élections de mars 2015.

Le deuxième examen périodique universel s'est achevé au début 2014, le Nigeria acceptant 175 des 219 recommandations, dont celles relatives à la torture et aux exécutions extrajudiciaires commises par des membres des forces de sécurité. Le Nigeria n'a rejeté que 10 recommandations, portant toutes sur les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, et a laissé en suspens 34 recommandations relatives au moratoire sur l'application de la peine de mort, qui a des implications au niveau constitutionnel.

L'UE a continué de soutenir plusieurs projets au Nigeria par le biais de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). L'UE soutient, en outre, les actions du Nigeria dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'instauration de la paix dans différentes zones de conflit par le biais de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix. Le Fonds européen de développement contribue à la réforme actuelle du secteur de la justice; il soutient le cycle électoral 2012-2015; il encourage l'engagement des femmes pour la paix et la sécurité et il apporte une aide psycho-sociale aux enfants affectés par le conflit dans le nord du pays. Le 11^e FED mettra spécialement l'accent sur le Nord du Nigeria pour tenter d'améliorer la situation socio-économique de détresse à laquelle est confrontée la population de cette région.

Rwanda

L'UE entend principalement soutenir le Rwanda dans le suivi et la réalisation de ses engagements à mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'examen périodique universel (EPU), en ce qui concerne notamment l'espace politique, la liberté d'expression et de réunion et l'indépendance de la justice et des médias.

En 2014, l'UE a continué de participer à des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec le Rwanda dans le cadre du dialogue politique (article 8 de l'accord de Cotonou et réunions au niveau ministériel). Elle a également continué, tout au long de l'année, à rencontrer les organisations de la société civile, notamment sur les droits de l'homme.

En avril 2014, M. Stavros Lambrinidis, représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, s'est rendu au Rwanda pour commémorer le 20^e anniversaire du début du génocide dans le pays. En mars 2014, M. Andris Piebalgs, qui était alors commissaire européen au développement, est également allé au Rwanda et y a rencontré des organisations de la société civile. M. Maina Kiai, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, sur invitation du Rwanda, a effectué des visites officielles dans ce pays en janvier et en août 2014.

Dans ses conclusions du 22 juillet 2014, le Conseil des affaires étrangères de l'UE a exprimé la préoccupation que lui inspirent les restrictions qui touchent les partis politiques et la société civile au Rwanda. Il a encouragé le Rwanda à ouvrir davantage l'espace politique et à accorder une plus grande liberté d'expression afin de faciliter une participation démocratique plus large.

Le Rwanda a, en 2014, réalisé des progrès dans l'application des recommandations émises lors du premier cycle de l'examen périodique universel en 2011 (le cycle suivant aura lieu en 2015). À ce titre, il a notamment approuvé une politique nationale d'aide juridique et une politique sur la justice pour les enfants, en octobre 2014; ratifié les protocoles additionnels à la convention contre la torture et à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et accompli les travaux préparatoires pour l'élaboration d'un plan d'action national sur les droits de l'homme, y compris la consultation d'acteurs extérieurs.

Dans le cadre du Fonds européen de développement, l'un des domaines prioritaires de l'UE a trait à la gouvernance responsable, qui inclut une série d'objectifs spécifiques sur le renforcement de la responsabilité publique et le soutien à la société civile, dans le droit fil de la stratégie rwandaise de développement économique et de réduction de la pauvreté 2013-2017.

En février 2014, les organisations de la société civile ont exprimé leur inquiétude au sujet des instructions adoptées par le premier ministre en octobre 2013 sur le Forum d'action conjointe pour le développement, craignant pour l'indépendance des ONG.

L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) soutient financièrement diverses associations rwandaises. Parmi les projets concernés, figurent l'observation par les syndicats des principes directeurs du Conseil des droits de l'homme des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; la prévention des conflits résultant de différends fonciers et le renforcement des médiateurs au niveau local; les droits des enfants et la protection et le développement de la petite enfance; la réconciliation, la réadaptation et l'accès aux services fondamentaux pour les groupes vulnérables, notamment les orphelins, les groupes marginalisés, les victimes de torture et les femmes victimes de violences; ainsi que l'observation nationale des processus électoraux, y compris l'aide à la création d'un réseau de soutien électoral de la société civile en vue d'un engagement à long terme.

En outre, l'UE a alloué une aide financière au Rwanda au titre de son programme d'aide budgétaire au secteur de la justice par le biais d'un accord avec la Belgique visant à soutenir la mise en œuvre de la nouvelle stratégie sur la justice, la réconciliation, le droit et l'ordre pour la période 2014-2018. Cette mesure comprend une dimension sur l'écoute et la responsabilité, qui met l'accent sur la surveillance de l'exercice de la justice, l'accès à la justice et aux terres pour les personnes les plus vulnérables, la prévention des violences à caractère sexiste et la promotion des droits de l'homme, une attention particulière étant consacrée aux droits du travail.

Dans le cadre de l'exercice d'élaboration d'une feuille de route de l'UE pour la société civile et de la préparation de la programmation du 11^e FED, l'UE a réalisé une cartographie de la société civile rwandaise axée essentiellement sur la gouvernance démocratique.

En septembre 2014, l'UE a effectué une visite au lac Rweru (à la frontière entre le Rwanda et le Burundi) au sujet des corps non identifiés découverts dans ce lac. À cette occasion, elle a exprimé ses préoccupations et insisté sur la nécessité d'une enquête transparente et efficace.

Sao Tomé-et-Principe

Les principales priorités de l'UE sont restées la ratification des conventions internationales essentielles relatives aux droits de l'homme, les mesures de soutien au système judiciaire, l'abolition des mauvais traitements par les forces de l'ordre, l'encouragement des efforts de lutte contre la corruption et la sensibilisation à la nécessité de lutter contre les discriminations.

L'UE a poursuivi les discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec Sao Tomé-et-Principe dans le cadre du dialogue politique régulier fondé sur l'article 8 de l'accord de Cotonou. Ce dialogue, organisé annuellement, a eu lieu en février 2014. Les principaux sujets abordés ont été la réforme du système judiciaire, la ratification du Statut de Rome par Sao Tomé-et-Principe et la préparation des élections.

À l'occasion des élections législatives, régionales et locales d'octobre 2014, l'UE a publié une déclaration félicitant Sao Tomé-et-Principe pour le déroulement pacifique du suffrage et saluant le taux élevé de participation électorale à travers le pays. L'UE a également contribué financièrement au processus électoral à Sao Tomé-et-Principe à hauteur d'un montant de 151 979 EUR affecté à des activités de formation et à une aide aux bureaux de vote.

Dans le domaine de la coopération financière, le pays bénéficie de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), mais aucun appel à propositions n'a été lancé en 2014 au titre du programme de soutien par pays. Un appel à propositions, doté d'un budget de 150 000 EUR, sera toutefois lancé en 2015. Certaines activités préliminaires ont déjà été menées pour le préparer.

Sao Tomé-et-Principe a bénéficié de la rubrique budgétaire thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement" de l'UE, une somme de 1,7 million d'euros ayant été allouée au développement des capacités et à l'aide à la restructuration des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile dans le pays.

Sénégal

En 2014, par le biais du dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou et de la coopération de l'UE avec le Sénégal, l'UE et ses États membres ont axé leur action sur des priorités telles que les droits des femmes et des enfants, la lutte contre l'impunité, le désengorgement de l'appareil judiciaire et la diminution de la durée et du nombre de détentions préventives, ainsi que l'absence de discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.

D'une manière générale, le bilan du Sénégal en matière de droits de l'homme est positif. Toutefois, malgré les avancées engrangées dans le domaine de l'égalité entre les sexes et les bonnes intentions en matière de lutte contre la corruption et l'injustice, les autorités doivent encore progresser en ce qui concerne la protection des enfants, la lutte contre l'impunité, la diminution des détentions préventives et la prévention des discriminations à l'égard des homosexuels.

À plusieurs reprises, lors de leurs rencontres avec les médias, les différents ambassadeurs de l'UE, y compris le chef de mission de l'UE, ont évoqué la stratégie commune, les valeurs et les inquiétudes de l'UE à propos des droits de l'homme. Une coopération systématique a été établie dans ce domaine entre l'UE et ses États membres, les tâches ayant été réparties entre les États membres.

L'UE a constaté une nouvelle fois l'existence de lois sénégalaises qui protègent les femmes et les enfants, mais elle a aussi souligné l'importance d'actions spécifiques pour leur mise en œuvre, qui accuse souvent du retard. En particulier, la situation précaire des enfants des rues a été mise en évidence, lors de la réunion du dialogue politique au titre de l'article 8 organisée en juin, ainsi que lors d'une réunion spécialement consacrée aux droits de l'homme avec le ministre de la justice tenue en novembre. L'UE a souligné l'importance de l'affectation et de l'exécution de ressources budgétaires pour la stratégie nationale relative à la protection des enfants (adoptée en décembre 2013). À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre, la délégation de l'UE organisera une manifestation sur le thème du droit à l'éducation et du droit à l'intégration des jeunes, et spécialement des jeunes femmes, dans le monde du travail.

En 2014, l'UE a continué à fournir un soutien financier au titre du programme thématique des acteurs non étatiques pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans l'accès aux droits politiques, économiques et sociaux, par le biais d'un projet visant à lutter contre les abus sexuels et les mauvais traitements des filles (99 980 EUR). L'UE a, en outre, demandé qu'un financement au titre de l'IEDDH soit accordé pour aider les ONG qui travaillent dans le domaine des droits des enfants. Elle a, par ailleurs, travaillé sur un appel à propositions, au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP), sur le rôle des femmes dans les situations de crise, ainsi que sur la prévention de l'exploitation des enfants.

Dans le cadre du dialogue politique entre l'UE et le Sénégal, les droits de l'homme ont fait l'objet d'une réunion spéciale avec le ministre de la justice, en novembre, et l'UE et ses États membres ont insisté sur la nécessité de diminuer le nombre et la durée des détentions préventives. Par le biais du programme du Fonds européen de développement, qui soutient la réforme du secteur de la justice, doté d'un budget de 7,9 millions d'euros, l'UE contribue à améliorer à la fois les aspects "matériels" (tribunaux et prisons) et "immatériels" (formation, sensibilisation et lutte contre l'impunité) de l'État de droit au Sénégal. L'UE finance également le renforcement des capacités de la Cour des comptes sénégalaise afin d'aider cette institution à résorber son retard dans l'analyse de l'utilisation des fonds publics et d'accroître son efficacité.

L'UE et plusieurs de ses États membres ont versé des subventions pour aider les autorités sénégalaises à organiser le procès d'Hissène Habré, l'ancien président du Tchad, accusé de crimes contre l'humanité, devant les Chambres africaines extraordinaires, qui siègent au Sénégal. Le ministre de la justice a assuré à l'UE que la phase de l'instruction serait clôturée à la fin janvier 2015 et que le procès pourrait s'ouvrir en avril.

La pénalisation de l'homosexualité est systématiquement citée parmi les points problématiques dans le dialogue politique, l'UE mettant en exergue le non-respect des traités internationaux signés par le Sénégal. Le ministre sénégalais de la justice encourage les procureurs à ne pas appliquer l'article 319 du code pénal, qui érige en infraction les "actes contre nature".

Dans le domaine de la liberté d'expression et d'association, qui n'est généralement pas sujet à controverse au Sénégal, l'UE a soutenu et protégé des défenseurs des droits de l'homme et contribué à la clarification du cadre juridique et financier de la société civile, à la dépénalisation des délits de presse et au journalisme de qualité. Un soutien a été sollicité pour 2014 au titre de la nouvelle rubrique budgétaire de l'UE consacrée à la société civile et aux autorités locales. En mai, l'UE a financé la deuxième "Université pour les acteurs non étatiques".

République des Seychelles

Les objectifs de l'UE pour la démocratie et les droits de l'homme, dans le cadre de ses relations avec la République des Seychelles, consistent à consolider le processus de réforme électorale, à surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen périodique universel des Seychelles réalisé en mai 2011 et à soutenir l'intégration de conventions et de traités internationaux.

L'UE a continué de participer à des discussions, sous différentes formes, avec les Seychelles sur les droits de l'homme et la démocratie, notamment en assurant le suivi du processus de réforme électorale, tout en accordant une attention particulière à l'examen de la loi de 2013 sur l'ordre public.

Par ailleurs, au fil de son dialogue régulier avec les autorités seychelloises, l'UE a répété à de multiples reprises ses appels en faveur de l'amélioration de l'environnement démocratique, en ciblant spécialement l'accélération du processus de réforme électorale et la modification des dispositions législatives afin d'assurer le renforcement de la liberté de réunion, de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, la non-discrimination à l'égard des femmes et la protection des droits des enfants.

Après les élections présidentielles de mai 2011, l'UE a encouragé les autorités des Seychelles à mettre en œuvre les recommandations préconisant une réforme électorale formulées par la mission internationale d'observation électorale, qui réunissait le Commonwealth, l'Organisation internationale de la francophonie, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et la Commission de l'océan Indien (COI).

Aucun dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou n'a eu lieu en 2014. À présent, la délégation a suggéré d'organiser ce dialogue au cours du premier trimestre 2015.

Tout au long de l'année, l'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile en vue de suivre l'évolution des travaux relatifs à la loi de 2013 sur l'ordre public.

Sierra Leone

Les objectifs de l'UE concernant les droits de l'homme en Sierra Leone comprennent l'abolition de la peine de mort, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, le respect de la législation contre le travail et l'exploitation des enfants, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'accès à la justice, à la santé et à l'éducation. Les droits des personnes touchées par l'accaparement des terres et les industries extractives à grande échelle ont également nécessité une attention continue. D'une manière générale, des progrès considérables ont été accomplis depuis la fin de la guerre civile, mais le pays a encore connu des problèmes et des atteintes considérables en matière de droits de l'homme. L'UE a évoqué avec le gouvernement les questions relatives aux droits de l'homme à l'occasion de la présence de la Sierra Leone au Conseil des droits de l'homme et a continué à soutenir des projets visant à promouvoir les droits fondamentaux dans ce pays.

Les droits de l'homme, conjugués à des mesures spécifiques pour soutenir l'égalité des sexes et l'éducation susceptibles de faire sensiblement diminuer la pauvreté, font partie intégrante du programme national pour la prospérité (2013-2018) lancé par le gouvernement en juillet 2013, avec l'aide de l'UE. L'UE soutient également le processus de révision constitutionnelle en vue d'aligner la constitution sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, ainsi que la loi sur la liberté d'information, adoptée en octobre pour garantir le droit d'accès aux informations gouvernementales.

En 2014, les projets financés par l'UE ont essentiellement porté sur les droits des personnes handicapées (renforcement des capacités et santé mentale), les questions de genre (par exemple l'autonomisation et la lutte contre les violences à caractère sexiste, y compris les mutilations génitales féminines) et les droits de l'enfant (travail des enfants). Un soutien a également été apporté au renforcement de l'accès à la justice, y compris la formation des praticiens du droit et des professions parajuridiques, et à la promotion de la liberté d'information et de meilleurs services de santé. La Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone a également reçu un appui de l'UE. Plus spécifiquement, un financement a été alloué pour la mise en œuvre d'un projet intitulé "*A national Conversation on Human Rights, Governance and Democracy*", qui visait à prendre pleinement en compte les questions spécifiquement liées aux droits de l'homme grâce à l'autonomisation et au renforcement des médias et de la société civile du pays.

En 2014, un appel à propositions a été lancé au titre de l'IEDDH pour fournir un financement à des projets de la société civile destinés à mettre en œuvre les recommandations de la commission "Vérité et réconciliation" de la Sierra Leone. Les organisations sélectionnées commenceront leurs travaux en 2015.

Somalie

L'engagement de l'UE auprès de la Somalie est guidé par le pacte avec la Somalie, adopté en 2013, qui reflète le processus de transition en cours du pays et définit les interventions politiques visant à garantir que le pays restera sur la voie de la paix à long terme et du renforcement des institutions. Les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme dans ce pays consistent à protéger les civils et les enfants dans les conflits armés et à permettre la distribution de l'aide humanitaire. Le soutien à la constitution fédérale constitue également un pilier de l'engagement de l'UE en Somalie. Les autres priorités ont trait à la promotion et à la protection des droits des femmes et des personnes LGBTI, ainsi qu'à l'abolition de la peine de mort.

La situation des droits de l'homme en Somalie reste problématique. En 2014, ce pays a encore été le théâtre de violations des droits de l'homme à grande échelle, avec des exécutions extrajudiciaires, des violences commises contre des femmes et des enfants, le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats armés et des agressions dirigées contre des journalistes. D'autres manquements graves aux droits de l'homme ont été commis sous la forme de détentions arbitraires, d'un accès limité à la justice et de l'application de la peine de mort. De plus, l'impunité de ces crimes demeure un problème substantiel, qui est souvent imputable à la déficience du système judiciaire et des institutions de l'État de droit. Un grand nombre de ces violations étaient liées au conflit qui oppose la coalition des forces soutenues par le gouvernement fédéral de Somalie et les insurgés d'Al-Shabaab. Il reste des centaines de milliers de déplacés en Somalie, et environ un million de réfugiés somaliens dans les pays voisins.

En 2014, l'UE a fréquemment discuté des questions liées aux droits de l'homme avec le gouvernement somalien dans le cadre du dialogue politique au titre de l'article 8. Au cours de plusieurs réunions, elle a rappelé avec force ses priorités en matière de droits de l'homme dans le pays et a invité le gouvernement somalien à prendre des mesures pour améliorer la situation, dans le respect du pacte et de ses engagements internationaux.

Concrètement, en 2014, l'UE a soutenu les efforts du gouvernement pour doter le pays de structures institutionnelles et d'une législation qui tiennent compte des droits de l'homme en plaident pour que les droits de l'homme soient intégrés de manière transversale dans les divers documents stratégiques et plans d'action élaborés par le nouveau gouvernement (par exemple le plan de mise en œuvre 2014-2016 sur la justice et les corrections, le projet de loi sur les droits de l'homme visant à instituer la commission indépendante sur les droits de l'homme, la politique nationale sur les questions de genre et le plan d'action national pour mettre un terme aux violences sexuelles dans les conflits armés, qui comprend l'élaboration d'une loi sur les crimes sexuels).

Le dialogue avec les défenseurs des droits de l'homme somaliens, ainsi qu'avec les représentants du gouvernement, à Mogadiscio a été difficile en raison de la sécurité précaire régnant dans la capitale. Le travail du gouvernement fédéral a été fortement entravé durant le dernier trimestre de l'année à cause d'une crise politique interne.

L'UE a exprimé publiquement ses inquiétudes au sujet de la poursuite des atteintes aux droits de l'homme et au droit humanitaire international dans les déclarations de la haute représentante/vice-présidente et au niveau local d'une part, et dans les conclusions du Conseil sur la Somalie (octobre 2014), d'autre part. Les sujets des violences sexuelles et sexistes (VSS) et des droits des femmes ont également été soulevés fréquemment dans les discussions avec les autorités et avec les représentants de la société civile. Après la publication du rapport de Human Rights Watch faisant état d'abus sexuels prétendument commis par des soldats de la paix de l'AMISOM en Somalie, l'UE a appelé l'Union africaine (UA) à enquêter sur ces allégations.

Le programme "État de droit et sécurité" (ROLS) du PNUD a non seulement permis l'extension de l'État de droit dans de nouvelles régions, mais aussi soutenu l'élaboration de stratégies pour la police et la justice tenant compte des droits de l'homme qui énoncent les principes directeurs de toute évolution de la police et de la justice en Somalie. En tant que donateur de premier plan du programme ROLS, l'UE a souligné que les principes de contrôle civil, d'évaluation correcte, de formation des nouvelles recrues à l'importance des droits de l'homme et de lutte contre l'impunité restaient des éléments essentiels de tout développement du secteur de la sécurité. Les composants "accès à la justice" et "police civile" du programme sont destinés à renforcer les capacités du secteur de la justice à œuvrer pour les citoyens somaliens, et spécialement les groupes les plus vulnérables, et à garantir à tous les Somaliens l'accès à une forme de sécurité et de protection inclusive, équitable et responsable. Une formation spécifique est également dispensée en ce qui concerne les VSS.

Le droit relatif aux droits de l'homme et le droit humanitaire international figurent au programme de la formation donnée par la mission de formation de l'UE (EUTM Somalie) aux soldats somaliens à la fois en Ouganda et à Mogadiscio. Les activités de conseil, de tutorat et de formation de l'EUTM intègrent les questions liées à la protection des civils. Cette formation sera poursuivie en 2015 dans le cadre d'efforts de réforme du secteur de la sécurité plus larges. L'EUTM continuera de fournir une formation, un tutorat et des conseils sur les droits de l'homme, le droit humanitaire et pénal international, les perspectives de genre et les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité et à la protection des civils, ainsi qu'à l'intégration transversale de ces considérations dans les trois piliers de la mission, en coopération avec ses autres partenaires, notamment les Nations unies et l'AMISOM.

Le forum du partenariat de haut niveau de Copenhague (19-20 novembre) a salué l'instauration de cadres juridiques et politiques permettant de promouvoir les droits de l'homme, de protéger les groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les enfants dans les conflits, et d'assurer le respect des droits des femmes et des enfants. La communauté internationale a également encouragé le gouvernement fédéral à mettre rapidement sur pied la commission indépendante des droits de l'homme.

Tout au long de l'année 2014, la délégation de l'UE en Somalie a assuré le secrétariat du groupe de travail sur les droits de l'homme, qui constitue le principal mécanisme permettant aux donateurs de suivre la situation des droits de l'homme en Somalie et d'entretenir un dialogue constructif à ce propos avec les autorités somaliennes compétentes et la société civile. Le groupe de travail sur les droits de l'homme comprend la délégation de l'UE en Somalie, des États membres de l'UE, la Norvège, la Suisse et les États-Unis. Il a tenu deux réunions en Somalie en 2014. Au cours de cette année, il a été coprésidé par la Belgique, l'Espagne (jusqu'au mois de juin) et la Suède (à partir du mois d'août). Il a suivi l'évolution des VSS et de la liberté des médias; du cadre législatif et des stratégies de développement pertinentes pour les droits de l'homme, comme la rédaction et la révision de la loi instituant la commission nationale des droits de l'homme et des différentes lois nationales et régionales sur les médias; ainsi que du processus constitutionnel et des divers processus de formulation d'une stratégie pour le secteur de la sécurité.

Afrique du Sud

Les principes des droits de l'homme et de la démocratie sont inscrits dans les relations entre l'UE et l'Afrique du Sud par l'accord de 1999 sur le commerce, le développement et la coopération et par le partenariat stratégique de 2007.

Le deuxième forum du dialogue structuré UE-Afrique du Sud sur les droits de l'homme s'est tenu à Bruxelles le 28 novembre 2014. Il était coprésidé, du côté de l'UE, par le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, et la directrice générale du SEAE, Mara Marinaki, et du côté de l'Afrique du Sud, par le directeur général du ministère des affaires étrangères, Jerry Matjila. Bien qu'il n'ait été officiellement qu'en 2013, ce dialogue a pu se fonder sur les consultations régulières et approfondies qui ont lieu depuis 2009 et sur les consultations avec les organisations de la société civile qui se mobilisent pour la protection des droits de l'homme en Europe et en Afrique du Sud.

Cette deuxième rencontre a donné l'occasion à l'UE et à l'Afrique du Sud de discuter de questions qui intéressent et préoccupent les deux parties, y compris la coopération dans les enceintes multilatérales et les questions intérieures. Parmi les sujets multilatéraux abordés figuraient le racisme et la xénophobie, la question des entreprises et des droits de l'homme, le droit au développement, les droits économiques et sociaux et le programme de développement pour l'après-2015. Les questions relatives aux entreprises militaires et de sécurité privées, ainsi qu'à la Cour pénale internationale, étaient également inscrites à l'ordre du jour. L'UE et l'Afrique du Sud ont aussi débattu de questions nationales, comme le racisme et la xénophobie ou le maintien de l'ordre et les droits de l'homme. Les deux parties ont convenu de renforcer leur coopération sur la plupart des sujets traités et de déployer des efforts supplémentaires pour trouver un terrain d'entente sur des problématiques sensibles.

En complément au dialogue sur les droits de l'homme, un séminaire de la société civile a été organisé le 27 novembre. Environ 20 organisations de l'UE et d'Afrique du Sud y ont débattu de sujets tels que les droits de l'homme et la responsabilité des services publics, les droits de l'homme et l'accès aux services, ainsi que des multiples sujets inclus dans le cadre du dialogue sur les droits de l'homme. Les participants ont formulé des recommandations, qui ont été présentées lors du lancement du dialogue sur les droits de l'homme.

Tout au long de l'année, l'UE a suivi l'évolution de la situation et dialogué activement avec l'Afrique du Sud sur les questions relatives aux droits de l'homme, et plus particulièrement sur l'ensemble des questions étudiées dans les enceintes multilatérales, notamment le Conseil des droits de l'homme et la Cinquième commission de l'AGNU, y compris le traitement des personnes LGBTI et l'engagement à grande échelle auprès d'organisations de la société civile.

Dans sa coopération au développement, l'UE a continué à soutenir les droits de l'homme, surtout en aidant des organisations de la société civile dans des domaines comme le handicap, la migration, les droits des enfants et des femmes et les violences à caractère sexiste, à bénéficier de lignes budgétaires thématiques et de l'IEDDH. En 2014, la Commission européenne et le gouvernement sud-africain ont signé le programme "Justice socio-économique pour tous" (*Socio-Economic Justice for All*, SEJA). Doté d'un budget de 25 millions d'euros, ce programme est destiné à soutenir l'action du gouvernement dans le domaine de la justice socio-économique telle qu'elle est décrite dans la constitution sud-africaine et soutenue par un cadre stratégique élaboré par le département de la justice et du développement constitutionnel. Le SEJA aidera les parties prenantes, tant au sein du gouvernement que de la société civile, et favorisera les relations de collaboration entre elles.

Soudan du Sud

Les événements qui ont débuté le 15 décembre 2013 et ont précipité le Soudan du Sud dans un conflit armé deux ans et demi seulement après son indépendance ont bouleversé les perspectives qui s'offrent au plus jeune pays du monde. La guerre civile a fait au moins 10 000 morts, a entraîné le déplacement de 2 millions de personnes et a donné lieu à d'effroyables violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Bien que l'Autorité inter-gouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique de l'Est ait, pendant plusieurs mois, demandé avec insistance des pourparlers de paix globaux et ouverts à toutes les parties, le gouvernement et l'opposition n'ont pas participé à ce processus de bonne foi ou n'ont pas pleinement honoré leurs engagements. Alors que la saison des pluies touchait à sa fin, il était de plus en plus à craindre que les parties belligérantes préparent de nouvelles grandes offensives. L'absence de progrès dans les pourparlers de paix s'est accompagnée d'un rétrécissement de l'espace politique. Les ONG et les organes de presse ont fait l'objet d'un harcèlement croissant et le gouvernement a adopté une législation restrictive afin de réduire leur capacité à travailler librement.

Dans ce contexte, l'UE a eu pour principaux objectifs, en 2014, d'éviter un effet de contagion dans la région, de faire cesser immédiatement les combats et de faciliter les négociations de paix. L'UE a lancé et poursuivi une stratégie globale pour favoriser le rétablissement de la paix au Soudan du Sud, qui prévoit de: fournir un soutien politique et financier au processus conduit par l'IGAD et au mécanisme destiné à surveiller l'observation de l'arrêt des hostilités; sanctionner les dirigeants militaires qui mettent à mal le processus de paix et ont commis des violations des droits de l'homme; renforcer et recentrer le mandat confié à la Mission des Nations unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) pour donner la priorité à la protection des civils et à l'observation des droits de l'homme; soutenir la responsabilité et la réconciliation par le biais de la commission d'enquête de l'Union africaine et de l'action du Conseil des droits de l'homme des Nations unies; et adopter un paquet de mesures pour la stabilisation, tout en intensifiant l'aide humanitaire.

L'UE a, dans plusieurs déclarations et conclusions du Conseil, condamné avec la plus grande fermeté les atteintes aux droits de l'homme et demandé que les personnes coupables des atteintes graves soient tenues de rendre des comptes. Elle a soutenu les recommandations formulées dans le rapport de la MINUSS et exhorté le gouvernement à les appliquer avec diligence. Enfin, l'UE a également joué un rôle extrêmement actif, en étroite collaboration avec la communauté internationale, pour empêcher l'adoption au Soudan du Sud de lois restrictives qui limiteraient les capacités d'action de la société civile dans le pays. Elle reste par ailleurs déterminée à répondre aux besoins accrus résultant du conflit.

Dans le cadre de l'IEDDH, l'UE a une nouvelle fois confirmé son engagement en faveur de la création d'un environnement propice aux défenseurs des droits de l'homme en allouant un financement spécifique pour la constitution d'un réseau de défenseurs des droits de l'homme, qui aura pour objectif d'augmenter la quantité et de rehausser la qualité du travail accompli en matière de droits de l'homme au Soudan du Sud en améliorant la sécurité et la sûreté des défenseurs des droits de l'homme locaux.

Soudan

En 2014, les conflits soudanais internes au Darfour, au Kordofan méridional et dans la région du Nil bleu se sont poursuivis et, dans ce cadre, des acteurs étatiques et non étatiques (notamment les miliciens des "Forces d'appui rapide") et des membres des forces rebelles ont commis de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, au nombre desquelles figurent des bombardements aériens sans discrimination, des tactiques de terre brûlée, des déplacements massifs, des violences multiples à l'égard des femmes et des enfants et des refus d'accès de l'aide humanitaire. La situation a été aggravée par une absence générale de responsabilité et une impunité à grande échelle. Malgré l'annonce d'un dialogue national par le président au début 2014, l'espace politique est resté très limité en raison des arrestations arbitraires persistantes d'activistes politiques et de la fermeture d'ONG. Dans de nombreuses régions du pays, certaines personnes ont encore été ciblées en raison de leur origine ethnique. Les opposants politiques, les mouvements de jeunesse, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes sont restés exposés à un risque élevé de harcèlement, d'arrestation arbitraire et de mauvais traitements de la part des Services nationaux de renseignement et de sécurité (NISS) en raison de leur obédience politique. L'État a continué d'exercer une censure et un contrôle substantiels sur les médias, en particulier les journaux, et a notamment procédé à des saisies de tirages entiers et à la fermeture de journaux.

Le respect des droits de l'homme fait partie intégrante de l'engagement de l'UE au Soudan et est considéré comme un facteur essentiel pour la stabilité du pays à long terme. L'UE a continué de coprésider le Forum international des partenaires pour les droits de l'homme, conjointement avec le Canada, et a tenu plusieurs réunions avec des institutions nationales dédiées aux droits de l'homme, des représentants gouvernementaux et des acteurs de la société civile. Dans certains cas, elle a également observé des procès se rapportant aux droits de l'homme.

Le cas de Meriam Ibrahim, une chrétienne condamnée à mort parce qu'elle était accusée d'apostasie, a fait les gros titres de la presse en mai 2014 et, dans la foulée, des appels ont été lancés à l'échelle internationale en faveur de sa libération et de la garantie de la liberté de culte et de conviction, notamment dans une déclaration commune des présidents de la Commission européenne, du Conseil de l'UE et du Parlement européen associés à des dirigeants religieux. Dans d'autres déclarations, l'UE a également abordé en 2014 les bombardements aériens d'infrastructures civiles au Kordofan méridional, l'escalade de la violence au Darfour, les visites du président Bachir aux États parties au Statut de Rome, la détention d'activistes politiques et de dirigeants de l'opposition et les signalements de violences sexuelles au Darfour.

L'UE a, en outre, plaidé à de multiples reprises en faveur d'un dialogue national global avec tous les acteurs concernés, notamment dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères d'octobre. Les messages sur le dialogue national, l'accès humanitaire et la situation des droits de l'homme en général ont été étayés par la visite d'une délégation du Parlement européen au Soudan en mars.

Lors de sa 27^e session, en septembre 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève a discuté du Soudan et accepté d'étendre et de renforcer le mandat de l'expert indépendant au titre du point 10 de l'ordre du jour (Assistance technique et renforcement des capacités), une décision en faveur de laquelle l'UE avait exercé de fortes pressions. Après la démission de l'ancien titulaire du poste, M. Aristide Nononsi (Bénin) a été désigné à la fonction d'expert indépendant.

En 2014, le Soudan a participé activement à l'élaboration de l'initiative pour la route migratoire UE-Corne de l'Afrique, désormais appelée processus de Khartoum, qui cible la traite d'êtres humains et le trafic de clandestins. Il a organisé une conférence régionale et une réunion des hauts responsables de l'Union africaine en octobre et est un des principaux pays et membre du comité directeur ayant fait l'objet d'un accord en novembre lors de la conférence ministérielle tenue à Rome.

Les relations entre l'UE et le Soudan restent affectées par le mandat d'arrêt délivré par la CPI à l'encontre du président Bachir et par la décision du Soudan de ne pas ratifier l'accord de Cotonou révisé. Le financement en faveur du développement qui continuait d'être fourni au moyen de fonds réengagés et d'une enveloppe spéciale fondée sur une décision du Conseil de 2010 visant à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables dans les zones de conflit a pris fin en 2013, bien que certains projets se soient poursuivis. Par ailleurs, les fonds liés aux droits de l'homme ont été affectés dans le cadre de l'IEDDH (1 million d'euros en 2014), du programme "Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement" (2,5 millions d'euros), du programme thématique sur la sécurité alimentaire (10 millions d'euros) et de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (13,5 millions d'euros pour la période 2014-2017). Parmi les principaux domaines dans lesquels un soutien a été apporté à des projets ont figuré la promotion d'un environnement porteur, le renforcement des moyens pour les ONG, la société civile et les défenseurs des droits de l'homme au niveau local, ainsi que la promotion des droits des personnes appartenant aux groupes les plus marginalisés et vulnérables, dont les femmes et les enfants, les personnes handicapées, les indigènes et les autres minorités.

Swaziland

Les objectifs généraux de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Swaziland consistent à soutenir la démocratie et la bonne gouvernance, à promouvoir l'égalité entre les sexes et à encourager l'abolition *de jure* de la peine de mort. Parmi les autres priorités importantes figurent le renforcement de la commission des droits de l'homme et de l'administration publique, la promotion de la liberté d'expression, de réunion et d'association, et l'aide à la lutte contre la corruption.

En 2014, l'UE a poursuivi son engagement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie auprès des autorités du Swaziland à l'occasion de plusieurs réunions. En octobre, par exemple, le dialogue politique annuel s'est déroulé entre les deux parties et a porté sur divers sujets liés aux droits de l'homme, parmi lesquels la peine de mort et l'égalité des sexes.

Pendant toute l'année, l'ambassadeur de l'UE a également rencontré le roi, le Premier ministre et les membres du cabinet. Ces réunions lui ont permis de partager avec eux l'engagement de l'UE pour la promotion des droits de l'homme et d'exprimer sa profonde préoccupation face à une tendance qui semble indiquer une détérioration de la protection des droits fondamentaux dans le pays.

Lorsque Thulani Maseko, éminent avocat des droits de l'homme, et Bheki Makhubu, rédacteur en chef du magazine *The Nation*, ont été arrêtés pour avoir critiqué la cour suprême, l'UE a publié une déclaration publique, en mars 2014, exprimant son inquiétude quant à cette arrestation et à ses retombées préjudiciables sur la liberté d'expression et des médias dans le pays. En outre, l'UE a diffusé une nouvelle déclaration, en juin 2014, à la suite de l'arrestation d'activistes politiques.

Conformément à l'accord de Cotonou, l'UE soutient la pleine participation de la société civile aux efforts de développement au Swaziland. Actuellement, l'UE mène un programme ciblant les acteurs non étatiques, par le biais d'une gestion centralisée, qui est doté de 4,5 millions d'euros. La société civile du Swaziland jouit, en outre, d'une aide d'un montant de 1 million d'euros au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

Tanzanie

La promotion de la non-discrimination, la lutte contre les violences à caractère sexiste et les appels en faveur du renforcement des droits économiques et sociaux restent des piliers du programme de l'UE pour les droits de l'homme en Tanzanie. Sur le front politique, l'UE a suivi avec le plus vif intérêt le processus de révision constitutionnelle, l'évolution de la liberté des médias et le fonctionnement des organismes de surveillance publics. Les incidents religieux et politiques survenus sporadiquement au cours du premier semestre 2014 ont continué de susciter des préoccupations.

Dans leur dialogue politique mené en mars 2014 sur la base de l'article 8 de l'accord de Cotonou, l'UE et la Tanzanie ont abordé les défis liés à l'application de la loi, l'environnement électoral et les enjeux connexes en matière de liberté d'expression et de la presse, et les violences à caractère sexiste. L'UE a exprimé son soutien aux réformes juridiques et à la modernisation annoncées dans ces domaines. Le dialogue politique de l'UE sur l'aide budgétaire générale a également servi de plate-forme d'observation de la situation en matière de droits de l'homme.

Les violences à caractère sexiste sont répandues et rarement remises en cause en Tanzanie. Les mariages précoces, et souvent forcés, et les pratiques traditionnelles préjudiciables qui les accompagnent, comme les mutilations génitales féminines (MGF), sont ancrés culturellement dans de nombreuses régions du pays. La pauvreté, en particulier dans les régions rurales, exacerbe encore ce phénomène, et le paiement d'une dot constitue un puissant incitant au mariage des enfants. Le projet de constitution apporte une évolution favorable, puisqu'il propose de définir un enfant comme étant une personne de moins de 18 ans, ce qui devrait entraîner une réforme correspondante de la loi sur le mariage, qui fixe l'âge légal du mariage. L'UE a vivement plaidé en faveur de ce changement, ainsi que d'une interdiction légale de la dot. De surcroît, une éducation de qualité et respectueuse de l'égalité entre les sexes, qui représente l'outil le plus efficace contre le mariage des enfants, a été un indicateur déterminant pour l'octroi d'un appui budgétaire général de l'UE à la Tanzanie.

Le portefeuille de projets de l'UE comprenait des activités menées à l'échelle nationale et au niveau local pour enrayer, prévenir et combattre la violence contre les enfants, le travail des enfants, la traite d'êtres humains et d'autres pratiques dommageables, telles que les MGF ou le mariage des enfants, qui impliquent des violences sexuelles et à caractère sexiste. L'UE a contribué à des campagnes de diplomatie publique et à l'établissement de bureaux de police spécialisés dans l'espoir d'influencer le regard que les citoyens portent sur ces traditions néfastes et la réaction qu'ils adoptent. Elle a également encouragé la participation et l'autonomisation des femmes dans le processus électoral, ainsi que l'accès des femmes aux terres, aux activités agricoles et à une meilleure nutrition.

À la suite d'une série d'agressions mortelles de personnes atteintes d'albinisme, l'UE a adressé une lettre ouverte au premier ministre pour demander au gouvernement de mettre un terme à l'impunité de la sorcellerie et de traduire en justice les auteurs de ces crimes. Elle s'est également efforcée de susciter un débat public à ce sujet en publiant un article énumérant "10 questions sur le droit des personnes atteintes d'albinisme de mener une vie sûre en Tanzanie". Elle a, par ailleurs, financé des activités locales destinées à promouvoir les droits des personnes âgées et à juguler les exécutions liées à la sorcellerie.

À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, l'UE a rencontré les médias pour discuter de la liberté d'information et de la démocratie. L'UE a également parrainé un atelier avec les parties prenantes, organisé par la commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, afin de faire le point sur les recommandations de l'examen périodique universel en vue des préparatifs pour le prochain cycle.

En octobre 2014, la Tanzanie a commencé à délivrer des titres de citoyenneté à 162 000 anciens réfugiés burundais, qui résidaient en Tanzanie depuis 1972, dans le sillage de la naturalisation qui leur avait été accordée en 2010. L'UE avait soulevé cette question avec la Tanzanie à de nombreuses reprises et a salué cette décision, qui démontre à ses yeux l'engagement de la Tanzanie pour la paix et la stabilité dans la région africaine des Grands Lacs.

Togo

Le travail accompli par l'UE avec le Togo dans le domaine des droits de l'homme allait d'un dialogue régulier avec les différents acteurs (autorités, dirigeants et organisations de la société civile) à une aide technique et financière, en passant par la sensibilisation au travers d'activités de diplomatie publique.

Les actions se sont concentrées sur la réforme de la justice, notamment pour lutter contre l'impunité et la détention arbitraire, l'éradication de la torture et des traitements inhumains et l'amélioration des conditions de détention dans les prisons.

Une attention particulière a également été accordée à l'élimination de la violence électorale, à la promotion de la liberté d'expression, au renforcement de la société civile, y compris la protection des défenseurs des droits de l'homme, et à la réconciliation. Tous ces sujets ont été abordés au cours du dialogue politique régulier de l'UE avec les autorités, notamment lors de la séance du dialogue politique formel du 2 octobre 2014, ainsi qu'avec l'opposition et la société civile.

L'UE a joué un rôle particulièrement actif pour promouvoir l'adoption d'un cadre constitutionnel défini d'un commun accord entre tous les partis politiques. Les efforts déployés par les différents acteurs n'ont malheureusement pas été couronnés de succès et aucun consensus n'a pu être trouvé à l'Assemblée nationale, où le projet de loi relatif à la révision de la constitution a été rejeté le 30 juin. En collaboration avec des partenaires souscrivant aux mêmes idéaux dans le cadre du groupe du G-5 (UE, France, Allemagne, États-Unis et Nations unies), des déclarations locales ont été diffusées pour encourager des réformes acceptées à l'unanimité et promouvoir le dialogue.

Les travaux se sont poursuivis avec les organisations de la société civile, à la fois en qualité de bénéficiaires de projets financés par l'UE et en qualité d'interlocuteurs pertinents dans le dialogue politique et la diplomatie publique de l'UE. Ces organisations ont ainsi bénéficié d'un soutien sur le plan institutionnel et dans la réalisation de leurs activités, en mettant surtout l'accent sur la réconciliation nationale.

Un programme de formation des forces de police a été lancé afin d'accroître les capacités des forces de sécurité d'une manière plus professionnelle et plus respectueuse des droits de l'homme. L'UE a continué d'argumenter en faveur de la mise en œuvre des recommandations sur la vérité, la justice et la réconciliation formulées par la Commission. Par ailleurs, l'élaboration d'un nouveau programme dans le domaine de la justice et des forces de sécurité, dans le cadre du Fonds européen de développement, était presque terminée. Enfin, l'UE soutient, au titre de l'IEDDH, un projet destiné à fournir une aide juridique aux détenus dans plusieurs prisons.

Ouganda

En 2014, l'UE s'est efforcée de promouvoir le droit à la non-discrimination, dans ses discussions avec l'Ouganda. Peu avant l'adoption de la loi ougandaise contre l'homosexualité le 24 février, la Haute Représentante de l'UE a publié une déclaration exprimant sa profonde inquiétude face à l'adoption imminente d'une législation draconienne en vue de pénaliser l'homosexualité et déplorant toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Le 4 mars, la Haute Représentante a publié une autre déclaration, au nom de l'Union européenne, condamnant l'adoption de la loi contre l'homosexualité et soulignant que cette loi était contraire aux engagements internationaux du gouvernement ougandais visant à respecter et à protéger les droits fondamentaux de tous ses citoyens. L'UE a appelé l'Ouganda à garantir l'égalité devant la loi et la non-discrimination conformément aux obligations que lui impose le droit international en matière de droits de l'homme. Elle a ensuite tenu un dialogue politique renforcé avec les autorités ougandaises, sur la base de l'article 8 de l'accord de Cotonou, pour discuter de cette loi.

En juillet, le gouvernement ougandais a publié une déclaration précisant les intentions qu'il poursuivait par le biais de cette loi. La déclaration indiquait que les activités de personnes particulières ou de groupes ne seraient en aucun cas affectées par la loi et soulignait que le gouvernement ougandais continuerait de garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens et de respecter le droit constitutionnel à la vie privée, de même que l'accès intégral de tous les citoyens aux services sociaux et de santé, sans discrimination. Le 1^{er} août, la cour constitutionnelle a annulé la loi au motif qu'elle était anticonstitutionnelle parce que le quorum n'était pas réuni au parlement lorsqu'elle a été adoptée.

À la suite de cet arrêt, une commission a été formée, sous la présidence du vice-président Edward Ssekandi, pour déterminer si d'autres démarches devaient être accomplies à ce sujet. Un certain nombre de députés ont également exprimé le souhait de présenter une nouvelle proposition de loi contre l'homosexualité. L'UE continue de suivre très attentivement l'évolution de cette question.

En septembre, Human Rights Watch a publié un rapport selon lequel des soldats appartenant à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), notamment des ressortissants ougandais, avaient violé ou agressé sexuellement des femmes qui s'étaient rendues dans des bases de l'AMISOM à la recherche d'une aide médicale, de nourriture ou d'eau. L'UE a incité tous les acteurs pertinents à veiller à ce qu'une enquête approfondie et impartiale soit menée sur ces accusations graves. Après l'enquête de l'Union africaine et des autorités ougandaises, un certain nombre de haut gradés ougandais ont été suspendus de leurs fonctions.

L'UE a continué de fournir une assistance technique aux autorités et aux organisations de la société civile ougandaises afin de soutenir la mise en œuvre des recommandations émises par la mission d'observation électorale de 2011 en Ouganda et d'encourager les autorités ougandaises à adopter les réformes législatives et institutionnelles appropriées le plus rapidement possible, de façon à ce que la mise en œuvre puisse être achevée à temps pour les élections de 2016.

En octobre, l'UE a participé à une manifestation organisée par la Foundation for Human Rights Initiative pour célébrer la Journée mondiale contre la peine de mort. À cette occasion, elle a prononcé un discours présentant la position de l'UE contre la peine capitale.

Le prix UE-Ouganda pour la défense des droits de l'homme a été décerné en 2014 à M^{me} Gladys Canogura, directrice exécutive de l'Initiative pour la paix des femmes de Kitgum (Kitgum Women's Peace Initiative), à M. Mohammed Ndifuna, président-directeur général du Réseau des droits de l'homme en Ouganda (Human Rights Network Uganda), et à M^{me} Christine Alalo, commissaire de police adjointe en charge du service de protection des enfants et de la famille à la police ougandaise.

Zambie

Les droits de l'homme constituent un domaine important des relations entre l'UE et la Zambie. Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme dans ce pays comprennent notamment l'abolition de la peine de mort, l'amélioration des conditions carcérales et la non-discrimination des citoyens sur la base de leur orientation sexuelle. La lutte contre la violence à caractère sexiste et le respect de la liberté d'expression font également partie des priorités de l'UE en Zambie. Ces questions ont été abordées de manière répétée par l'UE et les États membres de l'UE lors du dialogue avec les représentants du gouvernement, de l'opposition et de la société civile.

En 2014, l'UE a entretenu des relations régulières avec les défenseurs des droits de l'homme en Zambie. La délégation de l'UE a organisé des réunions pour discuter de la situation des droits de l'homme dans le pays et de la loi sur les ONG, qui régit les activités des ONG, et a régulièrement assisté au procès de deux personnes présumées LGBTI qui étaient accusées de sodomie (et qui ont finalement été acquittées). La délégation de l'UE à Lusaka a également diffusé un article d'opinion à l'occasion de la Journée européenne contre la peine de mort.

Dans le cadre du programme "Accès à la justice", l'UE a alloué une aide totale de 7,5 millions d'euros à différentes institutions, parmi lesquelles la police, la justice, les prisons, le ministère de la justice et l'organe national des poursuites. En outre, en octobre 2014, la délégation de l'UE a annoncé l'octroi de 4 millions d'euros pour financer des projets de la société civile destinés à renforcer les capacités des citoyens pour que ceux-ci connaissent leurs droits humains et démocratiques et qu'ils puissent les faire respecter. Au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, un montant de 590 000 euros a été alloué au soutien des droits des groupes vulnérables dans la société, et notamment des détenus et des personnes LGBTI.

En 2015, l'UE a l'intention de poursuivre son soutien en attribuant un financement à des projets visant à consolider les processus et les institutions démocratiques, afin notamment de soutenir les processus électoraux en Zambie et de promouvoir le renforcement des capacités juridiques et l'amélioration de l'administration de la justice.

Zimbabwe

Le 1^{er} novembre 2014, les mesures appropriées prises par l'UE au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou ont expiré. L'UE peut donc à présent élargir la portée de la coopération au développement menée dans le pays et mener un dialogue politique avec le gouvernement, y compris sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Dans l'ensemble, la situation des droits de l'homme au Zimbabwe est restée stable, mais fragile, tout au long de 2014. Bien que l'ampleur des violences politiques soit restée faible par rapport aux années précédentes, un certain nombre d'incidents sont néanmoins survenus et ont suscité des inquiétudes. Malgré certaines déclarations encourageantes émanant du gouvernement sur le respect des droits fonciers et de propriété, des intrusions ont encore été commises, parfois même avec une extrême violence, dans des exploitations agricoles appartenant à des propriétaires aussi bien noirs que blancs. L'espace dans lequel la société civile a été en mesure d'opérer librement s'est toutefois agrandi en 2014.

Tout au long de l'année 2014, l'UE a accordé son soutien en faveur des droits de l'homme, tant aux institutions et qu'aux organisations de la société civile engagées dans la mise en œuvre de la nouvelle constitution, et spécialement de la nouvelle déclaration des droits, ainsi que des droits socio-économiques et culturels. Une attention particulière a été consacrée au renforcement de l'État de droit, ainsi qu'à la promotion et à la protection des défenseurs des droits de l'homme, des droits des femmes et des enfants et des droits des personnes appartenant à des minorités, qui constituent toujours des priorités de l'UE au Zimbabwe.

En ce qui concerne le soutien financier, en 2014, l'UE a alloué un financement indirect à des institutions zimbabwéennes telles que les commissions constitutionnelles, la justice et le parlement. Dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), des fonds ont été affectés pour garantir que les incidents et les atteintes aux droits de l'homme continuent d'être signalés en temps utile et que des mécanismes de protection soient effectivement mis en place. En 2014, l'UE a également financé des projets destinés à soutenir la prévention de la violence et la création de mécanismes non violents de résolution des conflits, au niveau national et local, en ciblant les femmes et les hommes ordinaires, les dirigeants traditionnels et les responsables politiques. Dans le domaine de l'égalité entre les sexes, les actions de 2014 se sont concentrées sur le renforcement des capacités des femmes actives dans la défense des droits de l'homme et le renforcement de l'égalité en matière de droits de propriété et de succession.

Sur le plan de la diplomatie publique, l'UE et ses États membres ont participé, dans le cadre de la Journée mondiale contre la peine de mort, au débat "Pour l'abolition totale de la peine de mort au Zimbabwe" organisé par l'Association zimbabwéenne pour la prévention du crime et la réhabilitation des délinquants (ZACRO) et cofinancé par l'ambassade de Suisse au Zimbabwe.

L'UE a publié trois déclarations sur le Zimbabwe concernant le réexamen des mesures restrictives à l'encontre du pays, la question des violences et intimidations politiques, après les actes de violence commis contre plusieurs membres du parti d'opposition MDC-T, et l'expiration des mesures appropriées au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou.

De mars à juin 2014, l'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile en élaborant une "Feuille de route de l'UE par pays pour l'engagement envers la société civile 2014-2017" détaillée pour le Zimbabwe. En parallèle à la préparation de cette feuille de route, des consultations se sont également tenues avec le gouvernement du Zimbabwe, ainsi qu'avec la société civile, concernant l'approbation d'un programme indicatif national (à financer au titre du 11^e Fonds européen de développement 2014-2020).

VI Proche-Orient et péninsule arabique

Bahreïn

Trois ans après les troubles qui ont eu lieu au Royaume de Bahreïn, l'Union européenne a continué de suivre attentivement le déroulement des événements au plan locaux et d'exprimer des préoccupations concernant la situation intérieure en matière de droits de l'homme.

Tout au long de 2014, l'UE a systématiquement exhorté toutes les parties à engager, dans un esprit constructif, un véritable processus de réconciliation et de dialogue ouvert à tous au niveau national, sans conditions préalables et de manière pacifique. Elle a salué certaines des initiatives prises par le gouvernement de Bahreïn, dont la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête indépendante de Bahreïn.

L'Union européenne a suivi de près le travail des institutions nouvellement créées, telles que le médiateur de la police pour le ministère de l'intérieur, l'Institut national des droits de l'homme (INDH) et la commission pour les droits des prisonniers et des détenus. Néanmoins, les conditions nécessaires à une véritable réconciliation durable n'étaient pas encore réunies et l'Union a appelé à plusieurs reprises tous les Bahreïniens à recourir à ces nouvelles institutions pour assurer que des améliorations concrètes soient apportées, notamment sur la base des recommandations solides présentées dans les rapports de l'INDH et du médiateur. Reconnaissant l'importance du rôle que l'INDH et le médiateur peuvent jouer, les chefs de mission de l'Union européenne ont décidé de décerner à ces deux institutions le prix Chaillot des droits de l'homme de la délégation de l'Union le 9 décembre 2014.

L'Union européenne a continué de souligner que la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme reste l'une des questions prioritaires à Bahreïn, particulièrement dans le climat difficile et polarisé qu'a connu le pays ces dernières années. Le succès de cette lutte, conjointement à d'autres mesures de confiance concrètes et significatives au niveau de l'ensemble des parties, pourrait permettre de restaurer graduellement la confiance, et mener ainsi à une véritable réconciliation nationale.

L'Union européenne a apporté un soutien concret à ce processus au travers d'un projet d'échange d'expertise dans le cadre de l'instrument de stabilité, mené avec l'Institut national des droits de l'homme, le bureau du médiateur de la police, le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, le bureau du procureur général, les deux chambres du Parlement ainsi que des avocats. Des diplomates de l'Union européenne ont également assisté aux audiences judiciaires de militants politiques et des droits de l'homme, dont celles de figures importantes telles que M. Nabeel Rajab.

Parallèlement à une série de déclarations publiques⁴³, la Haute représentante et vice-présidente de la Commission et le SEAE ont régulièrement entretenu des contacts directs avec des responsables politiques et des activistes bahreïniens. De hauts fonctionnaires du SEAE se sont rendus à Bahreïn en mai et ont procédé à de nombreuses consultations avec les autorités, des mouvements politiques d'opposition, des organisations nationales de défense des droits de l'homme et des acteurs de la société civile. Ces consultations ont principalement porté sur la réconciliation nationale et la situation en matière de droits de l'homme. À la suite de sa visite à Bahreïn en 2013, le représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme a rencontré à Bruxelles le lieutenant-général cheikh Rached ben Abdallah Al Khalifa, ministre de l'intérieur bahreïnien. Le RSUE a souligné l'importance de prendre des mesures significatives de restauration de la confiance, comme la libération de militants pacifistes et la pleine mise en œuvre de toutes les recommandations de la commission d'enquête indépendante de Bahreïn et de l'examen périodique universel. Il a également rappelé que l'Union européenne était prête à soutenir les nouvelles institutions de défense des droits de l'homme de Bahreïn, afin de leur permettre de remplir leurs fonctions de manière efficace et indépendante.

Dans le contexte des élections municipales et législatives des 22 et 29 décembre 2014, l'Union européenne a encouragé tous les groupes politiques à saisir l'occasion pour donner un nouvel élan au dialogue national vers la réforme et la réconciliation nationale. Elle a également appelé les autorités à tendre la main vers l'opposition et à envisager des mesures de restauration de la confiance, comme la libération de militants pacifistes.

⁴³ 30.11.2014, Déclaration du porte-parole concernant le second tour des élections législatives à Bahreïn (http://eeas.europa.eu/statements-eeas/2014/141130_02_fr.htm); 25.9.2014, Déclaration du porte-parole sur les futures élections législatives au Bahreïn (http://www.eeas.europa.eu/statements/docs/2014/140925_02_fr.pdf); 5.3.2014, Déclaration de M^{me} Catherine Ashton, haute représentante de l'Union, concernant l'explosion d'une bombe qui a tué trois policiers à Bahreïn (http://www.eeas.europa.eu/statements/docs/2014/140305_01_fr.pdf); 16.1.2014 Déclaration de M^{me} Catherine Ashton, haute représentante de l'Union, sur l'évolution récente de la situation politique à Bahreïn (http://www.eeas.europa.eu/statements/docs/2014/140116_04_fr.pdf).

L'Union européenne a encouragé la nouvelle équipe gouvernementale et le Parlement nouvellement élu à agir dans l'intérêt de toutes les composantes de la société bahreïnienne et à s'efforcer de répondre aux aspirations légitimes des citoyens. L'Union s'attend à ce que le nouveau Parlement joue un rôle constructif et positif dans la promotion des réformes.

Le 6 février 2014, le Parlement européen a adopté en urgence une résolution sur Bahreïn, concernant en particulier les cas de Nabeel Rajab, d'Abdulhadi al-Khawaja et d'Ibrahim Sharif. Il a également mentionné la situation à Bahreïn dans sa résolution du 13 mars 2014 sur les priorités de l'Union européenne pour la 25^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Les États membres de l'Union européenne ont soutenu à l'unanimité une déclaration conjointe sur le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et sur la situation des droits de l'homme à Bahreïn, adoptée le 10 juin 2014 à Genève, dans le cadre du point 2.

Iran

Malgré les signaux prometteurs qui ont suivi en 2013 l'élection du président Rohani, comme la libération de plusieurs prisonniers d'opinion, aucun progrès n'a été accompli en 2014 en matière de droits de l'homme. On a continué d'observer un manque de libertés fondamentales et des atteintes aux droits humains fondamentaux, y compris aux droits des femmes, en violation des obligations internationales de l'Iran.

Aucun dialogue politique ou concernant les droits de l'homme n'est actuellement mené avec l'Iran, ce qui rend les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie particulièrement difficiles à atteindre.

L'Union européenne a néanmoins continué d'aborder la question des droits de l'homme avec l'Iran chaque fois que possible, en recourant à divers canaux formels et informels, publics et privés, pour approcher les autorités iraniennes. L'ancienne haute représentante et vice-présidente de la Commission, Catherine Ashton, s'est rendue en Iran en mars 2014. Il s'agissait de la première visite d'un haut fonctionnaire européen en 10 ans. Au cours de ses réunions avec les dirigeants politiques iraniens, des questions liées aux droits de l'homme ont été abordées. La visite coïncidait avec la Journée internationale de la femme, ce qui a donné à la haute représentante et vice-présidente de la Commission l'occasion de rencontrer plusieurs militantes des droits des femmes à Téhéran.

Plus de 460 exécutions auraient eu lieu en 2014 (500 en 2013). L'application de la peine de mort a donc été l'un des principaux sujets soulevés par l'Union européenne concernant les droits de l'homme. L'Union a publié plusieurs déclarations, dont une conjointement avec les États membres à propos de certains cas spécifiques, et a appelé le gouvernement iranien à s'abstenir de recourir à la peine de mort.

Le Parlement européen a continué à porter un vif intérêt à la situation des droits de l'homme en Iran. En avril 2014, il a adopté une résolution concernant l'Iran, dans laquelle il exprimait ses profondes inquiétudes quant à l'état des droits de l'homme dans le pays.

L'Iran a fait l'objet d'un examen périodique universel (EPU). L'Union européenne a participé à sa préparation et, même si l'Iran a affirmé qu'il respectait le mécanisme de l'EPU, il n'a accepté immédiatement aucune des 291 recommandations, déclarant qu'il y répondrait en temps voulu, mais avant la 28^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (mars 2015).

En 2014, l'Union européenne a également soutenu la résolution présentée à l'Assemblée générale des Nations unies par le Canada, concernant les droits de l'homme en Iran.

Iraq

L'action de l'Union européenne s'est focalisée sur le soutien d'une transition gouvernementale pacifique après les élections législatives du 30 avril et sur l'encouragement du gouvernement à améliorer le respect des droits de l'homme, particulièrement pour les groupes les plus vulnérables, conformément aux engagements internationaux de l'Iraq et au plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

L'Union européenne a coordonné les efforts des missions diplomatiques locales durant le processus électoral. Une attention particulière a été portée à l'inscription des électeurs, à la sécurité des bureaux de vote, à l'observation locale, aux capacités de la Haute Commission électorale indépendante ainsi qu'à l'indépendance et la sécurité des journalistes. Une mission d'experts électoraux de l'Union européenne s'est rendue en Iraq du 5 avril au 11 mai 2014.

La situation en matière de droits de l'homme s'est particulièrement aggravée avec l'attaque de l'EIIL/Daech et d'autres groupes terroristes en juin. La violente prise de contrôle de larges bandes de territoire iraquiens a entraîné des déplacements de population massifs et des violations flagrantes des droits de l'homme, en particulier parmi les groupes vulnérables, comme les minorités ethniques et religieuses, les femmes et les enfants. La crise a conduit 2,1 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur du pays, en plus des 225 000 réfugiés estimés venant de Syrie. La réponse humanitaire de l'Union européenne a été immédiate, avec 20 millions d'euros supplémentaires débloqués pour l'Iraq en 2014.

L'Union européenne a continué à mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie sous diverses formes, qu'il s'agisse de démarches formelles ou de dialogues bilatéraux, tant avec des experts qu'avec des responsables politiques. Le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, et de l'état de droit sont également des éléments essentiels de l'accord de partenariat et de coopération UE-Iraq. Un sous-comité spécial pour la démocratie et les droits de l'homme se réunit régulièrement dans ce cadre. En janvier 2014, les droits de l'homme figuraient également à l'ordre du jour du Conseil de coopération (au niveau ministériel).

L'Union européenne s'est engagée à soutenir le nouveau gouvernement et le Premier ministre Al Abadi dans la mise en œuvre de son programme de travail, en mettant particulièrement l'accent sur les réformes en matière de gouvernance, d'état de droit et de sécurité. Elle a également invité le gouvernement à tendre la main à toutes les composantes de la société iraquienne et à lancer un processus de réconciliation nationale.

Le Conseil européen et les ministres des affaires étrangères ont fermement condamné les actes brutaux perpétrés par l'EIIL/Daech et d'autres groupes terroristes et ont appelé à ce que leurs auteurs soient traduits en justice. L'Union européenne a également exprimé ses préoccupations concernant les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité et les milices alliées.

Le Parlement européen a condamné à plusieurs reprises les actes de l'EIIL/Daech et a adopté plusieurs résolutions concernant la situation en Iraq. La cinquième réunion interparlementaire PE-Iraq s'est tenue à Bruxelles en décembre.

Plusieurs recommandations, partagées par l'Union européenne, ont été formulées lors de l'examen périodique universel sur l'Iraq, en novembre. L'Union européenne a soutenu la résolution du Conseil des droits de l'homme sur "La situation des droits de l'homme en Iraq à la lumière des abus commis par le groupe dit de l'État islamique d'Iraq et du Levant et les groupes qui y sont associés", ainsi que la décision de déployer une équipe spéciale en Iraq pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et les abus en la matière commis par l'EIIL/Daech.

L'Iraq bénéficie de plusieurs projets financés par l'Union européenne en matière de droits de l'homme, d'état de droit, d'éducation et de soutien aux autorités locales. L'Union a récemment lancé un programme de réforme de l'état de droit et de la justice pénale, dans lequel l'accent est mis sur la promotion et le respect des droits de l'homme.

Koweït

Les principales questions que l'Union européenne a abordées avec les autorités koweïtiennes concernaient la situation des Bidouns (apatriides), la peine de mort, la liberté d'expression et la situation des travailleurs étrangers et des travailleurs domestiques.

L'Union européenne a encouragé activement le Koweït à continuer d'améliorer la situation des travailleurs domestiques. La délégation de l'Union européenne à Riyad, qui est accréditée auprès du Koweït, a continué d'avoir des contacts avec la Société koweïtienne du travail social⁴⁴, organisation non gouvernementale ayant contribué à améliorer le sort des travailleurs domestiques, notamment au travers d'une réforme de la législation.

La délégation permanente du Parlement européen pour les relations avec la péninsule arabique s'est rendue au Koweït à l'occasion de la septième réunion interparlementaire PE-Koweït, qui s'est tenue du 25 au 27 mars 2014. Dans sa déclaration finale⁴⁵ et dans son rapport⁴⁶, la délégation a en particulier souligné que le Koweït, grâce à ses institutions démocratiques et sa société civile très active, pouvait être une source d'inspiration pour ses voisins de la région. Elle a également encouragé les autorités koweïtiennes à réformer le système de la kafala et à s'attaquer au manque de législation concernant les travailleurs domestiques. Enfin, la délégation a abordé la situation des apatriides au Koweït (les Bidouns) et a souligné que cette question serait également examinée par l'Assemblée nationale.

⁴⁴ La Société koweïtienne du travail social a reçu en 2012 le prix Chaillot de la délégation de l'Union européenne.

⁴⁵ DECLARATION DE LA DELEGATION DU PARLEMENT EUROPEEN POUR LES RELATIONS AVEC LA PENINSULE ARABIQUE, Koweït, 27 mars 2014, <http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201403/20140331ATT82031/20140331ATT82031EN.pdf>.

⁴⁶ 3^e réunion interparlementaire PE-Qatar et 7^e réunion interparlementaire PE-Koweït de la DELEGATION POUR LES RELATIONS AVEC LA PENINSULE ARABIQUE, du 22 au 28 mars 2014, <http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201406/20140626ATT85904/20140626ATT85904EN.pdf>.

Oman

L'Union européenne était préoccupée par plusieurs procès intentés contre des personnes qui ont protesté ou exprimé des points de vue sur des médias sociaux, mais elle a également constaté que des grâces ont été accordées à la plupart des personnes poursuivies. L'Union européenne se soucie aussi de la discrimination dont font l'objet les travailleurs expatriés, dans l'application du droit du travail et dans la pratique, ainsi que de leur statut et de leur situation en général. Elle a établi des contacts avec les autorités omanaises en ce qui concerne la situation des travailleurs étrangers et la traite des êtres humains.

Maina Kiai, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, s'est rendu à Oman le 18 septembre et a déclaré que le droit des Omanais de se réunir pacifiquement était "presque inexistant dans la pratique". Le rapport de Maina Kiai sur sa visite en Oman sera publié au cours du premier semestre 2015 et sera présenté au Conseil des droits de l'homme lors de sa 29^e session, en juin 2015⁴⁷.

Qatar

L'Union européenne et ses États membres se sont surtout intéressés à la liberté d'expression et à la mise en place de médias indépendants, aux efforts destinés à renforcer la société civile au travers d'une législation plus libérale sur la liberté d'association et d'initiatives de la société civile, au soutien à apporter aux défenseurs des droits de l'homme, aux droits de la femme et à l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs migrants.

L'attention du monde entier s'est portée sur la situation des travailleurs migrants au Qatar, à la suite d'informations faisant état du non-versement de salaires, de lacunes dans les domaines de la santé et de la sécurité, de logements inadéquats et de recruteurs sans scrupules dans les pays d'origine des travailleurs en vue de la Coupe du monde de la FIFA en 2022.

Dans le cadre du dernier examen périodique universel du Qatar, publié le 7 mai 2014, l'Union européenne s'est entendue avec les États membres sur une position européenne commune concernant notamment les migrants, le travail et les droits des femmes.

À cet égard, l'Union européenne a salué l'engagement pris par le gouvernement du Qatar d'adopter une nouvelle législation pour remplacer le système controversé de la "kafala" (parrainage) avant le début 2015. L'Union suivra attentivement la mise en œuvre de la nouvelle législation, qui constitue un élément important dans sa relation et sa coopération avec le Qatar.

⁴⁷ <http://freeassembly.net/rapporteurreports/oman/>.

En mars, des députés européens se sont rendus au Qatar pour aborder la question des droits de l'homme. Durant leur visite, des membres des autorités qatariennes et des représentants de la société civile ont noué un dialogue ouvert et exhaustif concernant la situation des droits de l'homme. L'accent a principalement été mis sur l'autonomisation des femmes dans la société qatarienne et sur la situation des travailleurs migrants⁴⁸.

Par ailleurs, le Qatar fait l'objet d'une plainte déposée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT, pour violation de la convention n° 81 sur l'inspection du travail et de la convention n° 29 sur le travail forcé de l'OIT. Une discussion tripartite s'est déroulée le 12 novembre au conseil d'administration de l'OIT, lors de laquelle le Qatar a répété sa disposition à s'engager auprès d'organismes internationaux, et en particulier de l'OIT, pour améliorer les droits des travailleurs migrants. Dans sa déclaration commune, l'Union européenne a salué cette annonce et a encouragé les autorités qatariennes à prendre, dans un délai précis, les dispositions qui s'imposent pour améliorer les mesures de mise en œuvre, entre autres par l'inspection du travail. L'Union a également appelé le Qatar et les partenaires sociaux à poursuivre leur coopération avec l'OIT, notamment pour appliquer les recommandations concernant le travail forcé.

Bien que les autorités qatariennes semblent ouvertes à des changements en matière de droit du travail et disposées à coopérer avec l'OIT pour améliorer les droits des migrants, on doit s'attendre à ce que le système de parrainage perdure, sous une forme ou sous une autre.

Dans ce contexte, l'Union européenne suit de près les dernières évolutions, dans la mesure où une annonce régionale générale du Conseil de coopération du Golfe sur un modèle de contrat unique pour les travailleurs domestiques a été acceptée par les six ministres du travail.

Arabie saoudite

L'Union européenne n'a cessé de dialoguer avec les autorités saoudiennes en ce qui concerne les préoccupations que lui inspire la situation des droits de l'homme dans le Royaume, tout en encourageant les mesures de réforme en cours. Parmi les principaux sujets de préoccupation figurent le système de tutelle masculine et les droits de la femme, la peine de mort, l'accès à la justice, les restrictions appliquées à la liberté d'expression et à la tolérance religieuse, ainsi que les droits des travailleurs étrangers.

48

<http://whttp://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201403/20140325ATT81738/20140325ATT81738EN.pdf>

En étroite collaboration avec les États membres de l'Union et les partenaires partageant la même optique, le SEAE a mené plusieurs initiatives d'information formelles et informelles auprès des autorités saoudiennes concernant de nombreuses affaires judiciaires liées aux droits de l'homme.

L'Union européenne a eu des contacts réguliers avec des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, et a saisi les autorités concernées de dossiers préoccupants.

Depuis 2013, la délégation de l'Union européenne a obtenu que des diplomates puissent assister à des procès publics. De plus, conjointement avec les ambassades des États membres, l'Union européenne a continué à encourager les autorités saoudiennes à adopter rapidement une loi sur les ONG attendue de longue date.

Le 18 février 2014, la Commission des affaires étrangères du Parlement européen a publié un rapport sur l'Arabie saoudite, ses relations avec l'Union et son rôle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, dans lequel elle faisait part de ses préoccupations et reconnaissait les changements que la société saoudienne a connus ces derniers temps⁴⁹.

L'Union européenne partage certaines inquiétudes des experts des droits de l'homme de l'ONU concernant des mesures antiterroristes excessivement larges qui pourraient mener à des violations de droits de l'homme non liés au terrorisme et des droits des militants politiques sur l'internet.

Dans ce contexte, l'Union européenne a fait remarquer que, le 7 mars, l'Arabie saoudite a publié une liste qualifiant formellement plusieurs organisations de terroristes, dont les Frères musulmans, l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL), "Hezbollah dans le Royaume", le mouvement houthiste au Yémen et toutes les branches d'Al-Qaïda, y compris le Front al-Nosra.

Émirats arabes unis

L'Union européenne a continué de suivre de près la situation en matière de droits de l'homme aux Émirats arabes unis, prenant acte des mesures positives prises récemment en matière de droits des travailleurs migrants, de droits de la femme et d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains.

⁴⁹ Rapport sur l'Arabie saoudite, ses relations avec l'Union et son rôle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord [2013/2147(INI)], 18 février 2014

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2014-0125+0+DOC+XML+V0//FR>.

À la suite de la réunion inaugurale qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2013, les deuxièmes (Abou Dhabi, 28 et 29 avril 2014) et troisième (Bruxelles, 20 novembre 2014) réunions du groupe de travail technique bilatéral UE-Émirats arabes unis sur les droits de l'homme se sont déroulées avec succès, rassemblant des participants du SEAE, de la Commission européenne, ainsi que du ministère des affaires étrangères et des ministères compétents des Émirats arabes unis (ministère de l'intérieur, ministère du travail). L'ensemble des sujets de préoccupation de l'Union européenne ont été abordés au cours de ces réunions, y compris la peine de mort, les droits des travailleurs migrants et domestiques, l'état de droit et la gouvernance.

L'Union européenne a également continué d'encourager les autorités des Émirats arabes unis à donner suite à l'examen périodique annuel 2012 des Nations unies, et a salué l'abstention des Émirats arabes unis lors du vote la résolution d de la troisième Commission des Nations unies (parrainée par l'Union) concernant le moratoire sur la peine de mort, adoptée le 21 novembre 2014 à New York.

Le 7 février 2014, l'Union européenne a publié une déclaration publique⁵⁰ de la haute représentante et vice-présidente de la Commission sur le décret présidentiel ordonnant de surseoir à toutes les exécutions aux Émirats arabes unis. Cette déclaration exprimait l'espérance que cette décision serve d'exemple pour que l'ensemble de la région adopte des mesures similaires ouvrant la voie à l'abolition de la peine de mort.

Yémen

L'Union européenne a intensifié son dialogue avec le Yémen en matière de droits de l'homme et de démocratie. Elle s'est particulièrement concentrée sur le renforcement de la protection et de la promotion des droits civils et politiques, y compris l'autonomisation des femmes (le Yémen figure au dernier rang de l'indicateur mondial des écarts entre les sexes). À travers son aide et sa participation au dialogue politique, et en étroite coordination avec ses partenaires internationaux et les Nations unies, l'Union avait pour objectif de renforcer les institutions et les acteurs partisans d'une réforme, dont les défenseurs des droits de l'homme.

La peine de mort pour les mineurs, les enfants soldats et le mariage des enfants sont des questions particulièrement préoccupantes. Les actions d'assistance et de défense de ces causes de l'Union européenne, menées conjointement avec l'UNICEF, ont contribué à la création d'un comité médico-légal chargé d'examiner les cas de mineurs présumés délinquants impliqués dans des procédures judiciaires. L'Union européenne a salué la signature par le gouvernement du Plan d'action des Nations unies contre les enfants soldats en mai 2014 et a soutenu sa mise en œuvre.

⁵⁰ http://www.eeas.europa.eu/statements/docs/2014/140207_01_fr.pdf.

L'Union européenne a continué de s'engager de manière importante pour les droits de la femme, se concentrant sur la représentation politique des femmes, l'amélioration des conditions de vie quotidienne, la santé et les conditions de détention des femmes incarcérées.

L'Union européenne s'est également occupée activement de questions relatives aux droits des personnes appartenant à des minorités et à la liberté de religion ou de conviction concernant la communauté bahá'ie.

L'engagement de l'Union européenne s'est aussi focalisé sur la traite des êtres humains, avec une attention particulière accordée à la dégradation de la situation des migrants, des réfugiés de la Corne de l'Afrique et des Yéménites revenus du Royaume d'Arabie saoudite. En 2014, l'Union et ses États membres ont fourni 124 millions d'euros pour l'assistance humanitaire, notamment pour faire face aux besoins physiques et psychologiques des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

La haute représentante et vice-présidente de la Commission, Catherine Ashton, a exprimé le soutien de l'Union européenne à la mise en œuvre de l'accord de paix et de partenariat national du 21 septembre et des recommandations de la conférence de dialogue national. Ces deux documents portent essentiellement sur des questions liées aux droits de l'homme. En outre, dans ses conclusions du 10 février et du 20 octobre 2014, le Conseil "Affaires étrangères" de l'Union européenne a engagé le Yémen à mettre en application les recommandations de la conférence de dialogue national concernant les droits et les libertés.

La délégation de l'Union européenne a régulièrement abordé l'ensemble de ces questions avec le gouvernement yéménite et avec tous les acteurs ayant participé à la conférence de dialogue national.

La délégation de l'Union européenne a lancé un appel à propositions au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), pour un montant total de 2 116 100 euros. Les objectifs prioritaires sont a) le renforcement de l'égalité entre les citoyens et la promotion des processus démocratiques, b) le renforcement de l'état de droit en ce qui concerne la protection des groupes vulnérables, et c) la promotion et la protection des droits fondamentaux et des libertés.

L'Union européenne travaille à la fois avec le gouvernement et la société civile et soutient des projets dans toute une série de domaines, dont les droits des femmes, les droits des enfants, le soutien aux défenseurs des droits de l'homme, la protection des groupes minoritaires et le renforcement des capacités de la société civile en vue de suivre la situation en matière de droits de l'homme dans tout le Yémen et d'établir des rapports à ce sujet

Le soutien prévu par l'Union européenne dans le domaine de la gouvernance et de l'état de droit comprend un volet essentiel sur les droits de l'homme. Un projet de soutien à la réforme du ministère de l'intérieur, dans le cadre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, renforcera l'inspecteur général (notamment son rôle de surveillance des droits de l'homme) et l'élaboration de politiques axées sur les citoyens, dans lesquelles les organisations de la société civile joueront un rôle important.

VII Asie

Afghanistan

Dans le cadre de son dialogue politique avec les autorités afghanes, l'UE a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre et d'améliorer la politique en matière de droits de l'homme. Les principaux sujets de préoccupation sont restés les droits de la femme et des enfants, les défenseurs de la société civile et des droits de l'homme, les actes de torture et autres mauvais traitements, la liberté d'expression, la liberté de religion ou de conviction, la peine de mort et l'accès à la justice.

L'UE a continué de soutenir le renforcement des cadres établis aux niveaux international, régional et national pour la défense et la promotion des droits de l'homme. Elle a joué un rôle de premier plan dans l'accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, en œuvrant pour la réalisation de réformes dans des domaines tels que la gouvernance, l'État de droit et les droits de l'homme, y compris les droits de la femme. Elle a contribué à ce que la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi de janvier et la conférence de Londres des 3 et 4 décembre soient en grande partie consacrées aux droits de l'homme et à l'égalité entre les femmes et les hommes, et elle a insisté sur la nécessité de continuer de réaliser des progrès et de consolider les acquis, tout en exprimant son inquiétude au vu de la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Enfin, elle a alloué un financement à un certain nombre d'organisations de la société civile afghanes afin de leur permettre de participer à la conférence de Londres.

À l'invitation du gouvernement afghan et de la commission électorale indépendante, l'UE a déployé une équipe d'évaluation des élections, composée de 16 experts électoraux issus de 12 États membres, pour analyser les principales phases des élections présidentielles du 5 avril jusqu'au tour final du 14 juin. Plus de 100 observateurs à long terme ont renforcé l'équipe au cours du dépouillement des votes du deuxième tour. Thijs Berman, l'observateur en chef de la mission de l'UE, a présenté le 16 décembre à Kaboul le rapport final, qui comprend une évaluation globale du processus électoral et une série de recommandations pour l'amélioration du cadre électoral en vue des futurs scrutins.

L'UE a continué de souligner la nécessité d'une réforme du système judiciaire pour que les mesures prévues par la loi en ce qui concerne les droits de la femme, y compris la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, soient mieux appliquées et pour que ces dernières aient davantage accès à la justice. Elle n'a cessé d'appeler à la publication du premier rapport sur la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a finalement été publié en mars 2014.

L'UE a également appelé à de multiples reprises le gouvernement afghan à nommer un nouveau président et de nouveaux juges pour la Cour suprême afin de remplacer ceux dont le mandat a expiré. Elle a félicité le président Ghani pour son intention d'accorder la priorité à la réforme de la justice, sa première mesure de désignation d'un président faisant fonction de la Cour suprême et sa résolution à désigner une femme à un poste de juge à la Cour suprême. Elle a soutenu le secteur de la justice à hauteur de 20 millions d'euros par le biais du Fonds pour la reconstruction de l'Afghanistan et du projet relatif à la fourniture de services dans le domaine de la justice déployé par la Banque mondiale.

L'UE a appelé le gouvernement afghan à manifester son engagement politique et son soutien à l'égard de la commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et mis l'accent sur l'importance d'une approche constructive de la part du gouvernement pour permettre à cette commission de conserver son statut "A".

L'UE a fait de nombreuses déclarations publiques sur de graves violations des droits de l'homme, en épingle notamment les victimes civiles du terrorisme et du conflit armé, la peine de mort, les droits de la femme et les violences à l'égard des femmes. Elle a répété avec force la nécessité de la participation des femmes aux élections. Elle a participé activement au comité directeur national créé afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. L'UE et les États membres ont fourni une aide technique pour l'élaboration du plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, qui devrait être dévoilé en février 2015.

En mars, l'UE a effectué une démarche pour promouvoir la campagne "Enfants, pas soldats". En août, un décret présidentiel a été adopté sur l'interdiction du recrutement d'enfants dans les forces de sécurité nationales. L'UE a également effectué deux démarches contre l'exécution de six personnes (3 et 7 octobre), exhortant le gouvernement à ne pas appliquer les condamnations, et a publié une déclaration réaffirmant sa ferme opposition à la peine de mort après que toutes les six ont été exécutées, le 8 octobre. Le Parlement européen a également fait preuve d'une attention permanente pour la situation des droits de l'homme, en particulier la situation des femmes, qui était au centre de nombreuses questions parlementaires.

L'UE a continué de soutenir des manifestations publiques en faveur des droits de l'homme et de la femme. Elle a continué de présider le groupe de travail UE+ local sur les droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes, qui se réunit deux fois par mois. Elle a élaboré un plan d'action d'une durée de cinq mois sur l'égalité entre les femmes et les hommes et organisé un atelier sur les défenseurs des droits de l'homme les 1^{er} et 2 octobre. Elle a publié sa stratégie locale remaniée sur les défenseurs des droits de l'homme le 10 décembre et tenu des réunions avec des défenseurs des droits de l'homme à intervalles bimensuels.

L'UE est restée un bailleur de fonds essentiel, plaidant en faveur des droits de l'homme dans le cadre de ses divers instruments et programmes thématiques. En 2014, 15 projets étaient en cours au titre du programme "Acteurs non étatiques et autorités locales" et 12 projets au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et de l'instrument de stabilité. D'autres programmes destinés au financement d'organisations de la société civile étaient en outre en cours d'élaboration pour 2014/2015. Ces projets portaient sur les droits de la femme, y compris la fourniture de conseils et de services de médiation pour les femmes et les jeunes filles touchées par la violence familiale, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, les droits des personnes appartenant à des minorités et des réfugiés, le renforcement des moyens du personnel judiciaire et des acteurs associatifs, ainsi que les activités de sensibilisation les concernant, le suivi des droits de la femme durant les processus de transition, les chouras formées par les victimes, sans compter les moyens donnés aux ONG et aux communautés locales au niveau provincial pour qu'elles puissent donner suite à la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

La mission de police de l'UE (EUPOL Afghanistan) a conseillé le directeur du département des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant ainsi que le directeur de l'unité d'aide aux familles au sein du ministère de l'intérieur. Elle a organisé une série de cours de formation sur la violence faite aux femmes pour les fonctionnaires de police et les procureurs et elle leur a fourni du matériel, dont des enregistreurs audio et des caméras. Le harcèlement sexuel et les agressions de femmes policiers sont restés préoccupants en 2014. L'EUPOL a conçu une formation destinée aux cadres féminins des services de police et formé des femmes policiers et des procureurs à Kaboul, Mazar-e Charif et Herat dans le cadre du programme Unaas Mushtarak ("Femmes ensemble"). Elle a également soutenu et conseillé le ministère de l'intérieur sur la mise en œuvre de sa stratégie concernant les femmes policiers. De plus, elle a participé au groupe de travail sur la réforme du droit pénal, qui rédige actuellement le code pénal afghan.

En raison de retards dans le processus politique afghan, pratiquement aucun progrès n'a été accompli dans les négociations relatives à l'accord de coopération sur le partenariat et le développement, dont les dispositions concernant les droits de l'homme devraient constituer des éléments essentiels.

Bangladesh

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie comprennent une réforme du système judiciaire, un moratoire sur la peine de mort, la mise en œuvre de l'accord de paix dans les Chittagong Hill Tracts, le soutien aux Rohingya, les droits des personnes appartenant à des minorités, les défenseurs des droits de l'homme, les droits de la femme et des enfants, le soutien à la société civile et la mise en œuvre des droits du travail.

Dans le cadre de l'accord de coopération entre l'UE et le Bangladesh, l'UE a mené avec le gouvernement des discussions régulières sur des questions de gouvernance, de droits de l'homme et de migration.

En raison de préoccupations sur le manque d'ouverture à tous et de crédibilité des élections, ainsi que de violences survenues au cours de la période préélectorale, l'UE n'a pas déployé de mission d'observation pour les élections du 5 janvier. Les circonstances qui ont entouré ces élections ont donné lieu à un climat politique polarisé. Le gouvernement a, sans en être empêché par le parlement, proposé des révisions de la loi sur les dons étrangers (en attente de l'approbation du parlement) et une nouvelle politique en matière de radiotélédiffusion, qui, si elles sont mises en œuvre sous leur forme actuelle, risquent de restreindre la liberté d'expression et les activités de la société civile. Un amendement à la Constitution permettant au parlement de récuser les juges de la Cour suprême a été adopté à une majorité des deux tiers.

Le 9 janvier, la Haute Représentante de l'UE a fermement condamné les actes de violence commis à l'approche des élections, en particulier les attaques contre les membres de la population les plus vulnérables, dont des femmes et des enfants, et contre des minorités religieuses et ethniques. Elle a exprimé ses regrets concernant le fait que les conditions nécessaires à la tenue d'un scrutin transparent, ouvert à tous et crédible n'étaient pas réunies et que les citoyens du Bangladesh n'ont pas eu la possibilité d'exprimer pleinement leurs choix démocratiques. Elle a demandé à toutes les parties de s'abstenir de commettre des actes de violence et d'entamer un véritable dialogue pour s'accorder sur un moyen, acceptable par toutes, de renforcer la responsabilité démocratique et d'assurer des élections transparentes, ouvertes à tous et crédibles.

L'UE a également réagi, dans des déclarations publiées le 29 octobre et le 5 novembre, à plusieurs condamnations à mort prononcées par le tribunal international pour les crimes de guerre du Bangladesh à l'encontre de personnes reconnues coupables d'avoir commis de tels crimes lors de la guerre de libération de 1971. Elle a répété son opposition ferme et absolue à la peine de mort et appelé les autorités bangladaises à suspendre toutes les exécutions planifiées et à instaurer un moratoire sur le recours à cette sentence, ce qui constituerait un premier pas vers son abolition.

Le Parlement européen a adopté deux résolutions sur les violations des droits de l'homme commises au Bangladesh. Dans sa résolution du 15 janvier, qui portait spécialement sur les élections, il a condamné, entre autres, la limitation de la liberté d'expression pendant le scrutin et a appelé le gouvernement bangladais à faire cesser l'usage excessif de la force par les forces de sécurité. Dans sa résolution du 18 septembre, il s'est concentré sur les atteintes à la liberté des médias, les activités de la société civile, les signalements d'exécutions extrajudiciaires, ainsi que l'amélioration des droits des travailleurs, la sécurité dans les usines et l'octroi d'une compensation aux victimes de l'effondrement du Rana Plaza, en 2013. En décembre, la présidente de la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays d'Asie du Sud s'est rendue au Bangladesh pour s'entretenir des droits de l'homme avec toute une série d'acteurs concernés.

Il convient par ailleurs de souligner qu'en 2014, l'UE a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement du Bangladesh, les États-Unis et l'OIT pour mettre en œuvre le pacte sur la durabilité destiné à améliorer les droits des travailleurs, les conditions de travail et la sécurité des usines dans le secteur de la confection au Bangladesh. Cette initiative a fait suite à l'effondrement du Rana Plaza, qui a coûté la vie à plus d'un millier de personnes en 2013. À l'occasion de la Conférence internationale du travail de l'OIT de mai/juin 2014, l'UE a salué les progrès du Bangladesh dans la mise en œuvre de plusieurs engagements pris au titre du pacte sur la durabilité, en particulier sur la liberté d'association et sur la sécurité au travail. Elle s'est félicitée des efforts déployés par le gouvernement pour modifier le droit national et le mettre pleinement en conformité avec les conventions de l'OIT, notamment au travers des amendements à la loi bangladaise sur le travail et de la proposition de loi intitulée "loi bangladaise de 2014 sur le travail dans les zones de traitement des exportations". Elle a également souligné la nécessité d'efforts supplémentaires pour garantir l'application intégrale du pacte, y compris pour les questions liées à la liberté d'association, et prié le gouvernement de poursuivre la modernisation et le renforcement du département de l'inspection des usines et des établissements, en restructurant et en élargissant ce service.

Une réunion d'examen de haut niveau s'est tenue le 20 octobre 2014 à Bruxelles. Cette réunion était consacrée à la mise en œuvre urgente des engagements dans ces matières.

L'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile, notamment en organisant un séminaire de la société civile d'une journée le 4 novembre à Bruxelles, afin d'étudier la contribution que la société civile peut apporter à la durabilité démocratique.

L'UE a continué de fournir une aide financière au Bangladesh conformément à l'accord de coopération, dans lequel le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques occupe une place essentielle. Le renforcement du gouvernement démocratique figure dans le programme indicatif pluriannuel pour la période 2014-2020. Enfin, un soutien a été alloué à des ONG défendant les droits de l'homme par le biais de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Bhoutan

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie consistent à renforcer les droits civils et politiques dans un environnement démocratique, à contribuer à la lutte contre la discrimination de la minorité de langue népalaise au Bhoutan, à protéger les droits de la femme et à recueillir des informations de fond sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

L'UE a continué de s'engager sous différentes formes auprès du Bhoutan pour les droits de l'homme et la démocratie, en s'appuyant sur les dernières (cinquièmes) consultations biennales tenues à Bruxelles le 29 novembre 2013. Les retards persistants dans la mise en œuvre du processus d'identification et de rapatriement des réfugiés bhoutanais de langue népalaise au Népal sont restés une importante source de préoccupation, de même que la non-ratification d'instruments internationaux essentiels en matière de droits de l'homme. Des inquiétudes se sont également exprimées en ce qui concerne les atteintes à la liberté de réunion et d'association, ainsi qu'à la liberté de religion et aux droits des enfants et de la femme, la législation interdisant les relations sexuelles consenties entre personnes de même sexe et la traite des êtres humains.

Une visite des chefs de mission de l'UE au Bhoutan, qui s'est déroulée du 28 avril au 2 mai, a offert une bonne occasion de parler des droits de l'homme et du processus de démocratisation avec les dirigeants du Bhoutan. Le commissaire Piebalgs s'est rendu au Bhoutan en octobre et a félicité les dirigeants nationaux pour la réussite de leur transition démocratique et leurs progrès socio-économiques.

Le Bhoutan a reçu en 2014 un bilan positif à l'issue de son deuxième examen périodique universel (EPU), auquel plusieurs États membres de l'UE ont participé. Depuis l'EPU précédent, en 2009, le Bhoutan a accompli des progrès substantiels dans la consolidation de son processus démocratique; les élections générales de 2013 ont été un succès et ont donné lieu à une passation de pouvoir entre les deux principaux partis politiques. Le Bhoutan a en outre mis en application une série de recommandations qui lui avaient été adressées dans plusieurs domaines, tels que l'accès aux services sociaux (santé et éducation), l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la violence domestique, les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et la corruption.

L'un des deux axes prioritaires du programme de développement de l'UE pour 2014-2020 est le soutien aux autorités locales et à la société civile, doté d'un budget d'environ 24 millions d'euros. L'objectif ultime est la consolidation du processus de modernisation et de démocratisation du Bhoutan, et les objectifs spécifiques résident dans le renforcement des capacités des autorités locales, le développement des structures et des capacités de la société civile et l'amélioration de la gestion des finances publiques aux niveaux central et local.

Brunei

L'UE négocie un accord de partenariat et de coopération (APC) avec le Brunei. Cinq cycles de négociations ont été menés jusqu'à présent.

Le 1^{er} mai 2014, le Brunei a adopté le premier volet d'un nouveau code pénal fondé sur la charia, qui instaure une série de délits civils et religieux parallèlement au code pénal de droit commun et doit être mis en œuvre en trois phases étalées sur trois ans. Ce premier volet traite des délits possibles d'amendes ou de peines d'emprisonnement, le deuxième des délits possibles de coups de fouet et d'amputations, et le troisième prévoit la lapidation pour l'adultère, la sodomie et l'apostasie. L'on ne sait toutefois pas quand les deuxième et troisième volets, qui nécessitent des mesures d'exécution, pourraient être introduits. Dans une déclaration publique en date du 13 mai, la Haute Représentante a exprimé son inquiétude au sujet de la compatibilité entre les engagements internationaux en faveur des droits de l'homme du Brunei et l'application éventuelle de telles peines.

D'après les Nations unies, ce code pénal enfreint le droit international, car "la lapidation à mort des personnes constitue une torture et relève de traitements cruels, inhumains ou dégradants, raison pour laquelle elle est clairement interdite".

Myanmar/Birmanie

L'UE a pour objectif de nouer une relation étroite avec le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie, l'opposition, la société civile et d'autres acteurs importants afin de faciliter un dialogue régulier et la réalisation de progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

L'UE a poursuivi son dialogue sur les droits de l'homme et la démocratie avec le Myanmar/la Birmanie sous différentes formes, notamment le dialogue politique, un nouveau dialogue consacré aux droits de l'homme, des réunions régulières avec la société civile, une coopération parlementaire, un soutien à la commission électorale de l'Union et le financement de projets sur les droits de l'homme et la démocratie.

Le RSUE pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, a coprésidé le premier dialogue UE-Myanmar/Birmanie sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Nay Pyi Taw le 20 mai et a abordé les sujets suivants: les prisonniers politiques, les conditions de détention, la liberté d'expression, la liberté des médias, les discours de haine, les droits fonciers, les entreprises et les droits de l'homme, la situation dans l'État d'Arakan (ou Rakhine), les droits des membres de minorités ethniques, l'harmonie religieuse, la ratification et la mise en œuvre de conventions essentielles sur les droits de l'homme et la coopération dans des enceintes multilatérales. Parmi ces sujets, les discours de haine, les droits fonciers et les entreprises et les droits de l'homme ont été retenus pour, le cas échéant, faire l'objet d'un suivi potentiel.

Dans son dialogue politique, l'UE a exprimé ses préoccupations croissantes quant à la situation dans l'État d'Arakan et appelé le gouvernement à s'attaquer aux causes sous-jacentes des violences intercommunautaires, parmi lesquelles le statut et les conditions de vie des Rohingya. Elle a prié le gouvernement de mettre fin à l'impunité des personnes qui incitent à la haine et à la violence et de faire en sorte que les responsabilités soient établies. Elle a également demandé à tous les dirigeants de prendre position contre les incitations à la haine. Après la suspension des activités de Médecins Sans Frontières (MSF) en février et les actes de violence qui ont frappé des organismes d'aide internationaux en mars, l'UE a vivement incité le gouvernement à garantir un accès humanitaire illimité aux communautés les plus en détresse et à permettre à MSF de reprendre ses services de santé fondamentaux dans l'État d'Arakan. Elle a salué l'initiative du gouvernement d'élaborer un plan d'action sur l'État d'Arakan afin de "promouvoir la paix et le développement" et lui a communiqué ses observations sur la manière d'améliorer la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'UE a également exprimé ses préoccupations au sujet d'un projet de législation qui pourrait inscrire la discrimination religieuse dans la législation en limitant le mariage interconfessionnel, la conversion religieuse et les naissances et porter atteinte aux droits de la femme.

En préambule au premier dialogue UE-Myanmar/Birmanie sur les droits de l'homme, qui a eu lieu le 20 mai, l'UE a organisé un forum de la société civile, dont les recommandations ont été présentées au gouvernement. Le 23 mai, elle a organisé une manifestation du réseau de dialogue de la société civile afin de débattre du rôle de la société civile dans le processus de paix. En septembre et octobre, elle a tenu des consultations à Rangoun, Mandalay et Mawlamyine afin de renforcer la coopération avec la société civile et de faire progresser l'élaboration de la feuille de route par pays de l'UE relative à l'engagement avec la société civile.

En mars, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution présentée par l'UE, qui a prorogé le mandat du rapporteur spécial des Nations unies sur le Myanmar/la Birmanie.

Pour la troisième année consécutive, la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté par consensus la résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie présentée par l'UE. Bien que cette résolution salue les évolutions positives et l'engagement du gouvernement à poursuivre la transition démocratique et les réformes en cours, elle exhorte le gouvernement à redoubler d'efforts pour mettre fin à la discrimination, aux violations des droits de l'homme, à la violence, aux discours haineux, aux déplacements et au dénuement économique qui touchent diverses minorités ethniques et religieuses, ainsi qu'aux attaques perpétrées contre des musulmans. Elle réaffirme en outre les graves préoccupations que suscite le sort des Rohingyas dans l'État d'Arakan. Le gouvernement s'est engagé à ouvrir dans le pays un bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Tous les programmes de développement de l'UE intègrent une approche fondée sur les valeurs démocratiques et les droits de l'homme. L'UE déploie des programmes bilatéraux au titre de l'instrument de coopération au développement et finance des projets par le biais de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix et du programme "Investir dans les ressources humaines".

Tout au long de l'année 2014, l'UE a continué de soutenir et d'aider le Myanmar/la Birmanie dans sa transition démocratique, dans le droit fil du cadre global adopté en 2013, qui énonce dans les grandes lignes ses objectifs et priorités jusqu'en 2015 et définit les grands domaines d'action, dont l'élimination du travail forcé, l'adoption de normes de durabilité et de responsabilité dans les entreprises, telles que le travail décent, la ratification des principales conventions de l'OIT restantes, les avancées vers une croissance inclusive et la promotion des droits économiques et sociaux. Lors de la réunion du conseil d'administration de l'OIT de mars 2014, l'UE a salué les progrès observés dans le pays concernant la question du travail forcé et encouragé le gouvernement à intensifier ses efforts en vue d'éradiquer toutes les formes de travail forcé et de recrutement de mineurs d'ici à 2015.

En ce qui concerne les investissements étrangers, l'UE a coopéré en 2014 avec les autorités, le secteur privé et la population du pays pour créer un environnement réglementaire optimal et promouvoir les investissements responsables.

Des projets sont actuellement en cours pour renforcer les groupes de médias ethniques indépendants, soutenir le débat public sur les élections de 2015 et le processus de paix dans les régions ethniques, sensibiliser le public au sujet du rôle respectif des médias, des organisations de la société civile et des groupes politiques, qui se renforcent mutuellement, dans le processus de démocratisation, consolider les activités de la société civile locale sur l'analyse électorale et la défense d'une réforme démocratique, encourager la conscience politique des communautés et l'éducation civique de leurs représentants, en mettant particulièrement l'accent sur la participation des femmes, et promouvoir les droits des travailleurs.

D'autres projets s'attachent par ailleurs à promouvoir les droits de l'homme des groupes marginalisés, à aider les personnes handicapées à s'engager dans des activités de revendication et à mieux défendre leurs propres droits, et à transmettre aux enfants et aux jeunes de minorités ethniques les capacités nécessaires pour participer aux mécanismes de décision locaux.

Un financement a également été alloué en vue d'un soutien électoral par le biais d'une aide fournie à la commission électorale de l'Union.

Le Myanmar/la Birmanie a été retenu comme pays pilote dans le cadre du programme d'action pour le soutien à la démocratie.

Cambodge

Les droits de l'homme et la démocratisation sont restés les sujets d'attention prioritaires de l'UE et ils ont été intégrés de façon horizontale dans toutes les activités en 2014. Des réunions se sont tenues régulièrement avec le gouvernement et la société civile en vue d'examiner la situation des droits de l'homme et de dossiers s'y rapportant. La plupart des visites sur le terrain étaient assorties de rencontres avec des défenseurs locaux des droits de l'homme.

L'UE a fourni un soutien à la mission du professeur Surya Subedi, Rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge, et partagé son analyse selon laquelle la situation des droits de l'homme au Cambodge "évolue globalement dans la bonne direction", malgré les graves problèmes qui subsistent. Elle a également accordé son soutien politique au HCDH sur plusieurs questions ayant trait aux droits de l'homme.

La huitième réunion du comité mixte UE-Cambodge, qui s'est tenue en mars, a accueilli un dialogue spécifique sur le thème "Renforcement des institutions, réforme administrative, réforme juridique, gouvernance et droits de l'homme", qui a abordé la réforme juridique et judiciaire, la liberté d'expression, la protection et la promotion des droits fonciers, la réforme postélectorale et la liberté d'association, la protection institutionnelle des droits de l'homme, y compris des droits de la femme, la migration et la coopération au sujet des droits de l'homme au sein des Nations unies et des enceintes régionales.

La réforme juridique et judiciaire reste l'un des principaux défis à relever en matière de respect des droits de l'homme. L'UE a accordé un soutien financier à des projets d'ONG consistant à réclamer des réformes juridiques, à observer des procès, à donner des conseils juridiques à des particuliers ou à des groupes et à dispenser une formation à des fonctionnaires. Elle a régulièrement interpellé le gouvernement sur la réforme judiciaire, conjointement avec les États membres représentés au Cambodge. Les recommandations formulées dans l'examen périodique universel ont à nouveau été soulevées lors des réunions avec des ministres cambodgiens.

L'UE est restée fermement engagée en faveur de la réconciliation nationale et de l'effort de mémoire au Cambodge. Dans une déclaration d'août 2014, elle a salué la décision des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) condamnant à la prison à perpétuité deux éminents dirigeants de l'ancien Kampuchéa démocratique. Elle a apporté une contribution substantielle au fonctionnement de ces Chambres, qui devrait encore s'accroître au titre du nouveau cadre financier (2014-2020), lorsqu'elle devrait adhérer au groupe des principaux donateurs des CETC. De plus, l'UE a soutenu la mise en œuvre par la société civile d'un programme d'éducation au génocide fondé sur le dialogue interculturel et les droits de l'homme, favorisant ainsi le processus d'établissement de la vérité, de réconciliation nationale et de prévention du génocide au Cambodge.

Le Rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge a estimé que l'accaparement de terres constituait un important facteur d'instabilité politique, d'agitation, de violence et d'arrestations de manifestants. Des avancées positives (campagne de distribution de titres fonciers, moratoire sur l'octroi de nouvelles concessions foncières économiques, règlement de différends fonciers en faveur de villageois et, plus récemment, révocation de concessions octroyées à des entreprises ne respectant pas leurs engagements) ont été enregistrées à tous les niveaux avec le soutien actif de l'UE. Celle-ci a pris part au groupe de travail mis en place par le Premier ministre, qui élabora un mécanisme de compensation équitable pour les victimes d'expropriations liées à la production de canne à sucre. La délégation de l'UE a envoyé des observateurs à la plupart des procès se rapportant aux droits de l'homme et aux questions foncières.

Après les élections de 2013, l'UE a encouragé sans relâche le parti au pouvoir et les partis d'opposition à renouer le dialogue et à faire cesser l'instabilité politique qui avait conduit à des manifestations violentes, entraînant la mort de cinq personnes, un rétrécissement de l'espace démocratique et l'arrestation de manifestants et de membres de l'opposition. En juillet, les deux principaux partis politiques ont conclu un accord qui leur a permis de sortir de l'impasse et qui a décidé l'opposition à lever son boycott de l'Assemblée nationale. La Haute Représentante de l'UE s'est félicitée de cette avancée. Les arrestations ultérieures de membres de l'opposition, qui étaient manifestement liées aux négociations sur la commission électorale nationale et la loi électorale, ont ensuite soulevé des inquiétudes, que l'UE n'a pas manqué de relayer à la fois directement auprès des autorités et par l'intermédiaire de déclarations locales dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, tout au long de l'année, l'UE a fourni un soutien important à des projets menés par des ONG dans des domaines tels que la promotion de la liberté d'expression et d'association, les droits de la femme, et notamment leur émancipation, le démantèlement des obstacles aux revenus et la lutte contre toutes les formes de violence et la traite des êtres humains.

République populaire de Chine

En 2014, les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme sont restés la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP, signé en 1998) et, à moyen terme, le respect des dispositions de ce Pacte ainsi que de certaines dispositions de la Constitution, du code pénal et du code de procédure pénale de la Chine. L'UE a également poursuivi sa campagne globale contre la peine de mort, d'autant que la Chine demeure le pays qui enregistre le plus grand nombre d'exécutions, malgré les efforts consentis pour réduire sensiblement le nombre de crimes passibles de cette condamnation. En tant que pilier essentiel du PIDCP, la liberté d'expression en Chine, en ligne et dans le monde réel, est aussi restée l'une des priorités de l'UE, au même titre que l'épanouissement d'une société civile saine et diversifiée et de défenseurs des droits de l'homme actifs. Enfin, l'UE a continué de promouvoir la jouissance de tous les droits de l'homme par les membres de minorités, à commencer par les Ouïgours et les Tibétains.

L'UE a continué d'interpeler la Chine sur les droits de l'homme à tous les niveaux. Les présidents Van Rompuy et Barroso ont rencontré le président Xi Jinping à l'occasion de sa visite historique en Europe et, dans une déclaration commune publiée le 1^{er} avril, les deux parties ont réaffirmé l'importance de la promotion et de la protection des droits de l'homme et ont convenu d'approfondir leurs échanges sur les droits de l'homme aux niveaux bilatéral et international sur la base de l'égalité et du respect mutuel et de renforcer leur dialogue sur les droits de l'homme en menant des discussions constructives sur les aspects prioritaires essentiels déterminés d'un commun accord. Au début mars, le vice-ministre des affaires étrangères Li Baodong s'est rendu en Europe, en préambule à la visite du président Xi, et a rencontré M. Lambrinidis, RSUE, afin de discuter des modalités du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme dans le contexte du renforcement de la coopération entre l'UE et la Chine dans ce domaine. L'UE a également évoqué les droits de l'homme lorsque les présidents Van Rompuy et Barroso ont rencontré le Premier ministre, Li Keqiang, en octobre, en marge du sommet de l'ASEM de Milan.

La 33^e session du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme, qui a eu lieu en décembre, a permis à l'UE d'exprimer ses préoccupations sur un grand nombre de questions liées aux droits de l'homme en Chine, telles que le droit à un logement décent et la réforme du système de hukou, les droits des personnes appartenant à des minorités, notamment au Tibet et au Xinjiang, la liberté de religion ou de conviction, la liberté d'expression (sur internet et dans le monde réel), la liberté de réunion pacifique et d'association, le respect de la légalité, les détentions arbitraires et la peine de mort. Des affaires individuelles ont été citées pour illustrer la discussion sur la situation des droits de l'homme en Chine, parmi lesquelles celles de Liu Xiaobo, Ilham Tohti, Gao Yu, Hada, Pu Zhiqiang, Xu Zhiyong, Tenzin Delek Rinpoche et Gao Zhisheng.

La coopération dans les enceintes internationales et la mise en œuvre des recommandations émises par les organismes internationaux ont également été abordées. La recommandation du Comité des droits de l'homme des Nations unies sur la disposition du PIDCP relative au droit de voter et d'être élu et son application à Hong Kong a été examinée dans ce contexte. Les droits de la femme et la coopération technique ont également été inclus dans les discussions. À l'occasion d'une conférence de presse commune, les deux coprésidents ont répondu aux questions des correspondants européens et chinois sur le dialogue. La délégation chinoise a par ailleurs rencontré le représentant spécial de l'UE, M. Lambrinidis, le 8 décembre. Le dialogue a été suivi d'une réunion sur la violence domestique en présence d'experts de la société civile.

L'UE a publié plusieurs déclarations sur les droits de l'homme, par exemple, sur le traitement des défenseurs des droits de l'homme et de leur famille en février, sur l'attentat à l'arme blanche à la gare de Kunming et la mort du défenseur des droits de l'homme Cao Shunli en mars, sur la vague d'arrestations et de détentions en mai, sur la situation au Xinjiang en juillet, et sur la mise en accusation du professeur Tohti en août et sa condamnation en septembre.

L'UE a consacré une attention substantielle à l'observation de procès, bien que la présence de diplomates étrangers et de journalistes dans les tribunaux soit normalement interdite. Elle s'est également engagée dans des efforts de diplomatie publique et de sensibilisation sur de nombreux sujets ayant trait aux droits de l'homme, notamment en assurant le suivi des recommandations formulées lors de l'examen périodique universel de 2013 de la Chine. Elle a en outre soutenu des projets destinés à mieux faire connaître les droits des travailleurs et à améliorer la situation des personnes handicapées.

L'UE a fait référence à la situation des droits de l'homme en Chine dans les trois déclarations qu'elle a faites au cours des trois sessions du Conseil des droits de l'homme, en mars, juin et septembre, et lors de la 69e Assemblée générale des Nations unies. Dans chacune de ces déclarations, elle a exprimé sur le fond ses vives inquiétudes quant à l'arrestation et à la détention de défenseurs des droits de l'homme pacifiques, en exhortant la Chine à libérer les personnes emprisonnées pour l'exercice de leur droit à la liberté de conscience, d'expression et d'association, et elle a fait état de ses préoccupations sur la situation des droits de l'homme au Tibet et au Xinjiang, en invitant la Chine à répondre aux doléances des groupes ethniques et religieux et à entretenir un dialogue sérieux avec les différents groupes ethniques et entre eux.

Hong Kong

L'UE a observé attentivement les événements en rapport avec l'instauration du suffrage universel pour la désignation du chef de l'exécutif en 2017. Le 18 juillet et le 2 octobre, l'UE a publié des déclarations réaffirmant son soutien à une démocratisation plus profonde, à l'instauration du suffrage universel et à un système électoral équitable qui permette un degré élevé de participation politique de la population de Hong Kong. L'UE a continué de soutenir la société civile à Hong Kong par le biais de contacts réguliers avec les défenseurs des droits de l'homme, les ONG et les médias, et l'organisation de séminaires et d'ateliers sur les droits de l'homme.

Taïwan

L'engagement de l'UE s'inscrit dans le cadre d'une situation globalement bonne en matière de droits de l'homme et d'une politique nationale d'application des normes internationales, à l'exception de la peine de mort. L'UE a déploré les cinq exécutions capitales qui ont eu lieu à Taïwan en avril, après les précédentes séries d'exécutions en 2013 et 2012, qui ont rompu le moratoire de fait qui a prévalu de 2005 à 2010. Dans sa déclaration, l'UE a appelé à un moratoire immédiat sur les exécutions, ainsi que les experts internationaux l'avaient recommandé en 2013.

L'UE est restée mobilisée auprès des autorités locales et de la société civile (soutien à l'ONG Alliance taïwanaise pour l'abolition de la peine de mort par le biais de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme) afin qu'elles œuvrent efficacement en faveur du rétablissement d'un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition formelle. Par ailleurs, dans le cadre de son dialogue régulier avec Taïwan au titre des consultations annuelles UE-Taïwan sur les questions non commerciales, l'UE a aussi exprimé ses préoccupations sur la peine de mort et la poursuite de son application.

Mongolie

L'UE a pour objectifs d'aider la Mongolie à se doter d'un cadre juridique efficace et approprié pour satisfaire à ses obligations internationales, de soutenir ses efforts pour la construction d'une démocratie fonctionnelle et de soutenir son développement économique et social.

Des questions relatives aux droits de l'homme ont été soulevées auprès des autorités mongoles à tous les échelons. Les principales préoccupations portent sur la situation dans les prisons, l'application des lois, la discrimination à l'égard des femmes, des membres de minorités et des groupes vulnérables et l'augmentation de la corruption.

L'accord de partenariat et de coopération UE-Mongolie, signé en 2013, comporte une clause relative aux droits de l'homme et prévoit un renforcement de la coopération en la matière. Les préparatifs sont en cours pour l'établissement d'un dialogue formel sur les droits de l'homme entre l'UE et la Mongolie. Cette dernière est devenue en 2014 un pays bénéficiaire du nouveau régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+), qui constitue également un mécanisme utile pour répondre aux préoccupations liées au cadre juridique et à la mise en œuvre des conventions et protocoles internationaux fondamentaux en matière de droits de l'homme auxquels elle a adhéré.

L'UE a financé, au titre de l'IEDDH, plusieurs projets relatifs à la société civile ciblant le respect des droits de l'homme dans les prisons mongoles, la protection des droits des femmes et des victimes de la traite des êtres humains, le renforcement des droits des minorités sexuelles et de leurs familles, ainsi que la promotion des droits de l'homme à travers des films documentaires s'adressant aux jeunes. L'aide au développement en faveur de la Mongolie a été augmentée de 100 % pour la période 2014-2020, pour atteindre un montant de 65 millions d'euros. Elle sera principalement affectée à la gouvernance et à l'éducation, en vue d'obtenir des retombées positives sur la situation des droits de l'homme.

Inde

Les priorités de l'UE en 2014 sont restées la protection des femmes et des enfants, l'appel à un moratoire sur les exécutions, qui conduirait à l'abolition de la peine de mort, la lutte contre la discrimination sous ses différentes formes et les défenseurs des droits de l'homme.

Le 16 janvier, le Parlement européen a adopté une résolution sur les récentes mesures visant à criminaliser les personnes LGBTI. Cette résolution faisait référence à une décision de la Cour suprême indienne invalidant un arrêt rendu par la Haute Cour de Delhi en 2009 sur une loi de l'époque coloniale interdisant l'homosexualité. Le Parlement européen a par ailleurs exprimé sa préoccupation concernant la situation en Inde, en s'interrogeant notamment sur la situation des femmes, la minorité chrétienne et la reconnaissance exemplaire par la Cour suprême indienne de l'existence d'un "troisième genre".

Afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes, l'UE a organisé en mars, conjointement avec ONU Femmes, une conférence intitulée "Inspiring a change: Equality for all". Trois projets sur la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes en Inde, dotés d'un budget total de 900 000 euros, ont été mis en œuvre en 2014 au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ils portaient sur les causes premières et les conséquences de la violence et de la discrimination à caractère sexiste aux niveaux institutionnel, structurel, idéologique et opérationnel. Trois autres projets financés à hauteur de 2,5 millions d'euros concernaient la lutte contre la discrimination à l'égard des jeunes filles et l'infanticide de fillettes.

Dans le cadre du soutien de l'UE aux défenseurs des droits de l'homme, le Réseau juridique sur les droits de l'homme a tenu une réunion d'examen sur la situation des droits de l'homme dans les "États en conflit", qui s'est concentrée sur le rôle du pouvoir judiciaire dans la lutte pour la justice sociale et le respect des droits de l'homme. Le groupe de travail local de l'UE sur les droits de l'homme a poursuivi ses échanges avec les réseaux de défenseurs des droits de l'homme, notamment sous la forme de visites sur le terrain. Un projet sur la liberté d'information, d'expression et d'association en ligne, d'un montant de 978 000 euros, a été mis en œuvre.

En ce qui concerne la peine de mort, la commission juridique indienne a lancé en mai une consultation publique pour réévaluer la pertinence de la peine capitale. La délégation de l'UE a invité Robert Badinter, fer de lance du mouvement pour l'abolition de la peine de mort, à donner des conférences en Inde et à discuter avec le monde judiciaire, la communauté juridique, la commission nationale des droits de l'homme, la société civile, les parlementaires et les médias.

Indonésie

L'UE a observé attentivement les élections législatives d'avril et les élections présidentielles de juillet, durant lesquelles plus de 185 millions d'électeurs inscrits ont déposé plus de 700 millions de bulletins dans 470 000 bureaux de vote. Ces élections ont été jugées globalement libres, équitables et gérées de façon professionnelle et ont abouti à une passation de pouvoir pacifique au profit du nouveau président, Joko Widodo.

L'accord de partenariat et de coopération UE-Indonésie est entré en vigueur en mai. Articulé autour de valeurs partagées, cet accord énonce des engagements communs pour la sauvegarde et la promotion des droits de l'homme.

La cinquième session du dialogue UE-Indonésie sur les droits de l'homme s'est tenue à Djakarta en novembre. Elle a mis l'accent sur la prévention de la torture, les droits des personnes handicapées, la prévention des violences à caractère sexiste, ainsi que les entreprises et les droits de l'homme. La liberté de religion, la liberté d'expression, la peine de mort et la coopération dans les enceintes multilatérales ont également été abordées.

Lors de la session de Djakarta du dialogue sur les droits de l'homme qui s'est tenue en novembre, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, a prononcé l'allocution principale sur l'abolition de la peine de mort dans la région de l'ASEAN et s'est entretenu avec des membres de la commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme, des membres du gouvernement indonésien et de l'ASEAN et avec des groupes de la société civile.

Tout au long de l'année, l'UE a accordé une grande attention à la liberté de religion et de conviction et à la protection des personnes appartenant à des minorités. Elle a en outre tenu des réunions régulières à Djakarta avec des groupes minoritaires, des victimes d'actes d'intolérance et des organisations de défense des droits de l'homme actives dans ce domaine.

Au début décembre 2014, aucune exécution n'avait eu lieu, mais les déclarations du procureur général laissaient entrevoir une reprise des exécutions d'ici à la fin de l'année. Au moins 14 personnes ont été condamnées à mort en 2014, et un total de quelque 130 personnes sont détenues dans le couloir de la mort. Dans le cadre de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre, la délégation de l'UE a lancé une campagne dans les médias sociaux pour l'abolition de la peine de mort. En novembre, l'Indonésie s'est abstenu lors du vote sur une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies relative à un moratoire sur la peine de mort.

L'UE a exprimé aux autorités locales et au gouvernement national ses préoccupations quant aux nouveaux décrets adoptés en septembre sur l'application de la charia à Aceh, dont plusieurs dispositions, notamment sur les relations homosexuelles et le viol, enfreignent potentiellement les conventions internationales sur les droits de l'homme ratifiées par l'Indonésie.

En 2014, l'IEDDH a soutenu dix projets portant sur un large éventail de thématiques, parmi lesquelles les élections, la résolution des conflits et la médiation, la liberté de religion, la responsabilisation en cas de violations des droits de l'homme et la protection des groupes vulnérables.

Japon

En 2014, l'UE et le Japon ont poursuivi leur coopération étroite et régulière sur les questions relatives aux droits de l'homme, tant en Asie qu'au niveau mondial. À cet égard, ils ont continué à mener une action résolue aux Nations unies, en participant activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale, notamment dans le cadre des résolutions sur la République populaire démocratique de Corée. Le dernier cycle de consultations menées entre les deux parties s'est tenu en novembre. Les discussions ont porté principalement sur la coopération au Conseil des droits de l'homme et à la troisième commission dans le cadre de la 69^e session de l'AGNU.

L'UE a insisté avec force pour que des mesures soient prises en ce qui concerne la question essentielle de la peine de mort au Japon: elle a encouragé le gouvernement japonais à mettre en place un moratoire sur les exécutions en vue de leur abolition et demandé que soit mené un débat public approfondi. Trois exécutions ont eu lieu au cours de l'année écoulée. L'UE a, dans des déclarations publiques émanant du porte-parole de la Haute Représentante, condamné l'actuelle politique de mise en œuvre des exécutions (sept en 2012 et huit en 2013), après une période de près de deux ans sans exécutions jusqu'en 2012. L'UE a exprimé ses préoccupations à cet égard, aussi bien publiquement que dans le cadre du dialogue politique. Dans ce contexte, la délégation de l'UE et plusieurs États membres mettent actuellement en œuvre localement un certain nombre de recommandations sur la manière d'améliorer l'impact politique et médiatique des activités que l'UE déploie au Japon contre la peine de mort.

Un groupe de travail sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a été créé dans le cadre du dialogue sur la politique industrielle entre la Commission européenne et le Japon. Lors de sa première réunion, en juillet 2014, il a facilité un dialogue commun entre la Commission (DG GROW) et le Japon (ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie) sur la conduite responsable des affaires, en identifiant des domaines d'intérêt commun se prêtant à une coopération. Le groupe de travail sur la RSE devrait tenir une deuxième réunion en 2015.

République de Corée

Le respect des principes universels des droits de l'homme est un élément essentiel de l'accord-cadre UE-Corée, qui a été conclu parallèlement à l'accord de libre-échange et à la déclaration d'un partenariat stratégique en 2010. Les engagements précédents sur la collaboration dans la promotion des droits de l'homme, pris lors des sommets, ont été répétés en 2014 à l'occasion de rencontres entre la Haute Représentante de l'UE et le ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

L'UE et la République de Corée ont coopéré étroitement dans les enceintes internationales sur les droits de l'homme tout au long de l'année. Elles ont exprimé des votes concordants au Conseil des droits de l'homme et à la troisième commission de l'AGNU sur la quasi-totalité des résolutions thématiques et par pays relatives aux droits de l'homme, à l'exception de la résolution concernant un moratoire sur la peine de mort, sur laquelle la République de Corée s'est abstenu. Elles ont en outre œuvré de concert pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les violations des droits de l'homme commises en RPDC. La coopération bilatérale a constitué un élément important dans l'adoption de résolutions du Conseil des droits de l'homme et de la troisième commission de l'AGNU reflétant les recommandations formulées par la commission d'enquête des Nations unies.

À l'échelon local, l'UE a continué de coopérer avec le gouvernement de la République de Corée et des groupes de la société civile cherchant à renforcer la protection des droits de l'homme.

Elle a constaté avec satisfaction que le gouvernement de la République de Corée avait maintenu le moratoire de fait sur l'application des exécutions, qui prévaut depuis 1998, et l'a encouragée à prendre des mesures pour abolir totalement la peine de mort.

L'UE a participé à un symposium à haut niveau organisé par le ministère de la justice sur le renforcement des cadres nationaux dans le but de renforcer la politique sur les droits de l'homme. Les chefs de mission de l'UE ont rencontré le ministre de l'égalité des genres et de la famille et convenu d'intensifier leur échange d'informations sur les politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'UE a continué d'étudier, en concertation avec les acteurs concernés, les mesures destinées à assurer le suivi des recommandations issues du deuxième examen périodique universel, dont la libération des objecteurs de conscience, les modalités de mise en œuvre de la loi sur la sécurité nationale et la sauvegarde des droits des personnes appartenant à des minorités.

République populaire démocratique de Corée (RPDC)

Promouvoir le respect et l'amélioration des droits de l'homme en RPDC est demeuré au cœur de l'action menée par l'UE à l'égard de ce pays. L'UE a continué d'attirer l'attention des organes des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en RPDC, qui reste grave. Après que la commission d'enquête des Nations unies instituée l'année précédente a rendu son rapport sur les violations des droits de l'homme systématiques, répandues et graves qui ont été commises dans ce pays et dont la commission d'enquête a estimé qu'elles pouvaient constituer des crimes contre l'humanité, l'UE s'est inspirée des conclusions de ladite commission pour coprésenter une résolution au Conseil des droits de l'homme (adoptée le 28 mars) et une résolution à la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies (adoptée le 18 novembre).

La résolution adoptée en décembre par l'Assemblée générale des Nations unies, qui a bénéficié d'un large soutien interrégional, a ouvert de nouvelles perspectives en encourageant le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre des mesures appropriées, notamment en envisageant de saisir la Cour pénale internationale de la situation en RPDC et en réfléchissant à la possibilité de sanctions ciblées et efficaces contre ceux qui portent la plus grande responsabilité dans les actes dont la commission d'enquête a estimé qu'ils pouvaient constituer des crimes contre l'humanité.

L'UE a continué de suivre la situation des Nord-Coréens réfugiés à l'étranger et a demandé, si besoin était, que toutes les obligations internationales pertinentes soient pleinement respectées.

Le 17 avril, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Corée du Nord, dans laquelle il a une nouvelle fois condamné vivement la répression exercée par l'État et invité le gouvernement de la RPDC à remplir les obligations internationales qui lui incombent dans le domaine des droits de l'homme.

L'UE a continué d'apporter une aide, principalement dans le domaine de la sécurité alimentaire, à certains des groupes les plus vulnérables en RPDC.

Laos

En 2014, les objectifs de l'UE sont restés axés sur l'État de droit, le renforcement de la fonction de surveillance du parlement et le développement de la société civile.

L'UE a continué de s'engager auprès du Laos sous différentes formes, notamment au travers de la session annuelle du dialogue sur les droits de l'homme qui s'est tenue en mai, et du dialogue politique, en particulier dans le comité mixte, qui s'est réuni en octobre. Elle s'est réjouie des informations reçues sur des affaires individuelles et sur la situation dans les prisons. En parallèle, elle a répété son extrême préoccupation quant au sort de M. Sombath Somphone et appelé à une enquête crédible sur sa disparition. Enfin, elle a réitéré ses demandes pour que davantage de progrès soient accomplis dans l'utilisation de l'examen périodique universel. Contrairement aux pratiques habituelles, aucun accord n'a pu être conclu sur une déclaration commune à l'issue du dialogue sur les droits de l'homme.

Durant l'année, l'UE a intensifié son dialogue avec les organisations de la société civile et les autorités, en particulier, sur l'espace et les conditions de travail des ONG, sachant qu'une réglementation restrictive, qui les mettrait sous pression, a été proposée. Elle a par ailleurs fourni une contribution financière à l'audition des ONG que le Laos a organisée.

Le Parlement européen a adopté le 16 janvier 2014 une résolution d'urgence sur le Laos. Ce texte, principalement consacré au cas de M. Sombath Somphone, mettait également en exergue l'importance du travail de la société civile. Dans le cadre du sommet de l'ASEM qui s'est tenu à Milan en octobre sous la présidence de l'UE, le Forum des peuples Asie-Europe a adopté une déclaration rédigée sur un ton ferme concernant la disparition de M. Somphone.

Au titre de la coopération au développement bilatérale de l'UE avec le gouvernement, un soutien de 2,7 millions d'euros a été alloué au plan-cadre du Laos pour le secteur juridique et à la réforme de la gouvernance dans l'administration publique nationale.

Pour ce qui est de la société civile, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme a accordé un soutien à plus de 20 projets menés au Laos sur des thèmes multiples tels que les droits de l'enfant, de la femme et des personnes handicapées, le droit à l'alimentation et l'accès des communautés locales à l'information juridique, cumulant un financement total de l'UE de 3 millions d'euros. Environ 10 projets destinés à accroître les capacités de la société civile étaient en cours en 2014 au titre du programme thématique des acteurs non étatiques, pour un montant total de 6,5 millions d'euros.

Malaisie

En matière de droits de l'homme, les principales priorités que l'UE s'étaient fixées pour la Malaisie en 2014 étaient la promotion de l'abolition de la peine de mort et la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). L'UE a continué à soutenir les citoyens européens condamnés à mort en Malaisie.

Les négociations relatives à la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération (APC) entre l'UE et la Malaisie ont repris en 2014, deux sessions s'étant tenues, respectivement, en avril et en décembre. Le projet d'accord comporte une clause relative aux droits de l'homme.

En avril, l'UE a effectué des démarches auprès du procureur général de Malaisie pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre du Statut de Rome. Le procureur général s'est ensuite rendu à Bruxelles pour une réunion avec le SEAE au sujet de la Cour pénale internationale.

Tout au long de l'année, le groupe de travail local de l'UE sur les droits de l'homme s'est engagé auprès d'organisations de la société civile travaillant sur la liberté de religion, les droits des personnes LBGTI, l'usage d'armes à feu par la police, les morts en garde à vue, ainsi que les droits des travailleurs migrants et des demandeurs d'asile.

Les 2 et 3 juillet, l'UE a coorganisé la consultation sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction dans l'ASEAN avec le Mouvement mondial des modérés et PROHAM. Elle a parrainé la participation du professeur Harry Harun Behr, membre de la Conférence islamique allemande, qui a fourni une perspective européenne sur la liberté de religion ou de conviction, et présenté un regard critique sur les interprétations conservatrices et restrictives de l'islam.

À l'occasion de la Journée mondiale et de l'UE contre la peine de mort, la délégation de l'UE, le barreau malaisien, la Commission nationale des droits de l'homme, la Haute commission du Royaume-Uni, Amnesty International Malaisie, l'ambassade de Suisse et le Chinese Assembly Hall ont organisé, du 6 au 12 octobre, une campagne d'une semaine sur l'abolition de la peine de mort intitulée "Give Life a Second Chance". L'un des plus grands centres commerciaux de Kuala Lumpur a accueilli une exposition artistique dans laquelle étaient présentées des photographies de l'artiste Toshi Kazama, qui a par ailleurs donné des conférences dans des universités. La délégation de l'UE et ses partenaires ont interpellé d'éminents politiques, au niveau fédéral et des États, au sujet de la peine de mort. Cette campagne a bénéficié d'une couverture médiatique substantielle et a été relayée du 1^{er} au 12 octobre dans les médias sociaux de l'UE, des États membres et des coorganisateurs.

En novembre, l'UE et les États membres ont organisé le "Forum sur la situation des communautés indigènes dans l'État du Sarawak et leurs droits", en partenariat avec Pesticide Action Network Asia Pacific et l'Association Sarawak Dayak Iban (SADIA).

Les États membres de l'UE se sont engagés dans le deuxième examen périodique universel de la Malaisie, qui s'est déroulé en mars à Genève. La Malaisie a accepté 150 des 232 recommandations formulées, mais elle n'a accepté un grand nombre d'entre elles que partiellement ou "sur le principe", sans prendre d'engagements à propos d'un moratoire sur la peine de mort, de la ratification des conventions fondamentales des Nations unies sur les droits de l'homme ou du retrait des réserves émises au sujet de ces instruments.

L'UE a soutenu le projet d'Humana Child Aid Society sur l'éducation des enfants apatrides dans l'État de Sabah à hauteur de 600 000 euros au titre du programme global sur les migrations et l'asile. Ce projet a été clôturé en août 2014.

Maldives

En 2014, l'UE a continué d'exprimer des préoccupations sur la situation des droits de l'homme aux Maldives, y compris la sécurité de la société civile et des médias dans le contexte électoral et post-électoral.

La mission d'observation électorale de l'UE a estimé que les élections parlementaires du 22 mars ont été bien gérées, malgré l'immixtion de la Cour suprême dans le processus et ses actions contre la commission électorale au cours des semaines qui ont précédé les élections législatives. En égard aux craintes quant à l'avenir de la consolidation démocratique et aux menaces adressées à des membres du parti d'opposition, l'UE a suivi attentivement la situation après les élections.

Le 30 avril, la Haute Représentante de l'UE a exprimé dans une déclaration publique l'inquiétude de l'UE au sujet de la récente "activation" de la peine de mort par l'adoption d'instruments législatifs d'application et l'achat de matériel destiné à la réalisation d'injections létales.

Tout au long de l'année, l'UE a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile et d'autres intervenants essentiels. En septembre, elle a publié une déclaration commune locale sur les menaces pesant sur la société civile et les droits de l'homme aux Maldives, dans un contexte marqué par la montée de l'extrémisme islamique dans des îles périphériques du pays et les restrictions à la liberté d'expression, notamment par le biais d'intimidations et de menaces à l'encontre de journalistes.

Népal

Après la tenue réussie des élections de l'assemblée constituante en novembre 2013, l'UE a focalisé son attention en 2014 sur l'observation des travaux de rédaction d'une Constitution et de l'adoption d'une législation sur la justice transitionnelle. Elle a maintenu son engagement en faveur de la consolidation du processus de paix, en abordant des questions relatives aux droits de l'homme telles que l'impunité, la discrimination et la responsabilisation dans les finances publiques. Afin de soutenir la rédaction de la Constitution, les ambassadeurs de l'UE et des États membres présents sur place, auxquels se sont joints la Suisse et la Norvège, ont publié une déclaration locale appelant les dirigeants politiques du Népal à respecter l'échéance du 22 janvier 2015.

La création de mécanismes de justice transitionnelle pour les atteintes aux droits de l'homme commises pendant la guerre civile faisait partie des engagements fondamentaux du processus de paix. Le gouvernement a adopté en mai 2014 un acte législatif sur la justice transitionnelle établissant deux commissions: l'une sur les disparitions forcées et l'autre sur la vérité et la réconciliation. Ces commissions peuvent recommander l'amnistie, excepté dans les affaires de viols. Les victimes du conflit et les ONG actives dans le domaine des droits de l'homme ont une opinion défavorable sur cette législation. Lors de leurs entrevues et de leurs contacts réguliers avec les autorités népalaises, les représentants de l'UE ont déclaré que les atteintes graves aux droits de l'homme ne pouvaient faire l'objet d'une amnistie et que les mécanismes de justice transitionnelle devaient obéir aux normes internationales.

L'UE a évoqué les discriminations fondées sur la caste et les violences et discriminations à caractère sexiste dans le cadre, d'une part, de la coopération avec le gouvernement sur les engagements pris par ce dernier lors de l'examen périodique universel de 2011 et, d'autre part, du soutien qu'elle continue d'apporter aux projets de la société civile ciblant les groupes et communautés marginalisés. Mais il reste des domaines où une coopération plus poussée pourrait être menée: ainsi, la communauté LGBTI craint toujours d'être persécutée et le projet de code pénal ne cadre pas avec les arrêts progressistes rendus par la Cour suprême en ce qui concerne les droits des personnes LGBTI; la population du Terai fait état d'un manque d'accès aux structures gouvernementales et d'un usage excessif de la force, y compris d'exécutions extrajudiciaires; et il existe des craintes de voir le projet de constitution ne pas offrir de garanties suffisantes concernant le plein exercice de la liberté religieuse.

L'UE a continué de soutenir la mise en œuvre du plan d'action national sur les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que sur la violence à l'égard des femmes, en accordant un financement au Fonds d'affectation spéciale pour la paix au Népal. Le Groupe de travail pour le soutien à la paix, dont l'UE fait partie, s'est attaché à faire figurer les personnes victimes de violence sexuelle ou de violence à caractère sexiste au cours du conflit dans la définition que le gouvernement donne des personnes touchées par un conflit et à leur permettre d'accéder à des services d'aide d'urgence, de réhabilitation et de réparation.

L'UE s'est engagée en faveur de l'amélioration de la situation des défenseurs des droits de l'homme en présidant, jusqu'au printemps 2014, le groupe de travail de l'UE pour la protection des défenseurs des droits de l'homme et en soutenant des projets de la société civile.

Pakistan

Les principaux objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie résident dans le renforcement du cadre électoral, l'accroissement des capacités de l'assemblée nationale et des assemblées provinciales, la liberté de religion ou de conviction, les droits des femmes, l'accès à la justice et la lutte contre la peine de mort. L'UE est également restée active sur le terrain de la liberté d'expression et de la sécurité des journalistes, des droits des enfants et des droits des travailleurs, notamment dans le cadre du régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+).

L'UE a poursuivi son engagement en faveur des droits de l'homme et la démocratie sous différentes formes. La réunion du sous-groupe sur les droits de l'homme tenue le 23 juin à Islamabad a porté sur la démocratie et les élections, la liberté d'expression, l'égalité entre les femmes et les hommes, la peine de mort, le régime SPG+ et des questions multilatérales. L'UE et le Pakistan ont convenu d'établir un dialogue renforcé sur les droits de l'homme au niveau local, en complément des travaux du sous-groupe existant. L'UE a également annoncé qu'elle communiquerait une liste d'affaires sur lesquelles elle souhaiterait recevoir des informations complémentaires. Cette liste a été transmise au début septembre et elle sera inscrite à l'ordre du jour des futures réunions du dialogue.

Le Pakistan n'a pas accompli de progrès dans la lutte contre l'impunité et le traitement des problèmes entourant l'État de droit et l'accès à la justice. Au nombre d'autres déficiences institutionnelles figurent le degré limité de responsabilité des services répressifs, ce qu'illustrent des signalements d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions, d'actes de torture, de surpopulation carcérale et de détentions illégales. L'UE a évoqué ces questions avec le gouvernement à de multiples reprises et a également rencontré les familles de personnes disparues.

L'ordonnance sur la protection du Pakistan adoptée en octobre 2013 devait expirer en 2014. Le parlement a entériné de nouvelles dispositions en juillet. L'UE a soigneusement examiné le texte, avec l'aide de professionnels du droit, et exprimé ses préoccupations sur différents aspects des droits de l'homme affectés par les dispositions du projet. Malgré la modification de certaines clauses, la loi sur la protection des citoyens pakistanais reste problématique.

De nombreuses personnes appartenant à des minorités religieuses au Pakistan vivaient toujours dans la crainte de persécutions religieuses et de violences sectaires. Bien que les chiites forment le groupe le plus souvent ciblé par les agressions sectaires, la situation des chrétiens, des ahmadis et des hindous, déjà difficile, s'est encore détériorée en 2014. L'UE n'a cessé d'exhorter le gouvernement à garantir une meilleure protection des membres de minorités, à mettre un terme à l'impunité des auteurs d'actes de violence à leur encontre et à prendre des mesures contre les personnes incitant à la haine religieuse. Elle a par ailleurs suivi différents procès et exprimé des préoccupations concernant des dossiers individuels, notamment celui d'Asia Bibi, dont la sentence de culpabilité a été confirmée par la cour d'appel de Lahore en octobre.

Le Pakistan continue d'appliquer un moratoire sur la peine de mort, mais d'après des informations qui ont filtré à la fin de l'année, le gouvernement envisage de modifier sa politique gouvernementale pour recommencer à exécuter les terroristes. Dans ce contexte, l'UE a réaffirmé sa ferme opposition de principe à l'application de la peine de mort pour quelque crime que ce soit et manifesté sa profonde inquiétude au sujet de ces informations.

La situation des femmes au Pakistan est également restée difficile, de nombreux cas de violences familiales, de crimes d'honneur, de viols et de mariages et conversions forcés étant signalés dans tout le pays. Dans le cadre des dialogues bilatéraux, l'UE a souligné sans relâche la nécessité de promouvoir les femmes dans la société.

Si le Pakistan a effectivement adhéré à la plupart des principaux instruments internationaux en matière de droits de l'homme, des progrès restent nécessaires en ce qui concerne leur transposition en droit national et la mise en œuvre de mesures pour en atteindre leurs objectifs. En 2014, l'UE a accordé au Pakistan un accès préférentiel à son marché par le biais du régime commercial SPG+. Elle a par ailleurs lancé tout au long de l'année des appels répétés à l'action et à l'application de mesures lors de réunions de dialogue bilatéral, y compris au sein du comité mixte et à l'occasion d'un déplacement du représentant spécial de l'UE, M. Lambrinidis.

Au cours de l'année, l'UE a publié plusieurs déclarations sur des questions relatives aux droits de l'homme et les préoccupations y afférentes, notamment sur la sécurité des journalistes, l'assassinat d'un éminent avocat et défenseur des droits de l'homme, l'attentat terroriste de juin contre l'aéroport de Karachi, la violence à l'égard des femmes et les manifestations politiques qui ont eu lieu en août. Elle a notamment publié en octobre une déclaration sur la décision de la Haute cour de Lahore de maintenir la condamnation de Mme Asia Bibi et en novembre une déclaration sur l'attentat terroriste à proximité du point de passage de la frontière de Wagah. La Haute Représentante de l'UE a présenté son soutien et ses condoléances les plus sincères aux citoyens et aux autorités du Pakistan le jour de l'attaque tragique d'une école de Peshawar, en décembre.

M. Stavros Lambrinidis, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, a effectué en novembre une visite officielle au Pakistan, durant laquelle il a évoqué toutes les grandes préoccupations liées aux droits de l'homme avec d'éminents ministres du gouvernement et députés aux niveaux national et provincial. Il s'est également adressé à divers acteurs de la société civile pakistanaise, parmi lesquels des défenseurs des droits des femmes, des avocats et des journalistes réputés, des dirigeants religieux, des représentants des entreprises, des représentants syndicaux et des artistes. Il s'est réjoui que le Pakistan ait ratifié des conventions sur les droits de l'homme et adopté des lois progressistes, tout en plaidant, dans le contexte du régime SPG+, pour que ce pays continue de mettre en œuvre de façon concrète et efficace les actions prioritaires essentielles avant le réexamen du mécanisme et en soulignant que l'UE était disposée à lui fournir une aide. Il a également soulevé différentes affaires, dont celle d'Asia Bibi, au niveau ministériel et à d'autres niveaux.

Le Parlement européen a adopté en 2014 quatre résolutions portant sur le rôle régional du Pakistan et ses relations politiques avec l'UE, les cas récents de persécutions, la peine de mort et les lois sur le blasphème.

L'UE a mis à profit sa panoplie d'instruments pour le développement pour soutenir les institutions démocratiques, l'État de droit, les droits des femmes et des enfants et la liberté de religion ou de conviction. Elle a poursuivi sa coopération avec les services répressifs en vue de rehausser leur professionnalisme, leur responsabilisation et leur attention pour la communauté, notamment par le biais de mécanismes destinés à assurer une protection efficace des droits de l'homme. Elle a également maintenu son soutien au parlement fédéral (Assemblée nationale et Sénat) et l'a même étendu à la commission électorale. Le soutien considérable qu'elle a apporté à l'éducation dans deux provinces a par ailleurs contribué à consolider les droits des enfants et à favoriser une culture de tolérance.

Un projet de grande ampleur sur la promotion de la liberté de religion ou de conviction a débuté en février et de nouveaux projets sur les droits et l'émancipation des femmes ont été sélectionnés dans le cadre de l'IEDDH, pour un budget total de près de 1,1 million d'euros. Ces projets ont trait aux femmes ayant survécu à une attaque à l'acide, aux femmes souffrant d'exclusion en raison de pathologies graves, à des systèmes d'orientation pour les survivantes et la prévention de la violence à l'égard des femmes, et au développement des compétences des femmes. Une série d'activités de sensibilisation sur les lignes directrices de l'UE en matière de droits de l'homme et le rôle de la société civile dans la mise en œuvre du régime SPG+ ont également bénéficié d'un soutien au titre de l'IEDDH.

Philippines

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie sont le soutien aux défenseurs des droits de l'homme, la réforme de la justice, la lutte contre l'impunité pour les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées, l'amélioration des droits économiques, sociaux et culturels et l'aide aux enfants touchés par des conflits armés.

L'UE a continué de dialoguer avec les interlocuteurs pertinents, parmi lesquels les commissions sur les droits de l'homme à l'échelle nationale et régionale, des acteurs étatiques (ministère de la justice, ministère de l'intérieur et autorités locales), des défenseurs des droits de l'homme et la société civile. L'accord de partenariat et de coopération UE-Philippines, signé en 2012, prévoit entre autres l'instauration d'un dialogue sérieux sur les droits de l'homme sous la forme d'un groupe de travail sur les droits de l'homme. Dans l'attente de la ratification de cet accord, les droits de l'homme sont traités dans le cadre de réunions périodiques de hauts fonctionnaires, dont la prochaine session se tiendra en 2015 à Manille.

Dans son dialogue politique régulier avec les autorités philippines, l'UE a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de s'attaquer plus systématiquement au problème de l'impunité et de traduire en justice les auteurs d'atteintes graves aux droits de l'homme.

En prévision du plébiscite de Bangsamoro, l'UE a été invitée en 2014 à envoyer sa mission d'observation électorale à Mindanao en 2015.

En novembre, l'UE a lancé un appel à propositions doté d'un budget de 1,8 million d'euros au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Les projets retenus mettront l'accent sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des groupes menacés d'exécutions extrajudiciaires, de torture ou d'autres actes comptant parmi les pires formes d'atteintes aux droits de l'homme, la protection des droits des enfants affectés par le conflit armé, et la promotion du droit des citoyens à un plébiscite et des élections libres, démocratiques et transparents, sur la base d'informations claires, dans le futur territoire de Bangsamoro.

L'UE a continué de fournir un soutien financier par le biais de l'instrument de financement de la coopération au développement et de l'instrument de stabilité dans les domaines suivants: programme "Justice pour tous" destiné à améliorer l'accès à la justice et à lutter contre l'impunité; renforcement des capacités de la commission régionale des droits de l'homme dans la région autonome de Mindanao; et protection des droits économiques, sociaux et culturels de la population, une attention particulière étant consacrée à la réduction de la pauvreté, au développement humain et social et à la bonne gouvernance.

Singapour

En 2014, l'UE a mené des activités d'observation et d'établissement de rapports, effectué des démarches, assuré une étroite coordination avec les États membres et organisé des réunions, des sessions de dialogue et des manifestations pour discuter de sujets essentiels relatifs aux droits de l'homme, tels que la peine de mort, la discrimination des personnes LGBTI et la liberté d'expression.

L'UE a salué l'adoption par le parlement de Singapour, le 3 novembre, de la loi sur la prévention de la traite des êtres humains, qui a pris en considération les recommandations formulées par les ONG. Cette loi est capitale pour Singapour, métropole particulièrement exposée à la traite en tant que pays de destination du fait de son poids économique et de sa localisation stratégique. Elle contribuera à assurer l'observation plus étroite des normes internationales à Singapour et pourrait stimuler les efforts de lutte contre la traite des êtres humains dans la région.

En 2012/2013, l'UE s'était réjouie de la réforme du régime de la peine de mort obligatoire de Singapour, après laquelle la peine de mort avait été limitée aux homicides volontaires, aux infractions commises avec une arme à feu et au trafic de drogues illicites à partir d'un certain seuil quantitatif. Cependant, les exécutions ont repris le 18 juillet 2014. Dans une déclaration publique, l'UE a appelé à un moratoire sur les exécutions.

Dans le courant de l'année 2014, la délégation de l'UE et les ambassades d'États membres ont organisé plusieurs événements. Le Haut-Commissariat britannique a par exemple mis en place des manifestations à l'occasion de la Journée IDAHO, du rassemblement de personnes LGBT Pink Dot et de la Journée internationale des personnes handicapées.

L'UE a organisé une table ronde en préambule à la Journée mondiale contre la peine de mort. Pour la première fois à Singapour, une manifestation de ce type a pu se tenir en dehors des locaux de la délégation de l'UE, en l'occurrence à l'Université nationale de Singapour. Parmi les intervenants figuraient un avocat pénaliste local, un militant contre la peine de mort et un professeur de droit pénal, tandis que le public était composé de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants, ainsi que de conseillers politiques de l'UE et de diplomates de pays partageant les mêmes opinions.

Le séminaire annuel organisé à l'occasion de la Journée des droits de l'homme était consacré au rôle du pouvoir judiciaire dans la promotion et la protection des droits de l'homme. À son programme figuraient un exposé sur le droit international en matière de droits de l'homme et les tribunaux nationaux en Asie, ainsi que trois panels spécifiques, respectivement, sur les droits de l'homme dans le droit constitutionnel, civil et familial, la sauvegarde des droits de l'homme dans le droit pénal et la justice, et l'accès à la justice et à l'aide juridique. Outre la discussion approfondie qu'il a permis de mener au sujet du rôle du pouvoir judiciaire à Singapour et en Asie, ce séminaire a également constitué une plateforme de discussion et de débat sur les droits des personnes LGBTI à Singapour.

Sri Lanka

L'accord de coopération de 1995 en matière de partenariat et de développement constitue la base de la coopération entre l'UE et le Sri Lanka. En 2014, il s'est avéré impossible de convoquer une session formelle de dialogue avec les autorités sri-lankaises, alors que les inquiétudes sur la situation des droits de l'homme et de la sécurité se renforçaient.

Dans ses conclusions du 21 mars, le Conseil européen a rappelé son attachement à l'obligation de rendre compte, à la réconciliation et aux droits de l'homme universels au Sri Lanka. Il a également préconisé l'adoption, au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, d'une résolution sur le Sri Lanka qui prévoirait une enquête internationale sur les crimes de guerre qui auraient été commis par les deux parties pendant la guerre.

Lors de la 25^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, en mars, les États membres de l'UE ont parrainé, en collaboration avec les États-Unis, une résolution appelant le gouvernement sri-lankais à progresser sur la voie de la réconciliation et à enquêter sur les violations présumées du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cette résolution a également prié le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies d'entreprendre une enquête approfondie sur les allégations de violations et d'atteintes graves aux droits de l'homme et sur les crimes connexes commis par les deux parties au Sri Lanka. À l'instar d'autres partenaires internationaux, l'UE a demandé au gouvernement de coopérer pleinement à l'enquête et de prendre à bras-le-corps les questions relatives à la responsabilisation, ce qui constituerait une étape importante pour favoriser une véritable réconciliation.

L'UE a publié plusieurs déclarations, entre autres, sur les attaques contre la communauté musulmane (20 juin), la désignation d'une équipe d'enquête des Nations unies sur le Sri Lanka (1^{er} juillet) et les restrictions imposées aux organisations non gouvernementales et à la liberté d'expression (23 juillet) dans le contexte d'événements inquiétants, tels que l'augmentation du harcèlement et de la détention de défenseurs des droits de l'homme au titre de la loi sur la prévention du terrorisme, les restrictions imposées aux activités des organisations non gouvernementales, les attaques de minorités religieuses, les violences électorales, les violences sexuelles et à caractère sexiste, ou encore la détention et la déportation de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Tout au long de l'année, l'UE a entretenu un dialogue constant avec les organisations de la société civile.

L'UE a alloué un soutien financier au Sri Lanka par le biais du programme de l'UE pour l'aide au développement des districts, qui met l'accent sur les régions touchées par un conflit, et au travers de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

Thaïlande

L'UE a publié plusieurs déclarations avant la prise de pouvoir militaire, qui appelaient à une solution politique et à la retenue. Après le coup d'État militaire du 22 mai, le Conseil des affaires étrangères de l'UE a, dans ses conclusions de juin, exprimé sa vive inquiétude, déclaré qu'il convenait de veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et demandé instamment au pouvoir militaire de libérer tous les prisonniers politiques, de ne pas procéder à de nouvelles arrestations et de mettre fin à la censure. L'UE a en outre annoncé qu'elle se voyait contrainte de reconsidérer son engagement.

Dans le dialogue qu'elle a tenu avec les autorités thaïlandaises après le 22 mai, l'UE a systématiquement réitéré ses appels en faveur de la levée de la loi martiale et du rétablissement de la liberté d'expression, de la liberté des médias et de la liberté de réunion, insisté sur la nécessité d'une participation du grand public aux processus de réforme politique et exhorté les autorités à arrêter de juger des civils devant des cours martiales.

Dans le courant de l'année, l'UE a accordé une attention croissante aux droits de l'homme et intensifié son dialogue avec les organisations de la société civile. La délégation de l'UE a tenu des consultations régulières avec ces organisations afin d'évaluer la situation des défenseurs des droits de l'homme après la prise de pouvoir de l'armée. Avec les représentants de plusieurs États membres de l'UE, elle a effectué deux visites dans les provinces du nord pour constater l'évolution la plus récente de la situation politique et des droits de l'homme et elle a transmis aux autorités locales ses préoccupations sur la situation des droits de l'homme. Elle a également rencontré des étudiants emprisonnés et procédé à une observation diplomatique de procès importants.

Dans une déclaration locale publiée le 14 novembre, l'UE a exprimé ses préoccupations concernant le détournement de la loi relative à la diffamation à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes en Thaïlande pour réprimer la liberté d'expression et le journalisme d'investigation.

Le 10 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, l'UE a organisé, en collaboration avec Amnesty International Thaïlande, une projection publique d'un documentaire plaident contre la peine de mort.

À la mi-novembre, la délégation s'est rendue dans deux provinces du sud qui sont en proie à une insurrection larvée depuis plus d'une décennie pour s'informer sur la situation sur place.

Dans le domaine de la coopération au développement, l'UE a fourni un soutien substantiel aux organisations de la société civile au titre de ses programmes "Acteurs non étatiques et autorités locales" et "Aide aux populations déracinées".

Un montant supplémentaire de 125 000 euros a été débloqué récemment pour apporter une aide humanitaire aux migrants rohingya et bangladais retenus dans des centres de détention (hommes) et des installations d'assistance sociale (femmes et enfants). L'aide de l'UE à ces personnes emprisonnées a ainsi été portée à un total de 325 000 euros depuis juin 2013. Le projet est mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations.

L'UE a également alloué un soutien financier à deux universités pour organiser un forum public sur les droits de l'homme afin de célébrer la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre.

Timor-Oriental

L'UE a pleinement soutenu le Timor-Oriental dans son évolution vers la mise en place d'une démocratie stable. L'UE et le gouvernement du Timor-Oriental ont tenu leur deuxième dialogue politique renforcé au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou en octobre à Bruxelles. Les droits de l'homme, l'État de droit et la gouvernance démocratique, ainsi que l'intégration régionale et les affaires étrangères, étaient au programme. Ces dialogues ont conduit à prendre plusieurs engagements communs, notamment sur la participation à un dialogue dirigé par la délégation de l'UE à Dili en vue d'intensifier la coopération sur la consolidation de la démocratie au Timor-Oriental. Dans ce cadre, une étude approfondie sera menée sur la séparation des pouvoirs. D'autres domaines d'engagement et d'intérêt de l'UE comprennent la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique, les droits des personnes handicapées et la gouvernance, y compris la lutte contre le clientélisme et la corruption.

Au total, le portefeuille actuel des projets sur la démocratie et les droits de l'homme en cours d'exécution au Timor-Oriental s'élève à près de 10 millions d'euros.

Deux projets extrêmement importants ont été menés à bien au Timor-Oriental en 2014. Le premier, financé à hauteur de 20 000 euros au titre de l'IEDDH, vise à produire un profil de démocratie pour le Timor-Oriental sur la base du cadre stratégique et du plan d'action de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie. Le second, financé au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, a pour objectif de promouvoir la responsabilisation pour les violations des droits de l'homme commises dans le passé, ce qui jouerait un rôle primordial pour la construction d'une paix plus durable et la prévention de la répétition des violations graves. Près de 50 000 euros ont été alloués à ce projet.

Viêt Nam

Le respect et la promotion des principes de la démocratie, ainsi que des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail, constituent un élément essentiel de l'accord de partenariat et de coopération (APC) UE-Viêt Nam signé en juin 2012. Les principaux sujets de préoccupation de l'UE comprennent les droits civils et politiques, en particulier la liberté d'expression, la liberté des médias et la liberté de religion ou de conviction, ainsi que l'application de la peine de mort. Dans le cadre de la mise en œuvre anticipée de l'ACP, l'UE et le Viêt Nam ont tenu en octobre la réunion préparatoire en vue du quatrième cycle de dialogue renforcé sur les droits de l'homme, qui doit avoir lieu en janvier 2015 à Bruxelles.

Les droits de l'homme ont été pris en compte tout au long de l'année lors de visites bilatérales à haut niveau. En particulier, les questions relatives aux droits de l'homme ont été soulevées au plus haut niveau lorsque le président Barroso s'est rendu au Viêt Nam et que le Premier ministre Dung est venu à Bruxelles, où il a rencontré les présidents Van Rompuy, Barroso et Schulz. La neuvième commission mixte UE-Viêt Nam et la troisième série de consultations politiques à haut niveau, qui se sont toutes deux tenues en mars, ont également offert l'occasion d'aborder les préoccupations relatives aux droits de l'homme.

Par le biais des contacts de préparation du dialogue sur les droits de l'homme, de déclarations publiques et de démarches diplomatiques discrètes, l'UE a exhorté le gouvernement du Viêt Nam à supprimer les restrictions touchant la liberté d'expression et les médias, elle a sollicité la possibilité de visiter des prisons et d'observer des procès et elle a appelé à la libération, pour raisons humanitaires, de plusieurs militants emprisonnés qui sont en mauvaise santé. Elle a également effectué des déclarations publiques sur les procès de défenseurs des droits de l'homme, l'application de la peine de mort et la libération de plusieurs personnes en situation préoccupante.

Dans le dialogue politique régulier, l'UE a en outre exprimé à plusieurs reprises ses inquiétudes au sujet de l'arrestation et de la condamnation d'un certain nombre de militants et de blogueurs et renouvelé ses appels à la libération de tous les militants pacifiques des droits de l'homme qui sont emprisonnés dans le pays. La liste des personnes en situation préoccupante, établie par l'UE, a été régulièrement actualisée et diffusée auprès des autorités. La libération en avril de M. Trung, un militant qui figurait sur cette liste et auquel le chef de la délégation de l'UE avait rendu visite en prison en juillet 2013, a constitué un résultat tangible des efforts de l'UE. Malheureusement, les autorités n'ont pas accepté les demandes introduites en 2014 concernant les visites à des personnes en situation préoccupante emprisonnées. L'UE a par ailleurs rencontré le ministre de la sécurité publique pour lui exposer ses préoccupations sur le harcèlement et les violences à l'encontre de militants des droits de l'homme souhaitant assister à des manifestations pour les droits de l'homme organisées par la communauté internationale.

Le Parlement européen a adopté le 17 avril une résolution sur les négociations de l'accord de libre-échange UE-Viêt Nam, qui comporte plusieurs références aux droits de l'homme, notamment aux droits fondamentaux des travailleurs.

L'UE a rencontré régulièrement des défenseurs des droits de l'homme et des organisations de la société civile, et a effectué des visites sur le terrain et observé des procès à deux reprises. Elle a également suivi l'évolution en matière de liberté de religion ou de conviction, cette question demeurant un sujet de préoccupation (notamment pour la persécution de groupes religieux non reconnus et la destruction de leurs biens), même si une amélioration progressive a été relevée en ce qui concerne la question de l'enregistrement des églises. Les représentants de l'UE ont rencontré à plusieurs reprises des dirigeants religieux de différentes obédiences.

En 2014, le Viêt Nam a été soumis à son deuxième examen périodique universel à Genève. Tout en saluant les mesures positives prises par le gouvernement vietnamien depuis le premier EPU, de nombreuses délégations (dont des États membres de l'UE) ont mis en exergue la nécessité d'améliorations en ce qui concerne, par exemple, la liberté d'expression et des médias, l'espace de la société civile, la peine de mort, etc. Le Viêt Nam a participé à l'exercice de façon constructive. Il a accepté 182 des 227 recommandations qui lui ont été adressées et travaillait, à la fin de l'année, sur l'élaboration d'un plan d'action pour leur mise en œuvre. L'UE a joué un rôle actif dans l'EPU et son suivi et offert une aide au Viêt Nam en vue de la mise en œuvre des recommandations qu'il a acceptées.

Le Viêt Nam doit encore trouver ses marques dans la promotion des droits de l'homme au niveau national et, en sa qualité de membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies depuis novembre 2013 (pour la période 2014-2016), au niveau international.

L'UE a continué d'appuyer la modernisation du système judiciaire, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice, avec une contribution de 8 millions d'euros au Programme de partenariat dans le domaine de la justice, une initiative commune lancée par des donateurs, à laquelle participent l'UE, le Danemark et la Suède. Ce projet apporte un soutien à des institutions clés comme le ministère de la justice, la cour populaire suprême, le parquet populaire suprême et la fédération du barreau et prévoit une formation pour les juges, les avocats et d'autres membres des professions juridiques. La gouvernance et l'État de droit constituent par ailleurs une priorité du programme indicatif pluriannuel 2014-2020 de l'UE adopté en août.

L'IEDDH a apporté son soutien à sept projets portant sur un large éventail de sujets, dont l'autonomisation des personnes atteintes du VIH et des populations les plus exposées à la contamination par le VIH, les droits des personnes handicapées, le soutien aux réseaux d'organisations de la société civile, les droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, les droits des travailleurs et les relations sociales. Dans le cadre de la structure de dialogue stratégique, l'UE a également accordé son appui à des activités dans les domaines de la lutte contre la corruption, des droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, de la liberté de religion ou de conviction, de la gouvernance et des migrations. En juillet, la délégation de l'UE et les ambassades d'États membres de l'UE ont adopté la feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile.

VIII Océanie

Australie

Le 12 novembre à Bruxelles, dans le cadre du dialogue annuel au niveau des hauts fonctionnaires sur la migration, l'Union européenne a travaillé avec l'Australie concernant les modalités régionales de traitement en matière d'asile, dans le contexte de la politique mise en œuvre ces dernières années et critiquée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), les organisations de défense des droits de l'homme, et les partis politiques de l'opposition. Le 28 novembre, le Comité contre la torture des Nations unies a publié son rapport sur l'Australie, dans lequel il souligne ses préoccupations au sujet du traitement et de la rétention des demandeurs d'asile, de la surreprésentation des indigènes dans les prisons pour mineurs et pour adultes, et de la nouvelle législation de lutte contre le terrorisme de ce pays.

Le nouvel accord-cadre UE-Australie, actuellement au stade final des négociations, offrira des possibilités de renforcer encore le dialogue et la coopération avec l'Australie sur les questions relatives aux droits de l'homme. Il s'inspire du bilan positif de l'Australie en matière de protection des droits civils et politiques, et en tant que partenaire dans la promotion du programme multilatéral relatif aux droits de l'homme.

Fidji

Le 17 septembre, les Fidji ont organisé leurs premières élections démocratiques depuis le coup d'état de 2006. L'UE y a dépêché une mission d'experts électoraux (MEE), dont les recommandations seront transmises aux autorités fidjiennes. La transition démocratique des Fidji a été saluée dans des déclarations de l'UE.

Après les élections, sur la base de l'évaluation de la MEE et des résultats de la mission européenne de vérification menée dans le contexte de l'article 96 de l'accord de partenariat de Cotonou, les États membres de l'UE ont admis que les mesures de suspension de la coopération au développement avec le gouvernement devaient être supprimées, mais qu'une surveillance étroite et un soutien renforcé dans le domaine des droits de l'homme devaient être maintenus notamment par le dialogue politique et l'assistance financière de l'UE.

En 2014, l'UE a continué de soutenir le retour à la démocratie des Fidji en fournissant une assistance aux organes de gestion des élections et au nouveau Parlement.

En octobre, les Fidji ont été soumises à leur deuxième examen périodique universel à Genève. L'UE a collaboré avec les parties concernées locales pendant la période précédant l'examen.

La mission de contact direct de l'OIT a finalement achevé ses travaux aux Fidji en octobre 2014. Elle y a rencontré les partenaires tripartites et procédé à l'évaluation de l'état de la liberté d'association, juste à temps pour la réunion de novembre 2014 de l'Organe directeur de l'OIT. À la fin de cette mission, un protocole d'accord tripartite a été signé par les partenaires sociaux mais non par le ministre du travail. L'UE a fait part de ses commentaires à l'organe directeur de l'OIT. La décision concernant la mise en place d'une commission d'enquête sur le non-respect par les Fidji de la convention de 1948 (n° 87) de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, a été reportée à la réunion de mars 2015 de l'organe directeur de l'OIT.

En 2014, les Fidji ont été sélectionnées pour être l'un des pays-pilotes dans le cadre du programme d'action de l'UE pour le soutien à la démocratie. Le pays fera l'objet d'un suivi et recevra une assistance dans le cadre de son processus de démocratisation.

L'UE a intensifié son dialogue avec les organisations de la société civile et a élaboré une feuille de route nationale relative au dialogue avec la société civile. Le soutien de la société civile en matière d'éducation civique, de démocratie et d'état de droit a été maintenu par l'intermédiaire de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), qui a permis de libérer un total de 600 000 EUR à cette fin. Une réussite particulièrement marquante a été l'octroi de fonds à la société civile afin de fournir des formations concernant les différentes étapes du retour à la démocratie, l'accent portant notamment sur les femmes, les jeunes, et les communautés rurales et marginalisées traditionnellement moins impliquées dans la vie politique.

Nouvelle-Zélande

Les négociations sur un accord de partenariat UE-Nouvelle Zélande sur les relations et la coopération ont abouti en 2014 (l'accord doit être paraphé au début de l'année 2015). Cet accord offrira notamment des possibilités d'intensifier le dialogue et de renforcer la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme.

En prévision du deuxième examen périodique universel de la Nouvelle-Zélande, l'UE a procédé à des échanges approfondis avec la commission néo-zélandaise des droits de l'homme concernant la situation actuelle des droits de l'homme dans le pays. Le gouvernement a accepté 121 des recommandations et en a rejeté 34. Le gouvernement a reconnu la nécessité de renforcer le partenariat avec les Maoris, d'améliorer la protection des enfants contre les mauvais traitements et la négligence, de réduire les violences au sein des familles et leurs conséquences sur les femmes et les enfants, et de veiller à ce que l'incidence sur les droits de l'homme du séisme de Canterbury soit bien pris en considération.

L'UE et la Nouvelle-Zélande ont régulièrement organisé des consultations en matière de droits de l'homme dans le cadre d'enceintes internationales, notamment aux Nations unies à New York et à Genève, dans certains pays de la région Asie-Pacifique, et dans le reste du monde.

En 2014, l'UE et la Nouvelle-Zélande ont coopéré au sein du Groupe d'observation multinational (MOG) pour les élections aux Fidji. Ces élections se sont bien déroulées et ont été jugées valides sur le plan technique, d'où les conclusions favorables du MOG.

Papouasie – Nouvelle-Guinée

Les principales priorités de l'UE en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie sont, notamment, l'amélioration de la situation concernant la violence à caractère sexiste, très répandue dans le pays; la peine de mort, étant donné qu'une législation récente allonge la liste des infractions possibles de cette peine; et la gouvernance démocratique dans sa globalité, y compris l'état de droit et les problèmes de corruption.

Tout au long de l'année 2014, l'UE a mené des actions sur différents fronts. Le tout premier dialogue politique renforcé entre la Papouasie –Nouvelle-Guinée et l'UE a eu lieu le 6 mai à Port Moresby. L'intégration de la gouvernance et des aspects liés au genre a été garantie dans des projets de coopération, et les préoccupations relatives aux droits de l'homme ont fait l'objet d'un dialogue permanent avec les autorités et les partenaires.

L'UE soutient une approche novatrice de promotion de la démocratie et de la gouvernance en intensifiant l'interaction entre le Parlement du pays et les citoyens au travers d'un projet de l'IEDDH de "Parlement ouvert". Ce projet soutient le Parlement national dans le renforcement de ses capacités technologiques sur les plans de la sensibilisation, de l'information et de la communication. Parmi les autres initiatives lancées en 2014 figurent notamment des projets de la société civile, financés par la DG ECHO et l'IEDDH, concernant les violences faites aux femmes et le soutien aux défenseurs des droits de l'homme. Un montant de 780 000 EUR a été alloué au titre de l'IEDDH dans des projets menés par des organisations de la société civile.

Samoa

Au Samoa, la violence à caractère sexiste et la discrimination à l'encontre des femmes sont restées des sujets de préoccupation majeurs pour l'UE en 2014. Par un dialogue politique avec le gouvernement et différents instruments financiers, l'UE s'est engagée à soutenir la mise en œuvre du récent projet de loi sur la participation politique des femmes, qui garantit qu'au moins 10 % des sièges du Parlement sont attribués à des femmes. Les engagements politiques concernant ce projet de loi ont été pris par le Premier ministre et d'autres dirigeants de la région du Pacifique.

L'UE a coopéré avec le gouvernement, des organisations régionales, la société civile, et d'autres bailleurs de fonds, afin de sensibiliser et de soutenir à la société civile et d'autres acteurs non étatiques. Des ONG ont elles aussi été financées dans le but de faire entendre leur voix et de renforcer leur rôle surveillance.

L'UE a suivi de près les activités de la nouvelle commission des droits de l'homme, inaugurée le 10 décembre 2013 en tant qu'extension du Bureau du Médiateur du Samoa. En 2014, cette commission a œuvré pour promouvoir une presse libre et pour réaliser des enquêtes sur des cas de mauvais traitements présumés au sein de la prison nationale. Ces enquêtes ont donné lieu à la démission de plusieurs agents de police et au licenciement du commissaire de police.

Les efforts et la capacité du Samoa de ratifier un certain nombre de conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme et le Statut de Rome ont continué d'être soutenus en 2014 par le projet régional sur les droits de l'homme entre l'UE et le Forum des îles du Pacifique (FIP) lancé au titre de l'IEDDH.

Petits États insulaires du Pacifique – Kiribati, République des Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Tonga, Tuvalu, Îles Cook, Niue

Tout au long de l'année, l'UE a continué d'œuvrer en faveur du respect des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes. La Haute Représentante a discuté des questions relatives aux droits de l'homme avec les dirigeants du Pacifique lors du forum des îles du Pacifique à Palaos. La présentation des lettres de créance par le nouveau chef de la délégation de l'UE à plusieurs États et territoires insulaires, dont Nauru, Niue et les Îles Cook, a été une nouvelle occasion d'aborder les questions liées aux droits de l'homme et à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'UE a également travaillé avec des organisations régionales, la société civile, et d'autres bailleurs de fonds de la région pour renforcer la protection des droits de l'homme.

L'UE a entrepris des démarches et des activités de sensibilisation visant à inviter les petits États insulaires du Pacifique à soutenir les initiatives et priorités de l'UE en matière de droits de l'homme au niveau des Nations unies: la résolution relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort, la résolution relative à la liberté de religion et de convictions, ainsi que des résolutions spécifiques aux États. L'UE a surveillé de près les tentatives d'introduction de la peine de mort au Kiribati, ainsi que les conditions des réfugiés à Nauru. Palaos a dépénalisé l'homosexualité en juillet 2014.

L'UE a élaboré un projet de feuille de route régionale pour les organisations de la société civile dans le Pacifique, dans le but d'assurer un dialogue plus structuré et efficace avec celles-ci, et pour consolider les liens entre les organisations de la société civile, les collectivités locales et le gouvernement.

Dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), le projet régional de l'IEDDH relatif aux droits de l'homme, axé sur la ratification et la mise en application, par les États insulaires du Pacifique, des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, a encore ajouté de la valeur aux efforts déployés par les pays insulaires membres du Forum dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de l'amélioration des conditions politiques et sociales en matière de stabilité et de sécurité. Ce projet, auquel ont participé les Îles Fidji, la Papouasie - Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon et le Vanuatu ainsi que les États insulaires mentionnés dans le titre ci-dessus, a également permis de sensibiliser davantage les pays insulaires membres du Forum sur les moyens de respecter les obligations qui leur incombent au titre des conventions relatives aux droits de l'homme. Grâce à l'orientation politique et à l'assistance technique fournies par le secrétariat du Forum, le secrétariat de l'équipe ressource du Pacifique pour les droits régionaux (RRRT) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), les pays insulaires membres du Forum se sont efforcés d'achever et de soumettre les rapports nationaux pour 2014 qui restaient en suspens. Ils se sont également efforcés de faciliter les examens législatifs en vue d'assurer la conformité avec les normes et critères internationaux, ont nommé plusieurs spécialistes des droits de l'homme pour soutenir les efforts nationaux en matière des droits de l'homme, et ont réactivé et/ou établi des comités nationaux de coordination en matière de droits de l'homme.

Le projet UE-FIP sur les droits de l'homme a aussi permis aux députés des parlements du Pacifique de comprendre les droits de l'homme dans la région en analysant les tendances émergentes, les progrès et les défis en la matière. Mais surtout, le projet a permis à ces députés de comprendre l'utilisation et l'application des normes et critères en matière de droits de l'homme dans les politiques et la législation, et de ce fait l'intégration des lois relatives aux droits de l'homme dans leur pays. Il a aussi aidé les pays insulaires membres du Forum à participer activement à l'examen périodique universel et à s'engager auprès des organes de traités des Nations unies.

Îles Salomon

Les principaux objectifs soutenus par l'UE sont l'amélioration de la transparence et de l'intégrité des processus électoraux, la promotion de la participation et de la représentation des femmes dans la vie politique et les institutions, la promotion des droits des femmes, et le renforcement de la capacité des acteurs non étatiques et des citoyens à jouer un rôle actif dans la vie démocratique.

L'UE a continué à participer aux discussions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie avec des hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères et du ministère de la femme, de la jeunesse, des enfants et de la famille, ainsi qu'avec le Médiateur et des représentants d'organisations de la société civile comme, entre autres: Save the Children, Family Support Center, Unicef, Development Services Exchange, Live and Learn, ADRA, World Vision, l'Organisation internationale du travail, la Chambre du commerce et de l'industrie, et des associations professionnelles.

Dans son dialogue politique régulier, l'UE a réitéré ses appels à la ratification du Statut de Rome. Le cinquième dialogue politique renforcé UE-Îles Salomon a eu lieu le 9 mai à Honiara.

La Haute Représentante de l'Union s'est réjouie du déroulement pacifique des élections législatives du 19 novembre, qu'elle a considéré comme une étape importante sur la voie de la démocratisation, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme depuis le déploiement en 2003 de la mission d'aide régionale pour les Îles Salomon. Ces élections confirment aussi le retour de la stabilité et du progrès aux Îles Salomon. L'UE a soutenu la commission électorale à travers le projet sur le renforcement du cycle électoral aux Îles Salomon (3,5 millions d'EUR), avec la contribution financière de l'Australie et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). À la demande des autorités des Îles Salomon, l'UE a fourni une assistance technique pour la rédaction juridique des dispositions de la *loi sur l'intégrité des partis politiques*. Ce soutien, hautement apprécié par le Cabinet du Premier ministre, a permis la mise en application de ces dispositions juridiques et la création de partis politiques à temps pour les élections.

Dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, l'UE a lancé en décembre un appel à propositions de 600 000 EUR ciblant la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. L'UE a maintenu son aide financière au projet "Strongim Mere", réalisé par *ONU Femmes* dans les domaines de l'émancipation des femmes et de leur participation à la politique. Des fonds ont également été octroyés à des ONG locales pour contribuer à ce que les électeurs inscrits soient bien informés, de sorte à pouvoir faire des choix éclairés lors des élections.

Vanuatu

Les principaux objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie sont la prévention de la torture, la lutte contre la corruption, la participation politique et le développement de la société civile.

Dans le cadre de son dialogue politique régulier, l'UE a réitéré ses appels à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la participation des femmes au pouvoir, et à lutter contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que les violences à l'encontre des enfants. La troisième session du dialogue politique renforcé de l'UE avec le Vanuatu s'est tenue à Port Vila le 30 octobre.

En 2014, le Vanuatu a été soumis à son examen périodique universel. Les délégations, y compris des États membres de l'Union, ont noté des progrès satisfaisants, notamment: les élections libres et justes qui ont eu lieu en 2012; la création en février 2013 d'un comité national intérimaire consultatif pour les droits de l'homme; l'adhésion à la convention contre la torture, au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, à la convention relative aux droits des personnes handicapées, et à la convention des Nations unies contre la corruption; les mesures prises en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la participation des femmes aux conseils municipaux; la création de cellules de protection de la famille; et la mise en place d'une politique de "tolérance zéro" en matière de délits à caractère sexuel et de violences domestiques.

IX Les Amériques

Canada

Les objectifs de l'UE concernant les droits de l'homme et la démocratie, dans le cadre de ses relations avec le Canada, visent particulièrement à renforcer la coopération concernant les initiatives liées aux droits de l'homme dans des pays tiers. En 2014, le Canada a participé aux missions d'observation électorale de l'UE en Égypte et en Tunisie. L'UE a également porté son attention sur la situation des réfugiés et des populations autochtones au Canada, situation qui a fait l'objet de discussions entre la délégation de l'Union européenne à Ottawa, le HCR, et des parties prenantes au niveau local.

En 2014, l'UE et le Canada ont poursuivi leur étroite coopération et ont continué de se consulter dans le cadre d'enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme, telles que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU). Le Canada a coparrainé des résolutions parrainées ou coparrainées par l'UE sur le Myanmar/la Birmanie, la liberté de religion ou de conviction et les droits de l'enfant. De même, l'UE a appuyé des résolutions parrainées par le Canada concernant l'Iran, les enfants, les mariages précoce et les mariages forcés. Le Canada a soutenu mais n'a pas coparrainé la résolution de l'AGNU portant sur un moratoire sur l'application de la peine de mort. Des contacts réguliers avec le Canada, portant sur des aspects relatifs aux droits de l'homme ont également eu lieu à Bruxelles et Ottawa. Par ailleurs, le Sommet UE-Canada du 26 septembre a réaffirmé l'engagement commun de travailler ensemble en faveur de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

L'UE a également intensifié son dialogue avec des organisations canadiennes de la société civile. Dans ce contexte, la délégation de l'UE au Canada a rencontré des organisations aborigènes et des représentants d'Amnesty International. Un rapport sur la situation des droits de l'homme des populations autochtones au Canada en matière de droits de l'homme, rédigé par James Anaya, ancien rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, a été soumis au cours de la 27^e session du HCR. L'UE, qui soutient le travail du rapporteur spécial, a assisté aux discussions.

États-Unis d'Amérique

Les objectifs de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec les États-Unis concernent en particulier la peine de mort, certains aspects de la lutte contre le terrorisme, la ratification par les États-Unis d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et le renforcement de la coopération avec les États-Unis au sein d'enceintes multilatérales en matière de droits de l'homme. Le sommet UE-États-Unis qui a eu lieu en mars, a réaffirmé les valeurs partagées de démocratie, de liberté individuelle, de respect de l'état de droit et des droits de l'homme, et a permis d'exprimer des préoccupations au sujet de la situation relative aux droits de l'homme en Syrie et en **République populaire démocratique de Corée (RPDC)**.

Tout au long de 2014, l'UE et les États-Unis ont poursuivi leur coopération étroite et régulière dans le contexte de questions liées aux droits de l'homme. Ils ont collaboré au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies en soutenant des résolutions nationales sur la Syrie et l'Iran. Les États-Unis ont appuyé, dans les deux enceintes, des initiatives lancées ou copilotées par l'UE concernant le Myanmar/la Birmanie et la RPDC, la liberté de religion ou de convictions, tandis que l'UE soutenait des résolutions pilotées par les États-Unis concernant le Sri Lanka et sur le rôle des Nations unies dans la promotion d'élections périodiques et légitimes, ainsi que dans la promotion de la démocratisation. Des contacts et une coopération techniques sur les questions ayant trait aux droits de l'homme et à la démocratie ont eu lieu régulièrement à Bruxelles et à Washington DC, ainsi qu'entre les missions respectives sur place.

Des questions relatives aux droits de l'homme ont été discutées dans le cadre d'autres dialogues bilatéraux réguliers organisés en 2014, par exemple les réunions des ministres de la justice et de l'intérieur, et les réunions de hauts fonctionnaires (protection des données à caractère personnel et programmes respectifs de l'UE et des États-Unis en matière de droits), le dialogue informel des conseillers juridiques sur la lutte contre le terrorisme et le droit international (Guantánamo, application extraterritoriale des traités relatifs aux droits de l'homme, différences de traitement entre citoyens américains et non américains en ce qui concerne la vie privée et la protection des données, le cyberdialogue (droits de l'homme en ligne), et le groupe de travail consulaire UE- États-Unis.

La peine de mort aux États-Unis demeure une source de préoccupation pour l'UE. Trente-cinq personnes ont été exécutées en 2014, et plus de 3 000 étaient encore dans le couloir de la mort à la fin de l'année. Sur la base du règlement (CE) n° 1236/2005 du Conseil concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, des contrôles à l'exportation sont appliqués sur les agents anesthésiants barbituriques à action rapide et intermédiaire. Certains États américains ont suspendu les exécutions en raison d'une pénurie de substances appropriées et/ou de la nécessité de revoir les protocoles d'exécution en conséquence. Des exécutions longues et douloureuses dues à l'utilisation de combinaisons de substances non testées dans au moins trois cas, ont décidé les États de l'Arizona, de l'Ohio et de l'Oklahoma à suspendre les exécutions. Des lettres appelant à la clémence ont été envoyées concernant des personnes détenues dans le couloir de la mort et dont les droits qui leur étaient reconnus en vertu de la convention de Vienne sur les relations consulaires n'avaient pas été respectés, ou qui souffraient de handicap mental ou de maladie mentale, ainsi que dans le cas d'un ressortissant de l'UE. L'UE a publié des déclarations, y compris dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et l'Organisation des États américains (OEA), s'élevant contre les exécutions qui ont lieu dans les circonstances décrites ci-dessus.

En septembre, l'UE a fait une déclaration au Conseil permanent de l'OSCE exprimant sa satisfaction sur la rapidité d'action qui a permis de faire la lumière sur les circonstances de la mort d'un jeune afro-américain non armé abattu par un policier de Ferguson (Missouri, et de s'exprimer au sujet de l'attitude de la police lors des manifestations qui ont eu lieu à la suite de cette mort.

Au cours de l'année, l'UE a poursuivi son dialogue avec des organisations de la société civile, notamment en participant à des événements sur des thèmes tels que la peine de mort aux États-Unis (pour marquer la Journée mondiale contre la peine de mort), la révision de la politique des États-Unis en matière d'utilisation de mines antipersonnel, la situation des femmes, et la coopération UE-États-Unis concernant le soutien à la démocratie. En ce qui concerne la coopération financière, deux projets soutenant l'abolition de la peine de mort se sont poursuivis en 2014 au titre de l'IEDDH.

Le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, s'est rendu à Washington DC en février. Il a informé ses interlocuteurs du gouvernement américain, du milieu universitaire, et des ONG des politiques et priorités de l'UE en matière de droits de l'homme, et a exploré les pistes possibles pour un engagement et une coordination approfondis permettant de faire avancer un programme bilatéral et international tout en respectant les valeurs et principes partagés par les deux parties. Il a également engagé des discussions de fond sur un certain nombre de questions relatives aux droits de l'homme; notamment la ratification et l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la coopération au sujet de divers pays et dans des enceintes multilatérales, les dimensions intérieures et extérieures des politiques relatives aux droits de l'homme, le maintien en cellule d'isolement, et la peine de mort.

En février, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'utilisation de drones armés, qui, entre autres, demande à l'UE de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité de la part des pays tiers dans l'utilisation des drones armés. Dans une résolution publiée en mars sur l'éradication de la torture dans le monde, le Parlement européen a exprimé sa vive inquiétude quant à des informations selon lesquelles des entreprises situées dans l'UE fourniraient des substances chimiques destinées aux injections létales aux États-Unis. Après une enquête lancée en septembre de l'année précédente, le Parlement européen a adopté en mars une résolution sur le programme de surveillance de l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA), les organismes de surveillance de plusieurs États membres et leur impact sur la vie privée des citoyens de l'Union, et sur la coopération transatlantique en matière de justice et d'affaires intérieures. En mars, le comité interparlementaire regroupant des députés au Parlement européen et des membres du Congrès des États-Unis réuni à Washington DC a réaffirmé l'importance de la protection de la vie privée et des libertés civiles dans l'environnement en ligne, et a exprimé des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme en Syrie et au Venezuela. En décembre, le Parlement européen a tenu un débat sur l'étude réalisée par la commission spéciale du renseignement (*Select Committee on Intelligence*) du Sénat américain sur le programme de détention et d'interrogatoire de l'Agence centrale de renseignement (CIA).

En mars, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a adopté ses observations finales concernant le quatrième rapport périodique des États-Unis au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques; en août, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a adopté ses observations finales sur les septième à neuvième rapports périodiques des États-Unis soumis en un seul document; et en novembre, les États-Unis ont été soumis à un examen par le Comité contre la torture des Nations Unies concernant leurs engagements en matière de droits de l'homme, au titre de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'UE a participé à ces discussions et des sujets de préoccupation pour l'UE ont été abordés, comme la détention illimitée de prisonniers dans le centre de détention de Guantánamo, les réserves émises par les États-Unis à l'égard des conventions, et l'application de la peine de mort ainsi que l'isolement cellulaire. En mai, le groupe de travail des Nations unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a publié un rapport sur sa visite de 2013 aux États-Unis.

X Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda

En 2014, les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme pour Antigua-et-Barbuda ont été entre autres la lutte contre le recours excessif à la force par la police, les mauvaises conditions carcérales, les restrictions à la liberté de la presse, les discriminations et les violences contre les femmes, les abus sexuels sur les enfants et les discriminations à l'égard des homosexuels. L'Union européenne a continué à soutenir un groupe d'acteurs non étatiques et à s'investir avec celui-ci sur des questions politiques.

La mise en œuvre du plan national d'action stratégique pour éliminer la violence fondée sur le genre, qui expose en détails la vision, les principes, les objectifs et les résultats à atteindre en termes d'élimination des violences à caractère sexiste à Antigua-et-Barbuda, a débuté en 2014. En outre, l'Union européenne a promu un dialogue politique et des discussions sur la stratégie du guichet unique pour le signalement des cas de violence domestique.

Le gouvernement a continué d'affirmer que la société civile ne soutiendrait pas des réformes juridiques telles que l'abolition de la peine de mort et l'abrogation de la législation qualifiant de délit pénal les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe. La surpopulation, la violence et la contrebande persistent dans l'unique prison du pays. Un nouveau gouverneur en charge de la prison a été nommé en septembre et le gouvernement a annoncé une série d'autres mesures en vue d'éliminer la corruption des gardiens de prison et d'améliorer la sécurité.

Argentine

L'objectif de l'Union européenne en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations avec l'Argentine consiste à mettre à profit au maximum les instruments disponibles pour la coopération bilatérale (dialogue politique et coopération financée par l'Union européenne), en rendant leur utilisation la plus efficace possible et en les axant sur la situation locale. Les thématiques prioritaires sont entre autres la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale, en particulier des personnes les plus vulnérables, les droits des femmes, la traite des êtres humains, les pratiques policières, les conditions de détention et les garanties en matière de droits de l'homme.

La coopération entre l'Union européenne et l'Argentine dans les enceintes multilatérales dédiées aux droits de l'homme est restée fructueuse. Les questions relatives aux droits de l'homme figurent également en bonne place dans l'agenda bilatéral UE-Argentine, une déclaration conjointe UE-Argentine sur les droits de l'homme ayant été émise en 2008. Le dialogue annuel sur les droits de l'homme n'a pas eu lieu en 2014.

L'Union européenne fournit actuellement un support financier pour des projets visant à promouvoir les droits et l'accès à la justice des personnes vivant avec le VIH/sida, à soutenir la société civile dans la lutte contre l'impunité, à renforcer l'accès à la justice des groupes vulnérables et à défendre les droits des populations autochtones. D'autres projets seront consacrés à d'autres thématiques telles que les violences à caractère sexiste, la violence institutionnelle, les pratiques policières et les conditions de vie dans les centres de détention. L'Union européenne entretient des contacts avec les organisations de la société civile, en particulier avec la plateforme d'ONG RACI (Réseau argentin pour la coopération internationale).

Dans son action internationale et multilatérale, l'Argentine a continué d'enrichir son expérience dans le jugement de crimes contre l'humanité sous la dernière dictature militaire (1976-1983), dans le cadre du célèbre processus Mémoire, vérité et justice. Les actions déployées dans ce domaine restent inscrits à l'agenda des activités de coopération de l'Union européenne.

Bahamas

En 2014, les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme pour les Bahamas ont été axées sur l'abolition de la peine de mort, l'amélioration des conditions de vie dans les centres de détention, la promotion des droits des femmes et la protection des femmes contre les violences à caractère sexiste, et la sauvegarde des droits des immigrants en provenance d'Haïti et d'autre provenance. Les autorités bahamiennes maintiennent la peine capitale, convaincues de son effet dissuasif. Une personne se trouve encore dans le couloir de la mort. La législation actuelle équivaut à un moratoire de fait sur la peine de mort, dans la mesure où le droit de former un recours devant le Conseil privé britannique empêche l'exécution des condamnations à la peine capitale. Toutefois, en novembre, les Bahamas ont voté contre la résolution la plus récente des Nations unies relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

En juillet, la loi sur les personnes handicapées (égalité des chances) a été approuvée par l'Assemblée bahamienne. Cette loi vise à garantir l'égalité des chances des personnes handicapées et à éliminer les discriminations fondées sur le handicap. Elle institue également une commission nationale pour les personnes handicapées. Une nouvelle politique en matière d'immigration est entrée en vigueur en novembre, obligeant tous les non-Bahamiens à être détenteurs d'un passeport indiquant leur nationalité ainsi que d'un permis de séjour et de travail aux Bahamas. Selon les estimations, entre 30 000 et 50 000 immigrants haïtiens et leurs enfants se sont vu refuser la citoyenneté bahamienne, bien que certains d'entre eux soient nés aux Bahamas; étant donné qu'ils n'ont pas non plus la citoyenneté haïtienne, ils sont apatrides.

En 2014, l'Union européenne a encouragé les Bahamas à progresser dans la réalisation des principales recommandations de l'examen périodique universel concernant les institutions nationales en matière de défense des droits de l'homme, la peine de mort, les abus policiers et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Ces questions ont été abordées lors du dialogue politique inaugural tenu en octobre sur la base de l'article 8 de l'accord de Cotonou entre les Bahamas et l'Union européenne. L'Union européenne a salué les initiatives mises en œuvre en 2014 pour améliorer le traitement accordé aux immigrants haïtiens et a demandé aux Bahamas de poursuivre sur cette voie. L'Union européenne a également poursuivi son travail d'influence sur les Bahamas afin qu'elles ratifient le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Barbade

En 2014, les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations avec la Barbade ont été, entre autres, l'abolition de la peine de mort, l'amélioration des conditions carcérales, la lutte contre le recours excessif à la force par la police et les châtiments corporels, les discriminations à l'égard des homosexuels, la promotion des droits des femmes et des enfants et la lutte contre les violences à caractère sexiste. Parmi les évolutions positives enregistrées cette année, on dénombre la proposition de loi visant à abolir la condamnation systématique à la peine capitale pour les homicides et le recours aux châtiments corporels dans les prisons, à instituer un conseil de libération (conditionnelle) et à instaurer des dispositions relatives à la liberté conditionnelle des prisonniers.

En 2014, l'Union européenne a continué de soulever et de débattre avec les autorités de questions telles que la violence domestique, la peine de mort et les droits des personnes LGBTI. L'Union européenne a dirigé un groupe de travail informel composé de partenaires dans le domaine du développement et de ministères nationaux visant à améliorer les stratégies de remédiation à la violence domestique à caractère sexiste, qui reste un problème grave. Un des enjeux majeurs est l'élaboration et l'adoption d'un nouveau projet de loi sur la violence domestique. La délégation de l'Union européenne et d'autres organisations internationales ont conjugué leurs efforts pour renforcer la prise de conscience du public, ce qui a probablement contribué à la création par la police barbadienne d'une unité dédiée à la violence domestique, chargée d'élaborer des procédures pour encadrer le comportement des agents de police lorsqu'ils interviennent dans des cas de violence domestique.

Les relations sexuelles entre adultes de même sexe restent illégales à la Barbade, mais un sondage réalisé en 2014 a révélé qu'une majorité de Barbadiens tolèrent ou acceptent les homosexuels, et que la proportion de personnes qui pourraient être véritablement décrites comme homophobes s'élève à environ 17 %. À brève échéance, le pays mettra en application un nouveau plan national 2014-2018 relatif à la stratégie en matière de VIH, qui comprend des méthodes pour atteindre les populations les plus exposées au risque et réduire la stigmatisation et les discriminations liées au VIH, qui peuvent priver de soins les personnes qui en ont besoin. Dans ce contexte, une unité virtuelle de recherche sur le VIH a été instituée et d'autres initiatives ont été déployées.

Belize

En 2014, les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme pour le Belize ont été, entre autres, la réduction de la durée de la détention préventive, l'abolition du recours excessif à la violence par les forces de sécurité, la lutte contre la violence domestique et contre les discriminations à l'égard des femmes et la lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants. L'Union européenne a également privilégié la lutte contre la traite des êtres humains et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Bien que le Belize maintienne la peine de mort pour les homicides et les délits commis dans le cadre militaire, il est considéré comme un État abolitionniste dans les faits.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU) a procédé à son deuxième examen périodique universel consacré au Belize en octobre 2013, et tout au long de 2014, l'Union européenne a encouragé le Belize à donner suite à ses recommandations, concernant entre autres la mise en place d'une institution nationale de défense des droits de l'homme, la révision de la législation visant à la répression de la sodomie, la lutte contre les violences à caractère sexiste et la ratification des principaux instruments en matière de droits de l'homme. En 2014, le Belize a été mis en cause par l'UniBAM (United Belize Advocacy Movement), une ONG qui conteste le caractère constitutionnel des lois béliziennes sur la sodomie, devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). L'UniBAM a demandé au CIDH d'enjoindre au gouvernement du Belize d'appliquer des mesures en vue protéger les droits des personnes LGBTI.

L'Union européenne a continué de promouvoir les droits de l'homme par des discussions menées avec les principaux groupes d'intérêts, la société civile et le gouvernement. Les questions liées aux droits de l'homme ont formé le thème essentiel du tout premier dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou entre l'Union européenne et le Belize tenu au mois de mars. En 2014, l'Union européenne a continué de s'investir dans des activités importantes menées en collaboration avec l'Unicef dans le domaine de la protection des enfants et de mobiliser les organisations de la société civile et le personnel soignant afin de mettre un terme aux violences contre les enfants. L'Union européenne a également poursuivi sa collaboration avec les partenaires concernant la réforme des prisons et l'amélioration des conditions carcérales.

Bolivie

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec la Bolivie consistent notamment à renforcer l'État de droit et à améliorer l'accès à la justice, de protéger et de faire appliquer les droits des populations autochtones et d'éradiquer les violences contre les femmes et les enfants. La Bolivie a été choisie comme pays pilote pour mettre en œuvre le programme d'action de l'Union européenne pour le soutien à la démocratie.

L'Union européenne a poursuivi son dialogue avec la Bolivie sous différentes formes, notamment dans le cadre du groupe de travail mixte sur la démocratie et les droits de l'homme, qui s'est réuni deux fois en 2014. Des discussions ont également été menées en novembre dans le cadre du dialogue de haut niveau entre l'Union européenne et la Bolivie et dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des conventions en matière de droits de l'homme au titre du système de préférences généralisées (SPG+), l'accent étant placé en particulier sur les problématiques électorales, les droits des populations autochtones et les droits des enfants.

L'Union européenne a déployé une mission d'experts électoraux lors des élections générales qui se sont déroulées le 12 octobre. La mission a constaté des progrès dans l'application des recommandations formulées par les précédentes missions, mais aussi la persistance de certains problèmes, notamment la nécessité de renforcer la juridiction chargée des contentieux électoraux, d'améliorer l'information du public et de garantir aux organisations politiques un accès égal aux ressources financières.

En octobre, la Bolivie a fait l'objet de son deuxième examen périodique universel. Les recommandations formulées ont porté en majorité sur la violence contre les femmes et les enfants, l'indépendance et la réforme du système judiciaire, la traite des êtres humains, la surpopulation carcérale, les discriminations à l'égard des populations autochtones et de la communauté afro-bolivienne, et la mise en application de la liberté d'expression. L'Union européenne a participé à la préparation de cet examen et a débattu des priorités en matière de droits de l'homme avec les autorités boliviennes.

Au cours de l'année, l'Union européenne a renforcé son dialogue avec les organisations de la société civile, notamment par le biais de consultations sur la planification et l'évaluation de l'aide au développement de l'Union européenne. En ce qui concerne la coopération financière, l'IEDDH a apporté une contribution concernant la détention préventive et l'Instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP) a continué de promouvoir la consultation des populations autochtones, la gestion et la prévention des conflits et le renforcement de l'indépendance du système judiciaire. La réforme de la justice est également l'une des priorités de l'assistance bilatérale de l'Union européenne envers la Bolivie en 2014-2016 dans le cadre de l'instrument de coopération au développement.

Brésil

Le quatrième dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme entre l'Union européenne et le Brésil s'est tenu à Brasilia le 25 avril. Il a été coprésidé par le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, et par le ministre brésilien des droits de l'homme, M. Ideli Salvatti. Les sujets abordés dans le cadre des relations bilatérales ont été, entre autres, les droits des personnes LGBTI, les défenseurs des droits de l'homme, la torture, les droits des personnes âgées, la discrimination raciale, la jeunesse et la migration, les personnes handicapées, la liberté de religion ou de conviction et les droits de l'enfant. Les discussions relatives aux questions multilatérales ont porté entre autres sur les problèmes liés à l'universalité des droits de l'homme, sur la coopération concernant les résolutions spécifiquement nationales dans les enceintes multilatérales, sur les personnes LGBTI, le racisme et les droits de l'homme et des entreprises. Pour la première fois, un représentant de la société civile a participé au dialogue. Un séminaire UE-Brésil dédié aux droits de l'homme dans la société civile, qui s'est déroulé à Rio de Janeiro le 3 avril, était axé en priorité sur les droits de l'homme, l'éducation et le sport. La délégation de l'Union européenne au Brésil a également organisé un événement consacré aux droits de l'homme, à l'éducation, au sport et au football, intitulé "Futuro em Jogo" (avenir en jeu).

Le Brésil a accueilli la conférence sur la gouvernance mondiale de l'internet - NET - à Sao Paulo en avril 2014. Il s'agissait d'une réunion mondiale à laquelle ont participé plusieurs parties prenantes en vue de débattre de l'avenir de la gouvernance de l'internet, en plaçant l'accent sur la protection des droits de l'homme en ligne. Elle a rassemblé plus de 1 400 participants originaires de 97 pays. Le RSUE, M. Lambrinidis, a représenté l'Union européenne dans le cadre de cette conférence au cours de laquelle une série de recommandations non contraignantes pour le développement futur de la gouvernance de l'internet ont été adoptées.

Au cours de la Coupe du monde, des affrontements ont eu lieu entre la police militaire et des manifestants, des cas de harcèlement ou d'intimidation à l'encontre de journalistes ont été observés, mais ces incidents ont été relativement isolés. Les exécutions extrajudiciaires sont restées un problème en 2014. Selon les estimations des Nations unies, il y a eu environ six morts par jour au cours d'opérations policières. De manière plus générale, plus de cinquante-six mille homicides ont été commis au Brésil (données pour 2012).

Les droits fonciers des populations autochtones sont restés une problématique majeure en 2014. La situation reste extrêmement préoccupante en raison de l'assassinat de plusieurs dirigeants autochtones et de l'absence de tout suivi systématique par le pouvoir judiciaire. Une proposition de réforme constitutionnelle visant à transférer de l'exécutif au congrès la compétence d'approuver et de délimiter les territoires autochtones est susceptible d'aggraver le problème, étant donné la forte représentation des intérêts du monde agricole au congrès. L'Union européenne a continué de s'investir avec les autorités fédérales en charge des questions liées aux populations autochtones, avec le secrétariat aux droits de l'homme et dans le cadre du programme des défenseurs des droits de l'homme.

Dans le souci de soutenir la promotion et la protection des droits de l'homme au Brésil, l'Union européenne a approuvé plusieurs nouveaux projets qui seront réalisés au moyen de différents instruments financiers, y compris l'IEDDH, la ligne thématique Autorités locales face aux organisations de la société civile et l'Instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP). De nouveaux projets ont été adoptés en vue de promouvoir les droits des femmes, des enfants, des populations autochtones et des personnes LGBTI.

Chili

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Chili sont entre autres la situation des populations autochtones, l'égalité entre les femmes et les hommes, les violations des droits de l'homme sous la dictature militaire, le soutien à la société civile et la coopération internationale.

Le dialogue et l'étroite collaboration avec le Chili sur les questions relatives aux droits de l'homme se sont poursuivis en 2014, sur des thèmes tels que les droits des populations autochtones, les droits des personnes LGBTI, l'égalité entre les femmes et les hommes et les actions visant à recenser et préserver les témoignages des actes commis sous la dictature militaire. Ces sujets ont été abordés dans le dialogue politique avec les autorités chiliennes ainsi que dans le programme du dialogue annuel UE-Chili sur les droits de l'homme, qui s'est tenu à Santiago le 14 octobre. L'Union européenne et le Chili ont également coordonné leur action au sein dans les enceintes internationales sur plusieurs thèmes présentant un intérêt pour les deux parties et ont convenu de poursuivre ces actions de coordination.

Un autre fait marquant a été l'engagement du nouveau gouvernement chilien, entré en fonction en mars, de développer et de renforcer le cadre institutionnel du pays en matière de droits de l'homme. L'impulsion a été donnée à la procédure législative visant à créer le poste de sous-secrétaire d'État aux droits de l'homme et la décision de créer un ministère des populations autochtones a été annoncée. En janvier, le Chili a fait l'objet de son deuxième cycle d'EPU et s'est engagé à mettre en application suivre la grande majorité de ses recommandations.

Au cours de l'année, l'Union européenne a poursuivi son dialogue avec la société civile à travers les consultations avec les ONG (lors de sessions spéciales) sur des questions liées aux droits de l'homme. Des réunions avec les représentants d'organisations de la société civile internationales et chiliennes ont été organisées à Santiago et à Bruxelles et ont contribué à la préparation du dialogue annuel sur les droits de l'homme.

Des lignes thématiques de l'Union européenne ont été utilisées pour financer la coopération associant des organisations de la société civile et des institutions gouvernementales. L'Union européenne a soutenu des projets dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes (en collaboration avec ONU Femmes), du renforcement du contrôle par la société civile des progrès accomplis au Chili, de l'application des engagements internationaux et de la législation anti-discrimination.

Colombie

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec la Colombie sont notamment l'impunité, les droits de l'enfant, les femmes victimes de conflits, les défenseurs des droits de l'homme et la situation des minorités ethniques et des populations autochtones.

L'Union européenne et ses États membres analysent et assurent un suivi régulier de la situation des droits de l'homme en Colombie par le biais d'un groupe de travail local, qui présente un rapport aux chefs de mission lorsqu'une situation devient particulièrement grave et lorsqu'une action conjointe, par exemple une visite à une organisation de défense des droits de l'homme ou une visite sur le terrain, est jugée appropriée et nécessaire. Le groupe local, sous la présidence de la délégation de l'Union européenne, entreprend également des activités communes afin de soutenir les efforts déployés en permanence par les autorités et la société civile en vue d'améliorer la situation en matière de droits de l'homme.

La neuvième session du dialogue entre l'Union européenne et la Colombie sur les droits de l'homme, qui s'est tenue le 24 octobre à Bogota, a permis de procéder à des échanges de vues sur la réinsertion des anciens guérilleros, sur les réformes en cours dans le secteur judiciaire, sur la mise en place d'une politique exhaustive en matière de droits de l'homme et sur le processus de restitution des terres, sans négliger les menaces et autres difficultés que rencontrent les activistes luttant pour la restitution des terres et autres défenseurs des droits de l'homme ni les mesures adoptées pour garantir leur protection. Dans ce cadre, l'Union européenne a réitéré ses préoccupations face à la proposition de réforme de la juridiction pénale militaire. Un séminaire avait été organisé avec les organisations de la société civile en vue de préparer le dialogue.

L'Union européenne a exprimé à différentes reprises, dans le cadre des réunions de haut niveau et dans des déclarations officielles, son soutien politique aux négociations en cours visant à mettre un terme au conflit interne avec l'organisation de guérilla FARC-EP. Dans une déclaration en date du 10 juin, le porte-parole de la HR/VP a fait part du soutien de l'Union européenne aux mesures adoptées par les parties aux négociations pour garantir que les intérêts des victimes occupent une place centrale dans les discussions.

Au cours de l'année, le Parlement européen a continué de faire preuve d'un vif intérêt pour la situation des droits de l'homme en Colombie, ce qui s'est traduit en particulier par plusieurs questions écrites et auditions.

Plusieurs projets relatifs aux droits de l'homme sont financés en Colombie au titre de l'IEDDH. Ils concernant essentiellement la situation des enfants dans les conflits armés, les défenseurs des droits de l'homme, l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, la restitution des terres, les populations autochtones et les violences à caractère sexiste. En outre, l'Instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP) apporte, par le biais de cinq projets, une aide financière pour la mise en œuvre de la loi sur les victimes et la restitution des terres, y compris pour la protection de ceux qui revendiquent la restitution des terres et des activistes/défenseurs des droits de l'homme. La DG ECHO a également maintenu l'aide aux victimes du conflit interne en Colombie en se concentrant surtout sur les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés dans les pays voisins.

Costa Rica

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Costa Rica sont, entre autres, le droit à la vie, la lutte contre l'impunité, la garantie de la sûreté et de la sécurité, la lutte contre les discriminations à l'égard des minorités et les droits des femmes.

L'Union européenne a continué de mener avec le Costa Rica des discussions sur les droits de l'homme sous différentes formes, comme des contacts fréquents avec les autorités locales et des démarches auprès du ministère des affaires étrangères en collaboration avec les États membres de l'Union européenne. En outre, les dialogues avec les organisations de la société civile ont permis à l'Union européenne de suivre la situation des droits de l'homme. Dans son dialogue politique régulier avec les autorités costaricaines, l'Union européenne a soulevé à maintes reprises les questions de la criminalité liée à la drogue, de la corruption et de la sécurité et elle a fait part de son inquiétude concernant les droits des personnes LGTBI.

En ce qui concerne la coopération financière, le Costa Rica bénéficie de l'IEDDH et d'actions et projets/programmes bilatéraux. Au cours de l'année, le dialogue avec les organisations de la société civile a servi de base pour déterminer les objectifs d'un appel à propositions qui devrait être lancé début 2015. En 2014, l'Union européenne a continué d'apporter un soutien financier au Costa Rica à travers le programme d'assistance budgétaire Prosec dans le secteur de la sécurité nationale et de la sécurité publique, en particulier en contribuant à améliorer la formation des forces de police et en renforçant leur organisation interne. À travers son programme Emprende, l'Union européenne a continué simultanément à soutenir et promouvoir une indépendance économique accrue des femmes économiquement vulnérables dans les zones rurales et les zones périphériques des agglomérations urbaines.

Cuba

En 2014, les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations avec Cuba ont porté essentiellement sur l'abolition de la peine de mort, la ratification du Pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques, et sur droits économiques, sociaux et culturels, la liberté d'expression et d'association et la libre circulation des citoyens cubains.

Bien qu'il n'existe aucun cadre de dialogue officiel, les relations entre l'Union européenne et Cuba ont fortement progressé en 2014 avec l'ouverture des négociations en vue d'un dialogue politique bilatéral et d'un accord de coopération. Deux cycles de négociations ont été organisés, en avril et en août. L'Union européenne impose des questions liées aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance et à la société civile comme des questions transversales dans tous les chapitres des négociations, garantissant ainsi qu'ils resteront au centre de la relation bilatérale.

Le moratoire sur la peine de mort a été maintenu en 2014, aucune nouvelle peine capitale n'a été prononcée et Cuba a continué de s'abstenir lors du vote annuel à l'AGNU. L'Union européenne a participé à un dialogue constructif avec le gouvernement cubain sur ce thème, tant à La Havane qu'à New York.

Une loi sur l'immigration adoptée en 2013 a assoupli la plupart des restrictions à la libre circulation des citoyens cubains ordinaires, et ce également concernant les dissidents. En 2014, cela a entraîné une multiplication des contacts entre les représentants de la société civile cubaine à Bruxelles et dans les capitales des États membres. L'Union européenne a continué de suivre attentivement la mise en application œuvre de la loi, en particulier à l'égard des membres de la société civile et de l'opposition.

Une augmentation du nombre de détentions arbitraires et de courte durée de membres de l'opposition, d'activistes et de défenseurs des droits de l'homme a été observée avec inquiétude à la fin de 2013 et au début de 2014. Toutefois, ces chiffres ont diminué après l'été. Néanmoins, les accusations de harcèlement, d'intimidation et, dans certains cas, de violence, sont encore fréquentes. La délégation de l'Union européenne à Cuba a suivi de près les cas de répression et a fait part de ses préoccupations aux autorités cubaines à plusieurs reprises.

À La Havane, l'Union européenne a rencontré un large éventail de représentants de la société civile cubaine au sein du groupe de travail Droits de l'homme, coordonné par la délégation de l'Union européenne, pour analyser et suivre la situation, en particulier en ce qui concerne le respect de la liberté d'expression et d'association, de la liberté de religion ou de conviction et des droits du travail. Néanmoins, il est toujours impossible, en particulier pour les ministres et hauts responsables de l'Union européenne et des États membres en visite officielle, de se réunir ouvertement avec l'opposition.

L'Union européenne a continué de soutenir à Cuba des projets visant à renforcer les droits des femmes, des adolescents et des personnes handicapées, et elle s'efforce en permanence de renforcer la participation des organisations de la société civile à ses travaux politiques et de coopération.

Dominique

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec la Dominique sont, entre autres, les conditions de détention dans un établissement carcéral surpeuplé, le respect des droits des femmes et des enfants, y compris la lutte contre la violence domestique, les droits des LGTBI et les conditions difficiles dans lesquelles vit la communauté autochtone des Kalinagos (Caraïbes).

Dans le cadre de la préparation du deuxième cycle d'EPU, qui s'est tenu en mai, le gouvernement a déclaré que l'abolition de la peine de mort ne faisait pas partie de ses priorités dans l'immédiat. La discrimination législative à l'égard des personnes LGBTI, la nécessité de mesures efficaces pour maintenir le droit à l'éducation pour tous, en particulier pour les personnes handicapées, la législation qui qualifie de délits la diffamation et le fait que la loi autorise encore la peine de mort et les châtiments corporels suscitent toujours des inquiétudes.

L'EPU a néanmoins permis d'observer plusieurs évolutions positives en Dominique, en particulier les efforts déployés pour lutter contre la violence domestique et les violences contre les femmes et les enfants, l'adoption d'une politique nationale et d'un plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les efforts consentis pour l'émancipation des femmes, la ratification du Protocole visant à prévenir, abolir et punir la traite des personnes, les mesures adoptées pour répondre aux besoins des personnes vivant avec le VIH/sida, la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées, les progrès dans le secteur de la santé et la baisse du taux de mortalité chez les moins de cinq ans, l'offre d'un enseignement primaire et secondaire gratuit et le prolongement de l'invitation permanente aux procédures spéciales de des Nations unies. La délégation de l'Union européenne en Dominique soutient et finance des projets de lutte contre la violence domestique (appel à propositions avec offres en 2015 au titre de l'IEDDH). Un groupe d'acteurs non étatiques (ANE) est financé au titre de la 10^e Facilité de coopération technique du FED et l'Union européenne apporte un soutien financier à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté.

République dominicaine

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec la République dominicaine sont entre autres la lutte contre les violences à caractère sexiste, la promotion du respect des droits de l'enfant, y compris la lutte contre le travail et la prostitution des enfants, la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, la défense et la promotion des droits des travailleurs migrants haïtiens et de leurs descendants nés en République dominicaine et le respect des droits des personnes handicapées.

La République dominicaine est une démocratie qui fonctionne, avec une présidence forte et dont les élections récentes ont été déclarées justes et libres. Toutefois, les hommes politiques n'inspirent pas confiance, les accusations de corruption sont fréquentes et l'impunité prévaut. Le manque d'accès à la justice constitue aussi un problème majeur du point de vue des droits de l'homme. En dépit du sentiment d'un engagement croissant envers l'institutionnalisation et la cohésion sociale, des attitudes sociales profondément conservatrices persistent dans certains secteurs et des institutions religieuses importantes, comme la corruption, le favoritisme et la violence autoritaire. Les droits de l'homme sont officiellement respectés et toutes les conventions pertinentes ont été ratifiées, à l'exception de celles visant à prévenir l'apatriodie.

La décision controversée prononcée en septembre 2013 par la Cour constitutionnelle, causant de facto l'apatriodie de milliers de personnes nées en République dominicaine mais d'ascendance étrangère (principalement haïtienne) est resté un motif de préoccupation en 2014. L'Union européenne a demandé aux autorités de la République dominicaine de s'attaquer à ce vaste problème, et la délégation de l'Union européenne suit la situation en permanence, en étroite collaboration avec le gouvernement dominicain et les associations et défenseurs des droits de l'homme.

L'Union européenne a soutenu la réforme de l'administration publique, l'amélioration des relations bilatérales entre la République dominicaine et Haïti ainsi que les travaux dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme. L'Union européenne soutient des projets dans différents domaines par le biais de l'IEDDH et a contribué de manière significative à la gestion de la migration haïtienne et des problèmes connexes dans le cadre d'un programme financé au titre de l'Instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP). L'Union européenne, principalement par sa délégation dans le pays, maintient des contacts fréquents avec les organisations de la société civile. Les défenseurs des droits de l'homme et les ambassades de l'Union européenne se réunissent chaque année pour aborder des questions sensibles relatives aux droits de l'homme.

Équateur

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec l'Équateur consistent entre autres à promouvoir la légitimité des activités des défenseurs des droits de l'homme, à encourager la participation de la société civile aux politiques publiques, à soutenir la liberté d'expression et à garantir une meilleure protection des groupes vulnérables, y compris des minorités et des populations autochtones, des migrants, des femmes et des enfants.

Les discussions sur les droits de l'homme avec l'Équateur se sont poursuivies en 2014, avec un dialogue local ad hoc sur les droits de l'homme en mai, une réunion spécifique avec les défenseurs des droits de l'homme et des discussions sur les droits de l'homme dans le cadre du dialogue de haut niveau entre l'Union européenne et l'Équateur qui s'est tenu en novembre. Si les autorités équatoriennes ont insisté sur les nouveaux droits et nouvelles libertés garantis par la Constitution de 2008 et sur les avancements dans le domaine du progrès social et de la non-discrimination, l'Union européenne a fait part de ses préoccupations concernant l'augmentation des restrictions à la liberté d'expression et d'association, la qualification de délit de la contestation sociale, l'indépendance du système judiciaire et le rétrécissement de l'espace dans lequel la société civile évolue. En ce qui concerne la position critique de l'Équateur à l'égard du système interaméricain des droits de l'homme, l'Union européenne a insisté sur l'universalité des droits de l'homme et sur la nécessité de promouvoir le rôle de systèmes de protection supranationaux.

En février, des élections locales se sont déroulées sans incident violent ni violation des droits de l'homme, elles ont été bien préparées et leur organisation a été améliorée. L'Union européenne n'a pas été invitée comme observateur à ces élections.

En 2014, l'Union européenne a renforcé son dialogue avec les organisations de la société civile en vue d'établir la feuille de route du pays concernant la participation de la société civile. Une réunion européenne a été organisée en octobre à la demande des organisations de la société civile pour fournir des informations sur les effets de l'accord commercial conclu entre l'Union européenne et l'Équateur.

En ce qui concerne la coopération financière, l'Équateur bénéficie de plusieurs lignes thématiques pour financer des projets axés sur les droits de l'homme (IEDDH, Migration et asile, Investir dans les ressources humaines, Acteurs non étatiques). L'Union européenne finance actuellement des projets visant à protéger les organisations de défenseurs des droits de l'homme, à renforcer leurs capacités et à protéger les droits des migrants. En outre, suite à l'appel à propositions de l'IEDDH publié au début de 2014, un financement sera accordé à de nouveaux projets visant à encourager le dialogue public au niveau des communautés, à encourager la participation des citoyens, à consolider les modalités du travail législatif au sein de l'Assemblée nationale et à promouvoir la défense des droits environnementaux, économiques, sociaux et culturels des populations vulnérables.

El Salvador

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec El Salvador consistent à améliorer la cohésion sociale et l'accès universel aux droits économiques et sociaux, à prévenir la violence sociale et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2014, l'Union européenne a poursuivi son action à travers la coopération bilatérale avec le gouvernement et le financement de projets conçus et mis en œuvre par les organisations de la société civile ou les autorités locales.

L'Union européenne a déployé une mission d'experts électoraux à El Salvador pour les élections présidentielles qui se sont tenues en février et mars. Elle a félicité les autorités salvadoriennes pour la grande qualité du processus électoral et a encouragé la juridiction suprême en matière électorale à tenir compte des recommandations de la mission d'experts électoraux, comme la nécessité de séparer les fonctions administratives et juridictionnelles du tribunal.

Dans le cadre d'un dialogue politique régulier avec les autorités salvadoriennes, l'Union européenne a soulevé les questions des droits de l'homme, y compris la crise des enfants migrants, l'insécurité publique et les droits sociaux, économiques et culturels. Elle a également à nouveau attiré l'attention sur la nécessité de ratifier les instruments internationaux en matière de droits de l'homme, entre autres le Statut de Rome et le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce dernier a été approuvé et des progrès ont été observés concernant le Statut de Rome, avec un projet de loi de ratification qui a été débattu à l'Assemblée législative.

L'Union européenne s'est exprimée et a organisé des manifestations en collaboration avec les États membres de l'Union européenne lors de la Journée mondiale contre la peine de mort et de la Journée internationale des droits de l'homme. Elle s'est également exprimée concernant les violences contre les femmes, les droits des personnes LGBTI, les minorités, la traite des êtres humains, les enfants migrants, les jeunes exposés à des risques et la nécessité d'abolir la peine de mort - y compris en cas de guerre - qui est encore autorisée par la Constitution. En 2014, l'Union européenne a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile, y compris des consultations avant le lancement d'appels à propositions. Elle a également tenu des réunions avec des défenseurs des droits de l'homme, des ONG internationales à El Salvador et le Bureau du défenseur des droits de l'homme. À l'instar d'autres pays d'Amérique centrale, El Salvador a salué la stratégie de l'UE sur la sécurité des citoyens adoptée en juillet 2014.

En ce qui concerne la coopération financière, El Salvador bénéficie de l'IEDDH et les projets financés sont axés sur le renforcement des organisations de défense des droits de l'homme et sur la fourniture d'une aide d'urgence aux victimes et aux témoins. En outre, l'Union européenne a continué d'apporter un soutien financier à El Salvador au moyen de l'Instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP). Elle a émis un appel à propositions pour soutenir les défenseurs des droits des femmes et les activités dans le domaine de la réinsertion des femmes dans les prisons.

Grenade

L'Union européenne a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec la Grenade sous différentes formes, sur des questions telles que la peine de mort, les conditions carcérales, les abus sexuels, la violence domestique et les discriminations à l'égard des personnes LGBTI. Dans le cadre de son dialogue politique avec la Grenade, l'Union européenne a réitéré plusieurs fois son appel en faveur de l'abolition de la peine de mort et de l'adoption d'une loi pour lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou les relations consensuelles entre adultes du même sexe.

L'Union européenne et d'autres organisations internationales ont demandé à la commission chargée de la révision de la constitution, mise en place en 2014, de recommander l'abrogation de toutes les lois interdisant et punissant les relations consensuelles entre adultes du même sexe, y compris dans le code pénal, de **modifier la législation nationale pour rendre illégales les discriminations** fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle et de mettre en place et d'appliquer des politiques et initiatives de lutte contre la discrimination. L'abolition de la peine de mort n'est pas envisagée dans la réforme constitutionnelle, mais la Grenade a reconnu l'existence d'un "moratoire de fait". La dernière exécution a eu lieu en 1978 et la dernière peine de mort a été prononcée en 2002. En août, la Grenade a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Guatemala

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Guatemala consistent à renforcer le système judiciaire, à promouvoir la ratification et la mise en œuvre sans restriction des conventions internationales, à réduire les conflits sociaux, à soutenir l'application du cadre juridique existant sur le féminicide et les violences contre les femmes et à améliorer les mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'homme. En 2014, les activités se sont poursuivies dans ces domaines par l'introduction d'un système de suivi spécifique, par des réunions avec la société civile, le secteur privé, les défenseurs des droits de l'homme et le gouvernement, et par un dialogue politique. La réunion annuelle des défenseurs des droits de l'homme s'est tenue en novembre. La délégation de l'Union européenne a pris plusieurs mesures pour renforcer le "groupe filtre", un mécanisme interne coordonné par l'Union européenne en collaboration avec les États membres de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse, pour suivre les affaires emblématiques de menaces et d'attaques à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et pour prendre des mesures communes si nécessaire.

En ce qui concerne les difficultés importantes menaçant la liberté d'association, l'OIT a envoyé une mission en septembre 2014; celle-ci a souligné quatre besoins urgents: les enquêtes sur des crimes à l'encontre des syndicalistes, l'adoption de mesures en vue de protéger les responsables syndicaux, les réformes législatives et le lancement d'une campagne sur la liberté d'association. Vu les efforts déployés par le gouvernement, la décision de mettre en place une commission d'enquête concernant le non-respect par le Guatemala de la Convention n° 87 de l'OIT sur la liberté d'association, 1948, a été reportée à la réunion de l'organe directeur de l'OIT de mars 2015.

En 2014, l'Union européenne a continué de collaborer avec l'OIT pour promouvoir la liberté d'association et le dialogue social au Guatemala.

En outre, dans le cadre de son dialogue politique régulier avec les autorités, l'Union européenne a réitéré son appel en faveur d'un État de droit conforme aux normes internationales, de la protection des défenseurs des droits de l'homme, du renforcement des mécanismes de dialogue, de la mise en œuvre du Statut de Rome, d'un suivi approfondi des recommandations de l'EPU, de l'abolition de la peine de mort et d'un soutien aux résolutions spécifiques du CDHNU.

L'Union européenne a également mentionné l'importance de l'indépendance de la justice et a continué à observer les poursuites judiciaires à l'égard des personnes accusées de violation des droits de l'homme pendant le conflit armé national. L'Union européenne a suivi plusieurs affaires très médiatisées d'attaques à l'encontre de défenseurs de droits de l'homme et d'affaires de conflit sociaux et elle a financé une campagne nationale mise en œuvre par *Acción Ciudadana* en vue d'encourager la transparence dans l'administration publique. En mars, l'Union européenne a publié une déclaration commune avec les acteurs nationaux et internationaux en faveur de l'État de droit et de l'indépendance de la justice dans le cadre des nominations judiciaires et du remplacement du procureur général. Le Guatemala, à l'instar d'autres pays d'Amérique centrale, a salué la stratégie de l'UE sur la sécurité des citoyens adoptée en juillet 2014.

Au cours de l'année, l'Union européenne a renforcé son dialogue avec les organisations de la société civile en organisant une série de consultations et d'événements de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme. Elle a associé la société civile à la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Amérique centrale, aux processus d'intégration régionale et à l'exercice de contrôle du SPG+, en s'engageant dans un dialogue avec toutes les grandes confédérations syndicales. En ce qui concerne la coopération financière, le Guatemala bénéficie de l'IEDDH, dans le cadre duquel des projets sont mis en œuvre pour lutter contre les violences contre les femmes, renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme, des enfants et des adolescents et garantir une traduction et une diffusion plus large des lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme. L'assistance politique et financière a également été étendue à la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) et à d'autres organisations encourageant les droits de l'homme et l'inclusion sociale.

Guyana

Le Guyana reste une démocratie fragile, qui se consolide peu à peu, et sa population est pluriethnique et multiconfessionnelle. Ce pays a réalisé certains progrès concernant le renforcement de la capacité nationale dans l'infrastructure de gouvernance et de plusieurs secteurs de son économie. L'Union européenne a fait de la violence domestique (y compris les violences sexuelles), des mauvais traitements contre les enfants et des droits des LGBTI ses principales priorités à traiter en matière de droits de l'homme. La traite d'êtres humains et la prostitution de femmes et de filles dans des zones d'extraction minière éloignées continuent de poser de graves problèmes.

Même si le pays observe un moratoire de fait sur la peine de mort, la peine capitale est toujours inscrite dans la constitution. La question de l'abolition de la peine de mort a été soulevée dans le cadre du dialogue politique entre le Guyana et l'Union européenne qui s'est tenu en février sur la base de l'article 8 de l'accord de Cotonou. Le gouvernement guyanien a mis en œuvre une consultation publique sur la question.

L'Union européenne continue de soutenir les organisations de la société civile par le biais de dialogues avec des acteurs non étatiques et les autorités locales et l'IEDDH. Plusieurs programmes étaient en cours en 2014, dans le but notamment d'apporter une aide aux victimes de la violence domestique et sexuelle, de faire appliquer les droits des personnes LGBTI, de reconnaître les droits des communautés amérindiennes autonomes et de renforcer la presse écrite et la télédiffusion des informations pour promouvoir les droits de l'homme et le développement démocratique et pour faciliter le dialogue public et la participation civique.

Haïti

Les principales priorités de l'Union européenne dans le cadre de ses relations avec Haïti sont les droits de l'homme et la démocratie. L'Union européenne vise, en particulier, à consolider la démocratie et des institutions démocratiques, la promotion de l'État de droit, les droits des femmes, y compris la lutte contre les violences à caractère sexiste, les droits des enfants, y compris les enfants qui vivent dans des conditions d'esclavage domestique (restaveks), l'amélioration du système judiciaire dysfonctionnel et des conditions de détention effroyables et le renforcement des organisations de la société civile assurant la promotion des droits de l'homme et des défenseurs des droits de l'homme.

Dans le cadre de son dialogue politique avec le gouvernement haïtien et les autres acteurs institutionnels concernés, l'Union européenne a continué de demander l'organisation sans plus tarder d'élections municipales et législatives, qui sont attendues depuis longtemps. Le processus électoral a été reporté car la loi électorale modifiée a été bloquée au sénat, en raison de demandes de changement de la composition du conseil provisoire électoral, de requêtes de libération de prisonniers politiques et d'autres plaintes. L'Union européenne a contribué à concurrence de 5 millions d'euros au fonds alimenté par plusieurs donateurs et géré par le PNUD pour l'organisation des élections. Pour soutenir le renforcement des capacités institutionnelles, l'Union européenne a financé trois projets, au titre de l'Instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP), mis en œuvre par le Club de Madrid, l'IDEA et le PNUD, respectivement, dans le but d'offrir des conseils de haut niveau, de faciliter le dialogue interinstitutionnel et de renforcer le fonctionnement des partis politiques et du système judiciaire.

En 2014, Haïti a ratifié plusieurs instruments internationaux en matière de droits de l'homme, notamment les protocoles facultatifs à la Convention des droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants, la pédopornographie et la participation des enfants aux conflits armés. Haïti est également partie au Protocole facultatif relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En octobre, Haïti a présenté son rapport sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques à la 112^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDHNU).

Toutefois, plusieurs préoccupations importantes persistent et requièrent des mesures correctives d'urgence. Il s'agit notamment de l'absence de poursuites contre le recours excessif à la force et les mauvais traitements infligés par les services répressifs, des conditions de détention extrêmement rudes et d'une détention préventive prolongée (75 % de l'ensemble de la population carcérale est en attente d'un procès), d'un système judiciaire dysfonctionnel, de la traite des êtres humains, des violations généralisées des droits des femmes et des enfants, y compris des violences contre les femmes et les enfants qui vivent dans des conditions d'esclavage domestique, et des inégalités socioéconomiques graves. L'absence de capacité et ressources institutionnelles est encore un autre obstacle important à l'application de la législation, nouvelle et existante, en matière de droits de l'homme.

L'Union européenne a poursuivi son dialogue avec la société civile en vue d'établir une feuille de route visant à renforcer la participation des organisations de la société civile aux activités de l'Union européenne ainsi qu'à améliorer leurs capacités de défense des droits auprès des autorités haïtiennes. Six nouveaux projets ont été sélectionnés pour bénéficier d'un financement au titre de l'IEDDH en 2014, et des subventions spéciales de l'IEDDH (subventions de faible montant) ont été accordées à trois organisations non gouvernementales pour renforcer leur sécurité, étant donné qu'elles ont reçu des menaces.

Honduras

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Honduras consistent notamment à renforcer l'État de droit et le système national de promotion des droits de l'homme et à protéger les défenseurs des droits de l'homme et les groupes vulnérables. En 2014, l'Union européenne a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec le Honduras sous différentes formes, comme le dialogue politique pour le développement et la coopération. La situation au Honduras reste préoccupante car les défenseurs des droits de l'homme et les groupes vulnérables sont victimes d'agressions, de harcèlement et de violence.

Dans le cadre de son dialogue politique régulier avec le Honduras, l'Union européenne aborde fréquemment de grandes questions telles que le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, la pauvreté, l'inégalité sociale, le taux d'homicide, la corruption dans l'administration publique et le taux d'impunité élevé. Au cours de la visite du président Juan Orlando Hernández à Bruxelles en octobre, l'Union européenne a insisté sur l'importance des droits de l'homme, de la sécurité et des réformes de la justice. Le gouvernement a exprimé sa volonté de s'attaquer à ces défis de taille et de s'engager envers la communauté internationale, saluant la stratégie de l'UE sur la sécurité des citoyens adoptée en juillet 2014.

Après les élections générales de la fin 2013, la mission d'observation électorale (MOE) de l'Union européenne a publié un rapport final en février 2014, qui contenait une série de recommandations, notamment concernant la réforme électorale. La délégation de l'Union européenne a suivi la situation de près tout au long de l'année et a publié un communiqué de presse en novembre, dans le cadre du débat national sur la réforme électorale, rappelant les recommandations de la MOE et l'importance d'organiser un débat sur des procédés démocratiques transparents, participatifs et inclusifs.

D'autres évolutions importantes étaient entre autres la demande officielle présentée par le gouvernement d'un bureau national du Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme ainsi que la crise de migration des jeunes qui a éclaté en juin et qui a été abordée par des initiatives de coordination des bailleurs de fonds (conférence internationale sur les migrations organisée au Honduras en juillet).

Le dialogue de l'Union européenne avec la société civile sur les droits de l'homme et la démocratie a été renforcé en 2014 avec la mise en place d'un "Grupo Enlace" (plate-forme de dialogue) et l'élaboration d'une feuille de route pour l'engagement envers la société civile de discuter, notamment, de la sélection du Honduras pour l'examen périodique universel de 2015. En ce qui concerne la coopération financière, le Honduras bénéficie de l'IEDDH, dans le cadre duquel un appel à propositions pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme et pour renforcer l'examen social dans le domaine des droits de l'homme a été élaboré pour publication. Le Honduras bénéficie également de programmes bilatéraux en la matière comme EuroJusticia, Projet de soutien aux droits de l'homme et Action de la société civile, qui vise à promouvoir les droits des migrants.

Jamaïque

En 2014, les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme pour la Jamaïque ont été, entre autres, l'abolition de la peine de mort, les abus présumés des forces de sécurité, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et le traitement des personnes LGBTI, les conditions de détention, en particulier des enfants, la réinsertion des prisonniers et les droits des femmes et des enfants, y compris un meilleur accès à la justice. La Jamaïque conserve la peine de mort pour les meurtres, mais observe un moratoire de fait sur son application depuis 1988. La Jamaïque a voté contre la dernière résolution des Nations unies relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort en novembre. Les abus de la police restent un problème très préoccupant pour les activistes des droits de l'homme en Jamaïque. En dépit de certaines améliorations, notamment la réduction de moitié du nombre de personnes tuées par balle par la police en 2014, la fréquence de ces événements reste préoccupante.

L'Union européenne débat régulièrement des questions des droits de l'homme avec le gouvernement jamaïcain et les droits de l'homme figurent en bonne place du deuxième dialogue politique entre l'Union européenne et la Jamaïque sur la base de l'article 8 de l'accord de Cotonou, qui s'est tenu en novembre. Au cours de l'année, l'Union européenne a encouragé la Jamaïque à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et les autres conventions importantes en matière de droits de l'homme, et à appliquer les autres recommandations formulées dans le rapport de 2010 de l'EPU.

En 2014, l'Union européenne a promu les droits de l'homme via plusieurs activités et partenariats, notamment en soutenant la commission d'enquête indépendante (Indecom) qui enquête sur les allégations d'excès et d'abus de la part des agents de l'État. Elle a également soutenu les grandes organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine des enfants en détention, de la réinsertion post-carcérale, du rôle des parents, de la formation aux aptitudes sociales et à la vie en société, de la modernisation, des droits des personnes LGBTI, de la formation en matière de droits de l'homme et de la défense des droits. L'Union européenne a initié le programme "Justice, sécurité, responsabilité et transparence" qui vise à renforcer la gouvernance et le contrôle dans les secteurs de la sécurité et de la justice. En partenariat avec le gouvernement, le 11^e Fonds européen de développement a été mis en œuvre en 2014 et prévoit un financement important pour améliorer l'accès à la justice, en particulier des femmes et des enfants.

L'Union européenne s'est associée à des groupements d'éducation pour sensibiliser aux risques sexuels et promouvoir des pratiques sexuelles sûres et un changement des comportements. Elle s'est également associée à l'Unicef pour élaborer une boîte à outils en matière de droits des enfants qui a été présentée pour coïncider avec le 25^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant. L'Union européenne a également continué de soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes par le biais d'une série d'activités dans le pays.

Mexique

Dans ses relations avec le Mexique, l'Union européenne se concentre sur les principales questions qui sous-tendent les violations les plus graves des droits de l'homme: le système de justice pénale, y compris l'impunité, la torture, la détention arbitraire, la justice militaire, le droit à une procédure régulière et l'indépendance de la justice, les violences à caractère sexiste, les menaces à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme ainsi que les droits des groupes vulnérables (en particulier des populations autochtones et des migrants).

Le Mexique reste confronté à d'importants problèmes et défis de sécurité publique en termes de respect des droits de l'homme et de lutte contre le crime organisé et la corruption. La disparition et le meurtre présumé de 43 étudiants à Iguala, Guerrero, en septembre a donné lieu à des manifestations massives dans le pays, qui ont mis au jour les problèmes profonds d'impunité et de corruption au Mexique et éclipsé les efforts que déploie actuellement le gouvernement fédéral pour se concentrer sur la réforme économique. Le gouvernement a réagi en présentant un paquet d'initiatives en vue de réformer les forces de police et de permettre le développement économique des États les plus défavorisés du Mexique.

Le quatrième dialogue de haut niveau UE-Mexique sur les droits de l'homme s'est tenu à Bruxelles en mars. Sous la direction du RSUE pour les droits de l'homme et du vice-ministre mexicain des affaires étrangères, il proposait notamment un séminaire de la société civile qui a rassemblé de nombreux participants et dont les recommandations ont été présentées par les ONG au cours du dialogue. Les deux parties se sont engagées à collaborer pour lutter contre le terrorisme, le crime organisé, les violences contre les femmes et la discrimination sexuelle. La délégation de l'Union européenne au Mexique, ainsi que les États membres de l'Union européenne, ont publié trois déclarations locales au cours de l'année: celle de février condamnait le meurtre du journaliste Gregorio Jiménez dans l'État de Veracruz, celle de juin concernait le meurtre du journaliste Jorge Torres Palacios dans l'État de Guerrero et celle d'octobre portait sur la disparition de 43 étudiants et sur l'exécution extrajudiciaire de 22 personnes à Tlatlaya. Après un débat d'"urgence" en octobre, le Parlement européen a adopté une résolution exprimant ses inquiétudes face à la disparition des 43 étudiants et demandant à l'Union européenne d'augmenter l'aide afin de renforcer les institutions étatiques et les droits de l'homme et la lutte contre le crime organisé.

L'Union européenne a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile, organisant son deuxième séminaire "Organisations de la société civile" en mars. La délégation de l'Union européenne a renforcé son engagement envers les organisations non gouvernementales par le biais du groupe de travail permanent avec la société civile sur les droits de l'homme, qui a organisé trois réunions régulières en 2014, à savoir en février, en mai et en novembre. Suivant les lignes directrices locales relatives aux défenseurs des droits de l'homme, la délégation de l'Union européenne et les missions des États membres ont poursuivi leur engagement régulier envers des défenseurs des droits de l'homme. Des visites sur le terrain ont été effectuées dans les États du Chiapas et de Chihuahua, et des réunions européennes ont été organisées avec des représentants de haut niveau des autorités fédérales des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'immigration.

L'Union européenne a continué de suivre de près l'évolution de l'affaire Jyri Jaakkola, un citoyen finlandais qui aidait les défenseurs locaux des droits de l'homme et qui a été tué à Oaxaca en 2010. La délégation de l'Union européenne, en étroite collaboration avec l'ambassade de Finlande, a participé à l'organisation de réunions, en juin pour les députés européens en visite dans le pays et en novembre pour les parents et les avocats de la victime, afin d'assurer le suivi de l'enquête sur la mort de Jaakkola et de maintenir la pression sur les autorités compétentes pour qu'elles résolvent cette affaire.

Au niveau multilatéral, l'Union européenne et le Mexique ont poursuivi leur relation constructive par des consultations à New York, à Genève et à Mexico. Au cours de la session de mars du Conseil des droits de l'homme, le Mexique a répondu aux recommandations de l'EPU d'octobre 2013. Le Mexique a accepté 166 des 176 recommandations formulées et les a intégrées dans son programme national des droits de l'homme. Son refus d'éliminer les dispositions relatives à la garde à vue, connues sous le nom d'"arraigo", dans la législation de plusieurs États, reste préoccupant, même si la fréquence de ces gardes à vue a diminué.

L'Union européenne a collaboré aux priorités politiques au titre de l'allocation bilatérale de l'ICD, de l'IEDDH et du programme Acteurs non étatiques (ANE). Le "laboratoire de cohésion sociale" financé par l'ICD a été mis en œuvre en 2014 et comporte un important volet consacré aux droits de l'homme et à l'accès à la justice, axé en particulier sur les violences à caractère sexiste, l'usage illégitime de la force, la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, et les droits des populations autochtones, ainsi que sur le soutien au processus de réforme de la justice pénale.

L'IEDDH finance des projets visant à renforcer, entre autres, les travaux dans le domaine des droits de l'homme par la protection, la documentation et la défense des droits en cas d'attaques et de menaces. En juin, un appel local à propositions a été lancé au titre de l'instrument ANE pour aider les ONG, en renforçant les capacités et le rôle de la société civile en tant qu'acteur de la défense des droits, du dialogue, du suivi, de l'évaluation des politiques et pratiques publiques concernant les stratégies nationales, et en facilitant la participation des ANE à la mise en œuvre et au suivi des politiques et pratiques publiques dans le domaine de la sécurité publique et du maintien de l'ordre.

Nicaragua

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Nicaragua consistent à renforcer le cadre national de lutte contre les violences à caractère sexiste, à encourager une société civile libre qui participe activement à la promotion et la protection des droits de l'homme et qui est capable de prendre part aux discussions politiques inscrites au programme national de développement, à soutenir les efforts visant à renforcer l'État de droit (transparence, efficacité, responsabilité), à promouvoir les droits sociaux, en matière d'éducation et de santé des groupes les plus vulnérables, par la coopération au développement, et à soutenir des initiatives de renforcement des capacités et d'augmentation de la prise de conscience sociale parmi les jeunes.

En 2014, les travaux se sont poursuivis dans ces domaines, en insistant en particulier sur l'examen périodique universel du Nicaragua et le renforcement du dialogue avec la société civile. L'Union européenne a réitéré l'importance des questions fondamentales telles que la transparence, le renforcement de la bonne gouvernance, la promotion de la séparation des pouvoirs et les questions électorales. Dans le même temps, l'Union européenne a analysé la réforme récemment approuvée du code militaire et la nouvelle loi sur la police nationale, ainsi que l'incidence éventuelle des projets d'infrastructures stratégiques sur les droits sociaux et environnementaux. L'Union européenne a également suivi de près les incidents affectant la sécurité des citoyens dans le nord du pays, soulignant la nécessité d'enquêtes transparentes et de procès impartiaux. Enfin, une attention particulière a été accordée au suivi de la situation des droits des populations autochtones et au respect des droits des détenus jugés ou déjà condamnés, et aux conditions dans le système pénitentiaire national.

En ce qui concerne la coopération financière, l'Union européenne a continué de promouvoir les droits de l'homme via l'IEDDH et l'instrument thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales" (ANE-AL). En 2014, deux nouveaux projets ont été approuvés, portant sur les violences à caractère sexiste et l'éducation sexuelle. D'autres projets en cours, parmi les seize au total, au titre de l'IEDDH abordaient les questions suivantes: la participation des citoyens, les mesures de justice en vue de la réhabilitation des mineurs, la promotion des droits de l'homme dans la région côtière des Caraïbes, les droits des femmes et les droits des personnes LGBTI. En 2014, 50 projets d'ANE-AL ont été mis en œuvre, la plupart liés aux droits économiques et sociaux.

Au cours de l'année, l'Union européenne a activement participé à la coordination des bailleurs de fonds en matière de sécurité et d'État de droit au sein du mécanisme national de coordination de la coopération avec la police nationale et a abordé les questions des droits de l'homme lorsque c'était nécessaire dans d'autres enceintes de coordination technique des bailleurs de fonds.

Panama

Les objectifs de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Panama consistent notamment à soutenir les droits des populations autochtones, à améliorer les conditions de détention, à collaborer avec la société civile, à promouvoir des mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme et à renforcer la coordination au sein de l'Union européenne. Parmi les activités de 2014, une réunion des diplomates de l'Union européenne avec le directeur du système pénitentiaire a été organisée pour soulever des questions liées aux conditions carcérales, notamment les mauvaises conditions d'hygiène, le manque d'eau, des aliments de mauvaises qualité et l'absence de soins médicaux, ainsi que d'autres réunions européennes avec des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme.

En ce qui concerne la coopération financière, deux programmes bilatéraux financés par l'Union européenne abordent certaines des préoccupations citées ci-avant. Le programme de soutien à la cohésion sociale, mis en œuvre par le ministère du développement social, englobe des activités en faveur des organisations et des populations autochtones, comme le renforcement technique d'Amunika, un groupe de municipalités sur le territoire de Ngöbe-Buglé. Ce programme vise également indirectement à défendre les droits économiques et sociaux de cette communauté, dans les régions les plus pauvres du pays, par la décentralisation et le financement de projets locaux. En 2014, l'Union européenne a mis en œuvre un nouveau programme bilatéral sur la coopération en matière de sécurité au Panama (Secopa), dans le but d'améliorer la coexistence et la sécurité des citoyens sur la base d'une approche globale, équilibrée et basée sur les droits de l'homme de la réforme du secteur de la sécurité au Panama. Cela contribuera à renforcer le ministère public et la réforme du système pénitentiaire conformément aux droits de l'homme et aux normes internationales, et à soutenir la réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes délinquants. Au cours de l'année, l'Union européenne a activement participé à la coordination des bailleurs de fonds dans le domaine de la sécurité et de l'État de droit dans le cadre de Secopa et d'autres enceintes.

Les organisations de la société civile et les ONG du Panama sont éligibles à l'aide de l'IEDDH, mais aucun projet n'a été mis en œuvre en 2014. Les préparatifs ont débuté pour un nouvel appel à propositions qui sera publié en 2015 dans le but de financer de nouveaux projets dans le pays.

Paraguay

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Paraguay sont, entre autres, l'amélioration du fonctionnement de la justice et du système pénitentiaire, l'institutionnalisation des droits de l'homme, la protection des droits de l'enfant, des femmes, des personnes LGBTI, des populations autochtones, la lutte contre la traite des êtres humains et le respect des droits environnementaux. L'Union européenne a poursuivi les travaux dans ces domaines sous différentes formes, notamment la réunion du comité de coopération mixte UE-Paraguay qui s'est tenue en novembre et le suivi de la mise en œuvre des conventions en matière de droits de l'homme dans le cadre du système de préférences généralisées (SPG+).

En ce qui concerne la coopération financière, l'IEEDDH a soutenu les femmes autochtones, la lutte contre la traite des êtres humains et la production et la diffusion d'un rapport annuel sur les droits de l'homme rédigé par les organisations de la société civile. Suite à un appel à propositions au titre de l'IEEDDH l'année précédente, d'autres projets étaient en cours de préparation pour soutenir les droits des femmes et les droits des populations autochtones dans le Chaco paraguayen et pour renforcer le rôle de la société civile dans le contrôle du système électoral. En outre, la démocratie, la participation et le renforcement des institutions figurent parmi les secteurs prioritaires de l'aide bilatérale au développement de l'Union européenne au Paraguay en 2014-2020.

Pérou

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Pérou sont, entre autres, le suivi du plan national pour les droits de l'homme de juillet 2014, les droits des populations autochtones et la mise en œuvre de la loi sur la consultation préalable, les recommandations de la Commission de la vérité et la réconciliation (CVR), les droits économiques et sociaux, la liberté de réunion, les défenseurs des droits de l'homme, les droits des femmes, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Le dialogue sur les droits de l'homme avec le Pérou s'est intensifié en 2014 avec le premier dialogue technique formel sur les droits de l'homme, organisé en juillet, qui a complété les discussions menées dans le cadre du dialogue annuel de haut niveau. Les améliorations du système démocratique, les droits du travail et la promotion de la responsabilité sociale d'entreprise, la lutte contre la corruption, les politiques de réconciliation et le dédommagement des victimes, ainsi que l'inclusion sociale figuraient parmi les sujets abordés. Des travaux seront entrepris en vue d'institutionnaliser le dialogue par le biais d'un mandat formel.

Les chefs de mission de l'Union européenne et le commissaire en charge du développement, Andris Piebalgs, se sont rendus en juin et en juillet à Ayacucho, la région la plus touchée par la violence du Sentier lumineux. Leur visite a fourni l'impulsion politique au débat persistant sur la mise en œuvre des recommandations de la CVR. L'Union européenne et l'Allemagne parrainent le *Lugar de Memoria*, un musée à Lima qui rend honneur aux victimes et en préserve la mémoire.

La délégation de l'Union européenne est restée en contact étroit avec les organisations de la société civile, le bureau du médiateur et les organes gouvernementaux, abordant la situation des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme et les populations autochtones. Elle a fait part de son inquiétude face au meurtre en septembre de quatre dirigeants autochtones, prétendument par des bûcherons illégaux, soulevant les questions plus larges des glissements de terrain, de concessions minières et forestières, de trafic et de corruption. Les projets de droits de l'homme financés par l'Union européenne au cours de l'année au Pérou visaient à améliorer l'accès à la justice pour les groupes vulnérables, à transformer les conflits sociaux par la voie démocratique, à réduire la violence et les discriminations fondées sur la race et l'orientation sexuelle et à augmenter la participation politique des femmes.

Le Pérou est resté un partenaire fiable dans les enceintes internationales, avec des votes proches des positions de l'Union européenne à l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) et au Conseil des droits de l'homme (CDHNU), dont le Pérou était membre en 2014. Le Pérou a été l'un des promoteurs de la première conférence mondiale sur les populations autochtones et, ayant accueilli la 20^e conférence des Nations unies sur le changement climatique, il a donné une visibilité aux communautés autochtones en tant que partie à part entière à l'accord.

Saint-Christophe-et-Niévès

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec Saint-Christophe-et-Niévès sont notamment la protection des droits liés à des situations de sécurité nationale et des citoyens, la criminalité liée à la drogue, la lutte contre la violence dans la société et l'application de châtiments corporels et de la peine capitale. La surpopulation et les conditions inhumaines dans les centres de détention restent des sujets très préoccupants. L'Union européenne soutient la réforme politique et institutionnelle dans le domaine de la sécurité et de la protection sociale. Le dialogue sur la politique des droits de l'homme se déroule dans ce contexte.

La dernière exécution a eu lieu en 2008, et le pays ne dispose d'aucun moratoire sur la peine de mort. Selon la Coalition mondiale contre la peine de mort, sept personnes ont été condamnées à mort dans le pays. Le gouvernement considère que son contexte social et le taux de criminalité en hausse font qu'il est particulièrement difficile de justifier auprès de la population une décision de priver les tribunaux de cette option de peine. Les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe restent illégales à Saint-Christophe-et-Niévès.

Sainte-Lucie

L'Union européenne a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme et la démocratie avec Sainte-Lucie sous différentes formes, abordant des sujets tels que la peine de mort, la violence domestique, les droits des personnes LGBTI, les mauvais traitements contre les enfants, la brutalité policière et la violence des gangs. Dans son dialogue politique, l'Union européenne a constamment demandé l'abolition de la peine de mort, l'augmentation de la responsabilité de la police et l'adoption d'une législation pour protéger les personnes des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou les relations consensuelles entre personnes du même sexe. Le pays conserve la peine de mort pour les meurtres et la trahison, mais a mis un terme à son application obligatoire en 2002.

Si le gouvernement a adopté certaines mesures pour poursuivre les fonctionnaires qui commettent des abus, la procédure d'enquête à l'égard d'agents de police est longue, fastidieuse et souvent peu concluante. Dans les rares affaires qui donnent lieu à un procès, ils sont souvent acquittés, suscitant un sentiment d'impunité de fait. L'enquête en cours concernant les douze personnes tuées par balle par la police en 2011 n'a pas beaucoup progressé, mais des rapports sont attendus à la fin 2014.

Les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe restent illégales. Si la législation est rarement appliquée, les discriminations sociales contre les personnes LGBTI restent monnaie courante. L'ONG United and Strong, seule organisation de personnes LGBT à Sainte-Lucie, a organisé un important atelier pour les médias dans le cadre d'un projet régional financé par l'Union européenne avec la Commission internationale gay et lesbienne des droits de l'homme.

En juin, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a examiné les deuxième, troisième et quatrième examens périodiques universels combinés de Sainte-Lucie. Il a salué l'adoption de plusieurs mesures législatives, notamment la loi antigang de 2014. Il a également pris acte de la ratification en 2014 du Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés, poursuivant une tendance positive d'adhésion à des conventions et protocoles importants en matière de droits de l'homme ou de ratification de ceux-ci. Cependant, le Conseil a demandé à Sainte-Lucie d'aborder des questions liées aux châtiments corporels, à la supervision parentale et aux responsabilités parentales, aux enfants privés d'un cadre familial, aux mauvais traitements et à la négligence, à la santé des adolescents, à l'exploitation économique des enfants, y compris le travail des enfants, aux mauvais traitements infligés aux enfants et à l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'à la justice envers les mineurs. Le Conseil a exprimé son inquiétude face au fait que les châtiments corporels sont encore considérés comme une manière légale de discipliner les enfants et concernant le nombre élevé d'incestes et d'abus sexuels de garçons et de filles.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Les domaines d'action prioritaires de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec Saint-Vincent-et-les-Grenadines sont notamment la violence domestique, la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles et le recours occasionnel à la force excessive par la police. D'autres sujets préoccupants liés aux droits de l'homme sont l'absence de transparence du gouvernement, la traite des êtres humains et les mauvais traitements contre les enfants. Le pays est vulnérable au trafic transnational et à la culture locale de drogues illégales, qui ont un effet négatif sur sa structure sociale. Les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe restent illégales et la discrimination sociale à l'égard des personnes LGBTI reste monnaie courante.

Le pays maintient la peine de mort pour les meurtres et la trahison, mais est considéré comme abolitionniste de fait. Les décisions judiciaires au fil des ans ont rendu extrêmement difficile l'application des exécutions à Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Toutefois, suite à une vague de meurtres en novembre, certains membres des hautes autorités ont suggéré que le gouvernement réexamine la peine de mort pour déterminer si cela pourrait contribuer à lutter contre le taux d'homicide élevé.

Le partenariat et le dialogue sur les questions liées aux droits de l'homme entre les autorités de l'Union européenne et Saint-Vincent-et-les-Grenadines ont été complétés par un groupe d'acteurs non étatiques qui a apporté une assistance en termes de sensibilisation sexospécifique aux organisations locales de la société civile qui encouragent le droit de participer à la vie publique. La question de la violence domestique et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes a été soutenue par le biais des fonds sociaux d'investissement et d'une aide budgétaire du 10^e FED (Fonds européen de développement).

Suriname

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec le Suriname sont notamment de s'attaquer aux défis législatifs pertinents, d'améliorer les conditions dans les prisons et les centres de détention et de réduire les longues périodes de détention préventive, de s'attaquer à la violence domestique à l'encontre des femmes et à la violence sexuelle, de travailler à la prévention de la traite des personnes, y compris des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de promouvoir les droits des personnes LGBTI. La corruption généralisée au gouvernement, les cas d'intimidation de la presse, les discriminations à l'égard des femmes, les Marrons (descendants d'esclaves qui se sont échappés), les Amérindiens et autres minorités, ainsi que le travail des enfants dans le secteur informel sont également des sources d'inquiétudes. Un projet de loi visant l'abolition de la peine de mort a été approuvé par le Parlement et doit encore être signé par le président.

La feuille de route pour les principaux domaines de collaboration avec les organisations de la société civile surinamaises pour 2014-2017, achevée en juin suite à des consultations de la société civile surinamaise, a porté sur la violence domestique, la traite des êtres humains et l'abolition de la peine de mort comme des domaines où la coopération entre l'Union européenne et la société civile pourrait avoir une incidence positive. En mai, un appel à propositions a été lancé pour soutenir les acteurs de la société civile au Suriname qui travaillent dans le secteur des droits de l'homme (politiques, civils, économiques, sociaux et culturels) et de la démocratisation. Les préparatifs d'un projet visant à renforcer la capacité de contrôle des organisations de la société civile qui travaillent à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ont débuté.

Trinité-et-Tobago

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations avec Trinité-et-Tobago sont entre autres de garantir l'abolition de la peine de mort, de promouvoir et de préserver les droits des enfants, de lutter contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTI et d'améliorer les conditions carcérales et le respect des droits des prisonniers. L'Union européenne a continué de mener des discussions sur les droits de l'homme avec Trinité-et-Tobago sous différentes formes, notamment le dialogue politique et la participation à des forums de la société civile.

Dans le cadre de son dialogue politique régulier avec le gouvernement de Trinité-et-Tobago, l'Union européenne a demandé à nouveau que l'actuel moratoire sur les exécutions soit maintenu, que la peine de mort soit finalement abolie, que la législation soit modifiée pour rendre illégales les discriminations à l'égard des personnes LGBTI et que la Convention des droits de l'enfant soit mise en œuvre de manière efficace et opportune, et en particulier l'adhésion à ses protocoles facultatifs.

L'Union européenne a émis des opinions lors de la Journée internationale contre l'homophobie, de la Journée mondiale contre la peine de mort et de la Journée mondiale de l'enfance. L'Union européenne a souligné que la législation nationale en matière d'égalité des chances, d'immigration et de délits sexuels contient des dispositions discriminatoires à l'égard des personnes LGBTI. L'Union européenne a insisté sur le fait que la peine de mort est inhumaine et va à l'encontre du droit fondamental à la vie. Lors de la Journée mondiale de l'enfance, l'Union européenne a demandé la mise en œuvre rapide de la Convention des droits de l'enfant et une prompte adhésion aux protocoles facultatifs à la Convention des droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants, la pédopornographie et la participation des enfants aux conflits armés.

Au cours de l'année, l'Union européenne a poursuivi son dialogue avec les organisations de la société civile, y compris en participant à des réunions mensuelles avec des groupes de **personnes** LGBTI. En ce qui concerne la coopération financière, Trinité-et-Tobago a bénéficié, pour la première fois, de l'IEDDH et un appel à propositions a été publié en décembre. L'objectif est d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales à Trinité-et-Tobago en soutenant des activités visant à abolir la peine de mort, à promouvoir **l'égalité entre les femmes et les hommes** et à préserver les droits des **personnes** LGBTI.

Uruguay

Les priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie dans le cadre de ses relations avec l'Uruguay sont, entre autres, de soutenir la réforme et la modernisation du système pénitentiaire et de justice pénale, d'augmenter le respect des droits des femmes et des enfants, de renforcer les politiques de lutte contre la discrimination et de promouvoir les droits de l'homme et la sécurité des citoyens.

Dans le cadre du dialogue politique régulier de l'Union européenne avec les autorités uruguayennes au comité mixte, qui s'est tenu en juin, les deux parties ont réaffirmé leur engagement envers le système universel de protection des droits de l'homme et ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de l'examen périodique universel. Elles ont discuté de la réforme du système interaméricain des droits de l'homme, que l'Uruguay s'est engagé à renforcer. L'Union européenne et l'Uruguay ont poursuivi leur coopération fructueuse dans des enceintes internationales de droits de l'homme, y compris sur les 69 résolutions de l'AGNU sur les droits de l'enfant et la peine de mort.

La conduite pacifique et sans heurts des élections en octobre et en novembre a une nouvelle fois démontré les références démocratiques exemplaires de l'Uruguay. Un référendum constitutionnel tenu en octobre concernant une proposition visant à réduire l'âge de la responsabilité pénale de 18 à 16 ans (qui a été rejetée) et l'arrivée en Uruguay en octobre de cinq familles syriennes provenant d'un camp de réfugiés au Liban ont été d'autres événements marquants de l'année. Un deuxième groupe attendu en 2015 porterait à 120 le nombre de réfugiés syriens acceptés par l'Uruguay en vue d'y être réinstallés. En décembre, six prisonniers (quatre Syriens, un Tunisien et un Palestinien) sont arrivés du centre de détention de Guantanamo afin d'être réinstallés en Uruguay comme réfugiés. Le président Mujica a donné son accord pour cette réinstallation, mais a rejeté la condition des États-Unis qu'ils restent en Uruguay pendant deux ans au moins avant de pouvoir sortir du pays.

En janvier, l'Uruguay a fait l'objet d'un deuxième examen périodique universel. Il y a participé de manière très constructive et a reconnu les problèmes qui persistent. L'Uruguay a immédiatement accepté les 188 recommandations reçues sauf une: celle basée sur les "valeurs traditionnelles" qui vont à l'encontre du principe de non-discrimination (le Bangladesh a demandé la protection de la famille définie comme se basant sur une relation entre un homme et une femme). En juillet, la délégation de l'Union européenne a organisé une réunion annuelle de la société civile avec des ONG qui reçoivent des fonds de l'Union européenne. Un groupe de travail "Droits de l'homme" avec les États membres a été créé pour assurer le suivi de questions relatives aux droits de l'homme en Uruguay, y compris la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

L'Uruguay bénéficie de l'IEDDH, et des projets étaient en cours en 2014 dans le domaine de la sécurité des citoyens, des droits des femmes et des enfants, des violences contre les femmes, des abus sexuels et de la cohésion sociale. En outre, l'Union européenne a continué d'apporter une aide financière par le biais du programme bilatéral intitulé "Soutien à la réforme des systèmes pénitentiaire et de justice pénale uruguayens pour l'amélioration de la qualité de vie et la réinsertion sociale et professionnelle des détenus".

Venezuela

Officiellement, l'Union européenne ne maintient pas de dialogue politique avec le gouvernement vénézuélien, mais des discussions ad hoc sur les droits de l'homme ont eu lieu lors de réunions entre la délégation de l'Union européenne, les ambassades des États membres et les autorités vénézuéliennes. Une réunion européenne annuelle entre l'Union européenne et les défenseurs des droits de l'homme vénézuéliens a été organisée par l'Union européenne à Caracas en juin.

Suite aux élections présidentielles contestées de 2013, des manifestations ont été organisées en février. De violentes confrontations opposant les manifestants et les forces de sécurité se sont prolongées pendant plusieurs mois, au cours desquelles 43 personnes ont trouvé la mort, 1 095 ont été blessées et 3 337 arrêtées, y compris des étudiants et des dirigeants de l'opposition, en particulier Leopoldo López du parti Voluntad Popular et Daniel Ceballos, le maire de la municipalité de San Cristóbal. Ce dernier figure parmi les personnes qui ont été arrêtées et sont poursuivies pour leur présumée participation aux manifestations. Au total, 69 personnes étaient encore incarcérées en novembre, confrontées à plusieurs accusations liées aux manifestations.

En février, la HR/VP s'est associée au Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme pour demander aux autorités vénézuéliennes de veiller à ce que les accusations portées à l'encontre des personnes détenues fassent l'objet d'une enquête impartiale, pour décider de la légitimité de leur détention ou ordonner leur libération. Au cours de déclarations ultérieures (en mars et en avril), la HR/VP a fait part de ses inquiétudes concernant la détention de personnalités politiques et d'étudiants. Elle a souligné l'importance du respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression en toutes circonstances et a demandé que des efforts soient déployés au niveau régional pour faciliter un dialogue entre toutes les parties.

Le Parlement européen a adopté une résolution en février exprimant sa profonde inquiétude face aux arrestations d'étudiants et de dirigeants de l'opposition et demandant leur libération immédiate. Tout au long de l'année, l'Union européenne a suivi ces affaires de près, et les représentants diplomatiques de l'Union européenne ont continué à observer les audiences au tribunal de Leopoldo López ainsi que l'affaire en cours de la juge Maria Lourdes Afiuni.

En ce qui concerne l'assistance pratique, la délégation de l'Union européenne et les États membres ont financé un large éventail de projets en collaboration avec le gouvernement vénézuélien et des ONG dans le but de renforcer les droits de l'homme et la démocratie. En 2014, ces projets visaient à soutenir les programmes de formation des forces de sécurité, à offrir une assistance technique à l'Assemblée nationale, à promouvoir le dialogue démocratique, à encourager la participation démocratique des communautés autochtones et à contribuer à la fourniture d'une assistance juridique aux réfugiés.
